



DE

L'ESPRIT PUBLIC

EN HONGRIE

DEPUIS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

DU MÊME AUTEUR :

Essai historique sur l'origine des Hongrois. 1 vol. in-8°, 2e édition, augmentée d'une préface en réponse aux critiques allemands.

La Transylvanie et ses habitants. 2 vol. in-8°, avec carte ethnographique, planches, figures et portraits.

Pour paraître ultérieurement :

Les Steppes de Hongrie.

DE

L'ESPRIT PUBLIC

EN HONGRIE

DEPUIS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

PAR A. DE GERANDO.

> « L'Europe sait avec quelle rapidité la Hongrie marche vers une émancipation complète; avec quel succès elle travaille à changer sa constitution, actuellement défigurée, mais dont les principes sont éminemment généreux, en une constitution vraiment libérale, qui assure à toutes les classes une même protection et une même liberté. Quelques années encore, et ces efforts auront atteint leur but; et l'humanité s'en réjouira, car une grande et noble nation sera rentrée dans le giron de la liberté et de la civilisation. »
>
> (*De l'Autriche et de son avenir.*)

PARIS,

AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS UNIS,

QUAI MALAQUAIS, 15.

1848

PREFACE.

Depuis cinquante ans la noblesse hongroise accomplit une tâche immense. Tout en sauvegardant sa nationalité et en résistant à l'absorption autrichienne, elle travaille à l'émancipation des classes inférieures; elle les élève progressivement jusqu'à elle, et prépare le règne de l'égalité. Ce sont là des efforts auxquels devraient applaudir tous les pays libres. Il est beau de voir, à l'orient de l'Europe, entre l'empire d'Autriche et l'empire de Russie, un peuple, passionné pour les idées généreuses, s'a-

vancer d'un pas ferme dans la voie de la civilisation.

Malheureusement les Hongrois n'ont excité jusqu'à ce jour qu'un médiocre intérêt. Préoccupés de nos luttes politiques, nous ne consentons à porter nos regards au dehors que pour assister aux débats qui retentissent dans les seuls pays que nous croyons doués, comme le nôtre, d'institutions libérales. Nous jetons les yeux sur l'Amérique, l'Angleterre, l'Espagne, la Grèce. Le reste du monde, pensons-nous, dort dans un parfait silence. Personne ne se doute que les Hongrois veillent, et travaillent.

Si la connaissance des faits nous manque, c'est la presse allemande qu'il faut accuser. Il convient, en effet, aux cabinets auprès desquels s'inspire la foule des journalistes à gages d'étouffer le bruit qui vient de la Hongrie. Donc, les gazettes qui mettent en rapport les deux extrémités de l'Europe, c'est-à-dire les feuilles allemandes, s'appliqueront à amoindrir, à dénaturer les faits qu'elles rapportent, et à pro-

duire, à l'appui de leurs paroles, des récits mensongers. On dénigre la constitution hongroise, qui renferme, si vieille qu'elle soit, des germes précieux de liberté, et l'on raille les hommes sincères qui s'efforcent de la développer et de l'approprier aux besoins de leur époque.

Nous croyons, nous, à la sainte alliance des peuples; nous croyons que ceux qui servent une même cause sont solidaires, qu'ils se doivent les uns aux autres appui et encouragement. C'est parce que nous pensons ainsi que nous avons écrit ce volume. Il faut que l'on connaisse en France le travail qui s'opère actuellement en Hongrie. Là, plus qu'ailleurs, il doit être apprécié, car c'est de 1790 que date le mouvement politique dont nous entreprenons d'écrire l'histoire. Sans doute il ne fut pas produit par des causes extérieures; il résulta de la situation même du pays. Mais on ne peut nier que la voix de Mirabeau n'ait trouvé son écho dans ces Diètes mémorables qui virent l'esprit

public se réveiller en Hongrie. Nous croyons en avoir dit assez pour caractériser l'œuvre que poursuit, à travers mille obstacles, la Diète présente; et il importe de la signaler, à une époque où l'attention doit se porter de plus en plus sur l'Europe orientale.

Presbourg, 4 novembre 1847.

DE

L'ESPRIT PUBLIC

EN HONGRIE

DEPUIS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE PREMIER.

Introduction. — Marie-Thérèse. — Joseph II.

Lorsqu'on parcourt aujourd'hui la Hongrie, et qu'en voyant les traces des luttes terribles qui s'y sont engagées on apprend à connaître le peuple qui l'habite, on ne peut se défendre de reporter sa pensée en arrière et de se demander ce qui serait advenu du monde si ce royaume illustre eût conservé sa grandeur; si, au lieu de graviter avec un état voisin, il eût suivi sa propre route sous l'impulsion de ses rois nationaux.

Arrière-garde des Huns et venus de l'Orient, les

Hongrois ou Magyars, pour parler comme eux (1), s'emparent, en 889, des plaines de la Dacie. Ils se fixent dans cette contrée après un siècle d'expéditions aventureuses en Occident, et fondent un empire qui devient le premier boulevart de la chrétienté contre l'invasion ottomane.

Le royaume de Hongrie, qui, du XIe au XVIe siècle, fut un des plus puissants de l'Europe, s'étendait, quand l'empire grec succomba, de la Bulgarie à la Pologne, de l'Autriche à la mer Noire. Plus tard, Mathias Corvin l'agrandit encore de la Silésie, de la Lusace, de l'Autriche et de la Moravie. Le pouvoir des rois, limité par la Bulle d'or (2), était tempéré par les droits reconnus de la nation. A l'époque où régnaient ailleurs Louis XI, Jacques II et Ferdinand

(1) *Hungari sive Hunni.* Il faut écrire Magyar ou Mâdiâr suivant que l'on se conforme à l'orthographe ou à la prononciation hongroise; et, lorsqu'on écrit Shakspeare, il semble naturel de suivre la première. Madgyar, Maghyar, ne répondent ni à l'une ni à l'autre.

(2) *Anno* 1222. *In hujus decreta jurant reges, cum coronantur, eo quod præcipuas libertates contineat.* Verbőtzi. Un article de cette charte autorisait les Hongrois à résister au souverain qui violait la constitution.

le Catholique, les Hongrois ne recevaient que des lois votées par les Diètes. Nul doute que la constitution, qui était dès lors la plus avancée qui existât, ne se fût progressivement développée. Les idées de liberté, qui ont toujours eu tant de force en Hongrie, auraient amené les changements nécessités par les besoins nouveaux; elles font encore battre les cœurs aujourd'hui, après trois siècles de domination autrichienne: quelle impulsion n'eussent-elles pas reçue des grands événements qui ont agité le monde moderne? Après avoir sauvé la chrétienté en combattant l'islamisme, les Hongrois, héritiers légitimes de la puissance turque, auraient servi la cause de l'Europe en empêchant le partage de la Pologne, et en arrêtant avec elle le progrès des puissances absolues. Si on envisage avec quel empressement la noblesse accueillit les idées généreuses répandues par la révolution française, il est permis de supposer que la Hongrie serait devenue à cette heure un état libre, tel que le conçoit le génie de notre époque; et les principes que nous représentons seuls en face de la vieille Europe seraient victorieusement proclamés aux deux extrémités de notre continent.

Mais la Hongrie, aux plus beaux jours de son histoire, portait en elle le germe de sa décadence. Un mot suffit pour expliquer la chute de ce brillant empire : le trône était électif, les destinées de l'état mises en question à chaque nouvel avénement; et les princes autrichiens, qui avaient travaillé durant tout le moyen âge à se faire décerner la couronne, la reçurent à la fin des mains de la nation affaiblie.

L'éligibilité du trône se maintint constamment en Hongrie, parce que le souverain y conserva toujours un caractère guerrier. C'était moins un administrateur qu'un général qu'il fallait aux Hongrois pour repousser les irruptions des Mongols, des Tatars et des Turcs. Le roi resta donc chef des bandes, comme au temps de la conquête. Dans ces circonstances, celui qui arrivait au pouvoir devait avoir fait ses preuves, mérité la confiance de l'armée; et le guerrier couronné, franchissant au galop la colline qui servait aux élections, agitait son sabre dans les quatre sens, pour annoncer qu'il défendrait le royaume contre tous ses ennemis. Bien que le sceptre se soit transmis de mâle en mâle par une sorte de succession, d'abord dans la dynastie arpadienne, puis dans la famille

d'Anjou et d'autres maisons royales, l'élection seule portait le souverain au trône, et il n'appartenait qu'aux Diètes en armes, assemblées tumultueusement dans l'immense plaine de Rákos, de conférer la dignité royale. On demandait aux cavaliers : *Akarjátok è?* Voulez-vous? *hogy e jelen lévő* ****Királlya koronáztassék*, que ****, ici présent, soit couronné comme roi? — *Akarjuk*, nous le voulons, répondaient-ils. *Éljèn, éljen, éljen a' Király!* Vive, vive, vive le roi!

Qu'on ne s'y trompe pas, cependant. Pour garder l'attitude quelque peu barbare d'une grande armée campée, les Hongrois n'en participent pas moins à la civilisation occidentale. Leurs institutions, apportées des steppes de l'Asie, attestent déjà parmi eux un remarquable développement. Tandis que l'autorité, déposée entre les mains du roi, du chef de l'armée, assure à jamais l'unité de l'état, le pouvoir municipal, né au sein des tribus conquérantes, sauvegarde ces libertés, qui sont, aujourd'hui encore, contre les envahissements de l'Autriche, le rempart du peuple hongrois. La première des nations de l'Europe, la Hongrie a un code régulier en vigueur d'un bout du pays à l'autre. La première encore, elle accepte l'in-

fluence de l'Italie, à laquelle les peuples du XVIe siècle iront demander la lumière. Des écoles célèbres s'ouvrent en Hongrie, où accourt la jeunesse de tous les pays voisins. Lorsqu'à cette époque on cherche quelque figure où se reflète déjà la culture moderne, les yeux se portent sur ce glorieux Mathias à la cour duquel affluaient les savants et les poètes.

Ce mouvement ascensionnel étonne, si on se rappelle les luttes que les Hongrois, placés à l'avant-garde de l'Europe, soutiennent contre les peuples envahisseurs. Il est brusquement arrêté, quand la Hongrie se soumet à une domination étrangère. Ce libre génie, qui se développe malgré les guerres sanglantes des Turcs, les écrivains impériaux n'en ont pas tenu compte. A les en croire, les Hongrois ne furent initiés à la civilisation que par le gouvernement de l'Autriche. C'est dénaturer doublement les faits. L'Allemagne exerça sur la Hongrie une influence salutaire sous les rois nationaux, lorsque des milliers de colons y répandirent, avec le christianisme, le goût de l'agriculture et des arts; et il est assez étrange que des écrivains allemands aient pu l'oublier. Mais cette influence cessa le jour où la politique

des empereurs rendit suspecte à la nation tout ce qui venait de l'Allemagne. Nous acceptons moins que tout autre les prétentions des historiens officiels, quand nous nous souvenons des relations que les Hongrois établirent avec la France dès le commencement de leur monarchie, et conservèrent jusqu'au dernier jour (1); quand nous nous rappelons que des princes français, élus sur le Rákos, portèrent très haut la gloire et le développement de la Hongrie(2), et lorsque nous voyons ce pays, depuis la révolution française, marcher dans les voies de l'avenir.

Le revers de Mohács, que les Hongrois essuyèrent en 1526, porta la dynastie autrichienne au trône. La nation, épuisée, crut travailler à son salut en remettant le sceptre au roi des Romains, Ferdinand, dont le frère, Charles-Quint, s'était déclaré l'ennemi des Ottomans. Si, dès cette époque désastreuse, les princes allemands eussent gouverné avec

(1) Nous avons déjà eu l'occasion d'insister sur ces relations. V. *la Transylvanie et ses habitants*, II, chap. 27.

(2) De 1308 à 1382. Louis I d'Anjou, l'un d'eux, est encore appelé par les Hongrois « le grand Louis », *a nagy Lajos*.

justice le pays qui s'était loyalement soumis à leur domination, ils se fussent attaché tout un peuple par des liens indissolubles. Mais une politique aveugle les porta à traiter la Hongrie en terre conquise et à violer les garanties données à son indépendance. Les empereurs poussèrent à bout une nation généreuse, dont le sentiment patriotique avait éclaté durant des guerres séculaires. Trompés dans leurs espérances, et plus menacés que jamais, les Hongrois cherchèrent un refuge dans une révolte légitime (1). Les deux premiers siècles qui suivirent la domination autrichienne amenèrent des calamités sans nombre sur ce pays, ruiné à la fois par les Impériaux et par les Turcs. Les insurgés étaient appuyés par la France, par la Pologne, par les Transylvains, qui, sous le gouvernement de leurs princes électifs, repoussèrent pendant cette période l'ascendant de l'Autriche ; et ces guerres étaient tellement nationales, que, de nos jours encore, les noms des héros qui défendirent l'indépendance du pays, Botskai, Bethlen, Tököli,

(1) Ce ne fut qu'en 1687 que l'article de la Bulle d'or qui autorisait la résistance armée fut aboli.

Rákótzi, se trouvent dans la bouche du peuple hongrois (1).

De la violente oppression autrichienne résultèrent en Hongrie deux faits immenses et plus éloquents que tous les détails transmis par l'histoire : les progrès du protestantisme et l'alliance des Hongrois et des Turcs.

Au contact des infidèles, la Hongrie était devenue, comme l'Espagne, passionnément catholique. Elle avait puissamment aidé à l'extermination des hussites, quand régnaient encore les rois nationaux. Ceux

(1) La Hongrie, que les intrigues autrichiennes avaient divisée et affaiblie dès le temps même de Jean Hunyade, ne vit pas même se réaliser les espérances qu'elle était en droit de concevoir. Il faut remarquer en effet que ce pays ne fut jamais entamé par les Turcs, sous les rois magyars. Même après Mohâts, Soliman abandonna la Hongrie sans occuper un seul village. Quand il revint ensuite pour s'emparer de la Hongrie, ce pays reconnaissait déjà l'autorité de Ferdinand ; en sorte qu'il est rigoureusement vrai de dire que les Turcs, qui ne purent conquérir la Hongrie sur les Hongrois, la conquirent sur les Autrichiens. Ce qui n'est pas moins vrai, c'est que, si les pachas campèrent pendant cent cinquante ans sur une partie du sol hongrois, ils n'en furent redevables qu'à la politique de l'Autriche.

qui, dans les guerres saintes, portaient sur leurs étendards l'image de la Vierge, ne devaient pas se faire, ce semble, les soldats de la réforme. Dès qu'elle apparaît en Allemagne, ils la proscrivent par des lois rigoureuses. La Diète menace du bûcher les apôtres de l'hérésie (1). Mais, peu d'années après, la monarchie hongroise s'écroule, et il suffit que les empereurs prennent en main la cause du catholicisme pour qu'elle soit compromise. La Hongrie presque entière se fait protestante. Ce qui donne à ce mouvement religieux le caractère d'une réaction, c'est que les réformés ne se multiplièrent qu'à l'époque où la cour de Vienne crut pouvoir oublier toute mesure (2). Il faut lire les réformateurs de ce temps. Ils

(1) 1523, art. 54; 1524, art. 5.

(2) Il était difficile que le protestantisme ne devînt pas pour les Hongrois une affaire nationale, lorsque l'archevêque primat, confondant aveuglément la cause de sa religion et celle de la maison d'Autriche, disait hautement, sous Léopold I : *Faciam Hungariam captivam, postea mendicam, deinde catholicam.* Le sentiment patriotique manifesté par une partie du clergé hongrois (Assemblée de Vienne) arrêta seule la réaction, laquelle eut d'autant plus de force en Transylvanie, que l'opposition à l'Autriche y était plus vive.

durent tous leurs succès à l'adresse qu'ils eurent de donner le nom de foi autrichienne à la communion catholique. Par opposition, le protestantisme devint « la religion hongroise »; *a' magyar vallás*, disait-on et dit-on encore, bien qu'il n'appartienne aujourd'hui qu'à la minorité. Remarquons, en passant, que la confession d'Augsbourg, acceptée par les Allemands et par les Slaves, est repoussée par les Hongrois à cause de son origine germanique. Ils adoptent le calvinisme, qui venait de France (1).

Le sens de ce fait éclate quand on voit les Hongrois s'unir aux Turcs. Le moyen âge n'avait été pour eux qu'une lutte continuelle contre l'islamisme. C'était pour repousser l'Ottoman que, malgré de tristes expériences, ils avaient appelé au trône les princes autrichiens. Or ceux-ci appesantissent tellement leur joug, que les Hongrois en viennent à invoquer l'appui des sultans contre les rois chrétiens, qui les oppriment. Quand on a étudié l'histoire des guerres saintes, quand on en a vu les traces, qui encore aujourd'hui

(1) C'était un pape français, Silvestre II, qui, au Xe siècle, les avait convertis au christianisme.

surgissent à chaque pas én Hongrie, on se demande jusqu'où dut aller la tyrannie impériale, pour que les Hongrois aient consenti à ouvrir leurs rangs à leurs éternels, leurs irréconciliables ennemis. Il s'est trouvé des gens qui, à l'aspect de cette alliance monstrueuse, ont accusé, au nom de la foi, non le gouvernement dont le despotisme l'enfanta, mais la malheureuse nation qui, pour se sauver, s'appliquait ce cruel remède. Esprits sublimes, en qui la générosité le dispute à l'intelligence (1)!

(1) Et au savoir! On ne parcourt pas sans larmes les archives dés Diètes et ceux des comitats. Pendant plus d'un siècle, la Diète avertit respectueusement l'empereur que les plus grands maux ne venaient pas du gouvernement turc, ni des des troupes turques, mais du gouvernement chrétien et des troupes chrétiennes. Les comitats soumis à l'empereur payaient en une année le tribut que les comitats soumis aux Turcs payaient en cinquante ans. Qui ne sait que la politique autrichienne livra pour un siècle et demi la Transylvanie aux infidèles, et que la Servie et la Valachie, un moment occupées par lês soldats de Léopold, chassèrent elles-mêmes les Autrichiens pour se remettre sous le joug turc?... On admire que le sentiment religieux ait arrêté aussi long-temps les Hongrois, et que plus tard ils aient, par scrupule, laissé passer

La dernière insurrection hongroise, grâce aux secours de Louis XIV, le plus ardent des ennemis de l'Autriche, dura huit années. La Hongrie était à peine pacifiée quand l'empereur Charles VI monta sur le trône (1711). Cette révolte, comme toutes les précédentes, avait été apaisée par une négociation. L'Autriche avait été vaincue, en ce sens qu'elle renonçait à des prétentions illégitimes et qu'elle s'engageait à respecter l'indépendance nationale. La politique humaine de Charles VI, qui sut abandonner les vieilles traditions autrichiennes, lui valut la soumission complète du royaume. Aussi, en 1722, la Diète accepta-t-elle la pragmatique sanction qui assurait à la descendance féminine de Charles la succession au trône de Hongrie. Quand vint l'heure où ce pacte dut être respecté par l'Europe, lorsque les cours étrangères s'invitaient déjà à dépouiller Marie-Thérèse, ce fut de la Hongrie que la reine implora son salut. « On

l'armée de Sobieski. Nous avons expliqué ailleurs les causes de cette longanimité. Le sentiment religieux, qui domina la Hongrie durant tout le moyen âge, ne fut effacé par le sentiment national que quand les Ottomans; aux guerres de prosélytisme, firent succéder les guerres de politique.

avait vu la maison d'Autriche travailler sans relâche à opprimer la noblesse hongroise. Elle ignorait de quel prix elle lui serait un jour. Elle cherchait chez ces peuples de l'argent, qui n'y était pas ; elle ne voyait pas des hommes, qui y étaient. Lorsque tant de princes partageaient entre eux ses états, toutes les pièces de la monarchie, immobiles et sans action, tombaient, pour ainsi dire, les unes sur les autres. Il n'y avait de vie que dans cette noblesse, qui s'indigna, oublia tout pour combattre, et crut qu'il était de sa gloire de périr et de pardonner (1) ».

Dans cette situation désespérée, « lorsqu'il ne lui restait plus une seule ville pour y faire ses couches », Marie-Thérèse, en femme de génie, se fia à son instinct. Elle imposa silence aux vieux conseillers qui s'effrayaient de son exaltation, et parut au milieu de la Diète. Là, avec la noble confiance d'une âme élevée qui s'adresse à des gens de cœur, elle avoua sincèrement aux États qu'elle était perdue sans remède s'ils n'embrassaient sa cause. On sait l'héroïque réponse des Hongrois, qui, d'une voix unanime, jurè-

(1) Montesquieu.

rent de mourir pour leur roi Marie-Thérèse (1). Des armées improvisées sortirent de Hongrie, qui étonnèrent l'Europe par leur costume, leur aspect et leurs cris de guerre, et refoulèrent les troupes ennemies au delà des Alpes et du Rhin. Après sept années d'une guerre incessante, la paix d'Aix-la-Chapelle (1748) assura à Marie-Thérèse l'héritage de Charles VI. Elle n'avait perdu que la Silésie.

Des détails qui précèdent ressort un éclatant enseignement, et que les souverains de l'Autriche ne devraient oublier jamais. Lorsqu'ils entreprennent d'opprimer la Hongrie, de lui ravir violemment son indépendance et sa liberté, elle résiste, s'insurge, combat pendant deux siècles s'il le faut, sans craindre d'affronter les plus grands désastres. Quand les empereurs, inspirés par une politique loyale, consentent à respecter les lois dont ils ont juré le maintien, cette vaillante nation oublie tout ressentiment et se jette en avant pour leur salut. « Qu'ils soient

(1) Quoi qu'en ait dit Voltaire, Marie Thérèse, loin de faire des concessions aux Hongrois, profita de leur enthousiasme pour leur en arracher. (*Diarium comitiorum regni Hungariæ*, 1741.)

tes pères et tes frères, n'en réduis aucun en servitude, n'appelle aucun d'eux ton serf; qu'ils soient tes soldats, non tes esclaves. Si la colère, l'orgueil ou l'envie t'exaltent, ils donneront ton pouvoir à d'autres (1) ». Ces paroles, que saint Étienne adressait à son fils, en lui peignant le caractère de ses sujets, sont frappantes encore après neuf siècles écoulés; car toute l'histoire des Hongrois témoigne de l'indomptable énergie de ce peuple, de son constant attachement à la liberté. Ouvrez, par exemple, le livre des lois, et lisez cette représentation de la Diète à l'empereur, faite un jour sous le canon autrichien : « Sire, soyez sûr que nous périrons tous avant que notre liberté périsse ! »

Marie-Thérèse n'oublia pas la scène de Presbourg; elle en garda aux Hongrois une reconnaissance qu'elle leur témoigna dans le cours de son règne. Si son administration ne fut pas aussi favorable à la Hongrie qu'on eût dû s'y attendre, on en doit surtout accuser ses ministres. Le bien que Marie-Thérèse fit à ce pays vint d'elle, le mal eut une autre source. Elle

(1) *Decreta sancti Stephani.* L. I, c. 4.

avait captivé les Hongrois en les appréciant tout d'abord et en s'abandonnant à eux, puis en leur donnant de la gloire et en admirant hautement leur caractère chevaleresque. La séduction qu'elle exerça sur un peuple naturellement enthousiaste la rendait propre à entreprendre une œuvre que, seule, elle pouvait achever. Elle essaya d'endormir ceux que ses prédécesseurs n'avaient pu vaincre. Les fils de ces rudes guerriers qui avaient si long-temps porté les armes contre les empereurs furent attirés à Vienne, comblés de grâces L'impératrice les connaissait tous, les nommait tous, les mariait à ses Autrichiennes, et se faisait la marraine de leurs enfants.

Il est curieux de voir, dans les châteaux de Hongrie, les galeries de portraits de famille. Aussi haut que l'on remonte, ce ne sont d'abord que de graves figures orientales. Les hommes ont la mine héroïque, comme on se représente ces hardis cavaliers qui, invariablement, finissaient par se faire tuer dans quelque action contre les Turcs; les femmes sont austères et tristes, ainsi qu'elles devaient l'être en effet. A partir de Marie-Thérèse, tout change, et la physionomie et l'expression des personnages. On voit

bien que ceux-là ont paru à la cour de Vienne et y ont appris les belles manières. Le contraste est frappant dans le portrait du magnat qui, le premier, épousa une Allemande. Le Hongrois, seul, occupe un coin de la toile. Il est debout, digne, la main gauche sur la poignée de son sabre recourbée; la droite tient une masse d'armes. De formidables éperons sont cloués à ses bottines jaunes. Il porte un long dolman galonné et une culotte de hussard brodée d'or. Sur son épaule est attachée une riche pelisse ou une peau de tigre. Sa moustache noire pend à la turque, et de grands cheveux tombent en boucles sur son cou. Il y a du barbare dans cet homme-là. Sa femme, assise, en robe de cour, est au milieu du tableau. Elle règne et elle domine. Près de son fauteuil se tiennent les enfants, qui ont déjà les yeux bleus et les lèvres autrichiennes. Les enfants sont à elle, à elle seule. Ils sont poudrés comme elle, lui ressemblent, l'entourent et lui parlent. Ils parlent l'allemand, bien entendu.

Joseph II (1780), en bonne politique, devait continuer l'œuvre de Marie-Thérèse; il préféra la briser. Il souleva la Hongrie contre lui, non parce qu'il vou-

lut entreprendre des réformes, comme on l'a dit à tort, mais parce qu'il les entreprit en homme « dont le métier était d'être roi. » Quelques historiens allemands, qui ignoraient la liberté, ont fait de lui mal à propos l'apôtre de la liberté. Il avait sans doute des idées généreuses lorsqu'il attaquait les priviléges, lorsqu'il améliorait le sort des paysans. Mais ses réformes n'eurent rien moins qu'un sens libéral. Il commença par imposer silence aux assemblées publiques, tant à la Diète qu'aux comitats, défendant qu'aucune réclamation ne se fît entendre. Puis, lorsqu'il eut décrété que le pouvoir n'était plus partagé entre le souverain et les Etats, mais appartenait tout entier au roi, il supprima l'administration municipale, laquelle constitue au sein du royaume des diétines permanentes où les électeurs siégent par milliers, et il la remplaça par l'établissement des cercles autrichiens, qu'administrent des magistrats investis d'une autorité sans contrôle. Il commit les mêmes erreurs en réformant la législation. Au lieu de développer le jury, il l'abolit, pour introduire une forme de justice inacceptable. Les actes politiques de Joseph, qui n'agissait qu'en vertu de son seul pouvoir et qu'au bénéfice

de ce seul pouvoir, expliquent suffisamment le mécontentement de la Hongrie. Ses réformes eussent-elles été libérales et salutaires, elles auraient été repoussées encore par ce seul motif qu'il voulut contraindre les Hongrois à se servir de l'allemand. C'était achever l'œuvre de ses prédécesseurs, qui avaient substitué le latin au hongrois, comme s'ils méconnaissaient la nationalité de la Hongrie. Il semblait que la fatalité pesât sur Joseph pour tourner contre lui ses meilleures intentions. Ses paroles, rapportées et commentées parmi la foule, causèrent des soulèvements populaires. Le plus remarquable eut lieu en 1784, dans le comitat transylvain de Zárand. On ne manqua pas de dire, d'un bout du pays à l'autre, que les troubles avaient été fomentés par l'empereur lui-même.

De nobis sine nobis, tel fut le cri unanime qui accueillit ses tentatives. La lutte sourde engagée entre Joseph et la Hongrie faillit éclater en 1789, lorsque les désastres de la guerre des Turcs eurent aigri l'esprit du monarque. La réponse ferme des comitats à des exigences nouvelles de Joseph, et les paroles menaçantes du prince présageaient une crise : de part

et d'autre on comptait ses forces. L'insurrection des Pays-Bas, que l'administration imprudente de Joseph avait provoquée, lui dessilla les yeux ; il sut reconnaître ses fautes et les réparer lui-même. Il révoqua toutes les mesures qu'il avait décrétées, rétablit la constitution, et annonça qu'il allait gouverner suivant les lois du pays, pour entreprendre l'œuvre des réformes avec le concours des États. « Sur une nation loyale, sensible, généreuse, le succès de pareilles mesures était infaillible. En peu de jours, des ressentiments lentement amassés s'adoucirent ; la Hongrie, heureuse et libre, allait se montrer reconnaissante. Joseph n'eut pas le temps de jouir de ce consolant spectacle. La mort saisissait sa victime » (1) [1790]. Joseph II est le plus honnête homme qui ait régné à Vienne. Il avait conscience des devoirs que lui imposait son rang de souverain. Le rôle inerte et faux de ses prédécesseurs lui répugnait, et il alla jusqu'à refuser de se faire couronner à Presbourg, selon les vieilles coutumes hongroises, pour éviter des serments qu'il n'aurait pas gardés. « Nous pouvons dire

(1) Paganel, *Histoire de Joseph II.*

que Joseph fut notre ennemi, me disait un jour un Hongrois ; mais, ajouta-t-il avec un geste plein d'expression, un ennemi loyal. »

La convocation de la Diète, qui ne s'était pas assemblée depuis vingt-cinq ans, suivit la mort de Joseph.

Ce prince put achever les réformes qu'il avait tentées en Autriche, parce qu'il représentait là l'esprit nouveau. Mais il devait fatalement échouer en Hongrie, car la noblesse à laquelle il s'attaquait était le représentant d'une nation. Les historiens ont généralement mal apprécié les institutions de ce pays, qu'ils ont vu de trop loin. Ils ont cherché le mot moderne de *peuple* dans des lois qui datent du moyen âge, et ne trouvant que le mot de *noblesse* (1) à côté de celui de roi, ils se sont peu souciés des luttes qui s'engagèrent entre ces deux pouvoirs. Ils n'ont pas senti qu'un état où l'on compte parmi la noblesse quelques cent mille laboureurs, comme est l'Espagne ou la Hongrie, incline fort à la démocratie (2). De là

(1) *Nomine* populi *intellige dominos prælatos, barones et alios magnates, atque quoslibet nobiles.* (Verbötzi, P. 3, t. 4.)

(2) Dans le comitat d'Ugotsa, par exemple, lors du recen-

vient que saint Étienne écrivait dès 1001 : *Omnes homines unius sunt conditionis*, et qu'un autre roi de Hongrie, Geyza II, pouvait dire en 1141 ce mot bien connu : « La République n'est pas à moi, mais je suis à elle, et Dieu m'a élevé sur le trône pour en maintenir les lois. » De là vient enfin que les Hongrois, dès 1298, abolissent le servage (1). Une aristocratie ainsi composée, où étaient admis tous ceux qui se signalaient, pouvait s'intituler *la nation* à plus juste titre que de nos jours tel corps d'électeurs dans tel pays constitutionnel. Aussi la Bulle d'or de 1222, qui limite la puissance royale en consacrant les droits de la noblesse, est-elle, en réalité, non un privilége octroyé à quelques hauts barons, mais bien la première page d'une charte démocratique.

Joseph fut donc contraint d'abandonner ses prétentions et de renoncer au plan qu'il avait conçu de reconstituer la Hongrie. Il eût eu pour lui son époque et il aurait réussi, s'il avait cherché à développer les institutions de la Hongrie suivant le génie moderne,

sement opéré sous Joseph, on compta 1,805 nobles et 1,297 paysans corvéables.

(1) 1298, art. 73.

s'il eût voulu amoindrir la noblesse au profit de la nation entière; c'est ce que la Diète accomplit aujourd'hui. Mais son principal but fut d'affermir l'autorité royale et la puissance autrichienne, et cette tentative échoua devant une résistance doublement légitime : les tendances libérales et le sentiment patriotique du pays.

Si Joseph eût adopté le système d'assoupissement pratiqué par Marie-Thérèse, l'influence germanique s'établissait enfin en Hongrie, car, après le règne de ce prince, les Hongrois furent entraînés, par les guerres de la république et de Napoléon, dans une seconde phase autrichienne. Mais, entre ces deux périodes, Joseph II vint à point pour susciter une réaction nationale. Les hommes qui en 1790 se réveillèrent en face des tentatives de l'Autriche ne perdirent pas leurs traditions d'indépendance, lorsqu'à la paix de 1815, la Hongrie et le gouvernement reprirent leur attitude respective, et ce fut de la bouche de ces patriotes, enfantés par Joseph, qu'on entendit sortir les premiers mots de liberté. Nous apprécierons plus loin le travail qui s'opère dans les esprits, depuis le moment où l'influence germanique perd du

terrain, travail dont on peut suivre les progrès dans les débats de la Diète, et qui a de nos jours acquis une importance telle, que l'Autriche est désormais forcée de compter avec lui. Avant de nous introduire dans le sein de ces assemblées nationales, qui ont déjà accompli de si grandes choses, arrêtons-nous sur un épisode de l'histoire de Hongrie, qui ne se rattache ni à ce qui précède ni à ce qui suit, mais qui, par l'ordre chronologique des faits, doit trouver ici sa place.

Nous tâcherons de jeter quelque lumière sur l'histoire de ceux que l'on a appelés les Jacobins de Hongrie, et qui furent impliqués dans la conspiration, réelle ou supposée, de 1794 : esprits impatients qui, se passionnant pour les idées jetées dans le monde par la révolution française, tentèrent d'en hâter la réalisation par une initiative hardie. Écrire cette histoire, c'est s'imposer, il faut le reconnaître, une tâche difficile. Bien que rappoché de nous, cet épisode, par cela même qu'il est isolé, semble oublié des Hongrois. A l'époque où s'accomplit la mystérieuse tragédie, on ne parla de l'événement que fort peu de temps, et à voix basse : ce fait n'eut pas de retentissement dans

le peuple. Les manuscrits secrets qui existent n'ont pas été jugés par l'opinion publique. Nul ne saurait quel degré de confiance ils méritent, s'ils n'avaient été écrits dans un esprit opposé, par des acteurs ou des spectateurs du drame. En les corrigeant les uns par les autres, en réunissant quelques uns de ces souvenirs qui restent pour ainsi dire dans l'air et portent un cachet méconnaissable de vérité, en recueillant et en pesant tout, en un mot, dans son impartiale balance, l'historien peut donc raconter ce sanglant épisode, qui est resté jusqu'à ce jour enveloppé de ténèbres (1).

(1) *Jacobinorum hungaricorum historia*, per Antonium Szirmay de Szirma. — Ce Szirmay était conseiller aulique de l'empereur, et il a écrit contre les accusés avec une partialité évidente. Il accueillit trop aisément les exagérations et les contes qui se débitent toujours lors de quelque catastrophe. Il paraît même qu'il altéra sciemment la vérité, à en juger par le manuscrit suivant :

Notes de François Kazintzi sur l'ouvrage de Szirmay (en hongrois). Kazintzi, l'un des meilleurs poëtes de la langue magyare, fut impliqué dans l'affaire des Jacobins et enfermé dans la prison d'état de Kufstein. On l'en laissa sortir sous le serment de garder sur cette mystérieuse conjuration le plus

profond silence. Kazintzi, comme tous ceux à qui cette condition fut imposée, l'observa fidèlement. Mais, lorsque le manuscrit de Szirmay lui tomba sous la main, il ne put se défendre d'y ajouter quelques notes. Il est regrettable qu'il n'ait pas donné à ses remarques plus d'étendue, et qu'il se soit contenté de relever les erreurs capitales. « Hélas! dit-il en commençant, malheur aux hommes si l'histoire est écrite comme l'est cet ouvrage : car les récits historiques ne seraient pas autre chose qu'un tissu de mensonges volontaires ou involontaires. Je regrette de le dire d'un homme qui m'a honoré de sa confiance et m'a fait amicalement part de son ouvrage; mais il serait encore plus pénible pour moi de me taire, car je ne veux ni ne sais mentir.... Je rencontrai M. Szirmay en 1810, à Ujhely, et lui dis que sans doute il ne croyait pas tout ce qu'il avait écrit. « Cela est vrai, répondit-il, je ne le crois pas; mais » qu'importe? En écrivant comme j'eusse dû le faire je me » serais attiré des ennemis, et j'en ai assez. J'ai écrit parce » qu'il était nécessaire qu'on écrivît quelque chose. Un lec» teur intelligent saura deviner ce qu'il y a dans mon récit et » de sincère et de contraint. » .... Je ne puis me dispenser de joindre des notes à l'ouvrage de M. Szirmay. Que le lecteur n'attende pas que je lui dise tout ce que je sais. Je lui promets seulement de ne pas mentir. »

Journal de François Kazintzi durant sa captivité (en hongrois).

Le procès de lèse-majesté en Hongrie, dans l'année 1795 (en allemand). Cet ouvrage est une défense des accusés. Il est évidemment d'un Hongrois : cela se reconnaît à chaque ligne.

« J'écris ceci au péril de ma vie », y est-il dit dès le début. — Ce manuscrit a été imprimé à Leipsick en 1800; mais les exemplaires ont disparu bientôt et sont devenus introuvables.

Les sentences publiées contre les accusés forment le seul document officiel que le gouvernement autrichien ait publié. *Sententiæ, tam inclytæ Tabulæ regiæ judiciariæ quam excelsæ Tabulæ septemviralis, contra criminis læsæ majestatis, seu perduellionis reos latæ*. Pestini, 1795.

CHAPITRE II.

Les Jacobins de Hongrie.

La révolution française fut saluée en Europe par des cris d'espérance. On s'émut au spectacle de ces immortelles assemblées décrétant solennellement les droits des nations, et de toutes parts les opprimés tendirent leurs bras vers la France. Cette vive sympathie survécut à la Terreur, que tout le monde regardait alors comme une conséquence de la révolution ; et elle se manifesta non seulement dans les pays libres ou voisins du nôtre, mais même chez des peuples éloignés, que leurs souverains devaient lancer contre la République (1). La France négligea de s'en

(1) En 1794, en pleine Autriche, à Vienne, on arrêta une foule d'individus comme Jacobins. On pendit entre autres, sur les glacis de la ville, le lieutenant de place, Hebenstreit de Streitenfeld. Un grand nombre furent exposés publiquement, puis condamnés à 20, 40, et 100 années d'emprisonnement.

servir, et les historiens de la révolution ne l'ont pas constatée. Quant aux écrivains officiels, pour expliquer cette influence mystérieuse qui rattachait à la France les esprits supérieurs de tous les pays, ils ont eu soin de trouver la plus absurde de toutes les hypothèses. Selon eux, les républicains français achetaient partout des partisans en répandant de grosses sommes, à une époque où la Convention n'avait ni pain ni souliers à donner à ses soldats !

La Hongrie suivait le mouvement de la France avec l'intérêt d'une vieille alliée, car les liens qui unirent à notre patrie l'ancienne monarchie hongroise ne furent pas rompus par l'établissement de la domination autrichienne. On étudiait à Bude les progrès de la révolution, on assistait aux débats des assemblées françaises; on commentait et on lisait avidement, dans tous les établissements publics, les discours de nos orateurs. C'est ce que Szirmay lui-même raconte dans son latin de convention... *sparsis libellis*, *ephemeridibus gallicis* Moniteur *dictis vulgabantur*, *et in caffëariis tabernis in Hungaria promiscue legebantur*. Par un rapprochement naturel, les plus ardents des libéraux se concertèrent et échangèrent leurs idées

dans des réunions fréquentes. La chose ne resta pas si secrète qu'elle n'éveillât l'attention de l'autorité. Au mois d'août 1794, on se saisit de quelques personnages que l'on regardait comme les chefs d'une conspiration jacobine; puis les arrestations continuèrent et se montèrent bientôt à plus de soixante. On fit courir le bruit qu'on avait découvert à temps un complot horrible, qui ne tendait pas moins qu'à mettre à mort tous les citoyens honorables, à brûler la capitale et à renverser la religion, aussi bien que le gouvernement légitime du pays. Les hommes sensés se demandèrent comment une conjuration ourdie par un nombre considérable d'individus, dans un but aussi vaste, avait pu rester secrète jusqu'au dernier moment, lorsque les accusés n'avaient en main ni argent, ni influence, ni rien de ce qui peut provoquer un grand mouvement populaire.

Pour aider aux exagérations, on brûla tous les papiers trouvés chez les prétendus Jacobins. On les détruisit si consciencieusement, qu'il n'en est absolument rien resté. Il est certain cependant que les accusés avaient formulé leurs idées dans un catéchisme libéral qu'ils répandirent en Hongrie. Ceux

qui possédaient des copies de ce livre se hâtèrent de les faire disparaître dès l'origine du procès, en sorte qu'il est aujourd'hui impossible d'en prendre connaissance. Nos recherches à cet égard, d'autres beaucoup plus actives et plus persévérantes, ont été sans succès. Heureusement Szirmay a donné en quelques mots le résumé des doctrines des *Jacobins*, et l'on peut ici se fier à son témoignage. Ces doctrines empruntées, dit-il, à la révolution française, établissaient que les hommes tenaient de la nature les mêmes droits et naissaient tous égaux ; que les lois, votées par tous les citoyens, obligeaient tous les citoyens ; que tous avaient droit aux honneurs et aux dignités ; que tous avaient la faculté de dire et d'écrire leurs pensées avec liberté entière, la raison étant un don divin ; que tous les citoyens devaient contribuer aux charges de l'état, et que l'emploi de l'impôt devait être déterminé par le peuple ; que la souveraine puissance dérivait du peuple seul, et qu'au peuple appartenait le pouvoir législatif ; enfin que les biens ecclésiastiques devaient être vendus au profit de l'état.

Après avoir formulé ainsi les idées des *Jacobins*, Szirmay conclut, sans hésiter, à leur condamnation.

D'autre part, le manuscrit allemand soutient que le pouvoir n'avait même pas le droit de les inquiéter, puisqu'ils ne faisaient pas autre chose qu'élaborer des questions de théorie gouvernementale, se livrer à des recherches scientifiques. Entre ces deux opinions il est facile de trouver le vrai. Certes, les doctrines des *Jacobins* n'avaient rien que de naturel et de juste, puisqu'elles sont proclamées dans les pays les plus civilisés; mais, en les formulant hautement, les libéraux hongrois perdaient leur caractère d'hommes spéculatifs. Etudier des théories politiques sans travailler à les appliquer eût été un non-sens, aussi s'efforçaient-ils de les populariser par des publications; et dans un pays constitué comme l'était alors la Hongrie, la diffusion de ces idées pouvait amener un bouleversement. Enfin, en exprimant leurs sympathies pour la révolution que l'empereur combattait à outrance, les *Jacobins* s'exposaient à l'animosité du gouvernement. Il est donc naturel qu'il ait ordonné contre eux une enquête, qu'il leur ait même intenté un procès. Reste à savoir si, dans le cours de ce procès, les formes de la justice ont été respectées; si en outre une conspiration s'était formée et avait grandi, agi, à ce

point de provoquer des condamnations à mort. C'est ce que nous apprendront les détails qui suivent.

Dans l'assemblée trimestrielle du comitat de Pest, on parla vivement des arrestations qui avaient eu lieu. Un patriote ardent, le comte Keglevich, s'écria que le gouvernement violait les lois en arrêtant des nobles avant de les citer devant les tribunaux. Il proposa aux membres présents d'adresser des circulaires à tous les comitats du royaume, pour les engager à demander de concert des explications à l'empereur, et à se faire rendre compte des crimes imputés à des citoyens honorables. L'adoption de cette proposition, en forçant le pouvoir à tenir compte des sentiments du pays, eût influé sans nul doute sur le sort des accusés; mais elle fut écartée par l'influence d'un magnat royaliste, le comte Joseph Teleki, lequel rappela que le citoyen, dont la liberté était inviolable, pouvait être arrêté sans autre forme dès qu'il était accusé de haute trahison. Il vanta la justice, la clémence de l'empereur, et conseilla de s'en remettre à un souverain tel que lui, qui ne se montrerait sévère que dans l'absolue nécessité. Pour faire une concession à ses adversaires, il proposa à son tour qu'on deman-

dât au roi de faire juger les prévenus non en Autriche, mais en Hongrie. L'assemblée s'en tint à cette mesure. C'était abandonner la cause des accusés, qui cependant pouvait être légalement défendue; car, si la loi autorise l'arrestation immédiate d'un citoyen accusé de haute trahison, c'est parce qu'elle suppose que le crime est évident, et que l'indignation publique a déjà désigné le coupable. Sans cette hypothèse, la liberté personnelle, formellement garantie d'ailleurs, serait illusoire (1).

(1) Il est avéré qu'il y eut alors deux mouvements, ou, pour parler le langage officiel, deux conjurations: l'une, aristocratique, formée par les magnats dans le seul but de détacher la Hongrie de l'Autriche, et d'élever au trône l'archiduc palatin Alexandre, frère de l'empereur; l'autre, démocratique et libérale, sans plan arrêté, née sous l'influence de la révolution. Nous ne nous occuperons que de celle-ci, parce qu'elle est la seule qui eut des suites. La première avait plus d'importance; mais, précisément à cause de cela, le gouvernement, après l'avoir découverte, feignit de l'ignorer. On se contenta de destituer les conjurés, qui remplissaient les premières charges de l'état, et de surveiller activement le jeune palatin. Ce prince étant mort peu de temps après par une circonstance fortuite, le bruit se répandit et s'accrédita qu'il n'avait pas dû la mort à un simple accident

Le chef de la conspiration jacobine fut un ex-franciscain, nommé Joseph Martinovits, Rascien de naissance, homme d'esprit, savant, versé dans toutes les langues de l'Europe. Il avait quitté, sous Joseph II, le couvent des franciscains de Bude, et s'était mis à enseigner à peu près toutes les sciences, tantôt en Hongrie, tantôt en Pologne. Léopold II, qui succéda à Joseph, voulut, comme lui, des réformes en Hongrie. Il cherchait des hommes, s'attacha Martinovits, dont il reconnut l'habileté, et le pensionna. L'ex-franciscain fut envoyé à Paris en 1792, et chargé de remettre à Louis XVI des lettres de l'empereur. Après avoir atteint le but de sa mission, il se lia pour son compte avec les chefs de la Montagne, et commença à goûter le poison des idées françaises, pour parler comme Szirmay. Des pensées révolutionnaires se mêlèrent dès lors dans son esprit aux inspirations qu'il avait reçues de Léopold. Ce prince, pour préparer les Hongrois aux réformes qu'il méditait, était entré en relation directe avec un grand nombre de particuliers et avait autorisé Martinovits à populariser ses vues. Celui-ci, à la mort de l'empereur, continua l'œuvre entreprise, bien que le nouveau gouverne-

ment fût hostile aux idées démocratiques, et il l'agrandit en lui donnant des tendances hardies, en invoquant non plus la volonté du souverain, mais la révolution française et les droits des peuples. Les circonstances firent de lui le chef des libéraux hongrois; mais par son caractère il était inférieur à ceux qu'il dirigeait.

Tout en rendant justice aux talents de Martinovits, ceux qui ont raconté sa vie s'accordent à lui attribuer un esprit pervers. Remuant et ambitieux, de mœurs et de conscience faciles, il était « capable de tout », dit Kazintzi. Ce dernier ne le vit qu'une fois, long-temps avant la conjuration, et lui entendit proférer des paroles « dont il eut horreur. » Il est certain que le caractère personnel de Martinovits compromit ses coaccusés autant que la multitude des écrits émanés de sa main.

Martinovits avait divisé la Hongrie en quatre districts, à la tête desquels se trouvait un agent choisi par lui. Le directeur du district de Pest fut Joseph Hajnótzi, publiciste distingué, d'une vaste érudition, celèbre en Hongrie par des travaux remarquables. Il était désintéressé, probe, laborieux, et Joseph II,

qui se connaissait en hommes, lui avait confié des fonctions importantes. La nature de son esprit faisait de Hajnótzi le secrétaire de l'association libérale. Ce fut lui qui rédigea les principes et les statuts des *Jacobins*. Sous des cheveux déjà gris, Hajnótzi cachait une âme de feu. Il appartenait tout entier à la révolution française, dit Kazintzi : il en écrivait l'histoire jour par jour et l'avait expliquée, en 1791, dans le journal de Kerekes et de Demetrius-Görög. Hajnótzi aimait ardemment sa patrie. « Quand tu te trouves au milieu de ces Viennois, disait-il à Kazintzi, avec le dolman sur le dos et le sabre large au côté, parle-leur de science, montre ce que tu vaux et apprends-leur qu'un Hongrois n'est pas un grossier personnage. » Les sympathies de Hajnótzi pour la révolution française le perdirent. Martinovits, qui avait à Vienne des relations étendues, lui annonça un jour que le gouvernement autrichien négociait avec Lafayette, Dumouriez et Robespierre, le rétablissement de la royauté en France et l'avénement de Louis XVII. Hajnótzi écrivit aussitôt aux principaux membres de la Convention nationale, par la voie de Constantinople, pour les avertir du danger. A certains égards, les rensei-

gnements de Martinovits étaient faux : il y avait là sans doute des erreurs de noms. Mais il est incontestable qu'un complot contre-révolutionnaire s'était formé à Paris. Hajnótzi, en effet, fut déclaré coupable d'avoir livré aux ennemis les secrets de l'état : ce fut même le principal chef d'accusation dirigé contre lui.

Le directeur du district de Debretzen était Jean Látzkovits. Celui-ci avait trente ans. C'était un homme exalté, plein d'audace et d'effervescence. « Il avait la taille et la démarche d'un héros. Son œil noir jetait de la flamme. La nature l'avait créé pour être roi, et si son feu sauvage eût brûlé sur un trône, le monde aurait tremblé. » Quand il servait dans la garde noble hongroise, nul ne le voyait passer dans les rues de Vienne, raconte-t-on encore, sans s'arrêter pour le mieux voir. Látzkovits quitta la garde pour passer dans un régiment de hussards qui allait guerroyer en Turquie. Il se distingua en Servie, en Bosnie, et particulièrement au siége de Belgrade. Au retour de la paix, pendant la Diète de 1790, les officiers de son régiment adressèrent une pétition aux États, pour demander que les Autrichiens fussent exclus des régiments hongrois. Le mécontentement de l'empereur

» Dans ce triste état de choses, peu d'individus se soucient des droits de l'humanité. Les prélats lascifs et les magnats débauchés étouffent la voix du cœur : les autres citoyens doutent qu'ils soient eux-mêmes des hommes.

» Il faut deux choses pour faire une révolution : la culture intellectuelle chez les uns, l'oppression exercée sur les autres. La première se fait jour parmi nous; les prélats et les magnats hâteront la seconde.

» Les choses changeront bientôt de face, à moins qu'on n'extirpe les nations libres, qu'on ne brûle tous les livres qui tracent leur histoire et qu'on entoure la Hongrie d'une muraille chinoise.

» Il faut rendre au peuple tous ses droits, avant qu'il les reprenne lui-même. »

François Szent-Mariay, qui ne comptait pas plus de vingt-cinq ans, fut le directeur du district de Cassovie. Kazintzi dit de lui qu'il était beau comme Antinoüs et plus beau d'âme que de corps. Il avait été secrétaire du comte Michel Sztáray, dans la maison duquel il avait puisé le goût de la littérature française. Szent-Mariay était ardent, et doué de talents supérieurs, suivant le témoignage de Szirmay.

Il manquait à Martinovits un directeur du district en deçà du Danube. Un jour qu'il se promenait sur les remparts de Vienne, il vit venir à lui le comte Jacob Sigray, et se dit aussitôt que la place vide était remplie. Sigray était un jeune homme faible et léger, qui accepta son rôle simplement parce qu'on le lui offrait. « Il fut, écrit Kazintzi, la misérable victime d'une éducation insensée, d'une éducation de grand seigneur. Il était mou et efféminé. Outre le hongrois et le latin, il parlait assez bien l'allemand, le français, l'italien et l'anglais. Il peignait assez bien, il faisait assez bien de la musique, montait assez bien à cheval, se battait assez bien, dansait assez bien, jouait assez bien, et faisait assez bien la débauche, comme il convient à un jeune magnat. » Sigray prit l'alarme en apprenant l'arrestation de Martinovits à Vienne; mais celles de Hajnótzi, de Látzkovits et de Szent-Mariay, qui eurent lieu à Pest, dans la nuit du 16 août, troublèrent sa raison. Il fit sceller son cheval, s'enfuit, revint, se déguisa en femme, s'enfuit pour revenir encore, puis demanda un asile aux franciscains de Veszprém. Il fut pris et envoyé à Vienne.

Les arrestations durèrent jusqu'au mois de décem-

bre. Elles frappaient un grand nombre d'individus qui vivaient paisiblement dans leurs familles et qui auraient pu, en toute sécurité, gagner la Turquie. On eut peine à croire qu'ils eussent conspiré. Aucun d'eux d'ailleurs n'était un homme d'action. Il n'y avait guère dans leurs rangs que des penseurs. C'étaient des publicistes, des érudits, des poètes, des avocats, des médecins, des prêtres. Presque tous appartenaient à la noblesse. Leur caractère et leur position démentaient assez les bruits absurdes que l'on répandait dans le peuple. « Le plus grand nombre d'entre eux, dit le manuscrit allemand, étaient des hommes distingués, dans la vigueur de l'âge et du talent, des érudits estimés, des écrivains connus, en sorte qu'on pouvait croire que la guerre était déclarée contre l'intelligence. Nulle part on n'aurait trouvé des esprits plus cultivés, une société plus élégante et plus spirituelle que celle du cloître des franciscains, où les prisonniers étaient renfermés... Quel Hongrois aurait pensé sans larmes à ces murs? L'honneur de notre nation nous était ravi! » En lisant ces lignes, la pensée se reporte sur ces illustres condamnés de Spielberg, la gloire de l'Italie, dont notre An-

dryane nous a dépeint l'activité, et qui poursuivaient leurs travaux spéculatifs jusque sous les voûtes mortelles du cachot.

Plusieurs des accusés, Szolartsik, Hirgeist, Szmetanovits, Szlavy, Uza, Nicolas Kazintzi, frère du poète, sortaient à peine de l'enfance. Ladislas Erdélyi était si jeune, qu'en l'apercevant lorsqu'on l'amena au corps-de-garde, Kazintzi alla au devant de lui et le consola. « Ami, je n'ai pas besoin de ces paroles, répondit-il avec sérénité ». Kazintzi le prit par la main, et l'amenant vers un prisonnier qui se désolait : « Szulyovszky, dit-il, apprends de cet enfant comment il faut souffrir. — Il peut le faire, répliqua l'autre, car il n'a pas de fils. » Un enfant de seize ans, Ladislas Révai, fut inquiété parce qu'il avait lu le catéchisme jacobin sans dénoncer la personne qui le lui avait confié. Sa mère écrivit aux magistrats de Pest que, si on touchait à son fils, elle irait le chercher à la tête des montagnards de Thurótz. La baronne Révai était femme à le faire. L'enfant fut élargi en considération de son âge, publia-t-on. « A-t-il donc rajeuni, demanda plaisamment un prisonnier? »

Nous avons exposé les doctrines des *Jacobins*.

Nous avons fait connaître le caractère des principaux chefs de l'association libérale et la position qu'occupaient tous ceux qui en faisaient partie. Il faudrait présentement les suivre sur le banc des accusés, assister aux débats qui motivèrent les sentences. Mais ici nous sommes arrêté par le mystère qui pesa sur cette conjuration et par le silence des manuscrits. Ce que l'on raconte à ce sujet ne peut être admis sans preuves, et les preuves manquent. Que s'est-il passé dans le cours de ce procès ? Nul ne l'a su ou n'a voulu le dire. Ceux que nous avions laissés accusés, nous les retrouvons condamnés, déclarés coupables de haute trahison. Mais hâtons-nous d'ajouter que l'examen des sentences, aussi bien que l'appréciation de certains faits qui se rattachent à cette mystérieuse tragédie, nous donnera des renseignements suffisants.

Le complot, dit Szirmay, devait éclater à la fin d'août. A un signal parti d'une caserne où habitaient 1,500 prisonniers français, les conjurés devaient voler vers le bâtiment, délivrer les prisonniers, piller l'arsenal, massacrer les habitants de Buda-Pest et mettre le feu aux quatre coins de la ville. Ils avaient

300,000 hommes et des sommes immenses à leur disposition. Un valet de Martinovits découvrit la conspiration en lisant les papiers tombés de la poche de son maître. L'autorité fut mise aussitôt sur la trace des coupables : les chefs de la révolte furent arrêtés, et les prisonniers français dirigés sur Temesvár.

A la lecture de ces détails, Kazintzi ne fit que cette simple remarque : « Je n'ai jamais entendu parler de ce complot, qu'aurait pu à peine concevoir l'esprit pervers de Martinovits ou la tête exaltée de Látzkovits. » Il est évident que Szirmay, en écrivant ce passage, comptait sur l'esprit de son lecteur comme il le dit à Kazintzi, car c'est le plus extravagant de son livre. Il faut être dénué de sens pour croire que des hommes d'étude comme les *Jacobins*, pour la plupart propriétaires et nobles, étaient au moment d'exécuter une œuvre de galériens révoltés. Eh bien ! une chose qui frappe douloureusement, c'est le crédit que ce conte stupide trouva parmi ceux qui disposaient de la vie des accusés. Le jour des exécutions on mit sur pied toutes les troupes, on chargea les canons; les habitants reçurent l'ordre de se munir d'eau et de vivres, d'allumer des flambeaux aux fe-

nêtres : il semblait que la ville entière dût trembler jusque dans ses fondements. Rien ne bougea. La stupéfaction de l'autorité fut grande, et, dit-on, sincère.

On comprend que le moindre indice donné sur une vaste conspiration, lorsqu'elle est organisée et prête à éclater, doive tout dévoiler à la fois. On ne peut tenir un fil sans soulever le réseau. Pour faire un coup de main, les conjurés devaient nécessairement se trouver en nombre ; or c'est à peine si on en arrête une soixantaine en comptant les enfants, et on emploie à ces arrestations plusieurs mois. On en saisit quelques uns, puis on les relâche, ensuite on les reprend. Bon nombre ignoraient l'existence de l'association *jacobine*, comme les débats le prouvèrent : d'autres l'avaient même blâmée. Le poète Jean Batsányi était de ceux qui l'ignoraient. Quelques mois avant il avait publié, dans un recueil périodique qui paraissait sous sa direction à Cassovie, le *magyar Museum*, une pièce de vers qui contenait un appel aux nations opprimées. Invoquant la révolution française : « Peuples, disait-il, qui gémissez sous les lourdes chaînes de l'esclavage, jusqu'ici vous n'avez pu

briser le joug qui vous attache à la tombe couverte de deuil. Debout ! » Et il sommait les rois de jeter les yeux sur Paris. La publication de ces vers lui attira des persécutions. Il prit le parti d'aller à Bude, et demanda une audience au palatin, qui lui assura qu'il ne serait plus inquiété. L'archiduc parlait sincèrement. Batsányi n'en fut pas moins arrêté comme il sortait du palais.

La *Gazette officielle de Vienne*, en apprenant au monde le châtiment des coupables, annonça « qu'ils avaient été convaincus de l'horrible dessein de renverser les lois fondamentales de l'état, le trône et le pouvoir royal ; d'attaquer la sûreté publique, la vie et la propriété des citoyens ; d'abolir enfin les principes de la religion et de la société civile. » — Le journal, on le voit, confirmait pleinement les bruits de police. L'horrible conspiration, l'*horribilis, pestifera conjuratio*, pour dire comme l'accusateur public, n'était un doute pour personne. On était convaincu, jusque dans les plus hautes régions du pouvoir, qu'on avait échappé à un immense danger. Mais le complot avait-il reçu un commencement d'exécution ? était-il près d'éclater ? s'était-il du moins formé ? Non, car on

n'en trouve aucune preuve ni dans le réquisitoire du fiscal, ni dans les sentences des condamnés. C'est là, et pas ailleurs, qu'il faut chercher les traces du crime.

Le fiscal accusa les libéraux d'avoir embrassé les idées démocratiques proclamées par la république française, d'avoir rédigé dans ce sens des catéchismes qui s'adressaient aux Hongrois, et de menacer par là l'état tout entier. S'il ne parvint pas à démontrer qu'une conjuration s'était formée, c'était, suivant lui, parce que les preuves convaincantes avaient disparu. Il demanda la condamnation des accusés par cela seul que leurs écrits impliquaient le crime de lèse-majesté : ***scripta jam in se ipso crimen læsæ majestatis involventia.*** C'étaient donc des idées, et non des actes, un complot qu'il s'agissait de condamner. La mort de Paul Öz prouve ce fait jusqu'à l'évidence. Et qu'est-ce qu'un procès de lèse-majesté qui ne peut être vidé que dans le plus grand secret? On n'ignore pas à Bude plus qu'ailleurs qu'un pouvoir s'affaiblit en frappant dans l'ombre, tandis qu'il s'affermit lorsqu'il invoque loyalement la justice contre de grands coupables. Si la conjuration était organisée, si les choses étaient arrivées à ce point qu'il était néces-

saire que des têtes tombassent, on ne s'explique pas l'empressement du fiscal à invoquer des faits étrangers au crime et à en faire la base de ses accusations. Hajnótzi est convaincu d'avoir livré aux Français les secrets de l'Autriche. Hirgeist, un jeune homme de dix-neuf ans, a écrit sur Montesquieu et Rousseau des commentaires dangereux. Paul Öz n'a pas fait partie de l'association libérale. Il a refusé de s'allier aux *Jacobins* parce qu'il ne partageait pas entièrement leurs convictions; mais la manifestation de ses opinions politiques motive sa condamnation. Verseghy, le poète, a traduit en hongrois *la Marseillaise*, et composé un chant patriotique commençant par ces mots :

> « Hongrois, pourquoi tourneriez-vous contre les Français des armes ensanglantées?... »

Il n'y a pas jusqu'à la sentence de Martinovits qui ne soit quelque peu obscure, *satis tenebrosa*, dit naïvement Szirmay; de Martinovits, le seul des accusés peut-être dont l'esprit pratique eût senti la portée politique de l'association. Kazintzi explique l'em-

barras et la confusion des juges par la fausseté des dépositions, c'est-à-dire par l'insuffisance des preuves; et il faut bien admettre cette explication, car elle est la seule probable. Pour apprécier la valeur des témoignages invoqués dans ce procès mystérieux, il suffit de citer le fait suivant : un individu affirma que Kazintzi avait en sa présence distribué des armes françaises et cinq millions de francs en monnaie française aux principaux habitants de la ville de Károly. Or Kazintzi prouva que les personnes qui passaient pour avoir reçu ce dépôt se trouvaient alors loin de la ville.

On viola ouvertement les formes de la justice en limitant les moyens de défense des accusés. Quelques uns voulurent exercer un droit légitime en appelant le concours d'un avocat nommé par eux. Leur choix tomba unanimement sur un homme d'une probité reconnue, nommé Horváth. Mais la manifestation de cette volonté fut regardée comme nulle. On nomma d'office quatre avocats que l'on chargea de la défense des soixante *Jacobins*, et auxquels, par une concession apparente, on joignit celui que les prisonniers avaient désigné. On imposa à ces avo-

cats l'obligation de prêter un serment extraordinaire. Quelle était la teneur de ce serment ? On l'ignore. On sait seulement que Horváth refusa de le prêter.

Le fiscal qui dirigea toute l'accusation fut un Jean Németh, homme cupide et rusé, que secondait un ex-jésuite, nommé Ignace Almásy. Celui-ci n'était autre qu'un coquin de bas étage. Quant à Németh, il voyait dans l'affaire des *Jacobins* un merveilleux moyen de faire sa fortune. Szirmay ne cherche même pas à déguiser le caractère trop connu de ce misérable. Il recevait l'argent de quelque côté qu'il vînt, dit-il ; il effrayait et caressait tour à tour les accusés, et il usait de mille embûches pour leur arracher des aveux. Il lançait des mandats d'amener sur une foule d'innocents, simplement pour les rançonner. *Totam Hungariam crimine læsæ majestatis involvere, sibique per id tributariam reddere volebat.* Les premiers dignitaires du royaume s'indignèrent des honteux excès de Németh, et le dénoncèrent au palatin, qui rappela le fiscal à l'ordre. Németh s'excusa en disant que sa charge, outre deux mille florins allemands, devait lui rapporter quelques avantages, suivant les termes de son diplôme, *cum omnibus sportulis, soli-*

tis accidentiis et obventionibus. Il avait oublié que, pour faire son métier, le gouvernement lui avait compté mille ducats de sportule. Németh répara tout en pressant les condamnations.

Arrêtons-nous un moment. Rappelons ce que nous avons écrit plus haut des accusés. C'étaient, avons-nous dit, des hommes intelligents, studieux, distingués, l'honneur de la nation hongroise. Subjugués par les grandes paroles qui se répétaient au sein de la Constituante et de la Convention, ils s'étaient associés pour répandre en Hongrie les idées françaises. Ces penseurs, nous le répétons, s'exposaient à la rigueur du gouvernement. Ils se laissaient entraîner avec une bonne foi enthousiaste à une œuvre dont nul n'eût prévu les suites. Mais comment de tels hommes pouvaient-ils former un complot odieux dont les détails révoltent le bon sens? Comment l'accusation roule-t-elle plus ou moins franchement sur cette hypothèse, qui peut seule justifier des condamnations capitales? Pourquoi l'existence du complot n'est-elle pas démontrée dans les pièces officielles, les seules qui méritent examen? Pourquoi foule-t-on aux pieds toute justice en acceptant des dépositions ab-

surdes, en posant des bornes à la défense, en confiant l'accusation à des hommes flétris ?

La réponse à ces questions nous la trouvons dans les sentences. Quel fut le premier résultat de ce procès? Ah! cela coûte à dire....., dix-huit condamnations à mort! La mort pour tous!

Les accusés avaient été traduits devant la Table royale, une des plus hautes Cours de justice du royaume; et le dernier tribunal, qui porte le nom de Table septemvirale, dont la sentence est irrévocable (le roi a le beau droit de gracier), avait reçu du souverain, avec la mission de confirmer les sentences, le droit d'atténuer les peines. Cette distribution de rôles fut prise au sérieux par le président de la Table royale, le *personal* Urményi. Dans la pensée de ce magistrat, il était urgent d'arrêter en Hongrie le mouvement intellectuel provoqué par les *Jacobins :* il fallait qu'un des deux tribunaux intimidât et sévît au nom de l'état, et que l'autre, au nom de l'empereur, tempérât la rigueur des lois. Lorsque Urményi vit que la Table septemvirale confirmait sans restrictions toutes les sentences qui lui étaient soumises, il exprima hautement son indignation en présence des juges

qu'il présidait. Il s'écria « que le procès était inique, et qu'il tenait la Table septemvirale pour un tribunal de sang. » Ces paroles sauvèrent la vie à plusieurs accusés, car la série des condamnations capitales, qui jusque là ne s'était pas interrompue, fut brusquement terminée. Ce n'était pas que les principaux coupables eussent été jugés les premiers. Il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur les sentences. Hirgeist, Öz, Szolartsick, Szulyovsky, Kazintzi, Uza, Szmetanovits, sont condamnés à mort pour les mêmes motifs que d'autres, qui leur succèdent, sont condamnés à l'emprisonnement. Mais, dans l'intervalle, la courageuse manifestation d'un honnête homme avait modifié les sentiments des juges.

Un fait évident ressort de ces détails : c'est que la condamnation des *Jacobins* ne fut pas, comme on le crut alors, ordonnée à Vienne, puisqu'il suffit d'une parole échappée à un particulier pour arrêter les sentences de mort. C'est que le droit d'atténuer les peines accordé à la Table septemvirale ne fut pas, comme on le repèta, une ironie cruelle, une cynique comédie. S'il en eût été ainsi, il ne se serait pas trouvé d'honnêtes gens pour reprocher en face à ce

tribunal de renoncer à son droit. Le cabinet autrichien, préoccupé du dehors, engagé dans une lutte gigantesque avec la république française, s'en remit complétement à ses agents de Pest pour la conduite du procès. Or ceux-ci firent leur besogne en gens qui savent ce que rapportent de pareilles affaires. Quant aux subalternes, ils procédèrent, comme cela se pratique toujours, par des persécutions odieuses contre les prisonniers. Les malheureux étaient renfermés dans des espaces étroits, insalubres; on leur imposait à plaisir les privations, on les bâtonnait sous le moindre prétexte, sans distinction de rang ni d'âge. Le public fut rapidement instruit de ces tortures. Aussi vit-on des individus se donner la mort pour les éviter. Joseph Fodor, ex-lieutenant de la garde noble hongroise, se brûla la cervelle en présence de l'officier qui venait l'arrêter. Joseph Krály, employé en Sclavonie, se tua également après avoir recommandé ses deux filles aux magistrats. Il y en eut qui, ayant attenté à leur vie, furent acquittés ensuite par les deux Tables. Abaffy était en prison, malade et chargé de chaînes. Il demandait vainement qu'on lui fît respirer l'air pur. Un jour, on consent à le porter vers la fe-

nêtre, et il aperçoit ses compagnons qui montent sur l'échafaud.

La faute capitale du cabinet fut de rester étranger aux débats, de se regarder comme désintéressé dans la question. Qui donc, si ce ne sont les ministres, qui donc éclairera la religion du souverain qui signe des arrêts de mort? Le cabinet se retrancha dans son inaction, au point de compromettre la personne du palatin, l'archiduc Alexandre-Léopold, frère de l'empereur, auquel on laissa la présidence de la Table septemvirale. Il était à la fois juge et partie, puisque les *Jacobins* étaient accusés de conspirer contre les pouvoirs établis, c'est-à-dire contre sa propre autorité. Le palatin était un jeune homme de vingt-trois ans, qui n'avait ni l'influence ni les connaissances nécessaires pour peser sur les délibérations, et le gouvernement autrichien fit remonter jusqu'à lui l'indignation des Hongrois en couvrant tout de sa responsabilité (1).

S'il ne provoqua pas les condamnations, le cabinet

(1) Suivant la tradition, le cabinet aurait agi ainsi à dessein, et non par négligence.

soutint du moins jusqu'au bout ses agents de Pest. Il les approuva hautement, les récompensa, et distribua, suivant leur bon plaisir, les faveurs et les disgrâces. Outre le désir de montrer leur savoir-faire, ceux-là avaient encore pour stimulant une frayeur véritable. On était alors en grande peur des armées et des idées françaises. De là le nom de conspiration française qu'on s'empressa de donner au prétendu complot. L'autorité fut saisie tout à coup d'une sorte de panique qui se trahit dans la précipitation, le désordre et la confusion des mesures prises. On avait horreur de la révolution française, et les sympathies qu'elle avait excitées en Hongrie provoquèrent une réaction violente. Il y eut enfin, en quelque manière, une Terreur monarchique, pendant laquelle on s'attaqua aux enfants et aux érudits, comme les terroristes de Paris s'attaquaient aux prêtres et aux marquises; et si la révolution n'avait ni mis à mort un roi, ni moissonné une noblesse, peut-être le sang de ceux que l'on appelait des *Jacobins* n'eût-il jamais rougi les échafauds de Bude.

Le 20 mai 1795, on conduisit au supplice Martinovits et ceux qui passaient pour ses principaux

complices, Sigray, Hajnótzi, Látzkovits et Szent-Mariay. La Table septemvirale avait aggravé la peine de Martinovits en ordonnant qu'il serait exécuté le dernier, après avoir vu la mort de ses compagnons. Les demandes en grâce adressées à Vienne par le palatin et par les familles des condamnés n'avaient pas été accueillies. Les prisonniers, tête nue, furent placés séparément dans de petites charrettes de paysans, entourés de soldats et de haiduques. L'échafaud était dressé dans la prairie des Généraux, qui s'étend au dessous de la citadelle de Bude. Martinovits y monta le premier, pour être témoin de l'exécution de ses complices, comme l'ordonnait sa sentence. Il avait répondu à ses juges, pendant tout le cours de son procès, que l'empereur François avait en mains les écrits qu'il avait adressés à son père, qu'on ne pouvait le condamner sans flétrir la mémoire de l'empereur Léopold, et sans condamner également un grand nombre de juges des deux Tables, qui à la Diète précédente avaient manifesté les mêmes opinions que lui. Il exprimait encore cette pensée dans la prairie des Généraux. Il crut long-temps que l'appareil du supplice n'avait été dressé que pour l'épou-

vante des prisonniers et du public. Mais lorsqu'il vit le bourreau frapper le comte Sigray, il s'évanouit. Sigray ne fut achevé qu'au troisième coup. Comme la foule lançait des malédictions au bourreau « Qu'y a-t-il, demanda le prêtre voisin de Látzkovits » ? — » Rien, répondit celui-ci : le peuple s'indigne de la maladresse de l'exécuteur. » Et jetant les yeux sur la plaine : « il y a plus de monde, ajouta-t-il, qu'au couronnement du roi. »

Szent-Mariay suivit Sigray. Látzkovits, en se tournant, l'aperçut lorsqu'il montait les degrés de l'échafaud. « Szent-Mariay, cria-t-il en français, bon voyage ! » Németh n'avait allégué contre Szent-Mariay aucun fait étranger à la prétendue conspiration; aussi croyait-on généralement que sa peine serait commuée. Lorsqu'on lui annonça son sort, il l'accepta avec la résignation du juste. Szent-Mariay mourut en homme de cœur. Après lui vint le bouillant Látzkovits. Celui-ci, pendant tout le trajet, avait montré une excessive impatience. Tordant entre ses doigts sa longue moustache noire, par un geste familier aux Hongrois, il criait au cocher de hâter sa course, et causait avec les hussards qui l'escor-

taient. Arrivé au pied de l'échafaud, il accusa ses juges de corruption et de cruauté; il voulut s'opposer à la lecture de sa sentence. « Mensonges! répétait-il. » Il repoussa le bourreau, qui lui offrait ses services, et acheva sa toilette en récitant les premiers vers de l'ode fameuse *Justum et tenacem propositi virum*......

Hajnótzi fut ferme en face de la mort, comme il l'avait été en face des juges. « Nous souffrons quoique innocents, parce que nous sommes au pouvoir d'un parti fort, avait-il dit en prison. A quoi bon vivre dans un temps comme le nôtre! » En venant vers la prairie des Généraux, Hajnótzi s'était entretenu avec un ecclésiastique sur des sujets philosophiques et religieux, s'interrompant par intervalles pour saluer avec effusion ses amis qui se trouvaient sur son passage. Il reconnut parmi les haiduques un homme qu'il avait placé pendant qu'il était vice-comte de Pest. « Parle de moi à nos patriotes, lui dit-il; conte-leur ma mort. Qu'ils ne me croient pas coupables, car mes intentions étaient bonnes et pures. Je meurs martyr de la vérité. » Il se prépara lui-même, recommanda en souriant qu'on ne le manquât pas, et attendit le coup mortel. Pour Martinovits, il n'a-

vait pas repris ses sens lorsque le bourreau lui trancha la tête.

On signifia aux treize autres condamnés que la peine capitale serait commuée pour eux en une détention soit perpétuelle, soit temporaire, s'ils imploraient la clémence de l'empereur. Onze d'entre eux eurent recours au pourvoi en grâce. Deux le rejetèrent : Paul Öz et un jeune docteur en droit, doué des plus brillantes facultés, Alexandre Szolartsik. Szolartsik était déjà coupable d'avoir dessiné au charbon, sur les murs de son cachot, un arbre qui portait à ses rameaux les noms des victimes du 20 mai. L'arbre était coupé à la racine, et près de la hache on lisait ces mots : *Lætius e trunco florebit.* La mort de Szolartsik fut résolue. Öz, dit Szirmay, se perdit pour deux motifs. D'abord il déclara qu'il n'en appelait qu'au peuple; puis, il adressa aux juges un mémoire où il expliquait ses opinions politiques, pour leur prouver, disait-il, que ces opinions s'appuyaient sur la raison et sur le droit. Öz, on le sait, ne figurait pas entre les *Jacobins.* Sa seule profession de foi avait provoqué sa sentence. Le mémoire que, dans son incorrigible loyauté, il écrivit pour se justifier,

décida sa perte. Németh y montra la preuve du crime de lèse-majesté, malgré la défense de l'avocat, qui déclara que, si les paroles de l'accusé étaient falsifiées par suite des interprétations, au lieu d'être loyalement expliquées, il fallait préalablement admettre que l'écrivain, au lieu de se défendre, avait voulu s'accuser lui-même. Öz n'avait pas encore vingt-cinq ans, et il passait dejà pour un savant jurisconsulte. Pendant la Diète de 1790, il avait publié un journal qui avait suffi pour créer sa réputation. « C'était la meilleure tête du pays », écrit Kazintzi. Lorsque son nom fut pour la première fois prononcé devant la Table royale, « Je connais cet homme, avait dit Urményi, il mériterait de siéger à ma place. » Öz était naturellement grave, petit de taille; il avait l'air calme et modeste. Sa devise était : *Ratione, non auctoritate.*

Le 1er juin on avertit les deux condamnés qu'ils seraient exécutés le surlendemain. « L'empereur aurait pu épargner ma jeunesse, dit tranquillement Szolartsik (il n'avait pas vingt ans); mais il en sera comme il voudra. » Szolartsik prit la mort en enfant courageux. Le matin du jour où il devait être décapité, il se fit poudrer avec luxe et s'enveloppa le cou

d'une ample cravate comme en portaient les élégants à Paris. Le crucifix qu'il tenait à la main lui fit dire en chemin au prêtre qui l'accompagnait qu'il mourait innocent comme était mort le Christ. L'ecclésiastique trouvant le mot un un peu hardi, Szolartik s'empressa de le rassurer en lui donnant la mesure de cette comparaison. Lorsque la voiture s'arrêta, Szolartsik sauta lestement à terre, et choqua ses talons comme s'il dansait la hongroise. Il avait obtenu la permission de parler au peuple ; mais ses paroles furent insignifiantes, car les tambours étaient prêts à couvrir sa voix. Öz fut plus grave, mais non moins intrépide. Il voulut expliquer aux assistants la cause de sa condamnation : on lui imposa silence. Dans le trajet, il avait parlé, avec le ministre réformé qui s'était assis à ses côtés, de la justice de Dieu et de celle des hommes. « Öz était pur, sans tache, et mourut comme Socrate. » Au moment où sa tête roula, une jeune Illyrienne s'élança vers le corps et but du sang qui en sortait. « Ne meurs pas tout entier, s'écria-t-elle. Pardonne, du haut du Ciel, esprit qui t'es envolé. Vis en moi et travaille par moi. » On la fit passer pour folle.

Le reste des *Jacobins* fut distribué dans différentes prisons d'état. Ceux qui avaient été condamnés à mort furent élargis après quelques années de captivité. On avait fait monter jusqu'à quarante-six le nombre des sentences. Par une fatalité étrange, le sort sembla poursuivre ceux qui attachèrent leur nom au souvenir des *Jacobins*. Le fiscal Németh, au moment de sa mort, eut une lente et terrible agonie. Il voyait du sang partout, sur les murs de sa chambre, sur son lit, sur son corps. Sa mémoire est restée vouée à l'exécration publique. Le sentiment qui domina en Hongrie pendant le cours du procès fut une sympathie profonde pour les accusés, mêlée de stupeur et d'effroi; car les persécutions dirigées contre des citoyens estimés, et qui passaient pour innocents, avaient jeté l'alarme dans les familles.

Le manuscrit allemand demandait un vengeur pour les victimes de cette sanglante catastrophe. Le seul vengeur, c'est le temps. Chaque jour voit en Hongrie triompher la cause que les patriotes de 1794 avaient précipitamment embrassée. Chaque jour voit leurs principes gagner du terrain, leurs idées se réaliser par la seule force des choses, par la seule loi

du progrès. Toutefois il était nécessaire de rendre à leur mémoire un funèbre hommage, de réhabiliter aux yeux de l'histoire le caractère de ceux qui devaient être réhabilités, et qui sont demeurés sous le coup des bruits flétrissants et des mensonges officiels semés dans la foule du haut de l'échafaud. C'est ce que nous nous félicitons d'avoir fait. Puisque les libéraux de 1794 furent en Hongrie les représentants de notre révolution, il fallait que leur tombe entr'ouverte fût fermée par une main française.

CHAPITRE III.

Histoire parlementaire de Hongrie (1790-1847).

Avant de nous engager dans les débats des Diètes, il est nécessaire de faire connaître la composition de ces assemblées.

En Transylvanie, la Diète est formée de députés et de régalistes. Les premiers sont élus chaque fois par le pays. Les seconds sont nommés à vie par le prince, et invités à paraître à l'assemblée par des *regales*, lettres royales. Il faut encore ajouter quelques hauts fonctionnaires qui font de droit partie des Etats. Tous siégent dans une même enceinte, et l'on n'y a jamais parlé d'autre langue que le hongrois (1).

En Hongrie, la Diète se compose de deux chambres, de deux tables, comme on dit à Presbourg. La

(1) *Transylvanie*, I. chap. 5.

première table est formée des magnats, c'est-à-dire des nobles qui ont le rang de princes, de comtes et de barons. Ces titres n'ont été prodigués dans le pays que depuis la domination autrichienne. Jusqu'à cette époque, les Diètes se tinrent en plein air, à cheval, et tous les nobles, c'est-à-dire tous les guerriers, prirent part aux délibérations. L'Autriche distribua les titres et les honneurs pour rallier des partisans à sa cause, et les adressa souvent à des familles nouvelles, qui lui durent leur importance. Aussi ceux qui représentent les plus glorieux souvenirs de la Hongrie ne figurent-ils pas toujours à la première Table (1). A côté des magnats siégent les archevêques et évêques, catholiques et grecs, ainsi que les dignitaires revêtus des premières charges du royaume. A

(1) Cette définition autrichienne du vieux mot de magnat, qui a donné une prérogative particulière à ceux qui le portent, n'a pu être admise sans la violation de la loi. *Nobiles omnes eadem libertate gaudent.* Lud., decret, 1351. *Omnes domini prælati et ecclesiarum rectores, ac barones et cæteri magnates, atque nobiles et proceres regni hujus Hungariæ, ratione nobilitatis, et bonorum temporalium, una eademque libertatis, exemptionis, et immunitatis prærogativa gaudent.* Verbőtzi, P. 1, decret. Ung., tit. 2.

la Diète de 1844, il se trouvait à la table des magnats 165 membres (1).

La seconde table, que l'on appelle plus particulièrement les Etats, en comptait 205. Elle est composée des députés du pays et renouvelée à chaque Diète. Tout comitat ou département en envoie deux. En outre, certains chapitres, ainsi que certaines villes qui portent le titre de royales, et quelques arrondissements distincts, sont représentés à la Diète par des ablégats particuliers. On remarque entre eux cette différence que tout député de comitat est investi du droit de voter, tandis que les chapitres, les villes royales et les districts n'ont par groupe, à leur disposition, qu'une seule voix. Les députés ne votent que d'après les instructions de leurs commettants, qui les remplacent s'il y a lieu. L'Assemblée du comitat (*congregatio*), formée de tous les propriétaires nobles de l'arrondissement, au nombre de plusieurs milliers

(1) On compte en Hongrie 168 familles de magnats. Tous les membres de chacune d'elles, dès l'âge de 24 ans, ont le droit de paraître à la Diète. Les magnats absents et les veuves de magnats se font représenter par des ablégats qui siégent à la seconde table, mais qui n'ont pas le droit de voter.

d'individus, choisit dans son sein les députés, se fait rendre compte par eux des débats de la Diète, et leur prescrit les paroles qu'ils doivent prononcer. On voit de suite l'importance de ce fait. Pour amener les Etats à une concession dangereuse, il est nécessaire de gagner tous les électeurs du royaume, lesquels forment une masse de quelques cent mille hommes, qu'il n'est guère facile d'intimider ni de corrompre. C'est aux mandats impératifs imposés à ses députés que la Hongrie doit d'avoir gardé son indépendance. Le nombre des électeurs, dès aujourd'hui, est assez considérable par rapport à la population. En Transylvanie, sur le territoire hongrois, le seul où existe la différence de noble et de paysan, on compte, pour moins de neuf cent mille paysans, près de quarante-sept mille nobles; et sur le territoire sicule, où tout habitant passe pour noble, chacun, aux termes de la loi, a le droit de donner son vote. En Hongrie, où la population équivaut au tiers de celle de la France, il y a trois fois plus d'électeurs que dans ce pays.

La Diète est convoquée tous les trois ans. Les Etats se concertent dans des assemblées particulières for-

mées des députés de chaque cercle (1), puis délibèrent dans des assemblées générales, où siégent tous les membres. Lorsque les circonstances l'exigent, les deux tables se réunissent et forment une *séance mixte* pour hâter la conclusion des affaires. Ordinairement elles se communiquent leurs décisions par des messages. L'initiative appartient aux roi et aux Etats. La table des magnats est présidée par le palatin de Hongrie (2), et la table des députés par le *personal* (3). Ajoutons que la loyauté hongroise n'admet pas le scrutin secret : on ne vote que par assis et levé. Tout le monde porte le costume hongrois et le sabre.

La résistance énergique que les Hongrois durent opposer à l'Autriche entretint constamment parmi eux de vives traditions de liberté. Ces idées, qui se manifestaient toujours avec d'autant plus de force que le pouvoir se montrait plus menaçant, agitaient tous les esprits lorsque Joseph II mourut. Les mots d'*in*-

(1) La Hongrie est politiquement divisée en 52 comitats et en quatre cercles, en deçà et au delà du Danube, en deçà et au delà de la Tisza.

(2) Vice-roi.

(3) *Personalis præsentiæ regiæ locum tenens.*

dépendance, de *constitution*, de *droits politiques*, se trouvaient dans toutes les bouches. Ce fut alors qu'éclata la révolution française. La Hongrie était donc appelée à sentir, autant que nul autre pays, l'impulsion de ce grand mouvement européen. Les patriotes, qui s'apprêtaient à défendre contre l'Autriche leurs institutions nationales, surent, par de grandes leçons redites dans une langue universelle, ce que devaient être des institutions véritablement libres. Ceux qui, au sein de la Diète, allaient assurer leur liberté, telle qu'elle existait dans leurs lois, apprirent à connaître la liberté telle qu'elle existe dans le droit naturel.

Ils se dirent dès lors que, dans un état moderne, la liberté devait être le partage, non de quelques uns, mais de tous. Ils se dirent que le vieux mot de *priviléges* devait être aboli, pour être remplacé par un mot applicable à tous, celui de *droits*. Cette intelligence de leur époque les amena à accomplir un fait inouï, à donner au monde le spectacle nouveau qui frappe aujourd'hui nos regards : une aristocratie abattant d'elle-même, pierre à pierre, l'édifice aristocratique; une classe privilégiée comblant, en y jetant

ses privilèges, le gouffre qui la sépare du reste de la société : une noblesse enfin prenant l'initiative, sous les yeux d'un gouvernement inerte, pour prononcer le mot d'égalité civile, et poursuivant sa tâche avec ordre et persévérance, quels que soient les obstacles.

Certes, si une œuvre aussi belle devait être entreprise quelque part, elle revenait de droit à la Hongrie. Le mot *aristocratie* éveille généralement une idée de monstrueuses prérogatives, de longues oppressions exercées par un petit nombre sur un grand nombre. Mais, de quelque prévention que l'on se munisse, il faut renoncer à appliquer ces idées à ce pays. Qu'est-ce, dès l'origine, que la noblesse de Hongrie ? L'armée, pas autre chose. Noble, dans la loi, est synonyme de soldat : *nobiles, seu militantes, servientes.* Et comme une armée se compose d'une foule de guerriers et de quelques chefs, la noblesse n'est guère formée que de soldats, qui, durant la paix, labourent eux-mêmes leurs champs. En vertu de leurs privilèges, ils possèdent le sol qu'ils sont chargés de défendre, et sont exempts de l'impôt en argent, lequel est signe de servitude. Mais, en réalité, quelle est l'étendue de ce privilège ? S'il ne

doit pas de contribution, le noble est contraint de s'armer, de s'équiper, de s'entretenir tant que dure la guerre. Le magnat qui conduit une troupe l'arme, l'équipe, l'entretient à ses frais : et tandis que celui-ci amène au camp, suivant l'ordre de la Diète, un homme sur dix ou vingt paysans (1), tout ce qui porte le nom de noble prend les armes. En Transylvanie, les Sicules, tribu magyare composée de nobles exempts d'impôt, doivent tous le service militaire, et on les voit lever jusqu'à quarante mille hommes. Les Saxons, tribu allemande, formée de paysans contribuables, en nombre égal aux Sicules, sont tenus de donner cinq cents soldats (2). La noblesse figure donc en foule dans les troupes royales. Souvent même il ne s'y trouve que des nobles. Le plus magnifique fait d'armes des guerres turques, la défense d'Eger, en 1552, est due à une armée de gentilshommes (3).

(1) La levée en masse des habitants, « l'insurrection générale », n'avait lieu que dans les jours de grand péril.

(2) *Transylvanie*, II, chap. 17, 24.

(3) On convoquait les troupes en envoyant dans les campagnes des messagers royaux, qui portaient un sabre nu et teint

Or, dans l'histoire d'aucun peuple, il n'est d'armée qui ait livré, pendant une aussi longue suite de siècles, un plus grand nombre de combats. Il suffit de dire que les irruptions musulmanes commencent un siècle à peine après l'établissement de la monarchie, et que les dernières troupes féodales qui sortirent de Hongrie furent levées en 1760 (1). Il y eut un temps où les rangs de la noblesse s'étaient tellement éclaircis, qu'ils s'ouvrirent à tous ceux qui consentaient à s'armer. Le petit nombre de paysans qui voulurent se faire nobles, et le grand nombre de gentilshommes qui déclinèrent les périlleux honneurs de la noblesse, définissent clairement les priviléges et les charges de l'aristocratie. Cela se passait en Tran-

de sang. Aux magnats, on adressait des lettres dans le genre de celle-ci : « Nous, Nicolas de Zirma, comte de Zolnok, faisons savoir que notre roi et illustre seigneur ordonne que l'on s'arme contre les chiens de Tatars, de concert avec le vayvode. Donc, venez jusqu'au quinzième jour, sinon vous perdrez votre tête. Donné le premier jour de Pâques de l'an 1352. »

(1) Une foule de familles se sont ruinées dans les guerres de Marie-Thérèse, soutenues aux frais de la noblesse. On y vit combattre des armées de nobles, comme au temps de Jean Hunyade.

sylvanie, non aux fort des guerres saintes, mais il n'y a pas plus de deux siècles : et tous les magnats qui vécurent à cette époque, tous, sans exception, périrent sur le champ de bataille (1).

La noblesse pend ses épées durant le règne de Charles VI, et dans la période qui sépare la guerre de Sept-Ans de la prise de la Bastille. Alors la Hongrie voit se lever une ère de paix comme elle n'en a jamais connu. Délivrée des charges qui, en pesant sur elle, la justifiaient, la noblesse devient aussitôt ce qu'elle est partout ailleurs, un abus révoltant. Mais ces hommes habitués à payer largement leur dette à la patrie vont-ils rester inactifs ? Hésiteront-ils à remplir des devoirs nouveaux, si une nouvelle tâche s'offre à eux ? La révolution française arrive à point pour leur prescrire ces devoirs, et ils embrassent la cause des réformes avec cet élan qui, à une autre époque, les entraînait à sauver Marie-Thérèse.

Ce qui fait la gloire de ce mouvement, c'est sa spontanéité. Aussi les gens qui, par instinct, s'effraient de toute chose généreuse, se sont-ils empres-

(1) Sigismond Kornis, ms. cité par Benkő.

sés d'en altérer le caractère. Dans son ignorance du pays, l'un ne voit là qu'une concession arrachée à la noblesse par je ne sais quelle réaction menaçante. Un autre, peu versé dans l'histoire de l'Europe, s'étonne que cette noblesse ait attendu aussi long-temps pour accomplir un acte de justice. Il eût voulu sans doute que la Hongrie, retardée dans sa marche par des guerres séculaires, précédât la France dans les voies du progrès. Si naturel que soit cet acte, il faut avouer pourtant qu'il y a quelque mérite à l'accomplir, car jusqu'à ce jour les aristocraties n'y ont jamais souscrit. Nous n'en voulons pour preuve que la révolution française, qui fut amenée par l'opiniâtre résistance d'une noblesse. Sans remonter si haut, ne voyons-nous pas avec quelle incroyable énergie d'autres aristocraties défendent de nos jours leurs vieilles prérogatives ? Et vivons-nous dans un temps si fertile en grandes actions, en nobles exemples, qu'il nous faille refuser des applaudissements à ceux qu'animent encore de généreuses pensées ?

Lorsqu'on observe le travail politique de la Hongrie, on remarque qu'il suit toutes les phases de la révolution française. Il se manifeste en 1790. Il se

ralentit et s'aperçoit à peine pendant les guerres du consulat et de l'empire, lorsque la France révolutionnaire devient la France de Napoléon. Il reparaît après la paix de 1815; mais ce n'est qu'à partir de 1830 qu'il est irrésistible. C'est ce que n'ont pas entrevu ceux qui se sont préoccupés déjà des débats de la Diète de Hongrie. Ils ont constaté que ces débats avaient grandi dans ces dernières années et produit des résultats notables, mais ils n'en ont pas signalé l'origine. Il faut remonter jusqu'à la source. On a balbutié long-temps ce qui se proclame hautement aujourd'hui, et ce n'est qu'après de longues tentatives que le mouvement que nous allons décrire a pu acquérir l'importance qu'on lui a renonnue. Il importe d'en signaler les progrès : si les premiers efforts des Hongrois ne frappent guère les esprits impatients ou superficiels, ils sont très significatifs, très hardis, pour ceux qui savent qu'en 1789 la Hongrie n'était pas sortie du moyen âge. A cette époque, elle était encore telle que l'avaient faite les guerres des Turcs.

La mort de Joseph, et l'avénement de la Constituante, provoquèrent en Hongrie deux mouvements divers, et jusqu'à un certain point opposés. L'un,

exclusivement hongrois, national, fut une réaction du sentiment patriotique contre les prétentions autrichiennes du souverain. L'autre, purement français, s'inspira des idées démocratiques. Les patriotes hongrois, les adversaires de Joseph, tendaient à conserver les anciennes libertés du royaume, la constitution nationale, et c'est dans ce but qu'ils s'agitaient aux assemblées de comitat, où ils étaient en majorité. Ils avaient dans leurs rangs la foule de la petite noblesse. Les libéraux réclamaient l'égalité civile, la distribution des charges entre tous les citoyens, et allaient jusqu'à préconiser Joseph, qui avait entrevu, disaient-ils, quelques unes des réformes à faire. Ils ne formaient qu'un petit nombre d'individus, mais se recrutaient des plus nobles esprits. Toute l'intelligence du pays, comme les magnats les plus distingués, était avec eux.

Il est étrange peut-être de voir les idées françaises pénétrer en Hongrie sous l'influence de la classe élevée. Rien cependant ne doit étonner dans ce fait, car les magnats seuls étaient en relation intellectuelle avec la France. Tandis que les paysans-nobles, tout en labourant leurs champs, rêvaient le rétablis-

sement intégral de leurs vieux priviléges, les plus privilégiés de la noblesse, les esprits d'élite, rêvaient une société libre et l'appelaient de leurs vœux. Sous l'influence de ce parti, le mouvement national de 1790 ne fut pas seulement une réaction de la Hongrie contre le gouvernement de Joseph, mais encore un élan vers les idées modernes. Le parti libéral servit admirablement la cause du pays, en soutenant les patriotes dans ce que leur résistance avait de légitime, et en leur indiquant le but qu'ils devaient donner à leurs efforts. En même temps il justifiait la Hongrie des reproches que lui adressaient en Allemagne les partisans exaltés de Joseph, car il prouvait que le dernier empereur n'eût eu qu'à s'adresser aux Hongrois eux-mêmes pour obtenir d'eux les concessions réclamées par la justice. On s'est efforcé d'amoindrir l'importance de ce parti, mais nous aimons à la constater et à l'honneur de l'influence française et à l'honneur de la noblesse hongroise.

Sa puissance se manifesta en ceci que la réaction hongroise ne dépassa pas les bornes que lui prescrivait l'équité. Il était à craindre que l'œuvre entière

de Joseph ne disparût avec lui, que les mesures salutaires auxquelles il avait attaché son nom subissent, par l'entraînement d'une opposition nationale, le sort des ordonnances inacceptables : or c'est ce dont la Diète sut se garder. Elle commença par revendiquer les vieux droits, les franchises séculaires de la nation, et par constater son indépendance en face du souverain. Puis, cette garantie donnée au sentiment patriotique, elle s'inspira de l'esprit de Joseph, et adopta ses vues libérales.

L'irritation des Hongrois n'avait pas attendu, pour éclater, la convocation de la Diète. Les *congrégations* de comitat, qui se réunissent tous les trois mois, exprimaient des sentiments amers et formulaient même des menaces. Les États du comitat de Posony n'hésitèrent pas à avancer que la nation hongroise avait le droit de se choisir un nouveau souverain. Ils déclarèrent que, la pragmatique-sanction de Charles VI ayant été acceptée par le pays sous la condition que le roi se ferait couronner à Presbourg, d'après les coutumes nationales, l'empereur Joseph, en refusant de se soumettre à la loi, avait dégagé la Hongrie du contrat synallagmatique qui l'attachait aux princes

autrichiens. Plusieurs comitats adoptèrent la motion de Posony. Les *congrégations* s'adressaient les unes aux autres des lettres irritantes pour exciter, d'un bout du pays à l'autre, le sentiment national. Le comitat de Nyitra terminait ainsi son adresse à la nation : « Les princes s'abusent s'ils croient devoir puiser leur félicité dans la liberté de violer les lois. De qui tiendraient-ils le droit d'agir ainsi ? Ni de Dieu, à coup sûr, ni du bon sens, ni du peuple ; et pourtant c'est de là que dérive la puissance souveraine. » En dehors des assemblées politiques, l'irritation populaire allait toujours croissant ; partout on entendait retentir des paroles nationales. On fondait des journaux où l'on exaltait les patriotes courageux. Des sociétés littéraires se formaient, et la langue hongroise était remise en honneur. Les poètes chantaient les vieilles gloires de la Hongrie ; les moralistes rappelaient qu'avec les mœurs étrangères la corruption et le mensonge avaient pénétré dans le pays. Tout le monde reprenait l'habit national ; les nobles dames se montraient aux promenades en costumes hongrois, aux applaudissements du peuple, qui, lui, n'avait jamais cessé d'être magyar. C'était

un entraînement général et qui donnait à Vienne de sérieuses inquiétudes.

La sagesse de Léopold II para tout. Léopold, qui avait gouverné la Toscane avec justice pendant un règne de vingt-cinq ans, apportait en Autriche une expérience acquise. Il reconnut tout d'abord la légitimité de la réaction hongroise, et il résolut de lui laisser un libre cours, autant du moins que le comportait la dignité de sa couronne. Trois jours après son arrivée, il fit part aux comitats des bonnes intentions qu'il avait à leur égard. Cette déclaration ne suffisait pas aux *congrégations*, qui voulaient arracher à Léopold une concession semblable à celle qu'il avait faite à la Belgique. On sait que, pour calmer les esprits dans les Pays-Bas, ce prince avait infligé un blâme public à l'administration de Joseph. Il refusa d'étendre ce blâme aux actes relatifs à la Hongrie, car, s'il désapprouvait les moyens employés par son frère, du moins approuvait-il ses idées et ses tendances. Léopold n'était pas encore connu de la nation hongroise, et son refus, qui rappelait la ténacité de Joseph, porta au comble le mécontentement des patriotes. Le comitat de Pest dit ouvertement que le

pays devait avoir recours aux armes pour se faire rendre justice. Celui de Zemplén fit un appel aux régiments hongrois. Celui de Szabolts voulut que, suivant l'antique usage, tous les nobles du royaume s'assemblassent à cheval et en armes dans la plaine de Rákos, afin que la nation pût au besoin défendre ses droits. Léopold fit entendre alors des paroles sévères, et il assura aux comitats qu'il ne souffrirait jamais que la moindre atteinte fût portée à la majesté royale. D'ailleurs la Diète se réunissait, et le pays allait faire entendre ses plaintes par l'organe de tous ses représentants assemblés (6 juin 1790).

Un grand nombre de députés arrivèrent à Bude, suivis de volontaires armés que les comitats avaient chargés de soutenir leurs mandataires. L'effervescence s'accrut quand il fut constaté qu'un même sentiment animait les deux assemblées, et, dès les premières séances, Léopold put se convaincre de la gravité de la situation. La Diète réclama franchement la protection du cabinet prussien, qui ne cessait d'exciter les Hongrois contre l'Autriche, et des députés furent envoyés par les Etats à Reichembach, où les négociations se poursuivaient entre les cours de Berlin

et de Vienne. Ils demandaient que Frédéric-Guillaume II garantît solennellement la constitution du royaume de Hongrie. Léopold rejeta péremptoirement l'intervention prussienne, et rappela aux membres de la Diète que la loi punissait les orateurs révolutionnaires. L'antagonisme du roi et des Etats éclata bientôt dans une cause plus grave. Les instructions données par les électeurs aux députés établissaient ce principe que, l'union du pays et de la dynastie étant rompue, il était nécessaire de formuler une nouvelle pragmatique. En conséquence, une commission se forma dans le but de rédiger un diplôme d'inauguration ou charte, à laquelle le nouveau souverain devait prêter serment. Cette charte, composée de vingt-cinq articles, obligeait le roi à respecter l'indépendance, les lois et les privilèges de la Hongrie, à convoquer tous les trois ans la Diète à Bude, à résider en Hongrie une partie de l'année, à remettre le gouvernement du pays entre les mains des indigènes, à partager avec la Diète le pouvoir législatif, à rendre la justice suivant les lois du royaume, à ne lever d'impôt qu'avec le consentement de la Diète. Elle enlevait de plus l'éducation publique à l'in-

fluence personnelle du roi et de ses ministres, et établissait enfin la liberté de la presse. Une députation considérable apporta à Vienne ce projet de diplôme.

Léopold déclara que la succession au trône ne devait pas être mise en question, qu'aucun pacte nouveau n'était nécessaire entre son peuple et lui, et que, par suite, il n'y avait pas lieu de rédiger une nouvelle charte. La Diète réduisit le projet de diplôme à treize articles, et envoya une seconde ambassade à Vienne. Mais Léopold persista dans son refus, non qu'il blâmât, dit-il, les principes énoncés dans le projet, mais parce qu'il tenait la couronne par droit héréditaire. Il affirma qu'il prêterait serment au diplôme de Charles VI, et qu'il examinerait ensuite les griefs de la nation, s'ils lui étaient légalement soumis. Il annonça en outre que, si les Etats ne se hâtaient d'adopter sa volonté, il se rendrait immédiatement à Francfort pour y être salué empereur. Il savait que par là il mettrait fin aux perplexités de la Diète, car les Hongrois tenaient à le voir couronné à Presbourg avant qu'il allât chercher le titre de César germanique. Une circonstance imprévue vint d'ailleurs à son aide.

La population slave, grecque de religion, qui habite le midi de la Hongrie, est originairement sortie des provinces turques; elle s'était récemment accrue d'une foule de fugitifs venus de la rive droite de la Save et du Danube, et, en récompense de ses services militaires dans les guerres contre la Porte, elle avait reçu des droits civils assez étendus. A l'exemple de la population hongroise, elle se réveilla au sentiment national et convoqua d'elle-même une Diète à Temesvár. Cette assemblée, qui se forma spontanément, déclara agir au nom de la nation illyrienne, et envoya des évêques grecs à Vienne pour réclamer la protection de Léopold. Elle prétendait constituer au sein de la Hongrie une nationalité distincte en face du peuple hongrois, qu'elle nommait « une bande de barbares venus hier des antres de l'Asie », et, pour atteindre son but, elle rédigea une supplique qui se réduisait à quatre points principaux. Elle demandait que les évêques grecs eussent tous les droits des évêques catholiques, que le banat et le comitat de Báts fussent concédés à la nation illyrienne sous le gouvernement d'un archiduc, et qu'une chancellerie spéciale ayant nom de chancellerie illyrienne administrât

au nom de l'empereur ce nouveau royaume. Pour prix de ces concessions, les Illyriens offraient à l'Autriche un secours de quarante mille hommes contre les Hongrois.

Léopold n'eut garde de négliger cette diversion. Il accueillit avec des égards les évêques grecs, souscrivit à tous leurs vœux, et les remercia de leur fidélité. Cet incident eut de l'influence sur les délibérations qui se continuaient à Presbourg. Les patriotes sentirent que la puissance du prince s'était accrue; le parti modéré, qui avait toujours combattu le projet de diplôme, triompha aussitôt, et toute idée de nouvelle charte fut rejetée : on se réserva seulement de regagner dans la rédaction des articles de loi le terrain abandonné. La loyauté que Léopold avait montrée dans ses réponses lui avait gagné une grande partie des deux assemblées, et lorsque le gouvernement demanda à la Diète de choisir un palatin, les deux tables élurent par acclamation l'archiduc Alexandre, quatrième fils du prince. Le discours qu'il prononça en installant dans sa charge le jeune palatin, celui qu'il prononça le jour de son propre couronnement à Presbourg (25 novembre), achevè-

rent de rétablir la confiance entre la Diète et le souverain.

Néanmoins il fallait à la Hongrie des garanties explicites. Si le caractère personnel du roi avait contribué à calmer les esprits, il était toutefois nécessaire que le pays fût mis à l'abri des tentatives d'un nouveau Joseph. Aussi toutes les idées que renfermait le projet de diplôme furent-elles exprimées et rédigées dans des lois. Ce fut alors au roi à céder aux exigences de la Diète. Léopold, de concert avec les Etats, décida que, six mois après la mort du roi, son successeur devait être couronné à Presbourg, et que le nouveau souverain jurerait solennellement de maintenir les droits, libertés et priviléges du royaume de Hongrie (articles 2-3). Il reconnut que la Hongrie était indépendante des autres états de la monarchie, et qu'elle devait être gouvernée, non suivant les lois qui régissent les provinces héréditaires, mais d'après sa propre constitution (art. 10). Il reconnut encore que le pouvoir de porter, d'interpréter et d'abroger les lois appartenait à la fois au roi et à la Diète, et le pays reçut l'assurance que jamais le gouvernement ne tenterait d'administrer par des édits ou actes ar-

bitraires (art. 12). Par l'article 13 il fut arrêté que la Diète serait convoquée au moins tous les trois ans, et que le prince ferait toujours justice à ses réclamations. Enfin l'article 19 établissait que l'impôt ne devait pas être levé suivant le bon plaisir du roi, mais librement voté par les deux tables, d'une Diète à l'autre. Une foule de mesures particulières à la Hongrie, et dont nous omettons le détail, complétaient ces graves dispositions.

Le parti des réformes, celui qu'on appelait le parti français, avait appuyé les patriotes. Il voulait, lui aussi, que les droits politiques de la nation fussent reconnus et que le pouvoir du roi fût limité ; mais ce n'était pas là tout ce qu'il voulait : il aspirait surtout à effacer les inégalités sociales et à faire entrer tous les habitants de la Hongrie dans la cité civile. Il montrait une ardeur et une impatience qu'expliquait assez l'état de la législation.

Dès qu'elle eut obtenu du roi les concessions qu'elle demandait, la Diète entama les questions religieuses. Il s'agissait d'accorder aux protestants des deux communions, et aux grecs, le libre exercice de leurs cultes. Les comitats, sur ce sujet, avaient envoyé à

leurs représentants les instructions les plus libérales. Ils demandaient la remise en vigueur des traités de Vienne et de Lintz, imposés jadis aux empereurs par les Hongrois révoltés, traités qui établissaient la liberté de conscience. Quelques comitats allèrent jusqu'à proposer des peines d'exil contre ceux qui à l'avenir tenteraient d'opprimer les protestants. Le clergé catholique, dont les plaintes avaient éclaté déjà lors des deux traités, combattit avec acharnement les propositions des libéraux; mais on constata seulement son opposition, et une commission spéciale, chargée d'élaborer un projet de loi, consacra au nom de la Diète la liberté religieuse.

Une question non moins grave s'agita ensuite, celle du servage. Par une initiative qui honore la Hongrie, le servage, avons-nous dit, fut aboli dès 1298. Mais les révoltes de paysans, les guerres, les troubles qui désolèrent le pays, permirent à la haute noblesse de reprendre la puissance, qui appartenait alors à toute l'aristocratie européenne. Vainement la Diète avait-elle plusieurs fois décrété la suppression du servage en 1405, en 1458, en 1550, en 1566. Le servage avait reparu dans plusieurs contrées, et ce fut l'ad-

ministration de Marie-Thérèse qui en effaça les dernières traces. Des ordonnances émanées de sa pleine autorité améliorèrent le sort des paysans en amoindrissant le pouvoir des seigneurs. La noblesse hongroise, qui eût pu les rejeter, leur donna force de loi et s'y soumit, parce qu'elle en reconnaissait la justice. Les mesures de Marie-Thérèse ne trouvèrent d'opposition qu'en Croatie, où les gentilshommes continuèrent à exercer sur leurs vassaux leur puissance féodale, sous prétexte que la Diète n'avait pas sanctionné les ordonnances de l'impératrice. Cela se passait, en effet, dans l'intervalle des vingt-cinq années où la Hongrie fut privée de sa représentation nationale. La Diète de 1790 ne se contenta pas d'abolir définitivement le servage « au nom des droits de l'humanité » et de consacrer les dispositions de Marie-Thérèse, mais elle déclara que ces mesures ne répondaient plus au besoin du pays, et une nouvelle commission entama l'œuvre de l'émancipation des paysans. Cela fut décidé sans discussion, et les seuls débats qui eurent lieu sur ce sujet furent provoqués par quelques orateurs qui demandèrent la déclaration complète de l'égalité civile et la suppression pure et

simple des corvées et redevances. Cette proposition généreuse devait rencontrer, parmi les libéraux eux-mêmes, une résistance naturelle, car la majorité de l'assemblée voulait concilier le respect de la justice avec celui des intérêts existants; mais il faut dire qu'on adopta toujours les mesures qui répondaient le mieux aux sentiments des libéraux. Les deux tables tout entières applaudirent lorsque les comtes Jean Pálffy et Charles Zichy réclamèrent l'abrogation de cette antique loi qui autorisait les seigneurs à se faire indemniser par les communes des frais occasionnés par leur présence à la Diète.

Le parti français l'emporta encore lorsqu'il s'agit d'ouvrir la carrière des fonctions publiques aux non-nobles et aux citoyens des villes libres, lesquels représentent en Hongrie, quoique imparfaitement, l'élément bourgeois. Les comitats du Danube, pour écarter les étrangers, que l'administration de Joseph avait mis à la tête des affaires, réclamaient l'exécution de la loi, qui ne confère de charges qu'aux indigènes; mais, en s'appuyant sur la loi, ils en avaient cité le texte même et invoqué les droits des *nobles hongrois*. Les magnats libéraux protestèrent contre

leurs réclamations, et invoquèrent non pas seulement les droits des nobles, mais ceux de tous les habitants. Pour fortifier leur cause, ils écrivirent au roi, et en appelèrent à sa justice dans une adresse éloquente. « La Diète, disaient-ils, s'est assemblée pour faire les affaires du pays, et non celles de la noblesse. Nous ne pensons pas que le nom de nation s'applique aux seuls nobles, et que, dans un pays où la justice et la liberté ont toujours été en honneur, la justice et la liberté ne doivent exister que pour un petit nombre. Nous ne pensons pas que des individus qui réclament leur liberté osent parler de la liberté des seuls nobles, pour fouler aux pieds les droits du reste des citoyens. Dans une société bien organisée il n'y a pas de classes déshéritées, car l'équité et le bien du pays défendent qu'il en soit ainsi. Il est donc impérieusement nécessaire que la noblesse renonce à des priviléges injustes. Jetons les yeux sur la France, et nous verrons que là déjà le brouillard qui enveloppait la féodalité s'est dissipé. A l'exemple de ce pays, rétablissons les droits du peuple, qu'aucune loi, qu'aucune coutume, qu'aucun temps ne peuvent abolir, parce qu'ils sont inscrits dans le cœur de chaque

homme juste. Par là, la Hongrie répondra à la sympathie de l'Europe, l'aristocratie se rendra utile au pays, elle soutiendra son éclat, ses traditions glorieuses et la grandeur de la patrie! »

Il était difficile que la cause libérale succombât, lorsqu'elle était représentée par des interprètes aussi décidés. Remarquons seulement que les défenseurs des droits du peuple n'étaient autres ici que des patriciens. Les députés des villes libres gardèrent le plus profond silence, de même que dans la discussion sur les affaires religieuses, la cause de la justice triompha par le secours des catholiques et sans qu'un seul protestant eût été contraint de prendre la parole. Pour sentir toute la portée de ce fait, il faut savoir qu'à cette époque les mœurs féodales étaient encore profondément enracinées en Hongrie, que les magnats exerçaient sur leurs domaines un pouvoir presque absolu, et que, lorsqu'ils s'en passaient la fantaisie, ils soutenaient des siéges en règle contre les troupes impériales, derrière les murs de leurs châteaux. Le contraste des mœurs qui régnaient encore et des idées qui leur venaient de France causa parmi eux un mouvement d'esprit qui éclata dans les

plus belles paroles. Il y avait chez ces grands seigneurs une bonne foi généreuse, une sincérité enthousiaste qui arrachaient des larmes d'attendrissement à ceux qui les écoutaient. C'était avec une conviction touchante qu'ils proclamaient l'égalité et la fraternité des hommes. Celui, entre tous les orateurs, qui se fit remarquer par l'élévation de ses pensées, fut un des plus puissants magnats du royaume, le comte Aloys Batthyányi. Un jour qu'au milieu d'une émotion universelle il achevait une improvisation chaleureuse, il vit venir à lui le jeune palatin, qui, ému lui-même, lui demandait la transcription de son discours. Quand j'assiste aux débats de cette Diète, il m'est impossible de n'y pas trouver un reflet de l'Assemblée constituante et je me rappelle l'enthousiasme de nos premiers tribuns, leur foi juvénile, leurs vagues et ardentes espérances.

Cependant, l'alliance du roi et des libéraux rendit aux ministres autrichiens le courage qu'ils avaient perdu. Ils regrettaient les concessions faites à la Diète, et se crurent assez forts pour braver désormais le sentiment national devant lequel ils avaient reculé. Ce revirement amena dans les débats des incidents

nouveaux. La rédaction des lois votées par les deux tables fut altérée par la chancellerie. Le cabinet déclara que les Grecs, conformément aux voeux de la Diète, jouiraient d'une complète liberté, mais qu'ils seraient placés, au point de vue tant spirituel que temporel, sous la dépendance immédiate du roi. Des officiers du régiment des hussards de Gréven, ayant adressé une pétition aux États pour demander que les officiers allemands fussent exclus de leur corps, s'étaient vu jeter en prison, malgré l'indignation des députés. Enfin le roi avait pris hautement sous sa protection le mouvement illyrien, et la chancellerie illyrienne allait être constituée.

La Diète reprit alors l'attitude qu'elle avait eue dès l'origine des discussions, et patriotes et libéraux s'unirent dans une opposition commune. Des paroles animées retentirent dans les deux enceintes. Les deux tables jugèrent nécessaire de se concerter dans une *séance mixte*, afin d'aviser aux mesures à prendre, et lorsque tous les membres furent réunis, le député de Nyitra, Charles Jezernitzky, se rendit l'interprète des sentiments de l'assemblée. « Il m'est impossible, s'écria-t-il, d'oublier la franchise que j'ai

toujours professée, et de passer sous silence les sentiments douloureux qui ont accablé mon cœur quand j'ai appris les décisions royales. Ces sentiments sont si tristes, que nous aurions lieu de perdre à jamais tout courage, si nos princes ne nous avaient accoutumés à tout supporter avec un esprit fort, et à nous remettre à la justice de Dieu! Nous avons vu avec douleur Sa Majesté, en s'attachant aux diplômes de Charles VI et de Marie-Thérèse, nous dépouiller d'un droit dont ont toujours joui nos aïeux. Nous voyons maintenant que, dans le texte de nos projets de lois, on omet à dessein certaines expressions : on les conserve lorsqu'elles ajoutent quelque chose au pouvoir et à la dignité de Sa Majesté; on les retranche lorsqu'elles ajoutent au pouvoir et à la dignité de la nation, comme si on aimait à exalter les droits du souverain et à effacer les nôtres. Quelques unes de nos propositions, qui ont obtenu la sanction royale, ont été subrepticement suivies de clauses qui en dénaturent le sens, de telle sorte qu'elles peuvent être dans l'avenir faussement interprétées. Cependant la rédaction de ces propositions n'a-t-elle pas été sagement et mûrement étudiée par nos commissions? Aussi

souhaiterais-je de les voir complétement abandonnées, plutôt que d'apprendre que les sentiments du pays sont dénaturés, et que la dignité royale est mise en péril devant le peuple. C'est encore avec douleur que nous voyons notre diamant précieux, la prunelle de nos yeux, la pierre fondamentale de notre bonheur, notre administration municipale enfin, sérieusement menacée, lorsque la perte de nos droits municipaux entraînerait celle de tous ceux que nous possédons encore.

» Un autre péril est au dessus de nos têtes : je veux parler de la fondation d'une chancellerie illyrienne, qui traiterait des affaires des Illyriens en les séparant des nôtres, de façon à créer un État dans l'État. C'est un fait qui ne peut s'accomplir qu'au mépris de la justice, car une nation accueillie en sœur dans un pays ami doit faire partie de ce pays, et ne peut revendiquer une indépendance préjudiciable au peuple dont elle a reçu l'hospitalité. Quel avantage le roi tirera-t-il de la protection qu'il accorde à cette faction hostile? Celui peut-être de diviser nos forces. Mais qu'il y prenne garde! Du fond de la Russie viendront un jour des peuples frères de

cette nation, et tous ensemble ébranleront le trône impérial jusque dans ses fondements..... J'ajouterai que le trône est rendu inabordable aux Hongrois. Ce n'est pas le roi lui-même que nous accuserons de cette injustice, car il nous a plus d'une fois manifesté son bon vouloir, mais quelques vils personnages de vile conscience, et particulièrement deux individus, qui, fils de notre pays, mais haïs et méprisés à juste titre, exilés dans leur propre patrie, s'acharnent par vengeance à la perte du royaume. Malgré cette regrettable influence, j'espère que la justice et la bienveillance du roi ne nous feront pas défaut. Je propose qu'une commission examine tous nos griefs et les expose franchement dans une adresse à l'archiduc palatin, lequel, en l'appuyant de ses vœux, la fasse parvenir à Sa Majesté par une nombreuse et brillante députation. » Se tournant vers l'archiduc François, qui assistait à la séance, l'orateur dit : « Puisque nous avons l'honneur de rendre hommage, au sein de notre assemblée nationale, à la personne de notre futur roi, prions-le d'embrasser la défense du pays qu'il gouvernera un jour; prions-le qu'en sa qualité de témoin de nos doléances, il protége notre cause

devant son auguste père, afin qu'il se forme un lien étroit entre lui et le peuple hongrois. »

Toute la Diète applaudit à ces paroles, et une députation fut nommée qui partit pour Vienne. Les deux archiducs, frappés de cette unanimité, se joignirent aux membres choisis, parlèrent en faveur de la Hongrie, et le roi, par des résolutions sages, donna satisfaction aux États. Le mécontentement des magnats et des députés, qui s'était manifesté avec une franchise menaçante, s'apaisa tout aussitôt, et lorsque le roi, le 13 mars 1791, vint clore la Diète en personne, il put se convaincre que jamais la nation hongroise n'avait été plus attachée à la dynastie. Léopold fit entendre à la Diète des paroles habiles. « Je suis venu parmi vous, dit-il, sans pompe et sans éclat, car c'est dans les sentiments de mon peuple que je cherche la splendeur et la dignité royales. Mes résolutions vous ont prouvé que je reconnais les droits et la constitution de votre pays, et que je ne veux le gouverner que d'après les lois qu'il s'est données. » Puis, s'adressant au palatin : « Et toi, mon cher fils, puisque tu as rempli, comme je l'ai désiré, les devoirs qui t'étaient prescrits, reçois, en

présence de la noble nation à laquelle t'attachent tes serments, mes remercîments paternels. » Une immense espérance avait accueilli la nouvelle de la convocation de cette Diète. Ce sentiment inspira les représentants de la nation pendant la durée des débats, et les soutint encore quand les deux assemblées se séparèrent. On ne doutait pas que la Diète suivante n'achevât les œuvres entreprises si heureusement, et chacun voyait une ère nouvelle se lever sur le pays. Avant de se dissoudre, la Diète créa dix-huit commissions qui, jusqu'à l'assemblée prochaine, devaient élaborer les questions les plus pressantes. L'émancipation du peuple, la réforme de l'administration, celle de la législation, l'éducation publique, la liberté de la presse, les griefs nationaux, toutes les causes qui avaient provoqué l'attention des États furent confiées aux membres les plus intelligents et les plus actifs.

L'excitation avait été moins grande en Transylvanie qu'à Bude, car Léopold avait tout d'abord rétabli l'ancienne administration de ce pays, telle qu'elle existait avant Joseph, et cette mesure avait calmé les esprits. Néanmoins la Diète de Kolosvár suivit les

inspirations de celle de Hongrie, et se fit donner toutes les garanties qu'elle pouvait exiger. Quelques lois que nous citerons feront apprécier le double esprit qui anima cette assemblée. « Le roi de Hongrie, en montant sur le trône, confirmera par serment le diplôme de Léopold I^{er}, la charte qui unit le pays au prince (art. 2). La Transylvanie fait partie du royaume de Hongrie, et ne relève d'aucun autre état (art. 6). La puissance législative appartient au roi et à la Diète (art. 7). Sa Majesté ne gouvernera jamais le pays par des édits ou ordonnances qui ne puissent être acceptés (art. 8). La Diète, conformément aux lois, sera convoquée chaque année (art. 10). Les indigènes seuls seront investis des fonctions publiques (art. 15). Le paysan n'est plus asservi à la glèbe (art. 26) : la prochaine Diète publiera un urbaire pour établir des rapports plus équitables entre le noble et le paysan ; en attendant, les États donnent force de loi aux ordonnances de 1769 qui diminuent les charges du paysan et le pouvoir du seigneur (art. 27). La carrière des fonctions publiques est ouverte aux non-nobles (art. 19). Les différentes religions professées en Transylvanie sont également protégées (art. 53, 60). » En

outre, des commissions se formèrent qui s'engagèrent à présenter leurs travaux à la prochaine Diète, afin de hâter la conclusion des affaires, et les États se séparèrent avec la conscience d'avoir rempli leurs devoirs.

Telle fut, en résumé, la Diète de 1790, Diète mémorable dans les fastes parlementaires de la Hongrie, car elle sut tout à la fois sortir avec habileté d'une situation difficile, et ouvrir à la nation un avenir nouveau. Il faut rendre à Léopold II cette justice, qu'il seconda, qu'il provoqua même les efforts des libéraux hongrois. Il les appuya de son influence et de son autorité. L'âme de Joseph était passée en lui, mais éclairée, inspirée par l'expérience. Si, par l'influence de son conseil, il commit quelquefois la faute de blesser le sentiment de la Hongrie, il eut du moins le mérite de reconnaître la vérité, dès qu'elle se manifesta à ses yeux. Ses vues généreuses et son esprit supérieur promettaient à la Hongrie un réformateur intelligent, et nul doute que le pays n'eût retiré de son administration les plus grands avantages, si son règne eût duré. Malheureusement il mourut un an après la clôture de la Diète, et les Hon-

grois, qui eurent à lutter contre l'inertie, souvent même contre l'opposition de son successeur, regrettent encore sa fin prématurée. On va voir en effet le noble élan de 1790 s'affaiblir, et les espérances de la Hongrie se changer en amères déceptions. Le mouvement libéral, qui avait grandi par le secours de Léopold, s'efface, parce qu'il cesse d'être appuyé à Vienne, et il ne reparaît que lorsque la Hongrie est assez forte pour marcher en dépit de l'Autriche.

Le jeune fils de Léopold, François I, reproduisit d'abord les traditions de son père, et convoqua la Diète. Le premier acte des États fut d'exprimer au prince que les Hongrois avaient confiance en lui, et une députation apporta au pied du trône l'hommage de leur fidélité. François répondit : « La déclaration de la noble nation hongroise, sans me surprendre, augmente mon amour pour elle. J'affirme avec sincérité que je ne me laisserai pas surpasser dans l'affection que nous nous devons l'un à l'autre. Dites à vos concitoyens que, fidèle à mon caractère, je serai le gardien de la constitution. Ma volonté sera uniquement celle de la loi, et mes efforts n'auront d'autres guides que l'honneur, la loyauté et une

confiance inaltérable dans la magnanime nation hongroise. »

Les propositions royales adressées à la Diète concernaient cinq objets : le roi, par les deux premières, interprétait le diplôme du couronnement dans un sens favorable à la constitution ; la troisième réclamait la création du code urbarial, annoncé à la dernière Diète ; enfin le gouvernement proposait des mesures financières et l'accroissement de l'armée. Le jour où l'assemblée eut connaissance du rescrit concernant le diplôme, elle se transporta tout entière au château, et le primat, dans une improvisation éloquente, exprima la confiance et la gratitude qui animaient la Diète. Il y avait en faveur du jeune prince, qui semblait subir l'impulsion de Léopold, un tel entraînement, que les Hongrois acceptèrent sur-le-champ toutes ses propositions. L'armée fut augmentée, et la noblesse s'engagea à payer elle-même quatre millions de florins. En tête de l'acte qui spécifiait ces offres, il était dit : « Mille exemples prouvent que le Hongrois se dévoue toujours pour le salut et la dignité de son roi, quand celui-ci respecte la constitution et la liberté nationales. » Quelques lois

furent ajoutées aux propositions royales, par l'initiative des états. La chancellerie illyrienne fut supprimée, les formes de la justice abrégées. On pria le roi de venir souvent en Hongrie, se confier à des sujets fidèles, et de ne les pas écarter des différentes charges de l'état, spécialement des grades militaires. La Diète fut presque aussitôt dissoute, au grand étonnement des Hongrois, qui avaient bien fait les affaires du prince en votant les subsides, mais qui n'avaient pas fait encore celles du pays. Le code urbarial, en effet, ne fut que proposé, et on arrêta seulement que l'article 35, voté à la dernière Diète en faveur des paysans, était rigoureusement maintenu.

La Diète fut convoquée de nouveau le 6 novembre 1796. La situation des affaires de l'Europe forçait l'empereur d'Allemagne à s'adresser encore aux Hongrois. Cette fois le but du cabinet ne se déguisa plus sous une apparence d'intérêt national. Le gouvernement, sans proposer de lois utiles au pays, ne demandait que des hommes et de l'argent. La lettre convocatrice disait clairement « qu'attaqué par l'impie et inique nation française, le roi sentait le besoin de consulter ses fidèles états de Hongrie, se rappe-

lant que sous Marie-Thérèse les Hongrois avaient sauvé la monarchie. » Parlant lui-même à la députation qui le reçut à Presbourg, François dit qu'il avait le droit d'attendre de la part de la nation hongroise une confiance pleine d'estime, et qu'il ne doutait pas qu'elle fût résolue de combattre pour le salut de la dynastie et de l'empire germanique. Les propositions royales, en effet, ne traitaient que la question de la guerre, c'est-à-dire que le cabinet ne demandait que de nouveaux subsides.

Était-ce donc là tout ce que le roi avait à dire au pays ? Lorsque la Diète précédente avait été prématurément dissoute, ne fallait-il pas charger de sa tâche l'assemblée nouvelle ? Au lieu de cela, la cour ne se préoccupait que des intérêts de sa politique. Des sentiments amers s'emparèrent de la Diète, et on hésita à accorder au gouvernement les subsides qu'il réclamait. Toutefois les amis du pouvoir surent en appeler habilement à l'honneur, à la fidélité, aux souvenirs de Marie-Thérèse. Ils dirent que le roi se montrerait touché de l'empressement des Hongrois et ne se refuserait pas ensuite à exaucer leurs vœux. La Diète vota alors un contingent de 50,000 hommes,

et se chargea de l'approvisionnement de l'armée autrichienne, qui comptait 340,000 combattants. Cette preuve de dévoûment donnée au souverain, les Hongrois avaient bien le droit de réclamer pour eux. Les orateurs patriotes rappelèrent aux deux assemblées que la Diète avait rempli le moindre de ses devoirs en acceptant les propositions royales. Ils dirent que le peuple gémissait encore sous le poids d'un servage cruel et attendait la réalisation des promesses faites six années auparavant. Les comitats se plaignirent des griefs nationaux. Ceux de Szathmár, de Gömör et de Komárom demandèrent que, conformément à la parole royale, les produits hongrois, tels que le blé, le vin, le bétail, le cuir, le tabac, le fer, fussent soulagés des tributs prélevés par la douane autrichienne, et que, dans les prochains traités de paix, le gouvernement insérât des clauses favorables au commerce de la Hongrie.

La réponse du roi fut un coup de foudre pour la Diète. Il y était dit que le gouvernement devait réfléchir et consulter avant de rien entreprendre. Ce mot était d'autant moins attendu, que toutes les questions posées par les Hongrois étaient déjà résolues. Elles

avaient été précédemment adoptées comme bases de lois nouvelles, dont il ne s'agissait plus que de rédiger le texte. Les deux tables éclatèrent aussitôt en plaintes violentes. Les patriarches regrettèrent hautement leurs sacrifices en faveur d'un gouvernement égoïste. Ils déclarèrent que les guerres contre les Français n'étaient commandées ni par les intérêts ni par les sympathies de la Hongrie, et que, si la Diète s'y était engagée, c'était par une reconnaissance anticipée envers un souverain dont elle attendait la justice. Mais le cabinet autrichien supporta aisément ces discours. En possession des subsides qu'il attendait de la Hongrie, il congédia les membres de la Diète dès la dix-neuvième séance (11 décembre). Un mécontentement général remplaça désormais la confiance et l'espoir qu'avait provoqués l'administration intelligente de Léopold.

Malgré cette réaction légitime, les Hongrois firent un acte honorable, et qui rendit plus éclatante encore l'ingratitude de la cour. Nul peuple n'est plus sensible à la gloire militaire. Lorsqu'ils surent que les régiments fournis par la Diète allaient être commandés par l'archiduc Charles, général illustre, qui

avait relevé le prestige des armes autrichiennes, ils lui votèrent une adresse pleine de sentiments chevaleresques. « Aux soldats que nous mettons sous les ordres de Votre Altesse, disaient-ils, nous recommandons qu'en souvenir de la gloire nationale, ils combattent toujours en braves, qu'ils soient prodigues de leur vie!... »

La Diète de 1796 fut marquée par un fait qui doit être signalé. On éleva à la dignité de palatin l'archiduc Joseph, qui, pendant une administration d'un demi-siècle, s'associa aux progrès de la Hongrie, et eut l'art, en mourant(1), d'emporter les regrets de tous les partis.

La guerre contre la France durait toujours, malgré les protestations de la Diète de Hongrie, qui avait plaidé la cause de la paix. Un moment l'Autriche crut devoir commander aux Hongrois de « s'insurger », comme on dit dans le pays, c'est-à-dire de s'armer en masse pour la défense de leur territoire. L'insurrection s'organisa avec une rapidité telle, que l'archiduc Charles en témoigna hautement son admiration.

(1) Le 13 janvier 1847.

Mais la paix de Lunéville renvoya la noblesse dans ses foyers. Il n'est pas hors de propos de remarquer ici que les guerres contre la France ont toujours été présentées aux Hongrois, par le cabinet autrichien, comme des guerres défensives, sous prétexte que les républicains attaquaient la religion et la noblesse, les deux bases de la constitution hongroise. En dépit de ce sophisme, la guerre fut toujours impopulaire en Hongrie, dès 1796, car les idées que les armées républicaines promenèrent en Europe avaient trouvé dans ce pays d'ardents et de nombreux prosélytes.

Les comitats, dans leurs *congrégations*, protestèrent encore contre la politique autrichienne, comme ils l'avaient fait à la Diète par l'organe de leurs députés. « Ils n'hésitaient pas, disaient-ils, à tout sacrifier pour l'honneur et le salut de la patrie ; mais, dans les circonstances présentes, ils souhaitaient de voir terminer, par une paix avantageuse et définitive, des guerres où la Hongrie, sans profit et sans intérêt, prodiguait gratuitement son sang. » Ces plaintes se répétèrent avec tant de force, que François, en 1802, saisit l'occasion de la trêve accordée à l'Europe pour convoquer la Diète et calmer les esprits.

Il annonça au pays que, la paix étant conclue, il assemblait les états du royaume pour aviser avec eux au bien de la chose publique. Cette déclaration produisit un heureux effet sur les Hongrois. Ils apportèrent à la Diète les sentiments et les espérances qui les avaient animés dans les Diètes précédentes, et résolurent de ne se séparer qu'après avoir servi la cause nationale. Le *personal* André de Semscy traça lui-même les devoirs imposés à cette Diète. Il invoqua l'intelligence et le patriotisme des membres qui la composaient. Il insista sur ce fait que depuis plusieurs siècles la Hongrie était restée immobile au point de vue de la civilisation, et qu'il était urgent pour elle de secouer les chaînes du passé. Il dit que, si le goût immodéré des innovations était dangereux, celui de l'immobilité l'était beaucoup plus encore. Il parla des réformes à entreprendre, déclarant que des législateurs méconnaissaient l'esprit de leur siècle, s'ils maintenaient de vieux abus. S'élevant enfin contre l'égoïsme : « Les assemblées publiques, ajouta-t-il, sont atteintes d'un mal incurable, lorsqu'elles n'ont pas uniquement en vue le bien général du pays, lorsque chaque individu ne s'inspire que de son intérêt per-

sonnel. L'ordre naturel des choses est renversé, si chacun de vous cherche ce qu'il y a de bon pour lui, au lieu de se demander ce qui est bon pour toute la république. Celui qui veut le bien de cette manière étend la main vers des nuages, car, la chose publique étant alors en péril, l'intérêt de chacun est aussi bien menacé que l'intérêt général. Si je tiens ce langage, ce n'est pas que je craigne que la Diète obéisse à de telles pensées, mais mon expérience m'a appris que, de même que dans la vie privée rien n'est plus dangereux pour l'homme que l'amour de soi-même, de même rien ne nuit aux assemblées politiques comme le défaut de patriotisme et de désintéressement. »

Ce discours, vivement applaudi par les états, exprimait les vœux des libéraux hongrois. Dans la bouche du président, de telles paroles avaient un caractère de gravité que le gouvernement allait sans doute comprendre. On dut croire que le roi adoptait les sentiments de la Diète, quand on l'entendit répondre à la harangue de la députation chargée de le féliciter. « Jusque là, dit-il, les circonstances n'ont pas permis à mon gouvernement de songer à autre chose qu'à la guerre, et ceci vous a donné occasion de

montrer votre zèle et votre fidélité. Avec une générosité louable, vous avez voté les contingents et les subsides que réclamait la situation de l'empire, et le souvenir de votre dévoûment ne s'éteindra ni dans mon cœur ni dans le cœur des miens. Mais, maintenant que la paix est conclue, je veux étendre ma sollicitude sur le royaume de Hongrie, sur le pays qui m'a secouru avec le plus d'efficacité dans les guerres que j'ai eu à soutenir, qui, par son étendue, sa population, sa fertilité, le caractère noble et valeureux de ses habitants, est le principal rempart de la monarchie. Mon vœu est de m'entendre avec les états pour accroître la prospérité publique et mériter la reconnaissance de la nation. »

Il est triste d'avoir à dire que ces paroles n'étaient qu'une mystification royale. Lorsqu'en effet la Diète prit connaissance des propositions du gouvernement, elle vit que la politique extérieure avait seule préoccupé le cabinet autrichien. On y exposait que le trésor était vide, que l'armée était décimée, et qu'il appartenait à l'honneur hongrois de défendre la couronne. « La paix ne durera, était-il dit, que si nous sommes toujours prêts à la guerre. » A travers une

foule de mots flatteurs pour la nation, le roi demandait des recrues et l'augmentation de l'impôt. Il ajoutait que les affaires dont la Diète allait s'occuper devaient être terminées dans l'espace de deux mois. Le silence de la stupeur accueillit la lecture de ces propositions. Le délai de deux mois indiqué à la Diète montrait assez les vues égoïstes du cabinet. « Il est clair, dit un orateur, que le roi ne nous assemble que quand il lui faut des hommes et de l'argent. Qu'il cesse donc de dire qu'il songe au bien de notre patrie ! Il ne se souvient de nous que lorsqu'il est au bout de ses ressources, parce qu'il sait qu'après tout nous avons trop d'honneur pour souffrir que la majesté du roi de Hongrie soit insultée par ses ennemis. Mais ferons-nous toujours des sacrifices en faveur d'un gouvernement égoïste et ingrat, à propos de guerres que nous n'approuvons pas et pour soutenir une politique qui nous est étrangère ?... »

Il semblerait que ces paroles eussent dû faire éprouver un échec à la politique autrichienne ; il n'en fut rien cependant. L'impôt fut augmenté de deux millions de florins, et l'armée portée à 64,000 hommes, outre les régiments-frontière. Ceci s'explique, si on se re-

porte au temps où s'assemblaient ces Diètes. Un sentiment d'honneur, comme on vient de voir, finissait par triompher des répugnances des patriotes. Les idées d'indépendance et de libéralisme, qui avaient si vivement éclaté lors des premières Diètes, avaient perdu quelque chose de leur puissance en face des préoccupations de la guerre, de même que nos soldats, après avoir combattu pour la liberté, ne combattaient plus que pour la gloire. Il y avait dans l'air, on peut dire, quelque chose qui entraînait à son insu et malgré elle une nation naturellement belliqueuse, outre que tous les fonctionnaires civils et tous les militaires siégeant dans l'assemblée s'empressaient de souscrire, avec une obéissance passive, aux demandes du cabinet.

Les Hongrois ne renonçaient pas du moins au droit de faire entendre de justes réclamations. Ils demandèrent que le système de garnison fût modifié, de façon que le paysan ne souffrît plus de la présence des troupes autrichiennes. Ils adressèrent également, au sujet du papier-monnaie que le gouvernement prodiguait avec imprudence, des observations que le temps a justifiées, et réclamaient enfin la libre exportation

du blé et des produits hongrois. « Si nous devons supporter le poids de la guerre, disaient-ils, il est bien juste que notre richesse nationale se développe. » Le roi, dans sa réponse, promit de faire droit aux demandes de la Diète à l'égard des garnisons, et il félicitait la noblesse de songer au bien-être du peuple. Il regretta de ne pouvoir exaucer les vœux qu'on lui avait exprimés relativement au papier-monnaie, et ordonna que des commissions lui fissent connaître les griefs et les besoins de la Hongrie. La commission qui élabora la question agricole et commerciale présenta au conseil un travail si remarquable, que les ministres, pris au dépourvu, se virent contraints d'autoriser la libre exportation du blé. Une autre exposa les doléances du pays, qui étaient exposées en cinquante-quatre articles. On demandait généralement la conversion en lois d'une foule de propositions déjà débattues. Mais le roi, malgré la parole donnée, les rejeta pour la plupart, ou les renvoya à la Diète suivante. La révision du code pénal, par exemple, œuvre du moyen âge que les Hongrois avaient hâte de faire disparaître, fut différée « parce que c'était une trop longue affaire ». Encore moins les libé-

raux purent-ils obtenir la création du code urbarial, qu'attendaient toujours les paysans. La loi intérimaire de 1790 fut maintenue, comme elle l'avait été jusque là.

Cette Diète se sépara au milieu d'une tristesse universelle, qui s'accrut encore lorsqu'on vit le gouvernement, d'une part, entrer dans la coalition contre la France, malgré l'opposition des Hongrois; de l'autre violer ses derniers engagements et grever de droits l'exportation des produits nationaux. Les États de 1802 sont restés comme le type des Diètes mystifiées de la période napoléonienne, où le cabinet autrichien, amusant le patriotisme hongrois par des concessions retirées aussitôt qu'accordées, et exploitant des sentiments qui font toujours battre le cœur d'une nation généreuse, demandait à la Hongrie son sang et son or, et comprimait ses élans vers la civilisation.

Nous tomberions dans des répétitions inutiles, si nous faisions l'histoire de la Diète de 1805. Le gouvernement et les États y remplirent le rôle que nous avons déjà caractérisé. Les contingents furent votés comme précédemment, et l'insurrection fut même commandée à la noblesse, qui ne déposa les armes

qu'après la bataille d'Austerlitz. Un fait prouve combien les mœurs publiques s'étaient altérées sous le règne de François Ier, et combien l'on était loin déjà du beau moment de 1790 : cette Diète dut décréter que les délations anonymes étaient sans valeur.

Le cabinet sollicita encore les Hongrois en 1807. La lettre convocatoire communiquée aux membres de la Diète disait que le roi voulait faire droit aux justes réclamations des États et travailler au développement de la Hongrie. François, parlant lui-même à la Diète, assura qu'il s'efforcerait d'exaucer ses vœux. Il voulait contenter le pays, disait-il, et il espérait qu'en retour le pays le satisferait, c'est-à-dire mettrait l'armée sur un pied respectable, « la force des troupes autrichiennes consistant surtout dans les régiments hongrois. » Les états étaient trop accoutumés déjà au langage de la cour autrichienne. Personne ne se méprit sur le sens de ces paroles ; aussi les propositions royales, que le souverain remit lui-même au palatin, furent-elles accueillies avec un mécontentement marqué. En effet, pour accroître la prospérité de la Hongrie, le roi demandait : 1° que les régiments hongrois fussent complétés ; 2° que l'impôt fût augmenté ; 3° que

« l'insurrection » fut organisée régulièrement de manière à marcher au premier signal; 4° que le trésor impérial fût rempli. Par un cinquième article destiné à pallier l'effet des quatre autres, le gouvernement proposait à la Diète de modifier l'administration de la justice et de fonder un tribunal de commerce. Il annonçait de plus l'intention de remédier aux griefs de la Hongrie « autant que les circonstances le permettraient ».

La générosité, comme la modération, a un terme. La Diète se dit cette fois que l'empereur n'avait plus le droit de demander à la Hongrie des sacrifices nouveaux. Elle adressa au prince des représentations respectueuses, mais fermes. Elle exposa que, le mauvais état des finances ayant pour cause principale la quantité de papier-monnaie émise malgré les avertissements de la Diète, il appartenait au gouvernement de réparer le mal qu'il avait fait; que le pays, depuis plusieurs années, avait assez prouvé sa fidélité au souverain, malgré la violation des promesses royales, et que désormais les Hongrois ne pouvaient lui offrir leurs vies et leurs trésors que s'ils le voyaient prendre sérieusement en main les intérêts de leur

patrie. En conséquence, ils demandèrent que les douanes autrichiennes fussent supprimées, sinon entre l'Autriche et la Hongrie, du moins entre la Hongrie et les provinces qui dépendent de ce royaume (1), ajoutant que le comble de l'injustice était de paralyser l'industrie d'un peuple, pour lui demander ensuite des sacrifices. Ils se plaignirent que la monnaie nouvellement battue eût une valeur inférieure à sa valeur nominale; exigèrent que l'impôt sur le sel, injustement haussé, fût raisonnablement diminué; enfin ils firent des réclamations qui avaient pour but de développer la richesse du pays.

Il n'y avait qu'une réponse à faire à des représentations aussi justes; mais le cabinet autrichien n'abandonna pas ses vieilles maximes, qui lui prescrivent d'étouffer le développement commercial et agricole de la Hongrie. Au bout de cinq jours, le roi fit savoir à la Diète qu'il recevrait avec bonheur et reconnaissance les nouvelles preuves de l'attachement du noble peuple hongrois, qu'il avait dessein de di-

(1) La Lodomérie et la Gallicie, sur lesquelles les Hongrois on des prétentions.

minuer la masse du papier-monnaie, et de retirer de la circulation, « si cela se pouvait faire », la monnaie altérée. Il reconnut la justice des réclamations que la Diète lui avait adressées au sujet de la richesse nationale ; et, afin de montrer son bon vouloir pour tout ce qui tenait à la Hongrie, il permit de nouveau l'exportation du blé et s'engagea à encourager les propriétaires des mines. Cette réponse, vague et nulle comme toutes les précédentes, n'était pas faite pour entraîner la Diète à un vote favorable. Les États ne cachèrent pas leur répugnance à soutenir désormais la politique impériale. On entendit retentir des paroles qui firent craindre, à Vienne, qu'on eût trop compté sur la longanimité et la fidélité des Hongrois ; mais les partisans de l'Autriche ne regardèrent pas leur cause comme perdue ; ils savaient qu'ils l'emporteraient sûrement s'ils avaient un noble motif à faire briller aux yeux de la Diète ; ils cherchèrent, et eurent l'habileté de s'adresser à un des plus vifs sentiments de la Hongrie.

Située aux portes de l'Europe, en face du fanatisme ottoman, souvent en proie aux irruptions barbares, la Hongrie a gardé, plus qu'aucun autre pays,

l'horreur de l'invasion étrangère. La présence d'un ennemi sur le sol sacré de la patrie est, aux yeux de ce peuple, une souillure que la mort même ne peut laver. Or Napoléon, dans sa dernière campagne, avait pénétré jusqu'au cœur de la Moravie, d'un pays limitrophe, et ses éclaireurs, disait-on, avaient même foulé le territoire hongrois. Ce n'était donc plus l'Autriche, mais la Hongrie, « la sainte patrie », qu'il s'agissait de mettre à l'abri de l'invasion. La Diète allait-elle refuser de faire pour la Hongrie ce qu'elle avait fait tant de fois pour l'Autriche?...

Les contingents et les subsides furent votés, et la noblesse offrit la sixième partie de son revenu. Le message de la chambre des députés à celle des magnats disait clairement que ces secours étaient donnés à la condition expresse que les promesses royales seraient observées; mais la cour, qui dans cette déclaration voyait une atteinte à sa dignité, renouvela ses engagements et parvint à faire supprimer cette clause Les deux tables du moins insistèrent fortement sur le maintien de la paix ou la nécessité de mettre fin aux coalitions. Jamais la politique autrichienne n'avait été aussi sévèrement condamnée.

Quelques magnats, bravant l'opinion publique, ayant voulu faire preuve d'un zèle exagéré pour les intérêts de l'Autriche et offrir au roi des dons volontaires indépendamment de la somme que le vote de la Diète leur prescrivait, le baron Nicolas Vay n'hésita pas à blâmer ce qu'il appelait un acte coupable d'adulation. « Les circonstances, dit-il, n'autorisent pas un tel enthousiasme. » La cour, irritée de ces paroles, s'en vengea en destituant l'orateur, lequel était général de l'insurrection ; mais la Diète manifesta une indignation si vive, que Vay fut immédiatement réintégré dans sa charge.

Le sentiment qui anima la Diète de 1807 fut donc, à l'exclusion de tout autre, l'instinct de la sécurité nationale. Il était clair que la Hongrie se séparait complétement de l'Autriche dans la question de la politique étrangère, et qu'elle se bornait à se garantir contre les conséquences que la marche du cabinet pouvait attirer sur elle. La cour de Vienne, mécontente de l'attitude prise par la Diète, tenta dès l'année suivante de l'entraîner dans ses desseins. Humiliée par l'ascendant de Napoléon, vaincue mais frémissante, l'Autriche voulait voir la Hongrie épouser

sa querelle avec chaleur et s'armer tout entière, comme elle avait fait sous Marie-Thérèse. Le président des états de 1808, Etienne Atzél, reçut à cet égard les instructions du gouvernement. Dans un discours habile, il condamna les actes de la dernière Diète, qui, disait-il, avait eu le tort de raisonner toujours dans l'hypothèse d'une guerre défensive. Provoquant la fierté nationale : « Un puissant pays comme le vôtre, ajoutait-il, n'oserait-il pas attaquer ses ennemis ? Que pensera de vous l'Europe, si vous craignez de déclarer la guerre ? On dit que la politique défensive convient seule à notre patrie ; mais ne faites-vous pas jurer à votre souverain de reconquérir les anciennes limites du royaume ? Et comment peut-il les reconquérir autrement qu'en attaquant ? La politique offensive, au contraire, satisfait et nos intérêts et notre caractère national, qui a soif de périls. « Rome fût-elle devenue la maîtresse du monde, si elle eût suivi les inspirations qui vous guident ? » — « Nous ne sommes pas dans la situation de Rome, lui répondit-on ; nous ambitionnons, non la conquête de l'univers, mais le développement moral et matériel de notre patrie. L'Europe connaît la va-

leur hongroise. Elle sait que, si nous nous associons malgré nous, à regret, aux guerres qui ensanglantent aujourd'hui le continent, ce n'est pas la crainte du péril qui nous arrête, mais un sentiment de justice et de patriotisme. S'il nous faut faire la guerre, faisons-la contre nos vrais ennemis, contre ceux qui un jour presseront les frontières du royaume, et non contre les peuples qui furent ses alliés séculaires. »

Les discours des patriotes hongrois présageaient l'échec de la politique autrichienne. En effet, les États n'abandonnèrent pas l'attitude prise par les Diètes précédentes ; ils pourvurent avant tout à la sûreté de la Hongrie, et crurent, en remplissant cette tâche, accomplir le seul devoir qui leur était imposé. C'est pourquoi ils décrétèrent la levée en masse de la noblesse pour trois années. C'était une armée nationale qui ne devait être employée qu'à la défense du pays. Les partisans de l'Autriche ayant réclamé pour le roi le droit de disposer librement de cette milice et de la faire sortir du royaume, « que deviendrait l'antique liberté hongroise, répliqua le député de rentsén, si le noble, qui doit la protéger, devenait, hors du

pays, le soldat payé, l'esclave de la cour(1)? » La noblesse prit donc les armes pour la quatrième fois. Il fut décidé que le gentilhomme riche paraîtrait au camp à cheval, et que les nobles pauvres formeraient l'infanterie. L'uniforme fut déterminé, l'époque et les lieux des manœuvres désignés, en sorte que la Hongrie eût une armée destinée à sa défense. En outre, la noblesse ouvrait des souscriptions pour fonder à Pest une école nationale militaire (article 7).

Ce n'était pas assez pour l'Autriche, qui faisait appel à l'ardeur de tous ses sujets. En Bohême, en Moravie, en Autriche, en Tyrol, la noblesse et la bourgeoisie s'enrôlaient, donnaient à l'empereur leurs trésors, jusqu'à leur argenterie. Dans la pensée de la cour, n'était-ce pas à la vaillante Hongrie à fournir au trésor ses plus nombreux défenseurs? Mais le cabinet aulique devait recueillir les fruits de sa politique. Les États n'offrirent, pour renforcer l'armée active destinée à combattre en Allemagne, que le contingent nécessaire pour compléter les régiments

(1) Les nobles « insurgés » s'entretiennent eux-mêmes quand ils combattent sur le territoire national. Mais le roi leur doit une solde dès qu'ils sortent du royaume.

hongrois, c'est-à-dire 12,000 hommes. Les députés de Gömör, Trentsén, Komárom, Torna, Ugotsa, Borsod, Beregh, affirmèrent qu'ils ne pouvaient voter de contingent plus considérable sans enfreindre les ordres de leurs commettants. Les comitats de Veszprém, Szathmár, Nyitra et Baranya, déclarèrent que la Hongrie avait fait déjà trop de sacrifices pour soutenir une cause qui lui était étrangère. Ils refusèrent nettement d'augmenter le nombre des recrues. Mais la table des magnats, qui subissait l'influence de la cour, parvint à obtenir une concession des Etats. Elle fit décider que le roi, en cas de guerre, pourrait lever jusqu'à 20,000 soldats. En revanche, François s'engagea à faire justice à la Hongrie dès la Diète suivante, c'est-à-dire au bout de trois ans, et à terminer alors selon les vœux du pays les uestions encore pendantes (article 10).

Le gouvernement français était instruit des répugnances des Hongrois à entrer dans la coalition. Il savait que, depuis la première guerre contre la République, la Diète de Presbourg avait constamment condamné la politique du cabinet aulique et plaidé à Vienne la cause de la paix. Aussi, en ouvrant la

campagne de 1809, Napoléon forma-t-il le plan de s'avancer jusqu'aux portes de la Hongrie. Il résolut d'en appeler au patriotisme de ce peuple, et de s'en faire un allié en lui promettant l'indépendance s'il l'aidait à renverser la monarchie autrichienne. Après la prise de Vienne, nos soldats parurent en Hongrie, et distribuèrent par milliers aux habitants la proclamation suivante, écrite en hongrois, en français et en allemand.

Au quartier général à Schœnbrunn, le 15 mai 1809.

« Hongrois !

» L'empereur d'Autriche, infidèle à ses traités, méconnaissant la générosité dont j'avais usé envers lui, après trois guerres consécutives, et notamment, après celle de 1805, a attaqué mes armées. J'ai repoussé cette injuste agression ; le Dieu qui donne la victoire, et qui punit l'ingrat et le parjure, a été favorable à mes armes : je suis entré dans la capitale de l'Autriche, et je me trouve sur vos frontières. C'est l'empereur d'Autriche, et non le roi de Hongrie, qui m'a déclaré la guerre. Par vos constitutions, il n'aurait pu le faire sans votre consentement. Votre système

constamment défensif et les mesures prises par votre dernière Diète ont fait assez connaître que votre vœu était pour le maintien de la paix.

» Hongrois! le moment est venu de recouvrer votre indépendance. Je vous offre la paix, l'intégrité de votre territoire, de votre liberté et de vos constitutions, soit telles qu'elles ont existé, soit modifiées par vous-mêmes, si vous jugez que l'esprit du temps et les intérêts de vos concitoyens l'exigent. Je ne veux rien de vous, je ne désire que vous voir nation libre et indépendante. Votre union avec l'Autriche a fait votre malheur; votre sang a coulé pour elle dans des régions éloignées, et vos intérêts les plus chers ont été constamment sacrifiés à ceux de ses états héréditaires. Vous formiez la plus belle partie de son empire, et vous n'étiez qu'une province toujours asservie à des passions qui vous étaient étrangères. Vous avez des mœurs nationales, une langue nationale; vous vous vantez d'une illustre et ancienne origine : reprenez donc votre existence comme nation! Ayez un roi de votre choix, qui ne règne que pour vous, qui réside au milieu de vous, qui ne soit environné que de vos citoyens et de vos soldats! Hon-

grois, voilà ce que vous demande l'Europe entière, qui vous regarde ; voilà ce que je vous demande avec elle. Une paix éternelle, des relations de commerce, une indépendance assurée, tel est le prix qui vous attend, si vous voulez être dignes de vos ancêtres et de vous-mêmes.

» Vous ne repousserez pas ces offres libérales et généreuses, et vous ne voudrez pas prodiguer votre sang pour des princes faibles, toujours asservis à des ministres corrompus et vendus à l'Angleterre, à cet ennemi du continent qui a fondé ses prospérités sur le monopole et sur nos divisions!

» Réunissez-vous en Diète nationale, dans les champs de Rákos, à la manière de vos aïeux, et faites-moi connaître vos résolutions.

» Napoléon.

» Par l'empereur :

» *Le prince de Neufchâtel, major général,*

» Alexandre. »

Ces paroles brûlantes étaient faites pour remuer toutes les fibres du cœur hongrois. Si quelque chose pouvait toucher l'âme de la Hongrie, c'était bien cet appel aux vieux souvenirs nationaux et cet anathème

jeté sur le gouvernement impérial. Napoléon, en s'adressant à ce peuple, continuait la politique traditionnelle de la France, politique qui, inaugurée par Henri II, suivie avec succès par Richelieu et Louis XIV consistait à soutenir constamment les Hongrois dans leurs luttes contre l'Autriche. En adoptant à son tour cette politique, Napoléon servait encore la cause de sa dynastie : car il est évident que, s'il eût restauré, aux jours de sa grandeur, le royaume de Pologne et le royaume de Hongrie, sa puissance était inébranlable.

On ne peut nier qu'en ce moment le salut de la monarchie autrichienne n'ait dépendu des Hongrois. Leur défection amenait immanquablement la chute de la maison de Habsbourg. Les archiducs, frères de François, s'étaient partagé entre eux, de concert avec Napoléon, les états autrichiens, et plusieurs royaumes surgissaient des ruines de l'empire, si les Hongrois eussent répondu à l'appel des Français. Mais la conduite de Napoléon à l'égard de la Pologne devait imposer à la Hongrie une grande réserve. En outre, si opposés qu'ils fussent à la politique de la cour de Vienne, les Hongrois n'étaient pas alors préparés à une insurrection. Les guerres qui depuis

quinze ans agitaient l'Europe, avaient rapproché l'Autriche et la Hongrie, et l'influence autrichienne avait grandi dans ce dernier pays au détriment de l'influence française. Enfin, par un contraste qui honore cette nation, les Hongrois, qui, seuls et spontanément, prirent si souvent les armes contre les empereurs, ne montrèrent jamais plus d'attachement à la maison d'Autriche qu'aux jours où elle semblait toucher à sa ruine. Ils rejetèrent les offres de Napoléon, comme ils avaient rejeté déjà, dans la guerre de sept ans, celles du grand Frédéric. Napoléon, qui avait recommandé à son armée de traiter les Hongrois comme des alliés, les punit par la bataille de Györ (1) et le bombardement de Presbourg. Pour les punir plus rigoureusement encore, il réunit à l'empire français les comitats voisins de l'Adriatique.

Humiliée encore, mais non abattue, l'Autriche ne renonçait pas à l'espoir de triompher un jour de la fortune de Napoléon. Avec cette persistance qui fait sa force, elle se préparait en silence à recommencer une lutte dont elle pensait que, tôt ou tard, elle devait,

(1) En allemand Raab.

avec l'appui de l'Europe, sortir victorieuse. Mais, en tendant, elle se trouvait dans une situation critique. Si ses armées étaient encore formidables, en revanche ses finances étaient dans un état désespéré. Plusieurs fois déjà elle avait eu recours à la banqueroute; et son crédit était fort ébranlé, lorsqu'elle décréta une dernière mesure financière qui devait bouleverser toutes les fortunes du pays. Le cabinet aulique, embarrassé de la quantité de papier-monnaie émise, ne put sortir de la crise qu'il avait causée lui-même qu'en attaquant la valeur du papier, qu'il réduisit au cinquième de sa valeur primitive. Encore fallait-il assurer aux billets ainsi altérés un crédit qui les fît accepter. Ce fut pour demander à la Hongrie une garantie suffisante que François assembla la Diète de Presbourg au mois d'août 1811. « Dans les embarras où je me trouve, dit-il, je m'adresse à mes fidèles Hongrois. Je vous demanderai de grands sacrifices; mais vous savez que pour accomplir de grandes choses il faut de grands efforts. »

Malgré les paroles du *personal*, la chambre des députés tout entière se rangea au parti de l'opposition. Komárom et Bars demandèrent que l'impôt, loin

d'être augmenté en Hongrie, fût réduit au cinquième, puisqu'on avait enlevé aux contribuables les quatre cinquièmes de leur fortune. Borsod fit déclarer par ses commettants qu'avant tout il fallait livrer au pays tous les actes et toutes les pièces administratives qui pouvaient éclairer la situation financière du gouvernement autrichien. Les États, d'une voix unanime, représentèrent au roi qu'il avait outrepassé ses droits en réduisant, de sa seule autorité, la valeur du papier-monnaie. « La loi, dirent-ils, vous confie le pouvoir exécutif; mais, en vous arrogeant la faculté de disposer librement des finances du pays, vous avez commis un acte dont nous ne pouvons reconnaître la légitimité, un acte qui ne s'accorde ni avec les règles générales d'une société libre, ni en particulier avec la constitution hongroise : car, dans ce cas, quelles forces ont les lois, qui ne permettent au souverain de lever d'impôt qu'avec le consentement des États? » L'adresse au roi était écrite dans des termes si énergiques, que le palatin, le *personal* et les magnats, crurent de leur devoir d'intervenir, afin d'en modifier la rédaction. Mais les députés ne firent à cet égard aucune concession.

François avait demandé à la Diète un impôt extraordinaire de douze millions de florins. Les Etats répondirent par un refus nettement articulé. Les comitats se trouvèrent tous d'accord pour dire que les recettes du royaume de Hongrie avaient toujours suffi à ses dépenses, et que, si elles ne suffisaient plus, il était nécessaire que le gouvernement prouvât ce fait par des chiffres, auquel cas on aviserait. « D'où voulez-vous donc, dans les circonstances actuelles, que le roi tire de l'argent? demanda le *personal*. — Et nos mines, répliqua le député d'Abauj, les plus riches mines de l'Europe, ne sont-elles pas en son pouvoir? — Pourquoi les finances de la Hongrie, ajouta un autre orateur, sont-elles administrées par des Allemands, par des étrangers qui n'ont pas de voix dans nos affaires? Pourquoi nous demande-t-on, à nous qui n'avons pas été consultés, de réparer leurs fautes? » Quelques uns allèrent jusqu'à demander la mise en accusation des ministres autrichiens.

Au bout de vingt-sept séances, pendant lesquelles le cabinet eut à essuyer les plus amers reproches, les États adressèrent au roi une dernière réponse, qui mit fin aux débats. Les douze millions de florins furent

refusés de nouveau, parce que le cabinet, sommé de prouver que le chiffre des dépenses excédait celui des recettes, avait répondu que les détails du budget étaient des secrets d'état. En outre, le roi avait demandé à la Diète de garantir 100 millions de florins-papier sur les 211 millions qui restaient dans le trésor impérial. Il voulait que la Hongrie acquittât à cet effet un impôt annuel extraordinaire pendant un temps déterminé. Les députés répondirent que dans aucun cas ils ne consentiraient à donner la caution demandée, parce que le gouvernement avait commis la faute de confondre les finances de la Hongrie et celles des états héréditaires; et que, de plus, dans la circonstance présente, ils ne pouvaient approuver l'opération financière projetée par le cabinet, parce qu'il leur était interdit de grever à l'avance le pays d'impôts. Ils rappelèrent au roi que les lois de 1715, 1723 et 1741, défendaient même à la Diète de discuter jamais une question semblable. Cette adresse, où la situation financière de l'Autriche était hardiment mise à jour, contenait une sanglante et habile critique de l'administration impériale. Le gouvernement, que décourageait la persistance hongroise, regrettait d'atti-

rer l'attention sur des affaires qu'il aimait à tenir secrètes. Il voyait les habitants des pays héréditaires prêter l'oreille aux discours des orateurs de Presbourg et s'inspirer de leur exemple. Aussi crut-il prudent de battre en retraite. Il retira sa proposition. Il est superflu d'ajouter qu'en dépit des engagements contractés par le roi à la Diète précédente, les plaintes que les Hongrois avaient formulées au sujet de leurs griefs restèrent sans réponse?

L'indifférence que le gouvernement apportait dans les questions qui touchaient au bien général du pays se trahit encore d'une manière non moins évidente dans une autre assemblée. La Diète de Transylvanie, depuis 1790, n'avait été convoquée qu'une fois, en 1792, pour prêter serment à l'empereur François et voter des subsides, lorsqu'elle s'assembla en 1809-11. Elle s'efforça alors de réaliser quelques unes des idées de réforme exprimées par les libéraux. Une commission formée par les États, en 1791, sous le nom d'*urbarialis deputatio*, avait été chargée d'élaborer un projet de loi en faveur des paysans. En 1810, le comte Grégoire Bethlen, président de cette commission, présenta son travail au gouvernement, qui le renvoya à

l'examen de la Diète. Les libéraux s'attendaient à subir des modifications, des lenteurs ; mais ils comptaient qu'en définitive leurs vœux seraient exaucés. Il n'en fut rien cependant. Le gouvernement osa insinuer que les questions de cette gravité n'étaient pas du ressort des États ; et lorsque les patriotes s'aperçurent que son but caché était, en remaniant la législation urbariale, d'accroître le trésor au préjudice tant des nobles que des paysans, ils préférèrent maintenir les lois existantes, si mauvaises qu'elles fussent. Ils se virent réduits à consacrer un mal, pour éviter un mal plus grand.

Le retour de la paix, en 1815, rendit enfin à la Hongrie cette tranquillité qu'elle souhaitait depuis si long-temps. Les Hongrois brûlaient d'en profiter, et ils appelèrent l'attention de l'empereur sur la situation de leur pays. Ils avaient bien le droit de compter sur le zèle et l'amour paternel qu'il avait si souvent mentionnés aux jours où il réclamait d'eux des subsides. Mais cette époque fut celle des déceptions. Les peuples qui prirent les armes contre nous dans l'espoir de conquérir leur liberté attendent encore, on le sait, la réalisation des promesses de leurs souve-

rains. Pour les Hongrois, ils ne virent pas seulement l'empereur tromper les espérances qu'ils avaient conçues pour l'avenir, mais encore leur disputer le bien acquis. Le cabinet autrichien, qui de 1792 à 1811 n'avait réuni la Diète à Presbourg que dans le seul but de demander des hommes et de l'argent, résolut de gouverner désormais la Hongrie sans le concours des États. Les comitats réclamèrent vainement la convocation de l'assemblée nationale; vainement insistèrent-ils sur les besoins du pays, sur la nécessité de travailler au bien public, alors qu'une ère de paix arrivait à point pour seconder les vœux des citoyens: l'Autriche fut sourde à ces demandes légitimes. Les lettres des comitats au roi, restaient sans réponse et les circulaires que les *congrégations* s'adressaient étaient illégalement confisquées, pour peu qu'elles continssent quelque plainte contre le gouvernement. François crut apaiser les esprits en parcourant la Hongrie et la Transylvanie.

Vers 1820, la situation de l'Italie donna au cabinet aulique de sérieuses inquiétudes. La prudence lui commanda de renforcer les armées impériales et de mettre le trésor en état de faire face à toutes les éven-

tualités. C'était recourir encore à la Hongrie. Dans d'autres temps, le cabinet eût convoqué la Diète; mais le triomphe complet de l'absolutisme en Europe avait donné aux ministres autrichiens une confiance sans bornes. Ils crurent pouvoir disposer en maîtres des ressources de la Hongrie, et conçurent le projet de lever dans ce pays, en vertu du seul pouvoir royal, l'impôt et les recrues nécessaires. Leurs prétentions, appuyées à Vienne par la complaisance de quelques conseillers hongrois, furent chaleureusement combattues par les patriotes du conseil. Jean Német, qui exerçait en Hongrie la charge de *director causarum regalium*, s'opposa énergiquement aux vues des ministres. François, qui estimait son caractère et ses talents, voulut le consulter lui-même. Német, calme et digne, lui démontra qu'il violait la constitution hongroise et ses propres serments s'il suivait les inspirations des conseillers autrichiens. François répliqua, et comme l'homme de loi persistait, « Oubliez-vous, dit le souverain courroucé, que je suis empereur et roi, et que je puis, si je veux, faire tomber votre tête? — Je sais qu'elle est entre vos mains, repartit Német avec fermeté; mais la li-

berté de mon pays et l'honneur de mon souverain me sont plus chers que la vie. »

Malgré ces avertissements, le gouvernement ordonne la levée des recrues et augmente l'impôt, qui, de quatre millions de francs, doit être porté à quatre millions de florins. Le pays refuse de souscrire à ces demandes. Aussitôt, en vertu d'un décret royal, les comitats sont mis en interdit, et des commissaires impériaux, escortés de soldats, sont chargés de l'exécution de la volonté souveraine. Une lutte ouverte s'engage entre le roi et les municipalités. Les magistrats des comitats sont consignés dans leurs demeures. L'un d'eux, M. Kürthy, à Komárom, est assiégé dans sa maison pendant deux semaines. Le mécontentement éclate d'un bout du pays à l'autre, et des chansons populaires, que les bergers redisent encore, font voler la nouvelle de village en village : car, en Hongrie, où les écoles sont rares, les chants et les vers improvisés remplacent la presse. Les noms des candidats, aux époques d'élection, les questions politiques, pendant les débats de la Diète, sont popularisés non par des articles de journaux, mais par des rimes appropriées aux mélodies des steppes.

Nous avons recueilli une des mille chansons que le peuple hongrois répéta à cette époque :

« Chers compatriotes, héros bienheureux ! regardez notre esclavage, notre misère terrestre.

» Le Hongrois n'a pas de joie ; il n'a ni cœur ni armes ; il soupire et il gémit, il se plaint et sanglote,

» En voyant les chaînes préparées pour les nobles, les chaînes qu'on leur passera au cou !

» La Hongrie s'affaiblit, parce que ses grands vivent à Vienne, parce qu'ils s'intéressent aux comédies allemandes plus qu'à leur patrie.

» Plusieurs, s'ils peuvent devenir chambellans, gagnent une espèce de clé, oublient la patrie et la liberté de leurs pères.

» Pusieurs sont de vrais marchands : ils vendent leur nation pour broder leurs habits.

» N... N..., et d'autres bâtards de la patrie, se soucient peu, au prix d'une croix, de creuser la tohm de la patrie.

» Voilà donc le prix de notre fidélité ! C'est pour cela qu'a coulé le sang de tant de patriotes hongrois, de Nádasdy, de Irinzi !

» Hongrois, tu te repentiras de ton inaction. Si tu es né Hongrois, pourquoi ne te sers-tu pas de ton esprit ?

» Rákótzi, notre sang chéri, notre vieux et illustre chef ! prie les saints hongrois de ne nous pas abandonner.

» Dieu, pourquoi souffres-tu, pourquoi laisses-tu vivre de pareils Hongrois ? Frappe-les de tes flèches !... »

Parmi les comitats qui résistèrent le plus courageusement aux commissaires impériaux, il faut nommer ceux de Nyitra, Nograd, Bars, Zala. A Zala, Szegedi et Antoine Deák encouragèrent les patriotes à défendre leur liberté. La *congrégation*, entraînée par leurs paroles, protesta avec force contre les actes arbitraires du gouvernement de François. Un régiment autrichien survint alors, et le colonel déclara qu'il avait l'ordre d'employer la violence pour briser l'opposition du comitat. L'assemblée se retira, mais en faisant inscrire au procès-verbal qu'elle ne cédait qu'à la force, et que dès lors l'état légal de la société serait détruit. Le comitat de Bars rédigea une note fort énergique, à laquelle il donna le titre que

le dernier Rákótzi donna lui-même au fameux mémoire qu'il lança en appelant la Hongrie aux armes: « *Recruduere nova gentis vulnera.* » Il menaça de suspendre l'administration, de ne tenir ni *congrégation*, ni séance administrative, ni séance judiciaire, jusqu'à ce que le gouvernement eût révoqué son ordonnance. Il annonça que le commissaire impérial ne serait pas reçu, et qu'on lui refuserait même des chevaux dès qu'il paraîtrait sur le territoire du comitat. Les États du Bars, après avoir rédigé et expédié leur note, déposèrent en lieu sûr le sceau du comitat et les clés des archives, et se retirèrent. Les employés résignèrent leurs fonctions ; et quand le commissaire arriva avec ses troupes, il trouva une maison vide que gardaient seulement quelques heiduques. Ne pouvant entrer en relation avec aucun citoyen, il fut contraint de battre en retraite.

Le comitat de Nograd protesta également contre les décrets royaux. Lorqu'elle apprit que le commissaire impérial était proche, la *congrégation* quitta la salle des séances et continua ses délibérations dans la plaine, à l'ombre de trois grands arbres au feuillage épais, qui, depuis ce jour, sont voués à la vénération

du peuple. Les Etats déclarèrent que désormais les affaires publiques étaient arrêtées, et déposèrent une protestation solennelle dans les archives du chapitre de Vàtz. Le commissaire se fit ouvrir les archives et déchira l'acte : en même temps, il appelait la colère du roi sur le chapitre, qui fut publiquement blâmé. Il voulut exercer la même autorité vis-à-vis du comitat, et demanda les registres administratifs pour déchirer les procès-verbaux des dernières séances; mais le notaire répondit qu'il les avait déposés déjà dans les archives. L'archiviste fut introuvable, en sorte que le commissaire ne put accomplir sa mission.

La violence ne donne jamais aux gouvernements qu'un triomphe de courte durée. L'empereur, après avoir contraint les comitats, n'en fut pas moins forcé de convoquer la Diète en 1825.

Dans un pays de centralisation comme le nôtre, les faits qui précèdent pourront sembler étranges : mais on reconnaîtra aisément que le pouvoir individuel dévolu aux comitats a une source libérale. Sans vouloir insister ici sur le bien et sur le mal du système municipal, tel qu'il existe en Hongrie, nous dirons seulement que, s'il n'est pas l'idéal des systèmes d'ad-

ministration, comme se le figurent quelques patriotes hongrois, il est du moins, à cette heure, le plus solide rempart de ce pays contre l'Autriche. Un fait récent montrera jusqu'à quel point s'étend l'indépendance des comitats. L'administration du chemin de fer de Vienne en Styrie, lequel touche le comitat, frontière de Mosony, eut l'idée de placer une station et un poste de douaniers sur le sol hongrois. Ce fait était en contradiction avec les lois et les mœurs de pays, qui ne souffrent ni douane ni police. Le comitat, blessé de cette atteinte portée à la dignité de la « libre Hongrie », envoya sa force armée pour détruire le poste autrichien. Les bâtiments de l'administration furent renversés, et les employés et les douaniers reconduits sur le territoire allemand.

Quelques détails feront connaître la physionomie des *congrégations* de comitats. Elles ont, avant tout, un caractère démocratique. La noblesse qui les compose, vivant généralement du travail de ses mains, représente parfaitement l'élément populaire. Les membres de l'assemblée, les électeurs, se montrent dans leurs costumes de paysans. Leurs paroles sont brèves et bruyantes, et l'éclair du sabre se mêle

souvent aux tonnerres des voix. Une liberté illimitée est dévolue aux orateurs, et l'effet de leurs discours est tout-puissant sur des hommes simples et sincères, qui, à travers leur ignorance, ont un vif sentiment de l'honneur national. C'est surtout aux jours d'élections qu'il faut voir paraître ces bandes de nobles armés, arrivant, par troupes, sur leurs chevaux, ou dans de légères voitures primitives, comme les guerriers nomades d'Almos.

Récemment nous avons assisté à la réélection des magistrats municipaux du comitat de Zala. La petite ville d'Egerszeg, chef-lieu du comitat, était toute remuante, dans l'attente de quelques milliers de nobles, qui devaient entrer dans ses murs. Aux deux extrémités du bourg, dans la plaine, on avait établi deux camps, destinés aux électeurs des deux partis. La veille de l'élection, tous les gentilshommes se rendirent, par mille chemins divers, aux lieux que leurs chefs leur avaient désignés. Ils formaient de longues files de chevaux et de petites voitures se suivant une à une, car les habitants de chaque village s'étaient ébranlés en même temps, comme un corps d'armée. En tête de chaque colonne chevauchaient, le sabre au

poing, les plus riches propriétaires de l'endroit. Puis venaient des musiciens, lesquels, divisés et assis dans deux ou trois charrettes légères, avaient cependant l'art de jouer parfaitement en mesure la *marche de Rákótzi*. Des bannières aux couleurs nationales (1), et ornées de devises, flottaient au dessus de cette foule. Des coups de feu, des bruits de sabres et d'éperons, des chants en l'honneur des candidats, dont les noms étaient toujours accueillis par des *éljen!* (vivat!) qui montaient jusqu'au ciel, animaient la marche de ces interminables colonnes, qui mettaient chacune une demi-heure à défiler. D'abord on ne distinguait de loin qu'un long serpent noir ondulant sur le vert des plaines; car les paysans nobles étaient uniformément vêtus de leurs dolmans bleus. Sur cette masse sombre se détachait la flamme des sabres, qui brillaient au soleil. Le murmure allait grossissant, et la masse s'approchait toujours, jusqu'à ce que les collines voisines se couvrissent des premières voitures. Les électeurs étaient assis, par quatre, dans de légères charrettes basses garnies de bottes de foin, fumant, devisant gra-

(1) Le drapeau hongrois est vert, blanc et rouge.

vement, et saluant avec dignité les habitants d'Egerszeg, qui s'étaient portés au devant d'eux. *Aldás*, *békesség*, « paix, bénédiction ! » *Isten hozta az úrakat*, « Dieu a conduit Vos Seigneuries ! » leur disait-on. Tous échangeaient des paroles de politesse.

Le camp du parti libéral, où nous nous rendîmes, était dressé dans une vallée ombragée d'arbres et à l'entrée de laquelle étaient rangés en cercles les chevaux et les voitures. Cette vaste enceinte, qu'eussent reconnue les conquérants hongrois du IX[e] siècle, s'élargissait sans cesse, à mesure que de nouvelles bandes arrivaient. Au centre du camp étaient plantés les drapeaux, auprès desquels se tenaient debout plusieurs jeunes gens, le sabre nu. Ailleurs, des musiciens jouaient des airs nationaux, et les nobles campagnards dansaient, en faisant sonner l'éperon, avec les femmes et les jeunes filles d'Egerszeg, qui n'avaient pas manqué l'occasion d'exécuter un *csárdás*. Autour des danseurs, les hommes graves causaient en caressant leurs moustaches, dignement enveloppés dans des manteaux de drap blanc tout couverts de broderies rouges et noires. Tous avaient pour coiffure des bonnets de fourrure ou de larges chapeaux de

feutre, et leurs cheveux, nattés de chaque côté de la tête, étaient rattachés par des rubans. Ailleurs encore des bœufs entiers grillaient devant des feux alimentés par de gigantesques troncs, et l'on défonçait des tonneaux où un homme de haute taille eût pu se tenir debout. Je vis entrer dans le camp quatre-vingts charrettes chargées de pain, trois cent cinquante gros fromages et plus de cent quintaux métriques de viande. La nuit se passa entre les danses, les chants et les discours patriotiques.

Le lendemain, à sept heures, les nobles entrèrent dans la ville, à pied, par bataillons, marchant dans le plus grand ordre. Les chefs, qui avaient repris leurs places en tête des colonnes, les arrêtaient par moment pour leur adresser la parole et réchauffer leur zèle. Derrière eux, caracolaient des hommes qui allaient çà et là porter leurs ordres. L'un de ces aides de camp avait le costume des *csikós*, des dompteurs de chevaux : un caleçon de toile blanche, court, large et orné de franges ; un gilet rouge, une chemise à manches flottantes et un dolman vert, brodé de blanc, jeté sur l'épaule. Les colonnes arrivèrent devant la maison du comitat, où se tenaient l'administrateur et

les magistrats qui allaient résigner leurs fonctions. La salle des délibérations n'eut pas été assez vaste pour contenir cette foule, en sorte qu'elle resta sur la place publique. Quand elle eut occupé le lieu qui lui avait été désigné, un escadron de houlans, dont l'administrateur avait cette fois réclamé l'assistance, vint se ranger en bataille d'une extrémité de la place à l'autre, de façon à la diviser en deux parties, que les hommes des deux camps remplirent sans se voir. Les menaces qu'ils s'adressaient les uns aux autres s'arrêtaient devant le front impassible des cavaliers.

Aussitôt l'élection commença. L'administrateur parut aux fenêtres de la salle, pour demander aux électeurs quel candidat ils voulaient élever au poste de premier vice-comte. Les deux partis nommèrent M. Kerkapoly, en sorte qu'il fut sur-le-champ proclamé. On était divisé sur le choix du second vice-comte et des autres magistrats municipaux. Chaque parti avait une liste toute prête, et il s'agissait seulement de savoir à qui appartiendrait la majorité. L'administrateur parut d'abord hésiter. Mais les libéraux, pour l'éclairer, promenèrent dans leur camp un des chefs ennemis, à qui ils montrèrent la foule des nobles

qui soutenaient leur cause. Dès lors il fut constaté que la majorité était pour eux : aussi l'élection s'opéra-t-elle rapidement. L'administrateur, nommant l'emploi vacant, s'adressait chaque fois au peuple et lui demandait un nom. Ce nom, proféré par des milliers de bouches, était immédiatement adopté, et le candidat élu était porté en triomphe sur les épaules de ses partisans, au son de la musique et des applaudissements, tandis que les drapeaux et les sabres s'agitaient dans l'air. Les chefs, debout sur leurs selles, maintenaient l'ordre parmi cette foule bruyante.

Il y eut un moment où l'on craignit une collision entre les nobles-paysans et les soldats. Les vaincus, furieux de leur défaite, cherchèrent à joindre les libéraux, malgré la muraille de cavaliers qui les séparaient d'eux. Les houlans firent reculer les assaillants, et, comme ceux-ci résistaient, ils mirent leurs lances en arrêt en menaçant de charger. De leur côté, les paysans ramenèrent sur leurs poitrines, comme une cuirasse, leurs épais manteaux blancs, et brandirent leurs redoutables *csákány*, hachettes fort aiguës, qu'ils lancèrent avec une merveilleuse adresse. Aus-

sitôt les chefs de bandes accoururent, firent reculer leurs hommes, et les cavaliers relevèrent leurs armes. Dès que l'élection fut terminée, la noblesse des deux partis rejoignit ses camps et repartit pour ses foyers, après toutefois que les chefs eussent combiné ses mouvements de façon à ce que des colonnes ennemies ne se rencontrassent pas en chemin.

Dans le comitat de Pest, qui est le foyer de l'intelligence hongroise, les élections s'opèrent toujours avec un ordre exemplaire. Sans rien perdre de la physionomie nationale et du caractère populaire, les *congrégations* ont là un aspect plus européen. La multitude des bourgeois qui inondent les grandes rues de Pest, la foule des citoyens non nobles, mais vouée aux professions libérales, qui se mêle à celle des nobles campagnards, donnent à ces assemblées un air plus moderne. On y sent la civilisation du dix-neuvième siècle, modifiant des institutions implantées, il y a mille ans, par la conquête.

Les élections qui viennent d'avoir lieu à Pest, à l'occasion de la Diète prochaine, eurent tout à fait le caractère que nous indiquons. Un grand nombre d'individus qui ne pouvaient invoquer leur noblesse

prirent part aux opérations électorales, simplement à cause de leur capacité. Ils représentaient l'intelligence en face des privilégiés. Ceux-ci, les représentants vivants de la conquête, arrivèrent de tous les points du comitat à la même heure, et se réunirent sur une grande place située à l'extrémité de la ville. Là, laissant leurs chevaux et leurs voitures, qui eussent formé des colonnes sans fin, ils parcoururent à pied les rues de Pest, en rang, et s'arrêtèrent devant la maison du comitat. La longue rue qui conduit à cet édifice contint tout à coup quelques milliers d'individus qui s'avançaient avec le bruit de la mer. Au dessus de cette foule noire et compacte ondulaient un torrent de plumets tricolores et une multitude de bannières éclatantes. En avant, montés sur des chevaux harnachés à l'orientale, venaient les magnats libéraux, les uns revêtus de leurs habits de seigneurs; les autres portant, avec l'élégance aristocratique, le costume du paysan.

Quand la colonne stationna devant la maison du comitat, la musique se tut, les applaudissements cessèrent, et un seul cri : *Halljuk!* (écoutons!) sortit du sein de cette foule. Car les Hongrois, qui, d'or-

dinaire, sont sobres de gestes et de paroles, sont prodigues, au contraire, de formalités, de harangues et de discours aux jours de cérémonies ou de luttes politiques. Les nobles campagnards qui se pressaient dans la rue savaient qu'ils avaient le droit d'entendre quelques bonnes paroles sur la patrie et l'antique constitution hongroise; aussi s'apprêtèrent-ils à écouter. Une table fut aussitôt dressée sur le pavé. Les deux candidats de l'opposition, MM. Psentkiralgi et Kossuth, y montèrent, ainsi qu'un orateur du parti libéral, le baron Joseph Eötrös. Eötrös prit la parole au nom des électeurs du comitat de Pest, et, s'adressant aux futurs députés, provoqua d'eux une réponse qui excita les applaudissements de la foule. Ils expliquèrent comment ils comprenaient le mandat que les assistants voulaient leur confier; mandat que tous les citoyens devaient soutenir avec eux, disaient-ils, pour que la Hongrie redevînt libre, heureuse et puissante. Le peuple comprenait parfaitement ce langage, qui allait à son cœur; et quand les orateurs eurent terminé leurs discours, les paysans se pressèrent autour d'eux et cha-

cun, par un geste ou une brève parole, leur témoigna sa satisfaction.

La maison du comitat fut envahie le lendemain dès l'aube du jour. La cour d'entrée et la salle des séances étaient occupées par les libéraux ; le parti opposé stationnait dans la cour de derrière. Des écriteaux, qui s'élevaient au dessus de la foule, portaient les noms des candidats. Ces noms se lisaient encore sur des affiches que des électeurs promenaient au bout de leurs sabres. Les escaliers, les corridors, étaient remplis d'hommes armés qui, en attendant le moment de l'élection, criaient avec force les noms de Kossuth et de Psentkiralgi, comme si cette bruyante manifestation dût avancer leurs affaires. Les plus pacifiques formaient dans la cour des groupes au dessus desquels s'élevaient des nuages bleuâtres, car on ne fume pas moins en Hongrie qu'en Turquie. Quand un membre du parti ennemi fendait la foule pour aller rejoindre les siens, il était accueilli par des sarcasmes. Si, au contraire, un orateur libéral paraissait, il était reçu par des acclamations unanimes. Les comte Louis et Casimir Batthyányi, magnats patrio-

tes, n'eurent pas plutôt mis le pied dans la cour, qu'ils furent saisis par deux vigoureux paysans, qui les hissèrent sur leurs épaules et les portèrent en triomphe jusqu'à la salle.

Enfin l'administrateur parut pour présider à l'élection. Il proclama tout d'abord le choix de M. Szentkirályi, que les deux partis nommaient à la fois; mais il annonça sa volonté de faire voter individuellement chaque noble pour procéder à l'élection du second député. En conséquence, un bureau fut dressé près de la grande porte de l'hôtel, et tout électeur, avant de sortir, donna le nom de son candidat. Dans le comitat de Pest, où les libéraux sont dans une grande majorité, les conservateurs ne peuvent faire triompher leurs partisans. Aussi voulurent-ils seulement écarter M. Kossuth, le plus redouté de leur adversaire, et mettre à sa place un autre membre de l'opposition. Ils jetèrent les yeux sur M. Balla, que l'opposition elle-même avait préalablement porté, et qui ne renonça à la députation qu'en faveur de M. Kossuth. Vainement M. Balla protesta-t-il contre la tactique des conservateurs : il lui fallut, bon gré malgré, subir leurs votes. Il fut le premier à s'ap-

plaudir du résultat de l'élection, car M. Kossuth, après douze heures d'attente, fut proclamé député. Les jours suivants, les deux candidats élus, aussi bien que M. Balla, reçurent des sérénades des étudiants et des bourgeois de Pest. Les trois amis descendirent dans la rue, écoutèrent et prononcèrent des discours ; puis, se prenant le bras, passèrent entre les rangs pressés de la foule, sous une voûte formée par mille torches.

Les ennemis de la constitution hongroise attaquent ces mœurs politiques avec des paroles amères. Il n'y a pas de satire ni de calomnie que ne répandent à ce sujet les gazettes allemandes, lesquelles dénaturent indignement tous les faits qui concernent la Hongrie. Sans doute la liberté a ses abus. Les partis qui se divisent le royaume, et l'autorité autrichienne elle-même, emploient trop souvent, pour remuer les masses, des moyens que la dignité du gouvernement et du patriotisme devrait proscrire. Mais, quoi qu'on ait pu dire, nous n'hésitons pas à croire à la légitimité de ces élections populaires. L'éloquent auteur des *Vacances en Espagne* nous a dévoilé le côté moral des combats de taureaux. Une pensée analogue vient ici à l'esprit. Derrière ce soulèvement de passions, ces

rixes sanglantes, nous voyons l'âme d'un peuple frémir aux mots de patrie et de liberté.

En 1825, les patriotes hongrois ne cherchaient pas, autant qu'aujourd'hui, à s'appuyer sur la masse des nobles. Cependant ils commencèrent déjà à s'adresser à eux, pour agir, par eux, sur le pays entier. On a vu que des chansons populaires étaient destinées à exciter son attention. La lutte ouverte engagée, en présence de la foule, entre le roi et les municipalités, intéressait alors les Hongrois de toutes les classes, car les questions qui s'agitaient étaient à la portée de tous. Il s'agissait de savoir si l'impôt serait ou non triplé. La Hongrie entière assista donc aux délibérations de ses représentants, quand la Diète de 1825 ouvrit ses séances.

Les deux tables, dès le début, laissèrent éclater des sentiments qui rappelèrent les jours de 1790. Vainement François, dans le discours du trône, avait-il confessé ses torts en avouant « qu'il s'était passé des choses qui n'eussent pas dû arriver et qui n'arriveraient plus. » Avant de daigner discuter les propositions royales, la Diète exprime hautement sa colère. Zala demande le nom des traîtres qui ont égaré le

souverain : tous les comitats appuient cette proposition. Un magnat s'écrie que le repentir n'efface pas le crime, et que le châtiment seul le fait oublier. Attaqué pour ces mots, il est soutenu par les députés, qui, d'une voix unanime, formulent la même pensée : dès lors les poursuites dirigées contre sa personne cessent. Un des commissaires royaux vient pleurer et faire amende honorable au milieu de la Diète. Paul Nagy, orateur fougueux, insiste et rappelle que les Etats ont le droit de punir les traîtres à la patrie. « Autrefois, dit-il, les gens de cette sorte étaient forcés de se cacher et de se courber humblement devant le courroux de la nation (et il se tourne vers un des commissaires qui se tenait la tête levée) ; mais aujourd'hui, que le crime marche le front haut, je n'attends plus une telle justice. » L'accusé veut se justifier et prétexte l'obéissance due au roi. Mais son propre gendre lui impose silence, en lui disant qu'un sujet fidèle honore son souverain quand il lui rappelle ses devoirs.

Dans une représentation qu'ils adressèrent à l'empereur, les députés se plaignirent qu'en dépit des articles 10, 12, 13, 14, 18 et 19, de l'an 1790, la

constitution avait été ouvertement violée. « On a introduit dans le pays, par l'entremise d'agents royaux, une foule de mesures nouvelles qui ne pouvaient être admises sans la volonté commune des deux pouvoirs législatifs, c'est-à-dire du roi et de la Diète. On a invoqué, en dehors de l'assemblée nationale, des ordonnances arbitraires que l'on a fait exécuter au moyen de la force armée, laquelle n'est confiée au souverain que pour défendre la patrie. On a voulu enlever au pays des impôts et des soldats sans le consentement de la Diète. On a nommé des commissaires royaux qui ont occupé militairement les maisons du comitat, arrêté la libre délibération des *congrégations*, violé les archives, déchiré les registres, saisi les sceaux publics et chassé les magistrats ; qui, enfin, ont arraché des signatures et des serments, et menacé de procès de haute trahison les citoyens qui voulaient s'assembler légalement pour défendre leurs droits. Contrairement aux lois du pays, la sécurité publique a été violée par des dénonciations anonymes, suivies d'arrestations et de procès.

« Convaincus que ces actes n'émanent pas de Votre Majesté, mais dérivent d'un système constant, suivi

depuis plusieurs siècles (1); nous vous prions de fermer désormais l'oreille aux mauvais conseils et de vous en rapporter aux lois du royaume, de mépriser les dénonciations anonymes, de n'exiger aucun impôt, aucune levée de soldats sans le concours de la Diète, de réhabiliter les citoyens disgraciés pour avoir légalement résisté aux commissaires royaux et de convoquer régulièrement les États, avec lesquels vous partagez la puissance. » François, dans sa réponse, déguisa ses concessions sous des paroles de reproche. Il blâma les députés d'avoir formulé leurs griefs avant d'examiner ses propositions au sujet de l'impôt, et d'avoir rappelé des événements qu'il eût été « plus décent et plus sage d'oublier. » Il assura qu'il couvrirait toujours de sa protection les fidèles sujets qui avaient exécuté sa volonté, et se plaignit de la résistance que leur avaient opposée les comitats. Mais en même temps il exprima de nouveau ses regrets au sujet des faits accomplis, s'excusant sur les nécessités de l'époque, qui lui ordonnaient impérieusement d'agir sans délibération, et il assura que, sui-

(1) ... *a continuato pluribus sæculis systemate.*

vant le vœu des États, il rendrait ses bonnes grâces à ceux de ses sujets « que l'excès de leur ardeur avait entraînés. » Il abandonnait la question de l'impôt à la décision de la Diète, et se disait prêt à fortifier de nouveau la constitution.

En effet, des lois qui garantissaient les libertés de la Hongrie furent ajoutées à toutes celles que la Diète avait arrachées déjà aux souverains de l'Autriche. Le roi s'engagea, par l'art. 3, à observer les lois fondamentales du royaume de Hongrie; par l'art. 4, à ne jamais lever de subsides sans le concours des États; et, par l'art. 5, à convoquer la Diète tous les trois ans. D'autre part, les États votèrent le contingent dû par le pays; et, reconnaissant que le chiffre de l'impôt ne répondait ni à l'étendue ni à la fertilité de la Hongrie, ils l'élevèrent jusqu'à quatre millions de florins.

Dissoute en 1827, la Diète dut être convoquée de nouveau en 1830. Elle le fut malgré les appréhensions du cabinet autrichien, que vint frapper le coup de Juillet. Le cabinet fut témoin de la sympathie que le triomphe de la population parisienne excita en Hongrie. On chantait dans les rues de Pest la *Mar-*

seillaise et la *Parisienne*. Les magnats partaient en foule pour la France, comme pour aller puiser la vie dans ce pays, où le peuple se montrait si grand. Engagé par ses promesses, que désormais elle était contrainte de tenir, forcée de réclamer encore des subsides, l'Autriche subit la nécessité d'assembler les États. Seulement elle annonça que la Diète, après un petit nombre de séances consacrées aux affaires urgentes, serait convoquée l'année suivante. Le cabinet comptait que, dans l'intervalle, l'effervescence des Hongrois se calmerait; il comptait également sur les chances d'une guerre générale contre la France, dont le succès eût influé sur la situation de la Hongrie.

De leur côté, les patriotes hongrois ne s'étaient pas encore concertés pour agir. Ils s'étaient trouvés d'accord à la Diète précédente, parce qu'ils voulaient reconquérir leur constitution, c'est-à-dire des droits déterminés; mais, cette fois, ils étaient surpris par les événements, sans avoir eu la prudence de se former un plan de conduite. La presse n'avait pas encore acquis en Hongrie l'importance qu'on lui reconnaît de nos jours, si entravée qu'elle soit. Les représen-

tants du pays, après quelques mois d'une vie isolée (on était alors à la fin de l'été), quittèrent leurs villages pour se réunir à Presbourg, emportant chacun leurs vœux et leurs espérances. Le défaut d'ensemble éclata toujours dans les quelques séances qui composèrent cette Diète (du 11 septembre au 20 décembre). Chaque membre soulageait son cœur par des paroles vagues, mais on ne s'arrêtait à rien. L'un faisait un appel aux peuples libres pour la délivrance des peuples opprimés; un autre réclamait l'affranchissement immédiat et complet des paysans. Leur propre ardeur empêchait les patriotes de s'entendre. Une question cependant les réunit dans une pensée commune.

François, en convoquant la Diète, avait demandé des recrues, « la milice hongroise, disait-il, étant le modèle des vertus héroïques » ; et il pressait l'assemblée de hâter son vote, afin que, cette question vidée, les débats sur ce sujet n'arrêtassent pas les travaux de l'année suivante. Les États mirent à leur consentement une condition : c'est que les régiments hongrois seraient exclusivement composés de soldats et d'officiers hongrois. Le roi répondit que les Hon-

grois seraient placés dans ces corps, préférablement aux autres habitants de l'empire. Cette déclaration ne suffit pas aux États, qui refusèrent de voter les recrues. Le gouvernement tenta de vaincre leur résistance ; mais la Diète se prolongeait sans que les députés abandonnassent leurs prétentions. Résolue d'éviter une concession qu'elle regardait comme dangereuse, la cour s'adressa, en dernier expédient, à l'archiduc palatin, qu'elle n'aimait pas, mais dont elle connaissait la popularité en Hongrie, et le chargea d'arracher à la Diète le vote qu'elle en attendait. Le palatin prit la parole dans une *séance mixte*, tenue le 16 décembre.

« Les débats qui ont eu lieu jusqu'ici sur cette matière, dit-il, ne montrent pas que le vote des contingents ait jamais été attaché à une condition quelconque : et il ne peut l'être, car la prospérité de la patrie s'y oppose, aussi bien que la sûreté des citoyens et le devoir sacré de la nation. La réponse du roi ne montre pas non plus que le vœu de la Diète ait été écarté : au contraire, Sa Majesté y accède, en promettant de ne placer dans les régiments hongrois que des individus parlant la langue nationale. Au reste,

la discussion a prouvé qu'une démarche qui tendrait à isoler l'armée hongroise serait pernicieuse à l'armée elle-même et au bien du pays. J'en ait fait l'expérience, moi qui suis chef et propriétaire de régiments depuis trente-cinq années. Et que les États, en souvenir de ces trente-cinq ans de services et d'efforts consacrés à ce royaume, que je regarde avec joie comme ma patrie, en faveur de ma position de médiateur entre le roi et la nation, ce que je regarde comme la plus belle charge du monde; que les États, dis-je, consentent à me témoigner quelque reconnaissance et à abandonner leur motion! »

Ces paroles habiles produisirent leur effet sur l'assemblée. Un cri unanime de dévoûment les accueillit, et la condition que les Etats avaient mise à leur vote fut rejetée. C'était le cas de rappeler le mot de Tacite : « La reconnaissance fait le malheur des peuples. » Le cabinet congédia la Diéte trois jours après; et le roi, par l'art. 6, s'engagea, conformément aux lois de 1790 et de 1807, à mettre des Hongrois à la tête des régiments levés en Hongrie, et de récompenser leurs services. Mais ce n'était pas là tout ce qu'avait voulu la Diète. Toutefois, hâtons-nous de dire

que le vote surpris alors aux Etats, par un appel aux sentiments généreux des députés, fut la dernière victoire de ce genre que l'Autriche ait remportée en Hongrie. Trop long-temps les Hongrois se sont laissé entraîner par leur élan, leur spontanéité, quand les souverains de l'Autriche s'adressaient à leur cœur. Aujourd'hui l'expérience a porté ses fruits, et l'ère des mystifications est à jamais passée.

Le gouvernement avait cru faire acte de politique profonde en retardant d'une année la convocation de la Diète. Il ne gagna rien à ce délai. La révolution polonaise, dont le contre-coup fut ressenti si vivement par les Hongrois, entretint parmi eux ces sentiments qu'il redoutait. Des départs de volontaires, des envois d'armes et d'argent, des discours publics tenus dans les *congrégations*, prouvèrent que le pays entier s'associait à la lutte engagée de l'autre côté des Carpathes. En même temps les patriotes commençaient à s'entendre et à dresser leur plan de campagne contre l'Autriche. Ils reconnurent que l'émancipation des paysans devait être le principal but de leurs efforts, et que cette conquête sur le moyen-âge, long-temps retardée par le vice de la politique

impériale, devait être faite sans retard. Un libéral ardent, le comte Etienne Széchényi, développa cette thèse dans une suite de brochures qui émurent la nation. Par ses qualités brillantes, il représentait l'esprit chevaleresque et généreux de l'aristocratie hongroise, tandis qu'un homme nouveau, François Deák, allait paraître sur la scène politique pour y faire éclater les vertus plébéiennes.

La Diète, après des délais que le cabinet multipliait à dessein, fut convoquée pour le mois de décembre 1832. Pour effacer l'impression produite par leur politique, les ministres autrichiens feignirent d'accepter les idées et les tendances du parti libéral, et les propositions royales les reproduisirent en partie. Le roi demanda aux Etats la création du Code urbarial, promis aux paysans à la Diète de 1790; l'amélioration de l'organisation judiciaire, une répartition plus équitable de l'impôt, un don de la noblesse pour subvenir aux frais de la Diète, et le remboursement d'un prêt de 262,000 florins fait au royaume par la chambre des finances. Pendant que le gouvernement subissait, ostensiblement du moins, l'influence des libéraux, il s'efforçait de triompher

d'eux dans les opérations électorales. Ses agents reçurent l'ordre d'écarter à tout prix les patriotes de la chambre, et de n'envoyer aux Etats que des députés humbles et soumis. Le récit des élections du comitat de Bars montrera comme il était secondé.

Une part de ce comitat appartient à l'archevêque primat : une autre fait partie des domaines du trésor. Le conseil, qui connaissait l'influence des grands propriétaires sur la petite noblesse, ordonna aux employés du fisc et à ceux du primat d'empêcher l'élection de M. Balogh. Ceux-ci répondirent qu'ils n'y parviendraient pas. Sur les instances du conseil, ils promirent de se mettre à l'œuvre, mais à condition qu'on leur enverrait des sommes considérables. En conséquence, ils reçurent l'ordre de prendre de la caisse du trésor tout l'argent qui leur serait nécessaire, et d'ouvrir aux électeurs les magasins du sel, en leur laissant la faculté d'en emporter à discrétion. On acheta ainsi quatre mille voix. A cette nouvelle, plusieurs gentilshommes de Posony, conduits par M. Tarnótzi, allèrent trouver les nobles de Bars et leur adressèrent des reproches. Ils rappelèrent à la noblesse que le gouvernement violait sans

cesse les lois du royaume, et menaçait toujours ses libertés, que récemment il avait voulu priver la Hongrie de sa représentation nationale. Ils démontrèrent à la foule qu'il s'adresserait ouvertement aux nobles, et leur expliquerait franchement ses vues, s'il voulait le bien du pays; mais qu'en corrompant les électeurs pour les conduire vers un but caché, il attestait ses intentions hostiles.

Le comte suprême de Bars, Keglevich, attendait le moment des élections avec une pleine confiance. Il était sûr de ses quatre mille votes et avait écrit à Vienne qu'il répondait de son comitat. Au jour désigné, la foule des électeurs parut, précédée de la bande des musiciens de Selmecz, et manifestant ses opinions politiques par la chanson suivante :

Il n'y a pour moi qu'une mort et qu'une vie :
Jean Balogh sera mon député
Tant que je vivrai; jusqu'à ma mort,
Je serai du parti de Balogh.

Au détriment de ma liberté,
On tâche de me gagner, mais en vain.
Ah! Keglevich, Szabó, Vintze,
Ouvrez vos magasins de sel, vos caves...

Ma liberté chèrement achetée,
Je ne la vends pas à un comte suprême!

Le comte Keglevich pâlit en entendant ces paroles, et voulut lever la séance; mais il ne put parvenir à renvoyer la noblesse. Tous criaient avec force le nom de Balogh. Sur le refus du comte de faire connaître le vœu de la majorité, mille hommes se transportèrent au logis de M. Balogh, et le plus grand d'entre eux le porta sur ses épaules, au milieu de la salle. A la vue de son candidat, la foule ne se contint plus. Elle se précipita au devant de lui, l'entoura, puis revint vers le comte Keglevich, qui fut forcé de céder. M. Balogh harangua les paysans-nobles du haut des épaules qui le portaient. Il prêta d'une façon touchante un serment dont il improvisa la formule. « Que la malédiction du Ciel, dit-il en terminant, tombe sur moi, sur ma femme et sur mes enfants, si je manque à mes devoirs et à ma conscience! » Il était une heure après midi lorsqu'il fut proclamé député. On devait croire que la séance allait être levée; mais, d'une heure jusqu'à cinq, le comte suprême fut contraint de rester sur son fauteuil pour subir les reproches de l'assemblée. Les

vice-comtes, les notaires, lès juges, les paysans eux-mêmes, s'adressèrent tour à tour à lui et flétrirent sa conduite. Chaque fois qu'il tentait de se lever, deux paysans le forçaient de se rasseior et d'écouter encore.

Le triomphe de M. Balogh servit à donner plus d'éclat au rôle qu'il allait jouer à la Diète. Il fut un des plus ardents orateurs de la table des députés.

Malgré les manœuvres de la cour, la seconde chambre tout entière fut composée de patriotes libéraux. Tout contribuait à donner à la Diète qui s'ouvrait une force qui manquait aux assemblées précédentes. Vaincue par les événements, l'Autriche semblait elle-même avouer sa défaite en acceptant des idées qu'elle avait toujours combattues. Aussi cette Diète fut-elle la première qui entra franchement dans la voie des réformes. Elle fut signalée par deux faits dérivant d'un même esprit : l'atteinte portée aux droits seigneuriaux par l'aristocratie elle-même et l'allégement des charges imposées au peuple.

Avant de nous étendre sur les discussions soulevées par les questions de réformes, nous ferons con-

naître un fait isolé qui ne fut consigné dans aucun article de loi, mais qui causa trop d'émotion dans les deux tables et dans le pays pour que nous le passions sous silence. Nous voulons parler des débats occasionnés par la question polonaise. L'insurrection de Varsovie, avons-nous dit déjà, excita en Hongrie une sympathie ardente. Cette sympathie ne datait pas d'un jour. Les Hongrois et les Polonais sont des alliés naturels, et de vieux alliés. Peuples voisins, rapprochés moins encore par la géographie que par leur caractère et leurs institutions, ils ont traversé ensemble des périodes glorieuses, sous des rois communs, et sont tombés par les mêmes causes. Nés sur les champs de bataille, à l'ombre de la croix, leur alliance a survécu à leur propre chute. Les insurgés hongrois, dans leurs luttes désespérées contre l'Autriche, tiraient leur secours de la Pologne. En revanche, c'est de Hongrie que les confédérés de Bars reçurent les dernières marques de sympathie que leur témoigna l'Europe. Hors d'état de lui envoyer des armées, la Hongrie rappelait à la Pologne sa propre histoire et la conjurait d'unir ses forces : *propter lenta consilia, privata commoda, occulta odia, periit Hun-*

garia... cave tibi, Polonia! Le Polonais et le Hongrois savent quelle influence ils ont exercée et ils exerceront toujours l'un sur l'autre. Le premier dit que sa patrie vivrait encore si, lors du partage, la Hongrie n'eût été déjà rivée à l'Autriche. Le second affirme qu'il eût déjà secoué le joug de l'Autriche si l'empire des Jagellons eût subsisté. Cette alliance traditionnelle, consacrée tantôt par la gloire, tantôt par le malheur, a laissé au cœur des deux peuples de ces sentiments qui ne s'éteignent pas. Les Hongrois appellent toujours la Pologne un pays frère, *testvér-hon*. De son côté, le Polonais se nomme le frère du Hongrois (1).

Dès la première nouvelle du soulèvement de Varsovie, les Hongrois manifestèrent l'intention de servir la cause polonaise. Ils ne crurent pas que des secours individuels seraient fort efficaces; et tout en multipliant les souscriptions nationales en faveur de cette cause, ils voulurent donner à leur appui la force d'une alliance de peuple à peuple. Les *congrégations*

(1) *Polak i Wegier dwa bratanki.*
Tak do szabli, jak do szklanki.

s'écrivirent à ce sujet, se concertèrent, puis adressèrent collectivement leurs vœux au roi. Chaque comitat demandait l'autorisation de lever et d'armer des troupes, qu'il entretiendrait lui-même aussi longtemps que durerait la guerre de l'indépendance. En prenant pour minimum le chiffre de 2,000 hommes que quelques uns proposèrent, c'était une armée de 104,000 combattants qui aurait passé les Carpathes pour se mettre à la disposition des généraux polonais. Les sentiments qui animaient alors le conseil autrichien pouvaient faire croire aux *congrégations* que leurs propositions seraient accueillies. Aussi le tzar Nicolas, qui ne se fiait que médiocrement au cabinet impérial, résolut-il, assure-t-on, d'arrêter lui-même le zèle des Hongrois (1). Tandis que la noblesse hon-

(1) On sait aujourd'hui que le gouvernement autrichien, effrayé des progrès de la Russie, méditait de lui susciter des embarras en Pologne, quand il fut surpris par la révolution de Juillet et par l'insurrection de Varsovie. Ce dernier mouvement, qu'il ne pouvait diriger, lui fit abandonner ses plans, en même temps que le triomphe de la révolution en France le força de tourner toute son attention vers l'Italie. On assure qu'après les premières victoires des Polonais, le chancelier de Hongrie, comte Rewitzky, proposa un jour, dans le conseil

groise se préparait à une croisade, un soulèvement de paysans, provoqué parmi la population slave des Carpathes, vint l'occuper chez elle. On a voulu attribuer ce mouvement à la panique jetée par l'apparition du choléra. Mais il faut remarquer que le choléra sévit alors par toute la Hongrie, et que la révolte n'eut lieu que dans les villages slaves, sans que la population allemande et hongroise qui les avoisine ait pris part aux désordres. Il est, dans l'histoire, des faits qui ne sont prouvés que par la conscience des peuples. Le soulèvement des Carpathes arriva

impérial, d'appuyer franchement l'insurrection. Il voulait qu'on entraînât le roi de Prusse en lui donnant la Gallicie et en conquérant pour lui le duché de Varsovie. On eût abandonné le Rhin à la France. En revanche, l'Autriche eût pris la Bosnie, la Servie, et établi un archiduc en Moldo-Valachie. Les conseillers hongrois appuyèrent, dit-on, la proposition du comte Rewitzky; mais ils furent combattus par les conseillers allemands, qui craignirent de relever au nord de la Hongrie un royaume constitutionnel. On ajoute que le tzar Nicolas, instruit des délibérations du conseil, exigea le renvoi du comte Rewitzky, et que celui-ci n'évita une disgrâce que par l'affection particulière de l'empereur François. Ce qui est sûr, c'est qu'il perdit sa charge immédiatement après la mort de ce prince. Il fut alors nommé ambassadeur à Florence.

tellement à point, seconda si bien la politique russe, et s'accorde si bien avec les procédés de cette politique, que les Hongrois n'ont pas hésité à en accuser le tzar.

L'insurrection polonaise était vaincue quand s'ouvrit la Diète de 1832. Les patriotes, malgré leurs préoccupations, ne manquèrent pas, cependant, de plaider pour une cause qu'ils regardaient comme sacrée. Dans l'une des séances des États, le député Balogh, se plaignant du silence du roi lors des propositions des comitats, demanda que cette affaire fût considérée comme grief national. Un autre député, Tisza, après avoir condamné la politique autrichienne qui emploie des régiments hongrois à opprimer l'Italie, voulut que la question polonaise fût envisagée comme le plus grave de tous les griefs. Il exposa que les indignités commises contre le glorieux « pays frère » étaient non seulement une violation des traités de Vienne, mais encore une offense à la nation hongroise, à cause de la sympathie qui l'attachait à ce pays. Péchy et Palótzi parlèrent dans le même sens. « Si pour la mort d'un roi, dit ce dernier, les souverains portent le deuil, comment les peuples ne

le porteraient-ils pas à la mort morale de toute une nation libre? Mettons donc le crêpe, non à nos bonnets, mais à nos cœurs. Et afin que le ministère ne pense pas que ce sont là de vaines paroles, j'annonce solennellement que trente mille hommes du seul comitat de Bersod, à l'heure où ils y seront soumis, sont prêts à tout sacrifier pour la cause de la Pologne. »

Le 2 avril 1835, Balogh appela encore l'attention de la chambre sur ce sujet. Il dit qu'en dépit des vifs sentiments qui animaient tous les députés, ils ne devaient pas attendre un résultat décisif de leurs paroles; mais il encouragea les manifestations de l'assemblée. Il représenta que les droits de la nation polonaise ne devaient pas vivre seulement dans le cœur de ce peuple martyr, mais encore dans le cœur de tous les peuples libres, de l'orient à l'occident de l'Europe. Il finit en accablant de reproches le vice-comte du comitat d'Ungh, qui, par ordre du gouvernement autrichien, avait violé la demeure d'un gentilhomme hongrois pour en arracher un exilé polonais. Le député d'Ungh, Bernáth, appuya ses paroles.

« Je m'associe de toute mon âme aux motions du député de Bars. Adressons-nous à notre souverain, et demandons-lui de travailler à la prospérité d'un peuple généreux. Ce ne sont pas seulement mes sentiments personnels que j'exprime ici ; ce sont encore ceux de mes commettants, qui ressentent douloureusement la chute du plus malheureux des peuples. Les citoyens dont je suis le faible organe ont été des premiers à élever la voix en faveur de la Pologne, dont la liberté et l'existence politique sont consacrées par des traités internationaux. Ils ont demandé que ces traités fussent observés par l'intervention du roi de Hongrie. Leurs représentations, vous le savez, n'ont pas eu de suite bien glorieuse. On y a répondu par des actes impies, auxquels le député de Bars vient de faire allusion. Certes mes commettants ont pu s'attrister, quand ils ont vu les magistrats diriger des persécutions odieuses contre des membres de cette nation dépouillée de patrie, coupables d'avoir demandé un asyle à notre cher pays. L'indignation de mes commettants était d'autant plus légitime, que le vice-comte avait en même temps blessé l'esprit hospitalier des mœurs nationales et

oublié ses propres prérogatives constitutionnelles. Mes collègues et moi n'avons jamais manqué l'occasion de flétrir cet acte : mais nos plaintes se sont perdues dans le détail des considérations qui se rattachent à la question polonaise. Car quel sujet est plus digne de notre sollicitude ? N'est-ce pas un peuple frère qui tombe ? Et quand une nation constitutionnelle périt, toutes les autres ne doivent-elles pas prendre l'alarme ? Enfin ne faut-il pas que nous sachions qui sera désormais notre voisin ? Sera-ce notre alliée séculaire, la Pologne libre, ou ce monstrueux empire russe dont la gigantesque puissance s'accroît dans de si effrayantes proportions ?... J'appuie la motion du député de Bars. Appuyons-la tous ! Que Dieu nous accorde la réalisation de nos vœux ! »

Les États, à la suite de ces discours, envoyèrent une adresse au roi. Ils le prièrent d'employer ses efforts à rendre à la vie le peuple polonais. Ils développèrent leur proposition, en exposant que le partage de la Pologne était une offense contre la justice divine et humaine, que les traités garantissaient aux Polonais leur liberté et leur existence constitutionnelle. que cette nation avait des droits particuliers à

la reconnaissance de l'Autriche, qui avait été sauvée par elle du joug des Turcs, et qu'enfin elle éloignerait des frontières de la monarchie le colosse moscovite, qui la menaçait. En terminant, les États annonçaient que, si les négociations aboutissaient à la guerre, la Hongrie réclamait l'honneur de faire tous les sacrifices que nécessiterait la défense de cette cause. Le cabinet autrichien fut sourd à ces inspirations : mais du moins les États de Hongrie purent-ils se dire qu'ils avaient fait tout ce qu'il était en eux de faire.

On peut comprendre que le gouvernement autrichien ait résisté aux conseils des Hongrois, et repoussé l'idée d'une guerre immédiate contre la Russie. Son extrême prudence lui faisait regarder comme des folies de jeunesse ces protestations en faveur de la justice, de la liberté, et des droits imprescriptibles des peuples. Mais ce qui n'est guère concevable, c'est que dans les questions de réforme il ait défendu la cause de l'aristocratie contre l'aristocratie elle-même : c'est que, contraint de se déclarer, il ait avoué enfin ses tendances rétrogrades, qu'il déguisait jusque là sous des paroles paternelles en faveur de ses sujets.

Nous disions plus haut que la Diète de 1832 attaqua les priviléges des nobles et diminua les charges du peuple. Ce double résultat fut dû au patriotisme des privilégiés eux-mêmes. Ce fut un magnat, le comte Étienne Széchényi, qui attaqua le premier les prérogatives des magnats. Le privilége le plus cher à l'aristocratie consistait dans l'exemption des charges publiques. Beaucoup d'esprits distingués attachaient à ce principe une idée d'orgueil, reste des moeurs orientales. Széchényi brisa le prestige en invoquant la générosité de la noblesse, en rappelant les besoins et la pauvreté du pays, en prouvant que le pire des esclavages était de se soumettre au joug des vieux préjugés. Il proposa l'érection d'un pont suspendu entre les deux villes de Pest et de Bude. Cette motion, peu importante en apparence, avait toute la gravité d'une question politique, car il allait être décidé que tous les passants, nobles ou vilains, seraient soumis au péage. Aussi le grand-juge du royaume, défenseur des prérogatives aristocratiques, jura-t-il, en versant des larmes, que jamais il ne franchirait ce pont, qui présageait la ruine de l'antique constitution nationale. La motion du comte

Széchényi fut adoptée par les deux tables. En même temps les gentilhommes hongrois s'engageaient à supporter désormais la moitié des dépenses occasionnées pour la convocation de la Diète. Le principe de l'inviolabilité de la noblesse était dès lors renversé.

Ce n'était pas tout. Il fallait encore soulager les classes laborieuses, qu'opprimait un dur servage. Les États proposèrent une résolution qui donnait au paysan la faculté de devenir propriétaire libre. Adoptée à la seconde table, cette décision fut combattue par les magnats du parti aristocratique. La discussion s'ouvrit sur ce sujet entre le comte Széchényi et le comte Joseph Dessewffy, qui se déclara le champion des droits existants. Celui-ci, par la loyauté qu'il mit dans ses paroles, réduisit les débats à une simple question financière. En disant que les corvées n'étaient que le prix du fermage, il reconnut que le paysan, s'il en avait le pouvoir, avait le droit de les racheter. Cette déclaration, faite avec bonne foi par le comte Dessewffy, parut grosse de dangers à plusieurs de ses collègues, qui, pour combattre les tendances libérales de l'opposition, résolurent de s'allier avec le gouvernement. Jusque là, le

cabinet autrichien ne comptait pas à la Diète de Hongrie de partisans déclarés. Les assemblées de 1825 et de 1830 avaient été unanimes pour défendre les droits du pays et repousser les préventions de la cour. Il se forma, à la Diète de 1832, un parti qui chercha son appui à Vienne pour résister au flot des idées nouvelles. Le cabinet, de son côté, se félicita d'accepter une alliance qui s'offrait à lui et lui donnait en Hongrie un moyen d'action.

Dès ce moment, il s'opposa franchement aux libéraux. Poussé par les membres du parti aristocratique, qui, de nos jours, s'intitule conservateur, il tenta de modifier les sentiments des États en modifiant la composition de la chambre. Ses agents parcoururent les comitats, agirent sur les *congrégations* et s'efforcèrent de faire rappeler par les électeurs ceux des députés que leurs idées libérales avaient signalés. Plusieurs d'entre eux, en effet, reçurent de leurs commettants l'ordre d'abandonner la Diète. Dans ce nombre se trouvait Költsey, âme généreuse, poète illustre et grand orateur, qui s'était associé aux nobles pensées et aux espérances des États. Il mourut peu de temps après son rappel, et les adieux

touchants qu'il adressa à la Diète retentissent encore, comme le chant du cygne, aux oreilles des patriotes hongrois.

Une fois engagé dans une voie rétrograde, le gouvernement autrichien fut entraîné à rejeter toutes les améliorations proposées par le parti libéral. L'abolition des corvées, la révision des codes, l'organisation de l'instruction publique, réclamées par les patriotes, furent différées malgré les efforts des États. La réponse banale de la cour aux propositions de la Diète sur l'instruction publique (1) souleva l'indignation des députés. C'était pour la quinzième fois que les États abordaient sans succès la question de l'éducation du peuple. Bezerédy se leva, et, demandant pardon à l'auditoire si son indignation suffoquait sa parole : « Le gouvernement, dit-il d'une voix triste, pèche contre sa propre conscience en nous refusant les moyens de donner l'instruction à nos enfants et à nos concitoyens. Mais tout a ses bornes :

(1).... *suam majestatem pro munere suo regio curaturam, ut præmorata instituta quantum per adjuncta licuerit... itaque hanc in rem legis necessitatem non subversari*... Etc.

la patience a les siennes aussi. Que le gouvernement prenne garde à ses actes! Sa conduite force nécessairement la nation, qui ne peut attendre de lui ni élan moral, ni élan matériel, à ne chercher secours qu'en elle-même. Quelle aille toujours puiser à cette source! j'affirme qu'elle y trouvera ce qu'elle cherche. Renouvelons encore et encore nos représentations : je le veux bien. Mais en même temps faisons usage de nos propres forces. Nous avons, nous aussi, des forces, un pouvoir, un droit, celui de travailler à la prospérité de notre patrie. Je vous crie donc, je crie à toute la nation, et puisse ce cri être entendu de tous : Unissons-nous, citoyens, corporations, unissons-nous tous pour payer à la patrie notre dette la plus sacrée, pour remplir une tâche auguste, sainte, divine : celle d'élever le peuple! »

Le plus modéré des orateurs hongrois, François Deák, se leva à son tour, et, avec un sourire amer : « C'est bien de la résolution royale que l'on peut dire : *Quod cito fit, male fit.* Hier, nous envoyons notre représentation, et, dès aujourd'hui, voilà la réponse! Pourtant, si peu optimiste que je sois, je crois que cette très détestable résolution sera bonne

à quelque chose. Dans l'esprit de beaucoup de citoyens, il pouvait y avoir, sinon une confiance entière, du moins quelque espoir que le gouvernement n'était pas hostile au bien de notre patrie; mais toutes les réponses de la cour sont faites pour nous ôter nos illusions. C'est ce dont il faut remercier le gouvernement; car l'illusion est la pire des maladies.

» Nous ne demandons au gouvernement ni argent, ni secours, ni conseils; nous ne portons aucune atteinte aux prérogatives royales; nous ne réclamons aucun droit nouveau, inconnu : nous ne faisons qu'énoncer notre vœu d'élaborer un projet de loi relatif au développement moral et matériel du peuple. Et le gouvernement intervient pour nous arrêter!... Mais que résultera-t-il de cette intervention? Dans plus d'un cœur germera ce sentiment amer, que le gouvernement autrichien, redoutant la prospérité de la Hongrie, travaille dès aujourd'hui à comprimer son élan. Malheureuse politique! Faux et misérables calculs! Car y eut-il jamais plus faux calcul que de nous inspirer des sentiments amers au moment où la Diète va se dissoudre, afin que nous communiquions à nos commettants ces sentiments, qui animeront dans trois

ans encore les représentants du pays ? Il ne faut pas être prophète pour prédire que la politique du gouvernement favorisera, mieux que tous les instituts polytechniques, le développement de nos facultés nationales. Je suis d'avis que la représentation au roi soit réitérée, mais je conseille à la nation de ne se fier qu'à elle-même. »

L'ardent député de Bihar, Beöthy, ajouta à ces paroles quelques mots énergiques : « En voulant travailler au développement de ceux qu'une politique séculaire tient plongés dans l'ignorance, avons-nous demandé au gouvernement de nous secourir de son trésor aux abois ? Non. Nous avons dit que nous supporterions tous les sacrifices nécessaires. Et il vient nous dire : « Attendez mes dispositions. » Bon Dieu ! que devons-nous attendre de ce gouvernement, d'où n'émanent que des actes détestables ? Est-ce donc depuis hier qu'il nous gouverne ? Et, s'il a tant à cœur le bien de notre patrie, que n'a-t-il eu le loisir, depuis trois cents ans, de faire quelque chose pour elle ! Le héros de notre siècle, Napoléon, qui, certes, n'était pas grand ami de la liberté, entrant vainqueur en Italie, s'empressa de rouvrir les portes condam-

nées de l'Université de Padoue. Voilà ce que fit le despote ! Et le gouvernement, qui s'intitule le doux, le paternel, qui étale des devises touchantes : ***Justitia fundamentum regnorum*** et ***Recta tueri***, ce gouvernement-là, depuis trois siècles, n'a rien fait pour le développement du peuple. Et quand nous voulons, nous, nous y appliquer, il nous dit très gracieusement de nous calmer, de ne nous pas casser la tête à nous occuper de ces choses, qu'il disposera lui-même !... Justement demain, où, pour la dernière fois, nous serons réunis en Diète, c'est le jour de l'évangile « Je vais près de celui qui m'a envoyé ; » et vous, allez prêcher la parole de Dieu à tous les » peuples, de l'orient à l'occident. » Eh bien ! nous aussi nous irons de l'orient à l'occident prêcher la parole avec ce sentiment amer que nous emportons dans nos cœurs ! »

La Diète, après plus de trois ans de travaux, fut close le 2 mai 1836, sous une impression qui, on le voit, n'était guère déguisée. Toutefois, malgré les obstacles qui lui furent opposés, le parti libéral parvint à arracher à ses adversaires neuf lois favorables au peuple. L'article 4 reconnut au paysan le droit de

vente et de libre migration, et le protégea contre l'arbitraire du seigneur. L'article 5 accrut la quantité de sol qu'il en devait recevoir comme tenancier. L'article 6 encouragea l'industrie rurale. Par l'article 7, les redevances du paysan furent diminuées, les petites dîmes prélevées sur sa nourriture quotidienne abolies, et les corvées réduites à cinquante-deux jours par an. L'article 8 établit des contrats urbariaux, temporaires ou à perpétuité, qui, passés entre le propriétaire foncier et le paysan, permissent à celui-ci de posséder le sol. L'article 9 régla l'administration intérieure des communes. L'article 10 enleva au seigneur le pouvoir judiciaire. L'article 12 éclaircit les questions relatives au territoire des communes. Enfin par l'article 13 le paysan reçut le droit d'intenter un procès au noble et à son seigneur lui-même.

Ces lois étaient, il faut le reconnaître, un résultat acquis; elles eussent satisfait momentanément les patriotes de 1792. Mais, après quarante-quatre ans d'attente, les libéraux de 1836 avaient le droit d'espérer autre chose. Personne ne fut content : c'était trop pour quelques uns, trop peu pour le grand nom-

bre. Le gouvernement autrichien acheva de mécontenter les Hongrois par des violences exercées contre des particuliers. Plusieurs jeunes gens qui, durant la Diète, avaient formé une société pour s'exercer aux discussions politiques et littéraires, furent emprisonnés. Les chefs de cette association étaient Asztalos, Pulszky, Kovács, Lovassy, jeunes gens pleins d'avenir. Pour arracher leurs compagnons aux distractions futiles et mauvaises, ils tinrent des séances publiques où les sujets les plus graves étaient abordés. L'association, mise en suspicion dès son origine, fut à la fin ouvertement persécutée. Toujours brisée, mais toujours renaissante, elle ne comptait plus que quelques membres, quand des condamnations firent justice de cette persévérance. L'ardente imagination de Lovassy ne résista pas au contact du cachot : il devint fou. Lovassy vit encore, si ce sommeil de l'esprit peut être appelé la vie.

Un avocat patriote, M. Louis Kossuth, fut également jeté en prison. Il avait, aussi long-temps que dura la Diète, rédigé un journal manuscrit, qui, échappant aux ciseaux de la censure, reproduisait chaque soir les séances du jour. La police autrichienne

tenta vainement d'en saisir les feuilles à la poste. Quand le rédacteur sut que les lettres étaient décachetées, il fit porter le journal à ses lecteurs par les hussards du comitat. La police, vaincue, garda rancune à M. Kossuth et s'en vengea. Après la clôture de la Diète, il rédigea un nouveau journal qui traitait des discussions des *congrégations* ; sommé d'interrompre cette publication, il s'adressa au comitat de Pest, qui l'autorisa à la continuer. M. Kossuth fut saisi, une nuit, par des soldats et enfermé à Bude. Il sortit de prison pour fonder le *Pesti hirlap* (journal de Pest), et devint le plus ardent défenseur de la cause populaire.

Tandis que la Diète soutenait à Presbourg la lutte que nous avons racontée, les intérêts nationaux étaient défendus, en Transylvanie, avec plus de courage peut-être qu'en Hongrie, mais avec moins de succès. Les Etats, d'après cette principauté, n'avaient pas été convoqués depuis 1811, bien que la constitution oblige le souverain à assembler la Diète chaque année. Exploitant la lassitude qui s'était emparée des esprits, après le choc formidable des guerres napoléoniennes, le gouvernement autrichien avait

toujours écarté l'occasion de réunir les députés du pays. Il comptait que la principauté en viendrait à être gouvernée, comme d'autres provinces de l'empire, par des édits émanés de Vienne.

Les patriotes, justement alarmés de ces tendances, virent avec joie la Diète de Hongrie réclamer, en 1825 et en 1830, l'exercice de ses droits politiques. Ils commencèrent à s'agiter dans les assemblées de comitats, qui s'écrivirent les unes aux autres. L'éclair de juillet, qui, de Paris s'étendit aux extrémités de l'Europe, acheva d'enflammer les cœurs. Un homme en qui se personnifia alors le sentiment national se chargea de donner aux amis de la liberté un ensemble qui doubla leurs forces : ce fut le baron Nicolas Wesselényi (1). Il parcourait la Transylvanie en excitant les *congrégations* et sommant les citoyens de se lever pour la défense de leur liberté : le pays répondit à cet appel. En peu de temps les assemblées de comitat élevèrent unanimement la voix pour réclamer la convocation des Etats. A défaut d'une Diète, il y avait une multitude de diétines qui s'a-

(1) *Transylvanie*, chap. 3.

nimaient mutuellement. La conflagration était générale, aussi le gouvernement prit-il le parti de céder aux vœux des habitants. La Diète fut convoquée pour le 26 mai 1834.

Un épisode imprévu vint ajouter à l'aigreur des esprits. Une ordonnance de police avait prohibé, à Kolosvár, l'usage de fumer dans les rues. Un étudiant passant, la pipe à la bouche, devant un corps de garde autrichien, fut apostrophé par la sentinelle; l'étudiant répliqua, et, le soldat le menaçant de son fusil, il se réfugia dans un café, où des agents de police accoururent aussitôt. Le jeune homme s'était évadé; mais on découvrit sa retraite et on le jeta en prison. Il se forma alors un attroupement de nobles, d'ouvriers, de paysans, d'étudiants, qui réclamèrent l'élargissement de leur concitoyen, et protestèrent contre le châtiment imposé à une faute légère. L'autorité s'empressa de donner au rassemblement un caractère politique, et fit entourer de soldats les maisons occupées par les partisans déclarés de l'Autriche. Les chefs du parti libéral, qui sentaient qu'une émeute compromettrait leur cause, descendirent dans la rue pour calmer l'irritation po-

pulaire. Ce fut le moment que l'on choisit pour les fusillades. La foule, parmi laquelle ne figurait pas un seul homme armé, se dispersa sous le feu, laissant entre les morts des vieillards, des femmes, des enfants. Ce fait, étranger aux débats qui allaient s'ouvrir au sein de la Diète, envenima néanmoins les sentiments qui déjà animaient les représentants du pays.

La cour avait envoyé en Transylvanie, en qualité de commissaire royal, c'est-à-dire de représentant du prince, l'archiduc Ferdinand d'Este, frère du duc de Modène. Les opinions personnelles de l'archiduc, qui n'avait jamais assisté aux délibérations d'une assemblée politique et ne connaissait que la discipline militaire, s'accordaient parfaitement avec les ordres qu'il apportait de Vienne. L'antagonisme de ce prince et des États éclata tout d'abord. La Diète, convoquée pour le 26 mai, ne fut admise dans la salle des délibérations que le 28; et, la question de la présidence n'ayant pas été résolue suivant le vœu de l'archiduc, les séances furent interrompues jusqu'au 19 juin. A la reprise des discussions, de nouvelles dissentions s'élevèrent.

Les États, le 10 juillet, réclamèrent le droit de choisir le président et le protonotaire de la Diète. Ils citèrent, à l'appui de leurs prétentions, le texte de la loi, qui ne reconnaît au prince que le droit de confirmer l'élection. Ils demandèrent en outre au gouvernement, en attendant la solution des difficultés pendantes, l'autorisation de se former en commissions pour élaborer les questions examinées en 1791. Ils insistèrent surtout sur la nécessité de venir en aide à la classe nombreuse et souffrante des paysans, qui donne, disait-il, ses fils à la patrie, son avoir au trésor, ses services à la noblesse, et qui verse son sang pour soutenir le trône. Le roi, le 21 août, fit savoir sa réponse. Il ne daigna même pas écrire aux Etats, comme s'il méconnaissait la légitimité de leurs réclamations; mais, dans une lettre à l'archiduc Ferdinand d'Este, il menaça ouvertement les Transylvains de sa toute-puissante colère, s'ils résistaient à ses ordres. Des questions de réforme il ne disait pas mot.

La Diète ne céda pas. Loin de reculer, elle continua de faire valoir ses prétentions légitimes. A la fin, le roi se contenta de confirmer l'élection. Lorsque,

plus tard, on commença à vérifier les pouvoirs et à examiner la composition de l'assemblée, les Etats soutinrent que les membres du conseil du gouvernement et de la table royale judiciaire, ayant été nommés par le roi seul, sans la participation de la Diète, comme le veut la loi, n'étaient pas aptes à siéger dans l'enceinte. On choisit en conséquence les dignitaires qui devaient remplir les charges considérées comme vacantes, et on pria le roi de confirmer ces nouvelles élections. En outre, la Diète rédigea la formule du serment qui leur serait imposé, s'appuyant en cela sur des précédents et sur la loi. La réponse de la cour ne se fit pas attendre. Il y avait dans les termes employés par le gouvernement un ton d'autorité qui devait blesser la susceptibilité des Etats.

« La lettre royale, dit le baron Denis Kemény, député d'Also-Fejér (1), va jusqu'à mettre en question notre propre existence. Mais nous avons élu, et on a confirmé ; donc nous existons. On nous accuse de sédition ; ce sont là des paroles offensantes qui avilissent la dignité du gouvernement. Dans notre pays,

(1) Séance du 7 novembre.

il est diplomatiquement reconnu que la puissance souveraine dérive du peuple ; en outrageant le peuple, qui nous a envoyés ici, et au nom de qui nous parlons, le gouvernement s'outrage lui-même. Nous sommes rassemblés pour agir comme le veut l'intérêt de notre chère patrie ; si ceux que nous représentons nous approuvent, nul n'a le droit de nous appeler séditieux, lors même que nos paroles blesseraient le gouvernement.

» La lettre royale est menaçante pour les Etats, car il y est dit clairement que, si nous n'obéissons pas au prince, il trouvera moyen de nous ramener à l'ordre. Ce sont là des expressions qui blessent notre constitution (l'orateur cite ici, à l'appui de ses paroles, les lois qui établissent l'indépendance de la Diète). Le bruit se répand déjà que notre existence constitutionnelle nous sera ravie, et qu'un gouvernement exceptionnel va nous être imposé. Je ne m'étonnerais pas que les choses en vinssent à ce point, car nous avons vu arriver parmi nous un commissaire royal escorté par la force armée, avec l'ordre de faire exécuter, n'importe par quels moyens, la volonté de la cour ; car nous avons vu le sang de nos

concitoyens couler sur la place publique, et ceux qui l'ont versé recevoir des récompenses. Si de tels faits ont pu s'accomplir, à quoi ne devons-nous pas nous attendre? » Kemény traça ensuite l'histoire des Diètes de Transylvanie au siècle dernier, et caractérisa la politique autrichienne, qui, chaque fois, arrachait une concession au pays. Puis il ajouta : « L'existence constitutionnelle de notre patrie était donc en péril, lorsque les Etats, après une période de vingt-neuf ans, furent convoqués en 1790. La Diète agit alors avec toute la dignité qui sied aux offensés. Elle travailla avec ferveur à relever ce que le despotisme avait abattu; mais la racine du mal avait grandi, et il fut plus difficile alors aux Etats, qu'il ne nous l'est aujourd'hui à nous mêmes, de défendre la constitution nationale. Car un droit arbitrairement aboli par le pouvoir peut difficilement être rétabli en vertu d'une nouvelle loi, et celui qui a pris quelque chose de force ne consent pas volontiers à le rendre. Aussi, si j'ai à parler des lois faites depuis la domination autrichienne, ne puis-je faire autre chose que rappeler la protestation de 1790, laquelle est ainsi conçue : *Excepté les lois qui établissent la succession de la*

maison d'Autriche, à peine peut-on en citer une ou deux qui n'attentent aux droits du pays. Nous avons traversé déjà bien des époques tristes; le patriote qui se souvient du passé sent battre son cœur douloureusement, lorsqu'il voit les droits de sa nation abandonnés un à un. Il se dit : Ces concessions, à la fin, n'amèneront-elles pas l'anéantissement de la liberté?

» Ici encore, dans la question du serment, ne nous demande-t-on pas l'abandon d'un droit? Mon avis est que, dans un pays constitutionnel, chaque décision des Etats est si importante, que je préfère voir l'assemblée se dissoudre plutôt que de céder un seul de ses droits légitimes. Mais, dans la circonstance présente, je crois qu'il faut accepter un mal nécessaire. Je crois, s'il nous est matériellement impossible de formuler un serment nouveau, que nous devons admettre le serment de 1790, lequel fut rédigé par les Etats. Nous y ferons les changements voulus, en sorte que la formule, émanée de nous, ne sera pas illégale. En donnant cette prompte solution à la difficulté qui nous arrête, nous prouverons que nous voulons avancer les affaires confiées à nos soins, et travailler au bien du pays. »

Un membre royaliste ayant invoqué la volonté du souverain et le pouvoir discrétionnaire du gouvernement, le baron Charles Huszár lui répondit : « Le gouvernement constitutionnel est une institution de la société civile. Il émane de la constitution, et non d'un pouvoir provenant de la grâce de Dieu. Du Créateur, j'attends la grâce ; du souverain, je ne demande que la justice et la réalisation de mes prétentions légales. Nous sommes ici un corps législatif, représentant d'un peuple libre. Qui se trouve au dessus de nous? J'ose répondre : Personne. En face de nous, je connais quelqu'un, le souverain; mais au dessus de nous, je le répète, je ne vois personne. » Le parti du gouvernement voulut que le procès-verbal de cette séance ne fût pas inséré aux registres de la Diète. Lorsque, le lendemain, les Etats en réclamèrent la lecture, le président dit qu'on n'avait pas eu le temps de l'achever. Il engagea la chambre à continuer les discussions de la veille, tout en reconnaissant que la loi ordonne la lecture du procès-verbal à l'ouverture de chaque séance.

« Ne sommes-nous pas tous, dit alors Wesselényi, esclaves de la loi ? La loi est claire ; elle dit

qu'il ne peut y avoir de séances qu'après la lecture du procès-verbal. Si le procès-verbal existe, qu'on le lise, et puis discutons. S'il n'existe pas, nous ne pouvons délibérer aujourd'hui. » Ses adversaires ayant appuyé la proposition du président : « C'est avec stupéfaction, ajouta-t-il, que je vois aujourd'hui les champions ordinaires des prérogatives royales commettre presque un crime de lèse-majesté ; car comment qualifier autrement cette prétention de faire ou d'annuler une loi, sans le consentement du souverain ?... J'ai entendu dire que la loi que j'invoque n'est pas fort obligatoire. En législation, je ne connais ni comparatif ni superlatif ; toutes les lois obligent au même degré. Si la loi dont il est question n'est pas obligatoire, les autres ne le sont pas davantage. Si le souverain a le droit d'abroger une loi de sa propre autorité, il a celui de les abroger toutes. La nation, de son côté, a également le droit d'abolir telles lois qu'il lui plaît, celles par exemple qui lui prescrivent la fidélité envers le souverain. » Le président dut ordonner au protonotaire d'achever le procès-verbal.

Le temps se perdait en discussions animées. On

était déjà au 10 novembre, et les deux partis n'avaient pu encore entamer les questions qui préoccupaient la Diète. Le gouvernement avait si bien mis à profit l'interrègne des États, que les traditions législatives s'étaient, pour ainsi dire, perdues, et que l'assemblée avait chaque jour à lutter pour la défense d'un droit menacé. Les libéraux, qui eussent cédé quelque chose de leurs prétentions « pour travailler au bien du pays », suivant l'expression de Kemény, renoncèrent à le faire lorsqu'ils se furent convaincus que ces concessions ne profiteraient qu'au gouvernement. Ils résolurent alors de tomber à leur poste, et de s'exposer à toutes les violences du pouvoir, préférant transmettre à d'autres le dépôt sacré des libertés nationales, plutôt que de le voir s'altérer entre leurs mains. Ils se dirent qu'une assemblée politique sert mieux son pays en se retirant devant la force, et en protestant jusqu'au bout, plutôt qu'en courbant la tête et en entraînant avec elle le reste des citoyens sous les fourches caudines.

Le 13 septembre, le président avait annoncé que les séances de la Diète seraient interrompues pendant deux semaines. Puis, le surlendemain, profitant de

l'inaction forcée des États, il avait déclaré que le journal de la Diète, destiné à reproduire les discours des orateurs, cesserait d'être imprimé désormais. Un ordre de l'archiduc motivait cette décision. L'assemblée protesta contre ce nouvel acte du prince, et formula une plainte de plus contre le gouvernement. Vainement elle réclama la libre impression du journal : c'était assez que le pays s'intéressât aux luttes soutenues par ses représentants, et les soutînt de sa sympathie, pour que le pouvoir s'alarmât. Le plan de la cour était d'isoler la Diète en étouffant le bruit de ses débats. Mais l'assemblée ne pouvait consentir à se voir ravir sa force. Le 29 janvier 1835, Wesselényi parut dans la salle, apportant sous le bras des liasses de papiers. « J'ai demandé la parole, dit-il, avant qu'on abordât la question à l'ordre du jour. Agir est le devoir du patriote quand les paroles ne suffisent pas, et quand la répétition des paroles serait une preuve de faiblesse. C'est pourquoi j'ai agi. Je me suis procuré une presse lithographique, et je puis assurer que l'impression de notre journal marche : c'est moi qui l'imprime. Dès aujourd'hui j'ai le bonheur de vous en offrir les premiè-

res feuilles : les voici. » Et il déposa sur la table plusieurs exemplaires du journal. L'impression produite par les paroles de Wesselényi fut unanime. Les membres, électrisés, se pressèrent autour de lui comme pour le préserver d'un danger, et le saluèrent de la voix et du sabre avec un enthousiasme entraînant. Kemény le remercia au nom de la Diète. « Depuis que l'impression de notre journal est prohibée, que de coups nous ont atteints ! Cet acte arbitraire, inouï, nous a isolés de ceux que nous représentons. C'est depuis lors que les magistrats de Fejérvár ont été contraints d'abandonner leur position légale par la force armée, que des arrestations ont eu lieu, que tant de faits inconstitutionnels se sont accomplis... Remercions Wesselényi, qui parle quand la parole est nécessaire, qui agit lorsqu'il faut agir. »

La Diète ne se réunit plus que le 6 février, mais pour entendre la nouvelle de sa propre dissolution. L'archiduc, au nom du roi, prononça la clôture des États et s'investit d'un pouvoir extraordinaire. Les membres se retirèrent avec une dignité morne, comptant que les violences même du pouvoir serviraient

encore leur cause. Ils ne se trompaient pas. Le pays entier soutint ses représentants. Les nobles investis d'emplois publics donnèrent en foule leur démission. Les municipalités renvoyèrent à l'archiduc les ordres qu'ils recevaient de lui, en les qualifiant d'inconstitutionnels. L'administration fut entièrement suspendue. Le gouvernement, embarrassé d'une victoire stérile et gênante, adopta à la fin le seul parti qui lui restât, celui de convoquer de nouveau la Diète.

Elle s'assembla le 7 avril 1837 et dura jusqu'au 31 mars 1838. C'est à Hermannstadt qu'elle fut convoquée. Le gouvernement avait préféré réunir les États dans cette ville, habitée par des Allemands. Il comptait que l'opinion publique, dans cette pacifique cité, exercerait une influence salutaire sur la chambre. Mais l'événement trompa ses prévisions. Les patriotes hongrois, se rendant en masse à Hermannstadt, entraînèrent le public avec eux, tandis que les régalistes envoyés par le prince pour voter en son nom se montrèrent peu empressés à quitter leurs foyers, pour se transporter dans une ville située à l'extrémité du pays. Beaucoup d'entre eux renoncèrent à leur droit de siéger à la Diète. L'assemblée

nouvelle sentait qu'elle avait en elle un principe de force. Elle savait que sa convocation était un hommage rendu au patriotisme hongrois, une concession faite au pays, et que la cour, cette fois, céderait plutôt que de recourir à la violence. Elle dut profiter de sa situation.

La Diète de 1837 s'imposa le devoir de rétablir le gouvernement légitime du pays, en mettant fin au pouvoir extraordinaire de l'archiduc Ferdinand et en rendant l'autorité à ceux à qui la loi la confie. Elle fut avant tout défensive : car elle était menacée dans ses retranchements. On entendit, il est vrai, prononcer, en faveur des réformes, quelques nobles paroles, qui prouvèrent, une fois de plus, que le parti de l'opposition était bien le parti national; mais elles restèrent sans effet, car les Etats se chargeaient déjà d'une tâche assez lourde en sauvant les vieilles libertés du pays. Il fallait rétablir la constitution, pour pouvoir la modifier ensuite. Il fallait que la noblesse reconquît ses droits, pour qu'elle pût les exercer au profit de tous. L'administration, enlevée à l'archiduc et à ses agents immédiats, fut remise aux mains des citoyens. Tous les emplois restés vacants

depuis la dissolution violente de la dernière Diète furent remplis sur le choix des Etats, et le parti libéral, à une ou deux exceptions près, remporta constamment la victoire.

L'élection la plus importante fut celle du gouverneur. En Transylvanie, le gouverneur de la principauté est choisi par le prince, sur une liste de douze candidats, trois catholiques, trois calvinistes, trois luthériens et trois unitaires, dressée par la Diète. Les partisans de l'Autriche désiraient l'élection de l'archiduc Ferdinand. Ils le portèrent, en lui adjoignant deux seigneurs catholiques, comme le veut la loi. L'opposition adopta aussitôt ces deux derniers candidats, et en chercha un troisième qu'elle résolut d'opposer à l'archiduc. Les royalistes virent aussitôt que les deux candidats catholiques, acceptés par les deux partis, réuniraient plus de voix que l'archiduc, qui, par là, ne figurerait qu'en troisième ligne sur la liste des élections. Ils pensèrent que sa dignité serait compromise s'il n'occupait pas le premier rang. Aussi se décidèrent-ils à donner une trentaine de votes à un quatrième candidat, le comte Kornis, lequel partagerait, avec les deux autres catholiques,

les voix du parti autrichien, tandis que l'archiduc les réunirait toutes. L'opposition fut instruite de ce plan le matin même de l'élection. Elle prit immédiatement le parti de porter le comte Kornis, que personne n'avait mentionné jusque là, en sorte que l'archiduc, réduit aux seuls votes du parti autrichien, n'arriva qu'en quatrième ligne et ne figura même pas sur la liste. Le comte Kornis fut nommé gouverneur. Quant à l'archiduc, qui se regardait déjà comme installé dans le pays, qui apprenait la langue hongroise et se préparait à son rôle de vice-roi, il quitta sur-le-champ la Transylvanie, stupéfait et courroucé. L'empereur le consola en lui donnant le gouvernement de la Gallicie.

Wesselényi ne parut pas à cette Diète. Avant la convocation, le gouvernement lui avait intenté, sous un prétexte étranger à la politique, ce que l'on nomme dans le pays une « action fiscale », afin qu'il ne pût être nommé député. Cette tactique réussit, et le procès traîna en longueur jusqu'à ce que les Etats se séparèrent. Wesselényi eut à subir en Hongrie un procès d'un autre genre. Pendant la Diète de 1832-36, à l'époque où le gouvernement autrichien com-

battit au sein des ***congrégations*** les tendances libérales des patriotes, Wesselényi définit un jour, dans l'assemblée du comitat de Szathmár, les réformes à entreprendre. Peignant la servitude que l'aristocratie sacerdotale et civile fait peser sur le peuple, il parla « des sang-sues qui s'engraissent de son sang ». Ce mot fut le plus énergique de son discours. Dénoncé au pouvoir par le parti rétrograde, Wesselényi fut accusé de haute trahison, mandé à Bude et déclaré coupable. Quel était son crime? Ses juges ne surent pas le faire connaître. Ils trouvèrent seulement qu'il y avait crime, et le condamnèrent à trois ans de prison. C'était tout ce que demandait la cour, une condamnation infligée à sa vie politique. Wesselényi, pour prouver son innocence, envoya aussitôt les actes relatifs à son procès à tous les comitats du royaume. Il subit un an et demi de captivité. Comme sa santé chancelait et sa vue allait s'éteindre, on lui permit, sur parole, de se rendre à Greffenberg. L'amnistie de 1840 lui rendit la liberté.

Cette date marque une ère nouvelle dans les rapports de l'Autriche et de la Hongrie. Jusque là le cabinet aulique avait eu, par intervalles, des velléités

de pouvoir absolu. Dès cette époque, il renonça à la politique d'intimidation et de violence, dont il reconnut tout à la fois l'insuffisance et le danger. Hors d'état d'arrêter le mouvement de la Hongrie, il n'aspira plus désormais qu'à le retenir, et, s'il était possible, à le diriger. Son alliance avec le parti conservateur lui donnait la confiance d'y parvenir.

Malheureusement pour lui, cette alliance diminua ses forces plus qu'elle ne les accrut. L'illusion que les Hongrois avaient entretenue s'enfuit à jamais, comme l'avait prévu Deák, et la majorité de la nation sut qu'elle ne devait rien attendre d'une administration qui rejetait les plus salutaires réformes. La position du gouvernement vis-à-vis du pays se révéla d'une manière frappante lors de la convocation de la Diète de 1839. Le cabinet n'essaya même pas de déguiser sa politique dans les paroles qu'il plaça dans la bouche du roi (1). « Désirant prouver, dit ce prince, par notre conduite et l'attitude de notre gouvernement, ce que nous avons tant de fois solennellement déclaré, à savoir que nous n'avons rien de plus à cœur que de

(1) Le 2 juin.

respecter la sainteté des lois et des institutions consacrées par les siècles, nous vous avons convoqués en Diète. Nous sommes présent au milieu de vous, et nous apportons une telle disposition d'âme, que, de même que nous n'avons pas de plus grand désir que de vous témoigner, par notre entière confiance, un amour égal à celui de nos ancêtres, de glorieuse mémoire, de même, aussi, nous ne doutons nullement du zèle de nos fidèles Etats, ni de leur empressement à se montrer les dignes fils de ceux qui ont assuré aux Hongrois la gloire d'une nation généreuse. Parmi les matières que nous traiterons avec vous, il en est une qui a sa garantie dans le noble caractère hongrois, puisqu'elle tend à maintenir l'armée nationale dans un état digne de son honneur et de sa gloire.... »

Ces paroles consacrées, ces louanges officielles et stéréotypées, se traduisaient uniquement par une demande de subsides. Aucune autre question n'était soulevée par le discours du trône. Les propositions royales n'en signalaient pas d'autre à l'attention de la Diète, et le parti conservateur triompha, lorsque le président les communiqua à l'assemblée. Le roi de-

mandait aux Etats : 1° de compléter les régiments hongrois, les maladies en ayant diminué le nombre, et la loi de 1830 ordonnant le licenciement des soldats après dix ans de service ; 2° de déterminer le mode d'entretien des troupes, question débattue déjà à la Diète précédente. Par une troisième proposition, le roi, préoccupé des besoins pressants du pays, engageait la Diète *à régler le cours du Danube*.

Les libéraux ne se découragèrent pas ; ils sentaient en eux la force que donne une bonne cause. Seulement, le mécontentement qu'ils avaient apporté à Presbourg, sous l'influence des débats de la dernière Diète, redoubla, comme il était naturel, quand ils se furent assurés que le gouvernement couvrait publiquement leurs adversaires de sa protection. Il s'accrut encore, quand ils le virent susciter aux États des embarras destinés à arrêter leur élan. Un magnat libéral, le comte Gédéon Ráday, ayant protesté dans la *congrégation* de Pest contre l'incarcération de Lovassy, avait été à son tour persécuté. On lui intenta un procès. Le comitat lui témoigna sa sympathie en le nommant député à la Diète. Quand l'assemblée dut commencer ses travaux, le gouvernement s'opposa à

ce que le comte Ráday siégeât dans l'enceinte, protestant qu'il était sous le coup d'un procès. Les Etats, d'autre part, résolurent de n'ouvrir leurs séances et de ne discuter les propositions royales que quand le député de Pest figurerait au milieu d'eux. Pour lever un obstacle qu'on opposait à l'ardeur de ses amis, le comte Ráday donna sa démission.

Aussitôt que les questions de réforme furent entamées par les libéraux, le parti conservateur tenta de renverser l'œuvre de la Diète de 1832. Il n'y avait qu'à modifier quelques lois pour que l'édifice si péniblement construit par la précédente assemblée fût renversé de fond en comble. Les conservateurs le savaient et ils y tâchèrent. Des changements de texte, des modifications furent proposées par eux, qui eussent tout remis en question. Le devoir des libéraux fut donc de maintenir ce qui avait été fait déjà. « Ne changeons rien, dit le représentant de Somogy, Szegedy, ne changeons rien à une œuvre qui, née il y a trois ans à peine, n'a pu encore s'affermir. Gardez de l'ébranler vous-mêmes, car le monument dont on remue les fondements court risque de s'écrouler. Le but que nous avions donné à nos efforts, nous l'avons

atteint. Quel bien eût fait au peuple l'abolition du servage, s'il n'eût eu la propriété? Nous l'avons donnée, la propriété, aux paysans, à la classe la plus laborieuse et la plus nombreuse de nos concitoyens. Des contrats, des conventions, des ventes, des achats ont été faits, conformément aux lois portées par la dernière Diète. Irons-nous mutiler ces lois par d'équivoques et dangereux éclaircissements? Ne serait-ce pas bouleverser l'Etat, au lieu d'assurer son bien-être?... »

Les lois de 1832-36 furent intégralement maintenues, et la Diète les développa par des dispositions nouvelles, qui donnaient plus d'extension aux droits récemment reconnus aux paysans. Par l'article 7, ceux-ci eurent la faculté de trafiquer de leurs produits librement et sans taxe. Les contrats passés entre les paysans et les possesseurs fonciers furent recommandés à la vigilance du comitat. Les magistrats purent obliger le seigneur à y souscrire, et, sur son refus, à lui intenter un procès, dont les frais seraient à sa charge. L'article 8 régla de la manière la plus libérale la succession et l'héritage du paysan. D'autres lois, inspirées par le même esprit, furent encore vo-

tées par la Diète, grâces aux efforts des patriotes. L'article 21 brisa l'inviolabilité du gentilhomme en tant que débiteur, et livra ses biens au créancier. L'article 29 améliora la condition des juifs.

La Diète se sépara le 13 mai 1840. Dans les circonstances où elle se trouvait, placée entre un parti influent et un gouvernement fort, qui, l'un et l'autre, rejetaient les réformes, c'était beaucoup pour elle d'avoir pu sauver les conquêtes de 1836. Y ajouter quelque chose était une victoire brillante. Aussi, le cabinet, après s'être abandonné aux conservateurs, et avoir compté sur eux pour dominer en Hongrie, perdit-il quelque chose de sa confiance. Sans se rapprocher des libéraux, il voulut néanmoins apaiser leurs ressentiments; il publia l'amnistie, les procès furent arrêtés, les condamnations suspendues et les détenus politiques mis en liberté. Le gouvernement autrichien montra les mêmes dispositions en Transylvanie. Dix-neuf condamnés furent amnistiés, et lorsque la Diète de Kolosvár fut convoquée (novembre 1841), le roi s'abstint de demander aux Etats les contingents ordinaires, pour ramener à lui les esprits.

On se rappelle que les Diètes de 1834 et de 1837 avaient été, pour les Transylvains, des Diètes défensives. Les patriotes avaient été contraints d'ajourner leurs projets de réformes pour sauvegarder les droits existants du pays. L'attitude du gouvernement, qui ne chercha plus à dominer violemment la principauté, permit aux Etats de 1841 de réaliser en partie les idées des libéraux. La Diète accorda au paysan le droit de posséder le sol (1). Les Etats de 1790 lui avaient ouvert la carrière des fonctions publiques, en lui permettant d'arriver jusqu'à la charge de conseiller du gouvernement. Ceux de 1841 déclarèrent le non-noble apte à remplir toutes les fonctions de l'Etat (2). L'opposition, après avait fait accepter ces lois, voulut donner à la classe des paysans des droits politiques. Elle proposa de les faire représenter à la Diète. Les conservateurs parvinrent à faire rejeter cette question, comme prématurée, en rappelant que la plus grande partie des électeurs, vivant en paysans, au milieu des paysans, étaient les représentants naturels des inté-

(1) Séance du 16 août 1842.
(2) Séance du 5 septembre 1842.

rêts populaires. La motion des libéraux, écartée par l'assemblée, n'en doit pas moins être signalée comme une preuve des généreux sentiments qui animaient le parti national.

La Diète de Transylvanie fut close au mois de février 1843, pour se rassembler de nouveau au mois d'août 1846. De grandes espérances accueillirent cette convocation, mais elles furent malheureusement déçues. Dans l'intervalle de ces deux Diètes, le cabinet aulique, par un nouveau revirement, s'étant derechef livré aux conservateurs, s'efforça de leur donner la majorité et sut y parvenir. On sait qu'en Transylvanie la Diète, composée d'une seule table, est formée à la fois des représentants du pays et de ceux du prince. La loi veut que ceux-ci, appelés *régalistes*, ne dépassent pas en nombre les premiers, car le pouvoir, s'il en était autrement, ne serait plus partagé entre les deux puissances. Elle veut encore que les régalistes soient nommés à vie, et que le gentilhomme qui a une fois siégé à la Diète, sur l'invitation du roi, y siége toujours désormais; c'est pour la Chambre une garantie d'indépendance. Mais, à la Diète de 1846, le roi ne se contenta pas de

nommer des régalistes en nombre bien supérieur aux députés; il écarta encore, contre toute justice, les régalistes qui, dans les assemblées précédentes, avaient manifesté des sentiments libéraux, et il les remplaça par des hommes nouveaux, dont le concours lui était assuré. En Transylvanie, plus encore qu'en Hongrie, ce sont les grands seigneurs qui défendent les principes démocratiques. Or, les individus convoqués par le gouvernement non seulement n'appartenaient pas à la première noblesse, mais étaient même d'une noblesse suspecte. Il se forma ainsi une troupe nombreuse d'hommes dévoués aux chefs du parti conservateur, et dont toute la politique consista à exécuter la consigne qu'ils en recevaient.

Ce n'est pas seulement sur les régalistes que le roi exerce son influence, il agit encore sur les députés. On compte en Transylvanie treize comitats et districts hongrois, et cinq siéges sicules. Chacun d'eux ayant le droit d'envoyer deux représentants à la Diète, il s'y trouve par conséquent un groupe de trente-six députés indépendants. Ce sont les seuls qui puissent se qualifier de ce titre. Les vingt-deux députés saxons, aussi bien que les trente-six ablégats

des villes *taxales*, ne se rangent guère du parti de l'opposition. Les premiers soutiennent le gouvernement, seulement parce qu'il est allemand. Les seconds ont trop peu de liberté pour servir efficacement la cause qu'ils soutiennent souvent de leurs vœux secrets. Les villes dites taxales sont à bon droit appelées royales, car le roi y exerce une influence immédiate. Un seul fait le prouvera suffisamment. Le représentant d'une ville frontière organisée militairement fut, à son retour de la Diète de 1837, jeté en prison sur l'ordre du capitaine, pour avoir voté avec l'opposition et désobéi par là au souverain.

C'est vraiment un miracle de patriotisme que les trente-six députés hongrois aient pu, pendant trois Diètes consécutives, entraîner une assemblée qui comptait plus de trois cents membres. Pour leur enlever la majorité, il a fallu que le gouvernement renversât les lois et composât une Diète artificielle ; à la faveur de ces illégalités, les États ont entendu cette fois d'étranges paroles. Il s'est trouvé des orateurs, accrédités par l'Autriche, qui se sont levés pour dire que le paysan transylvain ne réclamait rien, qu'il se trouvait heureux de sa condition, et que les cor-

vées étaient un bienfait pour lui. Nous n'ignorons pas que la douceur des mœurs privées tempère la plupart du temps ce que la loi a de cruel : c'est un fait que nous nous sommes empressé de constater ailleurs. Mais les allégations du parti rétrograde, érigées en théorie, étaient d'autant moins pardonnables, que la Transylvanie, ayant été privée de sa Diète beaucoup plus long-temps que la Hongrie, est aussi beaucoup plus arriérée qu'elle. Chaque fois que le comte Dominique Teleki et le baron Denis Kemény, représentants des idées libérales, prenaient la parole, leurs voix étaient couvertes par des cris et des bruits de sabre. Le parti conservateur a eu le droit de s'enorgueillir de ses succès. Tout ce que les libéraux purent lui arracher, ce fut non pas l'abolition, mais la simple réduction des corvées. Elles furent réduites à un jour par semaine, de deux et même trois jours qu'elles étaient avant.

Nous ne croyons pas que, dans l'histoire des partis politiques, il en est un qui soit plus digne d'intérêt et de sympathie que celui que forme, en Transylvanie, la noblesse libérale. Elle veut sincèrement les réformes, et en a réalisé déjà quelques unes des

plus importantes. Au bénéfice de qui? D'une classe souffrante, qu'un long servage a façonnée à la haine, et qui, un jour, peut imiter l'exemple de ses voisins de la Gallicie. Qui empêche cette noblesse de réparer un passé dont elle est innocente, et d'introduire la justice dans la législation? Le gouvernement, qui devrait prendre en main la cause des opprimés. Et pourtant, n'est-ce pas sur elle que retomberait la vengeance populaire, si le joug maintenu malgré elle tardait à se briser?... Quand donc la politique autrichienne cessera-t-elle de paralyser les plus nobles efforts? Sainte justice, jusqu'à quand cette lourde main pèsera-t-elle sur tout un peuple!

Le cabinet aulique se sert aujourd'hui d'un moyen nouveau pour combattre les tendances libérales de la Hongrie : c'est de paraître accepter les idées des patriotes chaque fois qu'il doit se déclarer, puis de se mettre à couvert derrière la chambre haute et d'agir par elle. Ce système, inventé dans un pays qui, après deux révolutions, a quelque droit de se croire plus libre que la Hongrie, durera sans doute jusqu'à ce qu'il soit usé, comme l'ont été tous les précédents systèmes. Il s'est manifesté pour la première fois à la

dernière Diète de Presbourg, ouverte le 18 mai 1843. Les propositions royales reproduisirent alors tous les vœux de l'opposition; elles étaient, on peut dire, émanées du *Pesti hirlap*. Le roi demanda à la Diète de résoudre les questions confiées aux dernières commissions, de remédier aux excès des comitats, de faire justice aux paysans, de créer en vue du commerce des voies de communication, et de relever le crédit public par la fondation d'une banque. C'était ce que les feuilles libérales réclamaient depuis trois années.

Tandis que le gouvernement affectait encore de se ranger aux idées de l'opposition, les conservateurs travaillaient à affaiblir aux élections l'influence des patriotes. Dans plusieurs districts, le choix des députés fut signalé par des rixes sanglantes. A Szatmár, la maison du comitat fut prise d'assaut par un parti sur l'autre. A Zala, les libéraux avaient unanimement porté leurs voix sur François Deák. Comme ses partisans entraient dans la ville des élections, ils furent surpris par leurs adversaires, qui en tuèrent quelques uns. Deák refusa d'accepter un mandat acheté au prix du sang. Il avait hautement blâmé

ses amis, qui, pour lui assurer des votes, recouraient à des moyens qu'il désavouait. Les luttes dont son nom devint la cause, et qui se seraient renouvelées à chaque *congrégation* chaque fois que l'assemblée du comitat eût dû envoyer ses instructions à ses représentants, déterminèrent l'honnête patriote à se retirer. Le mauvais état de sa santé l'a forcé depuis ce temps à abandonner la scène politique, où il avait conquis l'estime de tous. A défaut de Deák, la cause nationale fut défendue par Klauzál, Beöthy, Szent-Királyi, Szemere, Bezerédy. A la première table on remarqua le baron Joseph Eötrös, le comte Louis Batthyányi, le comte Ladislas Teleki. Le premier est une des plus nobles individualités de la Hongrie. Poète par nature, il ne se mêle aux luttes politiques que pour accomplir ce qu'il regarde comme un devoir. Le second a le mérite de prêcher les réformes, tout en étant un de ceux qu'elles frapperont le plus sûrement. Ladislas Teleki n'est jamais mieux inspiré qu'aux jours de détresse, dans les batailles désespérées, qualités précieuses pour un parti condamné à la minorité.

Malgré les efforts du gouvernement, les élections de 1845, comme toutes les précédentes, furent en

grande majorité libérales. Néanmoins l'Autriche ne se tint pas pour battue.

Les propositions royales une fois communiquées à la Diète, le cabinet s'effaça, laissant à ses partisans le soin de défendre sa cause et la leur, et se réservant seulement les moyens de les seconder tacitement par ses résolutions. Il comptait cette fois sur une victoire certaine ; mais la justice donne une telle force à ceux qui la défendent, que, malgré l'alliance formidable du gouvernement et des conservateurs, la Diète fit encore de nouvelles conquêtes. L'article 3, provoqué par l'opposition, résolut dans un sens libéral la question religieuse, sur laquelle le roi avait négligé d'appeler l'attention des États. Cette question souleva de vives discussions à la table des magnats, où les conservateurs et les membres du clergé défendirent long-temps la vieille cause des religions d'État. A la fin, ils eurent le regret de voir adopter une loi nouvelle, qui avait pour base la pacification de Linz et la loi de 1790. Les prêtres catholiques, depuis la Diète précédente, avaient refusé de sanctionner des mariages mixtes. La Diète de 1843 déclara que le mariage entre protestant et catholique étai

valide du moment qu'il était sanctionné par le ministre protestant. Elle reconnut en outre au citoyen ongrois le droit de changer librement de religion. En présence de deux témoins, celui-ci doit seulement déclarer son intention au prêtre ou au ministre, et renouveler cette démonstration au bout de quatre semaines. Muni d'un double certificat du ministre ou du prêtre, il se présente chez le pasteur de la foi qu'il veut embrasser, et est immédiatement admis dans la communion.

Le parti libéral remporta un nouveau succès lorsqu'il proposa de rendre toutes les fonctions publiques accessibles aux non-nobles. Les détails particuliers à cette question furent signalés par une manœuvre parlementaire assez piquante. Ce fut de la seconde table que sortit cette motion. Seulement, les députés, liés par leurs instructions, furent obligés de déclarer que, tout en reconnaissant au non-noble le droit de remplir des emplois, ils faisaient exception pour les charges de vice-comtes et de juges des nobles exercées dans les comitats. Pour comprendre cette restriction, il faut savoir que les nobles campagnards sont très fiers de leur gentilhommerie, et que, les vice-comtes

et les juges étant les seuls magistrats avec qui ils aient affaire, leur fierté ne leur permettait guère de voir ces fonctions confiées à des hommes non sortis de leurs rangs. De là les instructions de la petite noblesse aux députés. La chambre des magnats, appelée à délibérer sur cette question, crut mettre la seconde table dans un embarras sans issue, en acceptant sa proposition et en rejetant de plus la réserve faite en faveur des emplois de juges et de vice-comtes. Fatigués d'entendre dire que les députés représentaient seuls les vrais principes d'avenir et de justice, ils s'attendaient à ce que le refus que la seconde table opposerait forcément à leur motion la dépopulariserait aux yeux du pays. Ils se trompèrent. Les députés, dans une circonstance aussi grave, n'hésitèrent pas à se compromettre eux-mêmes vis-à-vis de leurs commettants pour doter la Hongrie d'une bonne loi. Ils oublièrent unanimement leurs instructions, et acceptèrent l'amendement des magnats. Ceux-ci, surpris de cette décision, n'osèrent se rétracter, et la loi, portée par les deux tables, fut sanctionnée par le roi. (Article 5.)

L'ârticle 4 fut encore une victoire de l'opposition.

Il continua l'affranchissement du paysan. La loi de 1836 avait accordé à celui-ci la faculté de conclure avec le propriétaire des contrats en vertu desquels il gardait le sol qu'il cultivait comme tenancier. L'article 4 de 1843 lui donna le droit d'acquérir librement des biens nobles, comme s'il était noble lui-même. La Diète, au reste, ne fit que rendre sa force à une vieille loi qui permettait aux paysans de posséder le sol. Lorsque les députés abordèrent cette question, ils n'eurent qu'à recourir à l'ancien esprit de la législation pour trouver des arguments en faveur de leur cause. Vingt-six comitats adoptèrent aussitôt la motion du parti libéral. Vingt et un la combattirent ou l'acceptèrent conditionnellement. Un député des bords du Balaton, par exemple, proposa que le paysan n'eût le droit de posséder qu'autant qu'il saurait la langue hongroise. Ses collègues l'interrompirent pour lui rappeler que la loi donnait à tous les habitants de la Hongrie le titre de Hongrois, et que tous les habitants, ayant également versé leur sang pour la défense du pays, avaient droit aux mêmes avantages. « Décrétons, dirent-ils, que nul ne peut exercer d'emploi en Hongrie sans savoir la langue

hongroise, cela est juste, car il faut de l'unité dans l'administration; mais ne soumettons à aucune condition le droit d'être libre et de subsister.» Lorsqu'on alla de nouveau aux voix, vingt-huit comitats contre dix-sept déclarèrent que le paysan, sans condition aucune, avait le droit d'acquérir le sol. La discussion avait été grave et solennelle, digne de la cause débattue. Lorsque le président fit connaître la décision de la chambre, un cri d'enthousiasme partit des bancs des députés et des tribunes publiques. On était par hasard au 29 août. « C'est juste aujourd'hui le 318e anniversaire de la bataille de Mohács, dit d'une voix émue le vieux député de Borsod, Palòczy. Depuis cette journée funeste, qui précipita notre patrie dans la ruine, les Etats n'ont jamais rien fait d'aussi décisif pour la relever ! »

Cette loi fut acceptée par la table des magnats, grâce surtout à l'intervention du comte Etienne Széchényi. Le comte Széchényi, après avoir été le chef ardent des libéraux, est aujourd'hui devancé par eux. C'est ce qui arrive à la plupart des hommes politiques. Ils sont dépassés par de nouveaux combattants, qui seront dépassés à leur tour. Un flot succède toujours

à l'autre. Néanmoins, dans la question de la propriété, le comte Széchényi ne pouvait hésiter à faire cause commune avec l'opposition. Il entraîna par sa parole la majorité de la chambre des magnats, qui n'était pas préparée à lui résister, et qui, dit-on, fut, le lendemain, sévèrement gourmandée par les chefs du parti conservateur.

Le comte Zzéchényi employa ensuite toutes ses ressources à faire triompher un principe pour lequel il combat depuis longues années : il voulut arracher à la noblesse la promesse d'acquitter désormais l'impôt. Le 28 octobre 1844, il parut à la chambre des magnats vêtu d'un costume magnifique et portant sur sa poitrine tous les ordres dont il est décoré. « Il y a trente ans et onze jours, dit-il, que je fus envoyé au camp du maréchal Blucher. J'y arrive à la pointe du jour. Je trouve à l'entrée de la tente un soldat occupé devant un miroir à poudrer ses cheveux. Je m'étonne; je passe, je trouve un page, qui, lui aussi, se livrait à cette occupation. J'entre enfin chez le vieux guerrier, je le trouve, comme les autres, occupé à ranger et à poudrer sa chevelure. « Mon » général, lui dis-je, j'aurais cru que l'on n'userait

» ici que de poudre à canon ; mais je vois qu'on se
» sert aussi de poudre à cheveux. — Nous croyons ,
» répondit-il , célébrer aujourd'hui une fête ; voilà
» pourquoi nous préparons pour la bataille nos plus
» beaux habits. » En effet, ce jour-là, les Prussiens
portèrent jusqu'à Leipsick leur drapeaux victorieux.

» Il y a des gens qui s'étonnent que je me montre aujourd'hui en habit de fête. Il y en a qui , pour cette raison, me regardent comme un homme bizarre, et j'avoue à ceux-ci que je n'aime pas, surtout en Hongrie, marcher sur les routes battues. D'autres prennent leurs habits de parade aux jours de galas , de procession ou d'audience. Moi, je les prends quand je vois la nation à la veille de célébrer sa plus belle fête (l'orateur fut interrompu ici par des tonnerres de *Éljen*, vivat). En ma qualité de membre très insignifiant de la nation et de la législation, après m'être long-temps occupé de cette question vitale, je déclare ne rien désirer au monde avec plus d'ardeur que l'aube du jour qui nous verra servir la patrie, non par des phrases et des paroles glorieuses, mais par des actes et des sacrifices, du jour qui nous verra abandonner cet orgueil si peu convenable à la dignité

de l'homme vraiment libre. Ne croyez pas gagner la bataille en mettant le trompette devant et le hussard derrière. Si vous voulez devenir une nation grande et forte, il faut que nous nous mettions tous sur le même rang, que tout homme qui foule le sol hongrois puisse dire : Moi aussi, je suis citoyen de la Hongrie! Si nous voulons sortir enfin de l'enceinte étroite des castes, pour entrer dans une voie spacieuse et pleine d'avenir, il faut que nous y travaillions, non pas en petit nombre, mais tous, tous ensemble ! »

Les députés avaient proposé une loi en vertu de laquelle la noblesse serait tenue de payer, pour quatre ans, dix millions et demi de florins. Ici encore ils n'eurent qu'à recourir à leur histoire. Ils se souvinrent qu'en 1546 la noblesse avait déjà offert de payer l'impôt pour soulager le peuple. Les magnats réduisirent à quatre millions la somme proposée par les Etats. Le comte Széchényi combattit vainement leur décision. « Une telle somme, dit-il, ne nous aidera guère à sortir d'embarras ; et tous ceux qui connaissent l'état de la Hongrie et désirent son bien-être avoueront qu'un tel subside ne peut contenter un patriote. Il y a là une odeur d'oligarchie qui me

répugne. Vous ne voulez pas tendre la main aux députés, en acceptant leur motion; soit. Mais alors faites mieux, donnez le plus d'argent possible. La patrie, matériellement du moins, y gagnera. Songez qu'il s'agit d'un principe vital, du moyen le plus efficace de servir la nation... » Le parti conservateur garda la majorité dans cette question, et les députés, à qui il répugnait d'accepter une somme dérisoire, abandonnèrent complétement leur motion.

Le comte Széchényi connaissait parfaitement ses compatriotes, lorsqu'en leur parlant de l'impôt, il combattait, non leur avarice, mais leur orgueil. La noblesse hongroise est riche et généreuse. On est étonné, quand on en fait l'addition, des sommes qu'elle a spontanément données aux empereurs d'Autriche, pour soutenir des causes qui certes ne la touchaient guère. Les fondations nationales sont là pour attester son désintéressement. S'agit-il de créer à Pest une école militaire hongroise, les millions sont versés par la noblesse. S'agit-il d'ériger une académie destinée à cultiver la langue, le comte Etienne Széchényi donne 150,000 francs, le comte Georges Károlyi 100,000, le prince Philippe Batthyá-

nyi 100,000, le comte Etienne Károlyi 50,000, etc., et l'académie se fonde. L'aristocratie hongroise, que la constitution exempte de l'impôt, se charge de contributions volontaires fort élevées. D'où vient donc cette répugnance à régulariser simplement ces offres, ce refus de les rendre obligatoires? D'un sentiment de fausse fierté qui devrait disparaître de nos jours. C'est un reste des mœurs orientales, qui ne reconnaissent qu'un esclave dans l'homme qui paie le tribut. Ce sentiment éclate dans les paroles des paysans gentilshommes. Combien de fois, dans les *congrégations* de comitats, ai-je vu les nobles campagnards se révolter à l'idée de payer quelques florins? « *Legyűnk Katonák* : Soyons plutôt soldats ! » criaient-ils, en rappelant la charge que leur impose la constitution. Et ils étaient prêts à quitter leurs foyers et à se ranger sous les drapeaux, plutôt que d'accepter le signe oriental de la servitude.

Cependant la question de l'impôt a été tellement débattue dans ces derniers temps, on a si victorieusement réfuté les objections qu'elle soulevait, qu'elle sera probablement résolue à la prochaine Diète. La chambre haute n'hésite plus, si on en croit ses prin-

cipaux orateurs, à accepter la solution des États. Les discussions ne rouleront sans doute que sur le mode d'appliquer la loi nouvelle, et sur les garanties constitutionnelles qui devront être données aux contribuables. La noblesse voudra, et avec raison, exercer sa surveillance sur l'emploi des sommes qu'elle votera. Cette prétention s'accorde avec l'esprit libéral de la constitution hongroise. En 1526, la Diète du Rákos décrétait encore, par les articles 3, 4, 5, que le trésorier du royaume devait rendre compte, au sein des États, de la gestion des finances publiques. Jusqu'à ce jour, la *congrégation* n'a jamais cessé d'exercer, dans le comitat, le droit de contrôler les dépenses.

En attendant que la Diète ait forcé par une loi le gentilhomme à payer l'impôt, beaucoup de nobles ont individuellement résolu cette question, en se faisant inscrire sur la liste des contribuables. Il n'y a pas de comitat où les libéraux n'aient donné en foule cette preuve de patriotisme. Bezerédy a été un des premiers à s'imposer ce devoir. Lorsqu'il eut signifié à l'administration sa volonté de prendre désormais sa part des charges publiques, les paysans d'un village

du comitat de Fejér lui adressèrent la lettre suivante :

« Lettre des paysans de Bilske, à Etienne Bezerédy, du 5 avril 1845.

» L'acte patriotique par lequel, fidèle à la sainte et éternelle justice, vous avez le premier daigné renoncer au droit d'exemption d'impôt et vous inscrire entre les contribuables, ce fait vraiment digne d'un gentilhomme, a déjà trouvé (nous le disons à l'honneur de notre aristocratie) beaucoup d'imitateurs. Ils partagent de grand cœur les charges des imposés, et pour alléger le poids qui pèse exclusivement sur ceux-ci ils en prennent une part. Ceux qui ont suivi votre exemple ont reconnu votre action de la façon la plus digne. Nous aussi, qui vivons dans cette consolante croyance qu'en soulageant les contribuables vous n'êtes pas descendu jusqu'à eux, mais que vous les avez élevés jusqu'à vous, nous regardons comme un devoir sacré de vous exprimer notre très ardente reconnaissance, à cause de votre noble sacrifice, qui ouvre une ère nouvelle dans l'horizon de notre pays. Que Dieu donne, pour la gloire de la patrie et notre bonheur à nous, pauvres

contribuables, que vous puissiez vivre durant de longues années, et que votre esprit règne dans le monde entier !

» Accueillez gracieusement ce témoignage de la reconnaissance cordiale de la commune, et souffrez que nous réclamions dans l'avenir votre haute protection en faveur de nos frères. En priant le Dieu du ciel pour votre vie, qui répand des bénédictions, nous nous recommandons à vous et demeurons avec un profond respect vos humbles serviteurs.

» Les chefs de la commune contribuable de Bitske. »

Noble pays où s'écrivent de pareilles lettres ! Quoi qu'en disent ses ennemis, il vivra, parce qu'il mérite de vivre.

Indépendamment de la question de l'impôt, deux motions seront faites à la Diète prochaine par l'opposition libérale. L'une tendant à abolir l'*aviticité*, c'est-à-dire le droit accordé à tous les membres d'une famille de racheter, long-temps après la vente, et au même prix, le bien aliéné par cette famille ; l'autre destinée à supprimer sans retour les corvées. La première mesure triplera immédiatement la valeur des

propriétés en Hongrie. La seconde affranchira définitivement le paysan et brisera la dernière barrière qui sépare le peuple de l'aristocratie. Les esprits se préoccupent beaucoup de ce dernier fait, qui présente des difficultés nombreuses. Car on ne peut exiger de la noblesse l'abolition pure et simple des corvées sans indemnité aucune, c'est-à-dire l'aliénation gratuite de la moitié ou des trois quarts des terres qu'elle a achetées en argent comptant. Ce qu'on doit lui demander, c'est seulement un sacrifice qu'elle puisse supporter, sacrifice qu'elle doit se résigner à faire, car le temps la presse.

Un grand nombre de libéraux, considérant que la suppression des corvées était un bienfait et pour les nobles et pour les paysans, ont proclamé le principe que des sacrifices devaient être faits par les deux classes. En conséquence, ils ont proposé que le paysan reçût en toute propriété la moitié des terres qu'il cultive aujourd'hui comme fermier, et que le seigneur reprît l'autre moitié pour prix de la terre concédée. Nous rendons justice à l'esprit qui anime ici les libéraux. Cette solution est la plus prompte, celle qui satisfait le plus leur honorable impatience.

Cependant elle nous paraît singulièrement défectueuse. D'abord, le paysan est généralement pauvre; lui retirer la moitié de son capital, c'est l'appauvrir encore. Ensuite, quelque pénible que soit cet aveu, il faut dire encore que, dans beaucoup de contrées de la Hongrie, son affranchissement complet et subit ne serait peut-être pas sans danger. Le paysan de race allemande, celui de race hongroise, qui sont incontestablement plus développés que les autres, apprécieront dès cette heure le bienfait de la liberté. Mais le Slovaque, le Ruthène, le Valaque, ne feraient que passer du joug du seigneur sous celui du juif. Nous ferons donc taire, pour notre part, une impatience que nous honorons. Nous n'adopterons pas ce principe que les sacrifices doivent être supportés et par le riche et par le pauvre. Nous ne voudrions les imposer qu'au riche. En revanche, que demanderions-nous du pauvre? Simplement la garantie de son indépendance, le développement moral qui l'élève à la hauteur de la liberté qu'il acquiert. Nous nous expliquons.

La solution qui nous paraît la meilleure, ce n'est pas nous qui l'inventons. Nous l'avons trouvée déjà

en voie d'exécution. Dans les comitats de Tolna et de Somogy, nous avons vu, cette année même, un grand nombre de paysans en mesure de racheter leurs corvées, par suite de la substitution du travail libre au travail forcé. Les nombreux paysans du domaine de Siklós, dans le comitat de Baranya, domaine qui appartient au comte Casimir Batthyányi, ont estimé, dans un contrat débattu avec le seigneur, le prix des dîmes et des corvées. Puis ils se sont engagés à payer ce capital en seize années, et à remettre tous les ans, outre le seizième de cette somme, les intérêts de la portion due encore. Depuis huit ans qu'ils se sont affranchis des corvées par ce contrat, ils n'ont jamais manqué d'acquitter exactement leur dette, quel qu'ait été l'état de la récolte. La population a fait, dans ce court espace de temps, des progrès remarquables. Actifs et laborieux, les villageois ne s'appellent plus *parasztok,* paysans; ils se donnent eux-mêmes le nom de *polgárok,* citoyens.

Voilà le principe qui nous paraît devoir être adopté par la Diète. Qu'on aide, en outre, au paysan, par la fondation d'une banque qui le secourra dans les mauvaises années : ce n'en sera que mieux. Toutefois,

nous croyons que le vrai mode de le seconder serait de diminuer le capital qu'il doit solder. Nous voudrions que la noblesse fît l'abandon total des dîmes et n'exigeât du paysan que le prix des terres qu'elle lui concédera. A cet égard, nous rappellerons aux gentilshommes hongrois que les dîmes, en propre terme, ne leur appartiennent pas (1). Elles sont la propriété du clergé, qui, au temps des troubles et des guerres turques, les céda aux seigneurs laïques, aux hommes d'épée, sous la condition d'en recevoir d'eux une faible part, et les seigneurs ont continué jusqu'ici à jouir de ce privilége, dont l'abandon serait un acte de double justice.

Quelque opinion qui doive prévaloir à la Diète prochaine, il est à désirer que la chambre des magnats comprenne ses devoirs et seconde les efforts des États. Les trois questions que nous avons nommées, celles de l'impôt, de l'*aviticité* et des corvées, eussent été résolues déjà, si l'opposition avait la majorité dans les deux chambres. Mais les députés du-

(1) Sauf la moindre partie, que le roi leur abandonnait pour subvenir aux frais de la guerre, aux jours d'insurrection.

rent se résigner à retirer leurs motions en face de la résistance de la première table. Aux échecs qu'ils essuyèrent, il faut ajouter encore le rejet de la loi sur le code criminel et de la loi sur l'organisation des villes libres. Les quarante-sept « villes libres » de la Hongrie, qui envoient chacune deux représentants aux États, n'ont collectivement qu'un seul vote. La Diète entreprit de remédier à cet abus en donnant plus d'extension à leurs droits. Mais, auparavant, elle voulut assurer aux villes une indépendance qu'elles n'ont pas aujourd'hui. Les deux tables se trouvèrent d'accord pour déterminer le nombre de votes qui leur serait accordé : il fut fixé à seize. Puis les États déclarèrent que le droit d'élection serait accordé à tout habitant. Les magnats rejetèrent aussitôt le vote universel et proposèrent un cens, peu élevé, que les députés finirent par accepter. On ne se divisa que sur la question de l'organisation intérieure. La seconde table voulait faire triompher le principe populaire, tandis que les magnats, sur la proposition du comte Emile Dessewffy, revendiquaient pour le souverain l'exercice de l'autorité. La motion fut abandonnée.

La Diète de 1839 nomma une commission chargée

d'élaborer un code criminel. Les intelligences les plus distinguées de la Hongrie se mirent à l'œuvre, et, au bout de dix-huit mois, la commission présenta un travail que le plus grand juriste de l'Allemagne actuelle, Mittermayer (1), n'hésita pas à honorer du nom de code-modèle. Soumis à l'approbation de la Diète de 1843, le code criminel fut rejeté. La table des députés avait exclu de la série des peines les châtiments corporels (tels que la bastonnade) et la peine de mort, en basant toutes les peines sur la privation de la liberté. A la table des magnats, la majorité conservatrice maintint les peines corporelles, qu'elle jugea moins nuisibles aux classes laborieuses qu'un emprisonnement temporaire, et elle n'accepta l'abolition de la peine de mort qu'autant que celle-ci pourrait être remplacée par une peine analogue, telle que l'isolement absolu, c'est-à-dire qu'on aurait fait des essais dans le pays. La division des magnats entraînant un changement complet dans le système de distribution des peines, le bel ouvrage de la commission fut écarté.

(1) *Die Strafgesetzbung in ihrer Vorgebildung*. Heidelberg, 1843, p. 217.

La table des députés manifesta encore ses opinions libérales, en décrétant, le 26 janvier, l'introduction du jury dans la législation hongroise. Une discussion brillante s'engagea sur ce sujet entre Klauzál et un député conservateur, M. Zsedényi. Les objections de M. Zsedényi réfutées une à une, Szemere prit la parole pour dire que les mœurs et la constitution nationales se prêtaient à l'adoption du jury, que cette institution existait déjà par ce fait qu'une foule de nobles ont le droit de siéger, comme assesseurs, dans les comitats, et qu'il ne s'agissait que de déterminer les cas où le citoyen, quelle que fût sa naissance, serait investi de la charge de juré. L'article 5 sur les fonctions publiques n'avait pas encore été adopté. Lorsqu'on agita la question si le non-noble aurait le droit de siéger à côté du noble, trente-deux comitats contre quinze la résolurent affirmativement. Le même principe fut proclamé quand les Etats discutèrent sur l'organisation des comitats. Le droit d'élection fut reconnu aux non-nobles, et les conditions mises à l'exercice de ce droit ne furent qu'un hommage rendu à l'intelligence.

Ce qui donnait plus d'importance encore à toutes

ces résolutions des Etats, c'est qu'elles n'émanaient pas d'une assemblée de législateurs munis de pleins pouvoirs, mais d'une chambre liée par les instructions de ses commettants. C'était la noblesse du pays qui exprimait ses vœux par elle. Et cependant cette législation, cette noblesse, étaient, à la même époque, calomniées, insultées par une partie de la presse allemande, avec un acharnement inouï, sans exemple dans l'histoire de la littérature politique.

La résistance systématique que les magnats opposèrent aux motions des Etats avait déjà provoqué, parmi ceux-ci, de vives plaintes contre le gouvernement, qui disposait de la chambre haute, quand deux faits successifs, deux derniers faits, vinrent mettre le comble à leur mécontentement. Les députés proposèrent la fondation d'une banque nationale placée sous la surveillance de la Diète. Le gouvernement, rejetant cette surveillance, dont il prenait le soin pour lui-même, s'opposa à ce que les fonds de la banque fussent mis à la disposition de tout homme solvable, comme le voulaient les Etats, sous prétexte qu'il était impossible d'avancer du numéraire à tous ceux qui en demandaient. La seconde table voulut

du moins que la banque prêtât de préférence aux premiers inscrits. Mais le gouvernement combattit cette résolution ; et les Etats, prévoyant que cette fondation dégénérerait en un moyen d'influence et de corruption, abandonnèrent le projet de banque.

Peu de jours après, les députés, insistant sur les rapports commerciaux de l'Autriche et de la Hongrie, arrêtèrent, en faveur du commerce hongrois, des mesures qu'ils qualifièrent de défensives. Le comte Ladislas Teleki fit adopter cette motion à la table des magnats, qui demanda seulement que le mot « factieux » de défensif fût supprimé. Le cabinet, forcé de se déclarer, répondit par des paroles vagues, comme il le faisait depuis douze Diètes, depuis cinquante-quatre ans. « Il renvoyait cette question à la prochaine Diète.... il voulait consulter.... il avait de graves intérêts à ménager... » Ce dernier acte acheva d'indisposer les États. Sur la proposition de Maurice Szent-Királyi, député de Pest, ils formulèrent contre le gouvernement un vote de non-confiance. C'était le moment où la Diète allait se dissoudre. Le cabinet craignit de congédier les membres sous cette impression fâcheuse. Il crut calmer les Hongrois en

envoyant, pour présider à la cérémonie de la clôture, l'archiduc Charles, le vieux héros d'Aspern. On comptait que le prestige des lauriers agirait sur une nation passionnée pour la gloire. L'archiduc fut reçu froidement, et put assurer à Vienne que les coups du gouvernement avaient porté (17 novembre 1844).

La Hongrie et l'Autriche se trouvèrent plus éloignées que jamais. La défiance s'empara d'autant plus vivement des libéraux, qu'à l'ouverture de la Diète, le pays avait conçu un immense espoir. Les députés s'étaient même abstenus de parler des vieux griefs de la Hongrie, dans la crainte d'arrêter le mouvement que le cabinet paraissait vouloir imprimer aux affaires politiques. Le désenchantement fut amer. Pour affaiblir la réaction qu'elle prévoyait, l'Autriche prit sur-le-champ une mesure décisive. La Diète était à peine dissoute, qu'entamant la constitution municipale de la Hongrie, sous l'égide de laquelle l'opposition s'organise et combat, le cabinet attaquait le pays dans son plus fort retranchement.

Les comitats sont administrés par des comtes suprêmes nommés par le roi, et dont le traitement annuel ne se monte qu'à 1,500 francs, car en Hongrie

les charges sont à peu près honorifiques. Le comte suprême est d'ordinaire un grand seigneur qui possède des terres dans le comitat, et que son ambition ou son patriotisme pousse aux affaires. La loi en fait le représentant du souverain, mais elle abandonne l'administration civile, politique et judiciaire, au vice-comte, qui choisit la *congrégation* et qui exerce de fait la puissance. Le comte suprême se contente de paraître aux jours de grandes assemblées, aux réceptions, aux élections. Souvent même il voyage à l'étranger, et des mois entiers se passent sans qu'il se montre à ses administrés. A la faveur de cette législation, l'administration, en Hongrie, a entièrement échappé à l'action du gouvernement autrichien pour tomber aux mains du pays lui-même, car ce sont les assemblées de comitats qui administrent. De là, l'indépendance des *congrégations*, les discours hardis des électeurs et les instructions libérales données aux députés.

L'Autriche crut frapper un grand coup en destituant en masse tous les comtes suprêmes et en les remplaçant par des agents à elle, choisis par elle, Elle essaya de donner à cette mesure un caractère lé-

gai en prétextant l'absence ou la négligence des magistrats qu'elle disgraciait. La loi, il est vrai, contraint le comte suprême à résider dans le comitat dont l'administration lui est confiée, et à remplir consciencieusement les devoirs qui lui sont imposés par sa charge. Mais elle a prévu le cas où celui-ci en serait distrait par d'autres fonctions plus importantes ou par son impéritie. Elle l'oblige à résigner son pouvoir entre les mains d'un *administrateur* choisi par le roi sur la réclamation du comitat, et auquel il abandonne ses honoraires. Il y a loin, par conséquent, des administrateurs légaux à ceux que le gouvernement imposait au pays. Ceux-ci n'étaient pas seulement nommés arbitrairement, malgré les protestations du comte suprême; mais ils amenaient encore tout un bureau organisé sous eux, et destiné à paralyser l'action des municipalités; mais ils recevaient en outre un traitement fort élevé, de la main même de l'empereur, au lieu d'être modestement rétribués par le pays, comme le sont les comtes suprêmes. Il fut tout d'abord évident que le gouvernement avait voulu non exécuter la loi, mais se rendre maître de la Hongrie en dominant les *congrégations*. C'est à ce point qu'il

remplaça par un administrateur nouveau un comte suprême qui avait renoncé à ses autres charges pour administrer lui-même son comitat.

Cette décision de la chancellerie souleva dans les *congrégations* une opposition très vive. On se demanda si l'on était revenu au temps de Joseph II, et les patriotes ajoutèrent de nouvelles récriminations à celles qui avaient rempli les dernières séances de la Diète. Les esprits se montrèrent très irrités dans le comitat de Pest ; et dans la première assemblée qui suivit la promulgation du décret royal, M. Louis Kossuth, qui est toujours un des premiers à combattre, en démontra l'illégalité :

« Quoique l'avenir de la patrie me paraisse couvert d'un voile sombre, je ne puis nier que l'espoir d'un destin meilleur ne rayonne parfois devant mes yeux. Un de ces moments apparut à nous lorsque le gouvernement sembla s'associer à nos sentiments et marcher avec nous sur la route du progrès aplani par nos efforts, lorsqu'il nous tendit la main pour satisfaire aux besoins de notre temps, pour réparer les fautes de nos pères et tirer le peuple de sa triste condition. Les Etats et le pays savent que nous étions

prêts alors à chasser loin de nous le souvenir de trois siècles de deuil, et que nous attendions avec confiance les travaux qui devaient remplacer la lutte douloureuse, mais éternelle et sacrée, que nous soutenons pour la défense de nos droits et de notre liberté. Hélas! l'illusion s'évanouit vite, et nous nous trouvâmes encore seuls sur le chemin du progrès. Un pas de plus et la lutte recommença. Soit! Ceux qui allaient se réconcilier avec le pouvoir défendront encore leurs droits en hommes et en citoyens.

» Pour moi, je suis convaincu que le roi ne nous veut gouverner que suivant la constitution, et que les hommes d'Etat qui tentent d'introduire parmi nous un système d'administration illégale ne pourront conserver la confiance du souverain, pour peu qu'il soit éclairé. Aussi, mon intention est-elle de démasquer leur politique. Ce système, je veux le nommer de son vrai nom, je veux démontrer son origine et arracher ensuite le voile de légitimité dont on le recouvre.

» Il y a des choses qui ne sont fortes que parce qu'on ne leur donne pas leur vrai nom. Je n'hésite donc pas à donner à cette politique de Vienne, qui

n'est ni constitutionnelle, ni hongroise, le nom de « système de *kreishauptmann*(1). » Car cette politique est trop autrichienne et trop absolue pour que je lui trouve un nom dans le vocabulaire hongrois. Ce mot, honorables Etats, vous rappelle que le même système a déjà été essayé dans notre pays. Par qui? Par un grand prince qui trouva la nation endormie et la noblesse enivrée de l'atmosphère des cours. Ce système réussit-il alors? Loin de là, il détruisit le bien que ce grand roi eût pu accomplir. Dieu merci, nous sommes éveillés aujourd'hui. Nous avons veillé pendant un quart de siècle de combats pour faire au roi des sacrifices inspirés par notre seule fidélité (car en quoi les guerres contre les Français nous touchaient-elles ?). Nous avons veillé et grandi dans la période de paix qui a remplacé cette époque. Nous sommes devenus hommes aujourd'hui. Soyons donc fermes, et ls ystème de *kreishauptmann* tombera, comme il est déjà tombé.

(1) *Kreishauptmann*, « capitaine de cercle. » Ce sont des capitaines de cercle qui administrent la Gallicie, la Bohême, l'Autriche.

» Jusqu'ici, le comte suprême était un dignitaire du pays. L'administrateur qui le remplaçait était un employé du comitat, nommé, payé par le comitat. A présent on en veut faire une sorte de préfet français, avec cette seule mais essentielle différence qu'il est nommé non par un ministre responsable, mais par une chancellerie invisible et insaisissable, de laquelle il reçoit des instructions secrètes, à laquelle il fait des rapports secrets, et par laquelle il peut être arbitrairement destitué. Or, un tel magistrat, sous un ministère irresponsable, ressemble singulièrement à un *kreishauptmann* de Bohême ou de Gallicie.

» Ajoutez à ceci que ce préfet sera largement rétribué par le gouvernement, qu'il aura sous lui un bureau, qu'il disposera des forces militaires, qu'il usurpera le droit de désigner le candidat aux élections; que, maître de sommes considérables, il tiendra dans sa main puissante tous les moyens d'intimidation et de corruption; qu'enfin il présidera régulièrement les tribunaux, et que de son influence dépendront la vie et la fortune des citoyens. De bonne foi, peut-on dire qu'un tel magistrat soit en-

core un dignitaire hongrois, comme l'était le comte suprême, et n'est-il pas plutôt un véritable *kreis-hauptmann* de Bohême, sous lequel notre système municipal, ce palladium de notre existence politique durant des vicissitudes de mille ans, deviendra une ombre à peine visible? En peu de temps, ce système abâtardi ne ressemblerait pas plus à nos institutions nationales que le *postulaten Landtag* de la Gallicie ne rappelle aujourd'hui les Diètes des Jagellons.

» Quelle sera la situation du vice-comte, du magistrat dont la loi fait le véritable chef de l'administration? car c'est à lui, et non au comte suprême, que sont confiés les sceaux du comitat. Que sera-t-il, à côté d'un *kreiskauptmann* autrichien et d'un bureau autrichien? Et que sera le comitat sous un vice-comte dont l'action sera réduite à néant? Je ne veux pas ici défendre des individus, mais notre organisation municipale, qui tomberait en poussière si le système que je combats était jamais affermi. Depuis le règne de Joseph, on n'a jamais rien osé entreprendre d'aussi dangereux pour notre constitution, car l'histoire nous apprend que la Hongrie devient

une misérable province autrichienne, chaque fois que ses droits municipaux sont entamés.

» On a dit que l'opposition combattait des chimères; que le pouvoir, les appointements des nouveaux administrateurs, n'étaient pas un fait officiellement annoncé. Eh! un homme qui voit sa maison brûler attendra-t-il, pour s'alarmer, qu'on lui en donne l'avis officiel? On a dit encore que la nomination du comte suprême appartenait au roi. Sans doute; mais alors qu'il nomme des comtes suprêmes, et non des capitaines de cercle. On a dit enfin (car que n'a-t-on pas dit pour justifier le gouvernement?) que ces mesures illégales étaient nécessitées par l'ordre. Ah! je ne connais pas de mot dont le despotisme fasse un abus plus insolent que celui-là. C'est au nom de l'ordre que Nicolas a effacé la noble Pologne du rang des peuples, et que le roi Ernest a anéanti la constitution du Hanovre. C'est au nom de l'ordre que Philippe II a fait de la Belgique un véritable cimetière. Cet ordre-là, la Hongrie, grâce à Dieu, ne le connaît pas, et ne veut pas le connaître. La Hongrie n'est gouvernée que par ses lois, et si l'ordre nécessite un changement dans le gouvernement, il faut

que la nation s'assemble et consente à ce changement. Toute autre mesure qu'on tenterait de nous imposer arbitrairement ne serait pas de l'ordre, mais de l'illégalité, du despotisme, c'est-à-dire du désordre.

» Pour conclure, j'appuie la motion de M. Joseph Patay. Je prie les États de formuler les craintes que leur inspire la politique autrichienne, et de faire insérer au procès-verbal l'expression de ces sentiments. Je demande qu'il soit recommandé aux vice-comtes de défendre avec toute leur énergie l'indépendance du comitat et dans la sphère administrative et dans la sphère politique. En finissant, je dis avec ce poète : Debout, Hongrois! Si tu ne veilles, qui veillera sur ta patrie! »

Ces paroles, interrompues et terminées par les applaudissements des États, trouvèrent un écho dans chaque *congrégation*. Les comitats se préparèrent à lutter contre les administrateurs qui leur étaient envoyés. Ceux-ci, sûrs de l'appui qu'ils trouvaient à Vienne, ne reculèrent devant aucun moyen d'action. Comme l'avait prévu Kossuth, ils employèrent à la fois l'intimidation et la corruption. Au mois de jan-

vier 1845, l'administrateur du comitat de Hont réduisit l'opposition au silence en répandant à temps une somme de 17,000 florins. A Miskoltz, au comitat de Borsod, on vit les agents du gouvèrnement acheter des voix dans la rue. Des troubles éclatèrent au comitat de Csongrád, de Bihar, lesquels, jusque là, avaient joui d'un calme parfait. A Bihar, la *congrégation*, après quatre jours de séances orageuses, fut brusquement terminée par une invasion de heiduques qui s'élancèrent dans la salle l'arme au poing. Le vice-comte fut relevé mourant, et le vieux Beöthy lui-même reçut une blessure.

Dans l'assemblée du patriotique comitat de Zala, au mois de mars 1846, un an après que M. Kossuth les eut prédits, François Deák rendait compte des événements survenus en Hongrie, depuis l'établissement des administrateurs autrichiens : « Un devoir constitutionnel imposé aux citoyens est de prendre la parole contre le gouvernement qui viole les lois. Qu'on ne pense pas que nous recherchions les occasions de le faire ! C'est bien plutôt une nécessité cruelle pour des hommes fidèles à la patrie, à la constitution et au souverain. Cette nécessité, toujours

cruelle, l'est doublement dans la situation actuelle de nos affaires, aujourd'hui que nous nous voyons devancés par les autres nations et que nous sentons le besoin de nous élever jusqu'à elles. Les progrès n'ont été faits parmi nous que par une classe d'hommes. La grande masse des habitants ne les a pas suivis : c'est à nous de pousser ceux qui sont restés en chemin. Et c'est quand nous nous efforçons d'élargir nos institutions, d'établir entre tous les citoyens des rapports plus équitables, que nous y travaillons de toute notre âme, c'est alors que les circonstances nous forcent à tourner notre attention à la défense de nos vieilles libertés! Dissipant nos efforts, nous nous affaiblissons, nous nous divisons, nous nous éloignons de notre but sacré, qui est le développement du peuple.

» Je ne veux pas parler avec passion, non que mon cœur ne soit navré de douleur, mais je suis les conseils de la raison. Je veux croire que le gouvernement n'oserait porter atteinte à notre existence constitutionnelle; j'admets même qu'il cherche à la développer. Mais comment s'y prend-il? Il veut, dit-il, faire de l'ordre. Mais l'ordre n'est qu'un moyen de gouverner : ce n'est pas le but d'un Etat. Il faut,

pour qu'un gouvernement puisse faire de l'ordre, qu'il soit fort, c'est-à-dire qu'il ait la force morale autant que la force matérielle. Or, un gouvernement qui cherche à posséder la force morale se soumet aux lois et respecte les limites qu'elles lui prescrivent, si même ces limites lui pèsent. Est-ce là la conduite tenue par le gouvernement? Sans élever contre le pouvoir aucun soupçon malveillant, examinons purement les faits.

» Il y a en Croatie des divisions, des haines : parti contre parti, citoyen contre citoyen, homme contre homme, s'arment, à ce point que la Croatie n'a jamais été plus loin de l'ordre. Le gouvernement, qui mentionne tant de fois l'ordre, que fait-il pour rétablir l'ordre troublé? A-t-il écouté les plaintes des particuliers, celles de l'administration et les représentations des membres de la Diète? Une de ses premières mesures a été de priver une partie des citoyens de leurs droits politiques. Est-ce là l'ordre? Il a envoyé un décret au président de la *congrégation* générale, en vertu duquel ne siégeront que ceux qui auront été spécialement convoqués. Un gouvernement qui annule arbitrairement les droits constitu-

tionnels acquis aux citoyens ne blesse-t-il pas l'ordre ?

» Au comitat de Hont, l'administrateur a mal rempli ses fonctions ; les citoyens adressent leurs plaintes au gouvernement, plusieurs comitats appuient leurs représentations. Le gouvernement, non-seulement refuse de les écouter, mais encore ne prête l'oreille qu'aux paroles de l'administrateur. Il approuve celui-ci, tandis qu'il réprimande énergiquement ceux-là. Est-ce ainsi qu'il entend maintenir l'ordre ? L'ordre s'appuie sur la justice, et la justice veut que celui qui accuse soit écouté comme celui qui est accusé.

» Depuis long-temps, le comitat de Bihar est le théâtre de troubles sanglants. Un commissaire royal est envoyé, et après qu'il a rendu compte de sa mission, la chancellerie déclare que l'administrateur a le droit d'intenter à un citoyen un procès politique, lors même que la majorité des États s'y opposerait. Donc le chef des États, celui qui les préside, sera en opposition avec eux. Mais fait-il ou ne fait-il pas corps avec l'assemblée qu'il préside ? et l'ordre, par cette décision, n'est-il pas compromis plutôt qu'affermi ?

Il y a quatre mois, les troubles ont été plus violents qu'ils n'avaient été jamais. Vainement a-t-on supplié le gouvernement d'ordonner une enquête : il n'en a rien fait. Est-ce là de l'ordre ?

» Les affaires de Croatie ont ému le pays. Pest envoie une députation qui expose nos griefs nationaux ; on refuse de la recevoir. On se fonde sur une ordonnance de 1770, qui interdit des démarches semblables. Mais cette ordonnance n'est pas une loi, et depuis ce temps nos princes ont souvent reçu des députations hongroises. Et ne faut-il pas qu'il y ait dans le gouvernement amour paternel, et dans les citoyens amour filial ? L'intérêt du gouvernement n'est pas d'écarter ceux qui apportent des plaintes, car le pays en conclut que les ministres ne veulent pas que le roi voie par ses yeux.

» Que dire maintenant de ces achats de conscience qui ont lieu dans les comitats ? Je ne puis croire qu'ils soient ordonnés par le gouvernement. Non, un gouvernement constitutionnel ne commet pas de tels actes. Un gouvernement constitutionnel qui veut l'ordre a besoin de savoir, par l'organe de la nation elle-même, les besoins de la nation, et il ne les con-

naîtrait pas s'il se formait à son usage une majorité artificielle qui décidât des affaires. Ce sont des agents impériaux qui achètent les consciences, qui compromettent la dignité du pouvoir royal. Le gouvernement ignore ces excès, car le roi de Hongrie ne recourt pas à d'aussi vils moyens pour raffermir son trône. Il le raffermit par les sentiments de fidélité et de dévoûment qu'il inspire aux citoyens de la libre Hongrie. Il nous recommande d'avoir confiance en lui; mais, au lieu de ces paroles, que ne nous prouve-t-il par des actes que notre confiance doit être inébranlable?

» Convaincu de l'absolue nécessité de faire tomber sur tous ces faits la lumière des discussions publiques, je propose que le redressement de nos griefs nationaux soit l'objet des premiers travaux de la Diète. Je propose que des instructions soient données dans ce sens à nos députés, et que le comitat de Zala écrive à tous les comitats du royaume, afin que les efforts de la nation entière se tournent vers ce but. »

La motion de M. Deák fut adoptée. Les comitats ont décidé que les illégalités commises par le pou-

voir occuperaient tout d'abord les Etats, et que les propositions royales ne seraient examinées qu'en second lieu. Les administrateurs sont parvenus à dominer dans quelques *congrégations*; mais la majorité des comitats est restée fidèle à la cause nationale, et l'Autriche ne retirera que de la confusion de cette mesure, dont elle attendait de merveilleux résultats. A vrai dire, il est inconcevable qu'elle ait assez ignoré le pays pour croire au triomphe de sa politique. Comment des administrateurs, nouveaux venus dans le comitat, sans précédent, souvent sans nom, pourraient-ils lutter avec avantage contre les *congrégations*, composées de tous les hommes intelligents et influents, de tous ceux qui forment et dirigent l'esprit public? Dans certain comitat il a suffi de l'opposition du grand seigneur disgracié, pour que le fonctionnaire parvenu fût brisé comme une paille. La politique maladroite de l'Autriche a produit ce résultat, qu'un grand nombre de membres de l'aristocratie, justement blessés de ses actes, se sont détachés d'elle, et un parti s'est formé dans les rangs des conservateurs qui refuse son approbation aux dernières mesures prises par la chancellerie. Mais l'op-

position libérale ne se fait pas illusion sur la valeur et la portée de cette scission, car le parti conservateur est destiné à seconder partout et toujours la politique autrichienne en Hongrie.

Ceci nous amène à rechercher quelle est la force et quel est l'avenir des deux grands partis qui divisent la Hongrie, quelle influence l'Autriche a encore dans ce pays; en un mot, à tâcher d'entrevoir avec le plus de certitude possible les vicissitudes et la fin de la lutte dont nous avons montré le caractère. Nous essaierons de le faire avec la plus complète impartialité, et sans redouter de blesser des susceptibilités jalouses. Nous n'avons pas vécu en Hongrie plusieurs années durant sans nous former des opinions indépendantes et mûres, et nous n'avons pas conduit le lecteur jusqu'ici pour craindre de lui dire toute notre pensée. Ajoutons que ce livre n'appartient à aucun parti. Nous doutons même qu'il satisfasse complétement celui que nous soutenons de nos vœux. Les idées que nous exprimons ici, nous les devons simplement à notre éducation, à nos principes, ou, si l'on veut, à nos préjugés de Français.

Et d'abord, quel est le parti qui prend le nom

d'opposition? quelle est son origine ? quel est son caractère? quelle est sa tendance ?

Ce parti-là date de trois siècles. Il est né le lendemain de la réunion de la Hongrie à l'Autriche. Toutes les fois qu'un pays est soumis à une domination étrangère qui attente à sa nationalité, il se forme dans ce pays un parti courageux qui garde, comme un dépôt sacré, le feu du patriotisme. C'est ce parti, composé de ces éléments, qui chassa les Espagnols de la Belgique. C'est un parti semblable qui, de nos jours, soutient, ici l'Irlande, là la Pologne, toutes deux malheureuses et opprimées. En Hongrie, le parti de l'opposition, le parti national, dans l'acception la plus vraie du mot, combattit pendant deux siècles, à main armée, le despotisme autrichien. Il eut pour chefs les Tököli et les Rákótzi, à l'époque où le gouvernement impérial recourait à la violence pour abattre le patriotisme hongrois. Plus tard, il fut représenté par des orateurs éloquents, lorsque, sous Marie-Thérèse et sous Joseph, la cour de Vienne eut renoncé à la tyrannie armée. Le comte Aloys Batthyányi défend, à la Diète de 1790, la liberté religieuse et politique que Tököli sauvait sur le champ

de bataille en 1680, que Botskai et Nádasdy soutenaient, le premier en 1605, le second en 1530. Tous se suivent, se succèdent, en portant, suivant le temps, des armes différentes. De nos jours, ceux qui combattent à la tribune pour leur constitution, menacée comme elle le fut sous Joseph, ne descendent-ils pas des orateurs de 1790? En un mot, le parti de l'opposition ne représente-t-il pas, en face de l'Autriche, la nation elle-même?

Ce n'est pas seulement qu'il forme par excellence le parti national, mais encore il a pris en main la cause du progrès et de la civilisation, et c'est là sa force, c'est là ce qui le rend invincible. Il a pris pour devise l'émancipation du peuple, et c'est à lui, à sa constance, à son énergie, à son habileté, que la Hongrie doit le développement pacifique et régulier qui lui est imprimé. Cela, au reste, est dans l'ordre naturel des faits. L'honneur de cette initiative devait revenir au parti de l'opposition, du moment qu'il représentait le pays, ses besoins, ses espérances et son avenir. Il est inouï, à peine croyable, qu'un gouvernement abandonne ce rôle à ses adversaires. Mais, renfermée dans le système qu'elle a adopté,

l'Autriche est forcée d'agir ainsi. Pour garder ses dernières positions, elle doit sa protection aux conservateurs; de même que ceux-ci, s'ils veulent former un parti, sont contraints de s'appuyer sur elle.

Si le gouvernement impérial eût obéi à une pensée intelligente, il se serait mis à la tête du mouvement libéral; il eût proposé, achevé les réformes. C'est ce que Joseph voulut faire, ce que Léopold entreprit plus habilement que lui. En portant lui-même le drapeau du progrès, le gouvernement faisait taire toute opposition, pour peu qu'il ménageât le patriotisme hongrois. Accomplissant une œuvre éminemment nationale, il avait pour lui la nation. Il eût eu peut-être à combattre la résistance de quelques soutiens de l'aristocratie, mais la victoire était indubitablement pour lui. Au lieu de cela, qu'a-t-il fait? Dans les questions de réformes, il est entré vis-à-vis de la Hongrie dans la voie des concessions, c'est-à-dire dans une voie où on ne s'arrête plus quand on s'y est engagé. Abandonnant à ses adversaires cette force qui appartient toujours à celui qui porte l'avenir en soi, il s'est condamné à une défaite certaine; et, s'appuyant sur des éléments qui tombent, il a limité,

aux heures qui leur restent à vivre la durée de sa propre existence.

On commence à dire, à Vienne et à Pest, que la cour a senti à la fin qu'elle suivait une politique mauvaise. On annonce qu'elle va se faire libérale. Ces bruits sont toujours semés à dessein à l'époque de la convocation de la Diète (1), et sont destinés à calmer les patriotes. Nous hésitons donc à y ajouter foi. L'intention du pouvoir serait-elle réellement de seconder désormais les libéraux hongrois, que la situation resterait la même. Il y a trop long-temps déjà que la cause du progrès est plaidée par l'opposition, pour que le pays s'y méprenne aujourd'hui. Le gouvernement ferait simplement une concession de plus, une concession énorme ; mais il ne pourrait plus prendre le rôle de réformateur, de précurseur. L'opposition, en l'appuyant en masse, donnerait à toutes ses décisions une couleur nationale. Elle l'entraînerait, le dominerait par ses orateurs, à la Diète et dans les *congrégations*. Dans ces circonstances, le cabinet se dé–

(1) La Diète est convoquée pour le 12 novembre 1847. Nous ne manquerons pas de faire connaître ses travaux au public français.

cidera-t-il à prendre un parti devant lequel il a toujours reculé et qui, chaque jour, présente une difficulté de plus? Son propre intérêt le lui commanderait; mais on a le droit d'en douter, si l'on envisage la politique qu'il a suivie jusqu'ici.

L'allié naturel de l'Autriche, aujourd'hui, c'est le parti conservateur. Elle voit dans ce parti un obstacle qu'elle peut opposer au mouvement libéral. Du moment qu'elle subissait, au lieu de les accepter, les idées de progrès, l'Autriche a dû nécessairement rechercher l'appui de ceux qui combattaient ces idées. Elle voit dans cette alliance un gage de sûreté pour elle. Les libéraux, en prêchant l'affranchissement du peuple, l'abolition des priviléges nobiliaires, la réforme de la législation et de l'administration du pays, préparent l'avenir d'une Hongrie plus redoutable que ne le fut la Hongrie aristocratique des temps passés. Le gouvernement affaiblira donc, s'il ne peut les comprimer, les efforts du parti national. Celui-ci, de son côté, se déclare en tous points l'adversaire de la cour de Vienne. A l'intérieur, il repousse les tendances rétrogrades du cabinet; à l'extérieur, il proteste contre la politique autrichienne et déclare que l'alliance

des peuples constitutionnels est la seule qui convienne à la Hongrie.

Le parti conservateur s'appuie sur le gouvernement tout aussi sincèrement que le gouvernement s'appuie sur le parti conservateur. Et c'est là sa faiblesse, c'est là ce qui ôte à ce parti toute force et tout avenir, nous n'hésitons pas à le dire, malgré le talent éminent et le patriotisme sincère de quelques uns de ses membres. Qu'est-ce, en effet, que le parti conservateur? Un accident dans cette lutte séculaire que la Hongrie soutient contre l'Autriche. Personne ne le connaissait il y a vingt ans : il est né le jour où les patriotes sont entrés franchement dans la voie des réformes nécessaires. Il n'est qu'un accident, de même que la question des réformes n'est qu'une des faces de la grande question nationale agitée par le pays entier. Le parti conservateur relève-t-il, du moins par son attitude, la situation secondaire que son origine lui assigne? Loin de là, il amoindrit son influence en s'unissant à un gouvernement étranger, souvent hostile au pays. Ceci le marque d'un signe fatal. En outre, un parti ne peut exister qu'à la condition d'avoir ses principes et son indépendance. Or, les conservateurs abdiquent

tout cela. Ils ne peuvent revendiquer d'indépendance, car le jour où ils cesseraient d'appuyer le gouvernement il n'y aurait plus de place pour eux, sur le terrain politique, entre le pays et la cour. Ils végéteraient à l'ombre et ne figureraient plus comme parti. Voués, sous peine de mort, au servage autrichien, ils ne peuvent avoir de principes, car ils attendent les ordres de Vienne. Or, à Vienne domine, non un roi constitutionnel qui règne au grand jour et s'inspire des sentiments du pays, mais un gouvernement absolu, occulte, et qui néglige constamment les intérêts de la Hongrie.

Les conservateurs ont prouvé leur soumission en appuyant, partout et toujours, le gouvernement autrichien, bien qu'il soit facile de prouver que depuis dix ans le cabinet ait plus d'une fois violé les lois du pays. L'établissement des administrateurs n'en est-elle pas une nouvelle preuve? De son côté, le gouvernement reçoit l'impulsion de ce parti et lui fait toutes les concessions qu'il réclame. Voici, à cet égard, entre plusieurs que nous pourrions citer, un fait récent fort significatif. En 1846, un libraire de Leipzig, M. Othon Wigand, publia une brochure en langue hongroise

(*Anti urbér valtság*) qui traitait de la question des corvées. L'auteur réclamait, au nom des droits de l'humanité, l'abolition pure et simple des dîmes, corvées et redevances, sans indemnité aucune aux propriétaires fonciers. Le livre était écrit avec patriotisme, avec chaleur, mais ne sortait pas des limites que le titre lui prescrivait. Il ne contenait pas une seule attaque contre le roi, le gouvernement ou les ministres ; mais il battait en brèche, et avec force, les priviléges des nobles. Que fit le parti conservateur ? Il obtint de l'administration impériale qu'à l'avenir tous les ouvrages sortis de la librairie de M. Wigand seraient refusés ou confisqués en Autriche, et le gouvernement ne craignit pas de motiver cette rigueur par des allégations fausses. M. Wigand, attaqué dans sa considération, somma le gouvernement autrichien, dans une réponse fort digne (1), de prouver les accusations qui atteignaient sa personne, offrant 1,000 ducats de récompense à quiconque pourrait les justifier.

(1) *Börsenblatt für den Deutschen Buchhandel*, 7 april 1846.

C'est en vain que les conservateurs prétendent se nommer le parti véritablement national, sous prétexte qu'ils défendent l'intégrité de la vieille constitution, de celle qui vit les splendeurs de la Hongrie. Cette constitution, qui partageait les charges entre tous les citoyens, n'existe plus aujourd'hui. Autrefois le noble donnait son sang et le paysan sa sueur. Le paysan travaillait au bénéfice du noble qui le défendait. Mais, de nos jours, qui paie l'impôt? Le peuple. Qui compose l'armée? Le peuple. Et vous, Messeigneurs?... Vous vous dites conservateurs! Conservateurs de quoi, je vous prie, dans un pays où tout est à créer? Je n'entends jamais prononcer ce mot-là, en Hongrie, sans me rappeler l'histoire des Bohémiens de Joseph II. Joseph II, qui s'intéressait particulièrement aux Gitanos, fit tout ce qui était en lui pour leur procurer le bien-être. Par son ordre, on construisit, à l'usage de ces vagabonds, des maisons commodes où on les installa solennellement. Par malheur, ces Bohémiens-là prétendaient conserver quelque chose, leurs mœurs natives. Ils placèrent leurs troupeaux dans les bonnes chaumières qui leur étaient destinées, et continuèrent à vivre sous la

tente. Eh bien! ces Gitanos étaient conservateurs, passez-moi le mot, de la façon dont on l'est en Hongrie.

L'aristocratie hongroise eut une signification, et une signification fort belle, tant que la Hongrie eut à soutenir ses grandes guerres : car les plus glorieux souvenirs s'attachent à son histoire. Aussi les nobles qui, de nos jours, entre les menaces du pouvoir et les calomnies des feuilles étrangères, appliquent, dans un autre ordre de faits, l'idée du sacrifice, sont-ils les vrais fils de Hunyade et de Zrinyi. Ils continuent les traditions héroïques de la légende hongroise, en maniant la parole au lieu du sabre, pour défendre une noble cause. Nous ne trouvons pour eux que des paroles d'éloge, certain que ces paroles sont aussi des encouragements. Mais ceux qui ne sentent pas ce que leur impose ce glorieux héritage, nous leur demanderons s'ils sont bien sûrs d'être Hongrois. Ce n'est pas nous qui parlons ainsi : ce sont leurs aïeux. Nous leur demanderons si les honneurs et les richesses qu'ils tiennent de la société leur ont été donnés pour maintenir un état de choses qui répugne à la

conscience. Ce n'est pas nous qui parlons ainsi : c'est la justice et le sens commun.

Nous sommes loin de croire que le parti conservateur tout entier mérite les reproches que nous formulons ici. Il y a dans ses rangs, surtout parmi les plus jeunes de ses membres, des esprits distingués qui comprennent leur époque. Ceux-là ont assez d'influence pour entraîner la majorité de leurs amis politiques, et ce parti, dans son dernier programme, a avoué qu'il subissait, à la fin, l'influence des libéraux. Mais nous le voulons voir à l'œuvre, pour croire à la générosité de ses tendances. Nous ne pouvons oublier encore le rôle qu'il a rempli à la dernière Diète. Et, à cette heure même, le parti, non pas conservateur, mais rétrograde, malgré la résistance désespérée de l'opposition, écrasée sous le nombre, le parti rétrograde ne triomphe-t-il pas à la Diète de Transylvanie ?

Si nous blâmons la résistance des magnats conservateurs, que dirons-nous des membres du clergé hongrois qui les soutiennent de leurs votes ? N'est-ce pas au banc des évêques que la cause de l'égalité et

de la fraternité humaines devrait trouver ses plus ardents défenseurs? Quelle voix s'élève parmi les prélats pour parler au nom de l'Evangile? Le clergé abandonne sa tâche aux laïques, aux hérétiques, et il s'est opposé aux magnats libéraux le jour où ceux-ci ont accordé aux paysans, aux déshérités, les premières garanties de l'indépendance. De tels faits se racontent et ne se commentent pas; et ils produisent une impression plus pénible en Hongrie qu'ailleurs, car la vie civile de l'ancien clergé catholique a fourni plus d'une belle page à l'histoire nationale. Le temps n'est plus où, dans une seule bataille contre les Turcs, sept évêques hongrois mouraient, les armes à la main, à la tête des hommes de leurs diocèses. Mais si leurs successeurs avaient conservé quelque chose de leur patriotisme, ils trouveraient encore une belle tâche à remplir.

C'est un motif d'intérêt personnel qui pousse les évêques à voter contre le parti libéral. Ils sentent qu'après avoir abattu les priviléges de l'aristocratie, le temps viendra s'attaquer à ceux du clergé; car les uns et les autres ont une même origine. C'est en Hongrie qu'il faut aller pour retrouver, dans toute sa

plénitude, la puissance ecclésiastique. Le clergé, dans ce pays, est le premier des ordres. Quand vous traversez les villes épiscopales, telles que Pest, Esztergam, Eger, vous croyez vivre aux beaux jours des seigneurs-évêques. Les biens du clergé sont immenses, et ses revenus sont monstrueux, eu égard surtout à la pauvreté du pays.

Au moyen-âge il était juste qu'il en fût ainsi. C'était au clergé que le dépôt de la science était confié. En outre, l'évêque, comme le magnat, avait l'obligation d'entretenir les forteresses du pays, et de paraître au camp royal à la tête de ses hommes, armés et équipés par lui. Il était naturel que l'Etat, en imposant des charges aux seigneurs ecclésiastiques et laïcs, les mît en mesure d'y subvenir. Mais, de nos jours, les devoirs civils du clergé, comme ceux de la noblesse, ne sont plus remplis par ceux qui étaient appelés à les remplir. Les évêques-barons ont disparu, pour ne laisser que les humbles serviteurs « d'un Dieu qui vécut pauvre. » Les fidèles eux-mêmes reconnaissent qu'au point de vue religieux, les richesses du clergé attentent à sa dignité, et parce qu'elles convertissent une carrière de dévoûment en

une carrière d'ambition, et parce que ceux qui en disposent les font servir trop souvent à d'indignes usages. Quel sentiment doit s'emparer du public, lorsqu'on voit des évêques descendre jusqu'aux plus basses manœuvres de parti, et dépenser des sommes énormes pour faire triompher aux élections telle ou telle créature (1)? Nul ne peut prévoir quel jour et quelles circonstances amèneront la réforme des abus du clergé; mais on désire que cette réforme soit prochaine, surtout si l'on sait à quel emploi les Hongrois ont déjà destiné les biens ecclésiastiques. Ils serviront à couvrir le pays d'écoles nationales.

Voilà de quels éléments se compose le parti conservateur. En quelques minutes, on a épuisé la liste de ses membres. Mais ils appartiennent à la haute aristocratie, au haut clergé, et ils occupent les premières charges du royaume. Concentrés à la table des magnats, ils ont assez de pouvoir pour contrebalancer l'influence de la table élective, c'est-à-dire de la Hongrie entière. C'est l'Autriche qui a imaginé

(1) Récemment encore la Diète a eu à flétrir un acte de ce genre.

le partage de la Diète en deux chambres, afin de réunir dans une seule enceinte un petit nombre de privilégiés qu'elle dominât et par qui elle agît. Elle dispose, en effet, de la pluralité des votes à la première table. Toutefois il faut remarquer que la majorité des magnats, des nobles siégeant en vertu de leur seule naissance, appartient à la cause libérale. Ce sont les dignitaires et les prélats, parmi lesquels on compte environ quarante membres de la seconde noblesse, qui donnent la victoire au parti conservateur.

Il suffit d'expliquer, comme nous venons de le faire, la situation des partis et du gouvernement, pour montrer que l'opposition se trouve dans les conditions les plus favorables. Aussi, en définitive, domine-t-elle les affaires publiques, et si elle ne parvient pas toujours à l'emporter, est-ce à ses propres fautes qu'elle doit attribuer ses défaites. Entre un parti qui s'appuie sur la nation elle-même, et un parti qui cherche son soutien dans l'alliance d'un gouvernement étranger, la victoire n'est pas douteuse. Toutefois elle n'est achetée que par de rudes combats. Les deux camps, à la Diète, ont des champions d'égal mérite. Les uns et les autres ont une même apti-

tude des affaires, car, si l'Autriche dispose des hautes fonctions de l'Etat, l'opposition triomphe aux élections, et donne aux patriotes les emplois municipaux. Les deux partis comptent dans leurs rangs des esprits distingués, des orateurs habiles, des hommes honorables et convaincus. Car il y a des Hongrois, pénétrés moins de l'avenir que du passé de leur pays, qui se persuadent qu'en soutenant les priviléges de l'aristocratie, ils soutiennent la nationalité hongroise. Nous pensons que ces esprits s'égarent. Nous croyons fermement que la Hongrie se sauvera, au contraire, par la démocratie ; mais nous n'en rendons pas moins justice aux sentiments de patriotisme qui animent les derniers partisans de la vieille constitution. Les partis, en Hongrie, se combattent avec un acharnement qu'expliquent quelque peu l'impétuosité et la fougue nationales. Pour nous, nous ne saurions les imiter, et, tout en nous attaquant à des idées, nous voulons respecter les noms et les caractères.

Un des traits honorables de l'opposition, en Hongrie, c'est le désintéressement. Dans nos pays constitutionnels, le parti qui un jour forme l'opposition sera le lendemain au pouvoir, si la majorité l'y porte.

Mais l'opposition hongroise est destinée à rester constamment opposition. Il faut que ses membres fassent sacrifice de toute ambition personnelle, et ne cherchent d'autres honneurs que ceux qui sont décernés par la conscience publique. Sa force consiste dans l'opinion ; et remarquons, en passant, que cette force peut être immense en Hongrie, car nul pays n'est mieux préparé à la vie politique. La presse, il est vrai, y est entravée. Mais les assemblées de comitats sont convoquées fréquemment et correspondent entre elles. La petite noblesse quitte ses charrues pour venir assister aux discussions et rapporter au village les nouvelles du jour ; en sorte qu'en peu de temps une même pensée anime la population d'une extrémité du pays à l'autre. Ceci explique la spontanéité avec laquelle la Hongrie entière s'est insurgée, chaque fois qu'une cause vraiment nationale a dû émouvoir les cœurs.

Lorsqu'on assiste au mouvement qui s'est emparé des esprits, on admire volontiers le patriotisme hongrois, dont l'ardeur redouble toujours en face des obstacles. Il n'est pas de sacrifices que les citoyens ne s'imposent, lorsqu'il est question du bien public.

Toute idée utile est accueillie, adoptée avec un empressement généreux. Les femmes se font remarquer par cet élan qui est le privilége de leur nature. Les souscriptions nationales sont entre leurs mains, et ce sont elles qui se chargent de combattre par leur influence la corruption parlementaire. Telles qui, aujourd'hui, se contentent d'enseigner la liberté à leurs fils, se montreraient les premières au camp, s'il le fallait, et défendraient, comme Hélène Zrinyi, les murs confiés à leur garde (1).

(1) Aussi bien que les Hongroises, les Polonaises ont eu toujours au cœur l'amour de la patrie. Je ne résiste pas au désir de conter l'anecdote suivante :

Visitant un jour le musée impérial, à Vienne, je me trouvai par hasard près de deux inconnues qui regardèrent, dans le même instant que moi, je ne sais quel objet rare. Comme elles se livraient très franchement à des remarques fort vives, je m'autorisai de ce qu'elles parlaient ma langue, ce qui établissait entre nous une certaine fraternité, pour leur rappeler qu'elles se trouvaient dans le propre palais de l'empereur d'Autriche. La conversation ne tarda pas à s'engager. J'appris que l'une de ces deux personnes était Polonaise et arrivait de Varsovie. Je m'empressai de la questionner sur son pays. « Nos fils, dit-elle à la fin, ne sont pas à nous; ils appartiennent au tzar, qui nous les prend. Mais les Polonais, ajouta-

On a pu reprocher long-temps à l'opposition de dissiper ses forces, de les épuiser dans des questions locales et secondaires. Ceci était la conséquence des institutions municipales qui régissent le pays. Chaque comitat avait ses plaintes à formuler, ses griefs à faire redresser, et toute la politique des députés consistait à réclamer justice. On manquait d'ensemble et on négligeait de suivre une route tracée à l'avance vers un but déterminé. Les États s'imposaient l'obligation de faire révoquer tel décret illégal. Avaient-ils obtenu un succès et la Diète s'était-elle séparée, qu'une nouvelle illégalité était commise à Vienne et nécessitait de nouvelles plaintes. On passait ainsi d'un *sérelem*, d'un grief à l'autre, sans résultat décisif. On combattait, mais on n'avançait pas.

Les deux partis, cette année même, se sont pour la première fois concertés dans des réunions périodiques, où l'opposition fut représentée par douze cents

t-elle avec un geste et un regard que je n'oublierai de ma vie, les Polonais, c'est nous, ce sont nos filles! » Ah! puisse ce livre obscur s'égarer jusqu'à la Vistule, et porter à ces femmes héroïques le tribut de notre admiration profonde et de notre ardente sympathie. *Non, la Pologne n'est pas encore perdue!*

membres. Les libéraux et les conservateurs tinrent leurs séances le même jour et publièrent en même temps leur profession de foi. Un examen rapide de leurs programmes achèvera de les caractériser. L'opposition déclara « qu'elle avait pour but de contrôler, à l'aide des moyens légaux, tous les actes du gouvernement, avec l'intention de l'appuyer lorsqu'il respecterait la constitution, et de le combattre dans le cas contraire : que les actes et les tendances du pouvoir, depuis la dernière Diète, étaient évidemment hostiles aux intérêts de la nation ; que, dans les pays vraiment constitutionnels, l'opposition, ayant pour but de conquérir le pouvoir, s'attaquait aux personnes plus qu'au gouvernement ; mais que, la Hongrie n'ayant pas de gouvernement national et parlementaire, l'opposition hongroise, abstraction faite des personnes, ne s'imposait d'autre tâche que de surveiller et de contrôler l'administration. Elle ajoutait que, par suite de ce fait que la Hongrie ne possède pas de gouvernement national, pénétré des besoins du pays, il appartenait à la nation elle-même d'opérer les réformes nécessaires, et que de là les mots de réforme et d'opposition étaient synonymes. Par le mot de réformes

on expliquait qu'on entendait les changements favorables, non à l'accroissement du pouvoir royal, mais au développement de la vie nationale et constitutionnelle. L'opposition déclara ensuite qu'elle désirait reconquérir la liberté de la presse, mettre fin aux questions religieuses suivant l'esprit des dernières lois votées par la Diète, réunir définitivement la Transylvanie à la Hongrie, partager entre tous les citoyens les charges publiques, développer l'instruction publique dans un sens national, abolir l'inaliénabilité des biens, et forcer les possesseurs du sol à accepter de nouveaux codes ruraux. Elle conclut en exprimant le vœu que le gouvernement se mît à l'œuvre pour exécuter les réformes, et en lui promettant son concours, mais en rappelant qu'aux termes de l'art. 10 de l'année 1790 la Hongrie forme, dans la monarchie autrichienne, un état libre, indépendant, et dont les intérêts ne sont subordonnés à aucun intérêt étranger. »

Ce programme, dont nous nous sommes attaché à reproduire jusqu'aux termes, était empreint de patriotisme et de raison, et contrastait fort avec la déclaration du parti conservateur. Celle-ci, fort spirituellement rédigée, se renfermait principalement dans

deux idées qui étaient exprimées à chaque ligne : l'une, que les intérêts des conservateurs et ceux du gouvernement se confondaient ; l'autre, que le parti devait s'attacher à conquérir la majorité, en s'adressant à toutes les classes des citoyens et en faisant appel aux intérêts. « Les conservateurs, identifiés avec le gouvernement, déclarent qu'ils l'appuieront aussi long-temps qu'il suivra la voie où il est engagé et qu'il sera représenté par les hommes actuels. De même ils espèrent que le gouvernement regardera leur parti comme son allié naturel, se souviendra toujours d'eux et opérera par eux les réformes nécessaires. » Pour faire une concession à l'opinion publique, les conservateurs passaient ensuite en revue les questions à l'ordre du jour, et se rencontraient sur ce point avec l'opposition ; mais ils avaient soin d'expliquer qu'avant l'exécution des réformes il était nécessaire que le gouvernement acquît la majorité et fît justice des exagérations libérales de la dernière Diète, « car le gouvernement est trop fort, trop juste et trop conservateur, pour se croire contraint d'accepter des propositions parties d'en bas. » Pour me servir d'une

expression vulgaire, les conservateurs reprenaient d'une main ce qu'ils donnaient de l'autre.

Les dernières assemblées préparatoires auxquelles nous ayons assisté eurent lieu au mois de juin 1847. On y rédigea les programmes définitifs destinés à servir de base aux travaux de la prochaine Diète. Nous donnons en entier celui de l'opposition, écrit de la main de François Deák, parce qu'il montre clairement quelle sera, vis-à-vis de l'Autriche, la situation de la Hongrie.

« Dans tout pays constitutionnel l'opposition est naturellement appelée à contrôler les actes du gouvernement. Nous donc, qui nous nommons les membres de l'opposition constitutionnelle hongroise, nous déclarons qu'à l'avenir nous reconnaissons comme notre devoir de continuer l'examen spécial de chaque acte du pouvoir, et de ceux qu'il accomplit et de ceux qu'il néglige d'accomplir, ainsi que le contrôle de sa politique générale. Nous déclarons que nous sommes décidés à nous servir loyalement de tous les moyens que la constitution nous offre pour assurer le succès de ce contrôle.

Nous ne ferons pas dépendre notre opposition ou notre appui des individus, mais des faits; et nous ne désapprouverons que ceux des actes du gouvernement qui, par leur forme ou leur essence, seraient illégaux, ou qui, par leurs suites, pourraient nuire soit aux intérêts de la patrie, soit à la conservation et au développement de la vie constitutionnelle. Dans la situation actuelle de la Hongrie, le gouvernement hongrois, de fait, n'est pas un gouvernement parlementaire; c'est-à-dire qu'il n'émane pas de la volonté nationale, se manifestant par la majorité, et qu'il ne reconnaît pas son existence comme dépendante de la prétention de la majorité. Le gouvernement hongrois, contrairement à nos lois constitutionnelles, se trouve soumis à une influence étrangère et anti-nationale, confié à des hommes qui administrent les autres provinces de la monarchie avec un pouvoir absolu, qui regardent nos formes constitutionnelles comme gênantes pour leur système d'administration générale, et qui, par conséquent, ne sont guère partisans de la liberté.

» Le contrôle que nous voulons exercer est donc pour nous l'accomplissement d'un devoir perpétuel;

mais le négliger dans la moindre de ses parties serait aujourd'hui un crime de lèse-patrie. Nous ne remarquons ni dans le système général du gouvernement, ni dans les détails de son administration, de changement favorable à nos intérêts publics par lequel il assurerait à la nation qu'il a le ferme désir d'observer strictement, toujours et dans toute leur étendue, nos lois existantes, d'exécuter rigoureusement et sans réserve ce que la loi ordonne, de respecter constamment et en toutes choses les bornes que la constitution a mises à son pouvoir, enfin de ne mettre aucun intérêt au dessus de l'intérêt de la patrie, lequel est à jamais inséparable de celui du souverain. Nos griefs graves, tant de fois exposés, après une longue suite d'années où nous avons demandé, pressé, patienté, sont restés jusqu'à ce jour sans remède. Ils sont devenus plus amers, parce que nos plaintes légitimes, si souvent entendues, n'ont jamais produit de résultats. C'est pourquoi la confiance et l'espoir commencent à s'éteindre.

» Dans la masse de ces griefs, il y en a plusieurs sur lesquels l'opinion de la nation entière était unanime, y compris les hommes qui aujourd'hui sont membres du

gouvernement hongrois. Néanmoins notre gouvernement ne cherche pas à remédier au mal; nous ne voyons nullement de sa part l'intention de l'effacer. Or, le gouvernement qui, sourd aux interpellations légales de la nation, maintient à dessein un état de choses anormal, blesse tout aussi bien les lois que le gouvernement précédent qui a créé cet état, et n'a pas plus de droit que celui-ci à la confiance de la nation. Outre la négligence qu'on met à faire justice à nos anciennes plaintes, nous voyons dans les actes récents du gouvernement de nouveaux griefs. Nous n'avons pas besoin de les développer amplement : les consultations publiques des comitats, leurs représentations et leurs circulaires les ont suffisamment développés et énumérés. Nous n'en mentionnerons ici quelques uns que comme exemple.

» L'un des intérêts essentiels du pays, c'est son intégrité territoriale. Or l'art. 21 de l'année 1836, qui ordonne la réunion à la Hongrie des districts qui en dépendent (1), n'a pas encore reçu d'exécution

(1) Les comitats de Kraszna, Zaránd Középszolnok et le district de Kővár.

dans un cours de dix ans. On a accru la gravité de ce fait en refusant d'exécuter les jugements rendus par les tribunaux contre les comitats qui ne s'étaient pas présentés à la dernière Diète. L'administration des frontières militaires par des lois non hongroises est un vieux grief national. Le gouvernement l'a aggravé en refusant d'exécuter dans ces districts les dernières lois concernant le droide change et la religion.

» Un autre intérêt essentiel est la nationalité. Or, l'art. 6 de 1840, qui ordonne que la langue hongroise soit propagée dans les districts militaires (1), n'a pas été exécuté. L'administration y déguise si peu son mauvais vouloir, que les voyageurs sont exposés à des vexations, pour peu qu'ils présentent des passeports rédigés en hongrois. L'art. 2 de 1844, qui ordonne que la langue hongroise soit celle de l'enseignement public, en deçà des frontières du pays, n'a pas reçu jusqu'à ce jour une exécution complète. De plus, une ordonnance du gouvernement prohibe

(1) Au lieu de la langue allemande, que l'Autriche s'efforce d'introduire.

entièrement, dans les écoles publiques, les sociétés qui ont pour but de cultiver la langue nationale, quoique, se trouvant sous la direction même du recteur, ces sociétés ne puissent changer de caractère.

» En troisième lieu, quoique nos institutions constitutionnelles ne puissent être modifiées que par la voie de la législation, le gouvernement a changé, par une ordonnance, l'organisation des *congrégations* de la Croatie, établies par la pratique légale. Récemment encore il a blessé les droits constitutionnels des comitats, et en nommant des administrateurs à la place des comtes suprêmes légaux (après que la Diète de 1825 a formellement déclaré que la nomination de l'administrateur, sauf les cas déterminés par la loi, est illégale et illégitime), et en faisant du comte suprême un magistrat séparé du comitat, placé vis-à-vis ou plutôt au dessus de lui, puis en décidant, en blâmant, en menaçant, sur les rapports partiels et particuliers des administrateurs, tandis que les plaintes portées contre ceux-ci n'étaient prises en considération qu'après de longs délais.

» Nous pourrions citer encore une foule d'autres exemples pour justifier notre assertion. Mais il est

suffisamment démontré, par ceux que nous venons de mentionner, que, justement dans les circonstances présentes, nous ne saurions exercer notre devoir de contrôle avec assez de vigilance, de précaution et de persévérance. Dans la situation depuis long-temps alarmante de notre patrie, il faut que nous pensions également à affermir et à agrandir les garanties légales de notre existence constitutionnelle. Nous regardons comme une de ces garanties la responsabilité du gouvernement, qui réside dans la nature même des sociétés constitutionnelles, et qui sera en Hongrie la base du gouvernement parlementaire en même temps que le meilleur rempart du gouvernement hongrois contre l'influence nuisible des éléments étrangers. Une des principales tâches que nous nous imposions sera d'acquérir cette responsabilité, qui n'est pas étrangère à nos lois et s'harmonise au contraire avec l'esprit de notre constitution. Nous comptons parmi les garanties constitutionnelles la publicité : nous l'appuierons avec force et nous l'appliquerons à toutes les branches de la vie publique, ainsi que le droit de libre association. Nous regardons comme garantie constitutionnelle et aussi comme moyen néces-

saire au progressif développement de la nation, la liberté de la presse, limitée par des lois convenables: par conséquent nous insisterons sur l'abolition de la censure, qui n'a été introduite que contre la loi.

» Nous regardons comme légal, équitable, et comme important pour l'agrandissement de la force nationale et la sécurité de notre indépendance, que la Hongrie et la Transylvanie soient entièrement et légitimement réunies, que les deux peuples soient rendus l'un à l'autre, et qu'ainsi les rapports de parenté et les vœux si long-temps prononcés des deux pays soient satisfaits. Nous regardons comme nécessaire que les intérêts de toutes les classes de citoyens soient réunis sur la base de la nationalité et du principe constitutionnel, avec le ménagement et le respect dus aux individualités de race. Nous regardons comme nécessaire que les questions religieuses soient définitivement résolues suivant l'esprit de la dernière Diète.

» Mais nous ne regardons pas notre mission comme accomplie du moment que nous avons exercé notre contrôle et fortifié les garanties de notre existence constitutionnelle : nous nous croyons, de plus, appe-

lés à travailler continuellement à l'exécution de toutes les réformes justes. En conséquence, nous déclarons résolument que nous resterons à l'avenir sur le terrain où l'histoire des dernières années a rendu le nom d'opposant synonyme de celui de réformateur. Nous ne demandons pas le droit d'initiative pour l'opposition exclusivement. Mais nous ne croyons pas non plus que les questions de réforme ne sauraient être proposées sagement que par le gouvernement ou par son parti. Nous regardons, à cet égard, l'initiative comme un devoir et un droit communs à tous les citoyens.

» De plus, comme tout pouvoir tend naturellement à élargir sa sphère d'action, plutôt que la constitution qui lui impose des limites, ne fût-ce qu'avec la pure intention d'employer ce pouvoir agrandi à faire le bien, nous ne saurions attendre du gouvernement des motions tendant à développer nos garanties constitutionnelles et notre droit de contrôle, parce qu'en Hongrie, comme nous l'avons dit déjà, le gouvernement n'est pas parlementaire, parce que ce n'est pas le vœu de la nation qui en désigne les membres, parce que ce n'est pas de la confiance de la nation

que dépend son existence, et parce qu'il ne peut échapper à l'influence de certains éléments anti-nationaux et anti-constitutionnels.

» En conséquence de tout ce qui précède, ayant reconnu comme notre tâche d'user de notre droit d'initiative, nous pensons remplir un devoir en désignant publiquement les principales questions dont nous croyons la prompte solution nécessaire au bien de la patrie :

» 1° Le partage, entre tous les citoyens, des charges publiques. A cet égard, nous regardons comme un devoir d'alléger les charges du peuple, qui, jusqu'ici, payait seul la contribution. En satisfaisant désormais aux besoins du pays, nous voulons que la Diète décide de l'emploi de l'impôt; qu'il y ait comptabilité et responsabilité.

» 2° Participation des citoyens non nobles, et, avant tout, des habitants des villes royales et des districts libres, à la législation et aux droits municipaux.

» 3° Egalité civile.

» 4° Abolition, moyennant une loi obligatoire, des corvées et redevances, avec indemnité aux posses-

seurs. Nous souhaiterions que des essais soient faits pour que le rachat s'opérât par l'intervention de l'Etat.

» 5° Sécurité donnée au crédit et à la propriété par l'abolition de l'*aviticité*.

» Toutes les démarches préparatoires qui peuvent nous faire approcher de ces buts, sans empêcher notre développement à venir, seront acceptées par nous. C'est dans ce sens que nous agirons à la Diète prochaine. Nous tâcherons de réaliser tout ce qui mène au développement matériel et intellectuel du pays. Nous tâcherons de donner à l'instruction publique, un des moyens les plus puissants du développement national, une direction propre à faire de nos compatriotes des citoyens actifs, et par là capables de jouir d'une indépendance personnelle plus grande.

» En remplissant cette tâche, nous n'oublierons jamais les rapports qui, dans le sens de la pragmatique-sanction, existent entre la Hongrie et les Etats héréditaires d'Autriche. Nous nous tenons fortement à l'article 10 de 1790, par lequel la parole royale, sanctifiée par le serment, garantit à notre nation que *la Hongrie est un pays libre, indépendant dans tout son*

système de législation et d'administration, et qu'elle n'est subordonnée à aucun autre pays. Nous ne voulons pas mettre en contradiction les intérêts de notre patrie avec ceux de l'unité de la monarchie et la sûreté de son existence. Mais, d'un autre côté, nous regardons comme contraire aux lois, à la justice et à l'équité, que les intérêts de la Hongrie soient subordonnés aux intérêts de n'importe quel pays, comme cela se pratique depuis long-temps par rapport à nos intérêts agricoles et industriels. Nous sommes prêts à tout accommodement loyal et juste pour ce qui regarde les intérêts de la Hongrie qui pourraient être en contradiction avec les intérêts des Etats héréditaires. Mais nous ne consentirons jamais à ce que nos intérêts ou notre constitution soient sacrifiés à l'unité du système gouvernemental, que certaines personnes aiment à citer comme maxime principale, au lieu de l'unité de la monarchie. Cette unité du système gouvernemental était le point de départ du cabinet, lorsque, dans le dernier quart du siècle passé, nous promettant des bienfaits matériels au lieu des avantages constitutionnels, il attaqua si vivement notre nationalité et notre liberté civile.

C'est à cette unité du système gouvernemental que furent autrefois sacrifiées les institutions constitutionnelles des Etats héréditaires d'Autriche, et c'est sur la base de l'absolutisme que l'unité gouvernementale se développa.

» Pour nous, la vie constitutionnelle est un trésor qu'il ne nous est permis de sacrifier ni à un intérêt étranger ni aux plus grands avantages matériels. Notre premier et plus sacré devoir est de la conserver, de la fortifier de plus en plus, en lui donnant une base plus large et plus sûre ; et nous sommes persuadés que, si les Etats héréditaires jouissaient encore de leur ancienne liberté, ou si, selon les besoins de notre siècle et de la justice, ils se mettaient présentement au rang des nations constitutionnelles, et si le gouvernement qui régit la monarchie entière, dans l'ensemble comme dans les détails de son système, était animé par l'esprit constitutionnel, nos intérêts et les leurs, qui maintenant sont souvent divisés, quelquefois même opposés, se concilieraient plus facilement. Les différentes parties de l'empire seraient liées par une plus grande unité d'intérêts, par une confiance réciproque plus grande. Ainsi la monarchie,

croissant en force intellectuelle et matérielle, résisterait avec plus de sûreté aux orages que le temps et les circonstances peuvent soulever un jour. »

La profession de foi qu'on vient de lire renferme évidemment toutes les questions d'avenir de la Hongrie. Elles peuvent se ramener à deux objets principaux, dont tous les autres ne sont que des corollaires. Les Hongrois doivent conquérir au dedans l'égalité civile, et au dehors, dans leurs rapports avec l'Autriche, un gouvernement réellement parlementaire. Quand leurs pères se sont faits les sujets des empereurs, ils ont entendu maintenir l'intégrité du royaume, son entière indépendance et la séparation complète du gouvernement hongrois au sein de la monarchie. C'est ce qui doit être réalisé de nos jours. La situation de la Hongrie ne changera que quand elle aura à sa tête un gouvernement qui représentera les sentiments du pays, un gouvernement issu de la majorité, de la nation elle-même. Jusque là elle est destinée à garder presque toujours une attitude défensive et à parer seulement les coups portés par un pouvoir hostile. C'est quelque chose, sans doute, que de se faire respecter; mais la Hongrie remporterait

bien d'autres avantages si la puissance se trouvait confiée aux hommes choisis par elle. La série toujours croissante des griefs nationaux serait subitement interrompue, les besoins actuels du pays seraient satisfaits, et les destinées de la patrie s'accompliraient sûrement entre les mains d'un gouvernement qui, appuyé sur le peuple, pourrait faire respecter ses droits et parer à tous les événements. Que l'opposition se dise qu'elle veut doter la Hongrie d'un gouvernement responsable, que ce soit là sa devise, son idée constante, et il est hors de doute qu'elle saura l'acquérir.

Les Hongrois, d'ailleurs, savent qu'il est des circonstances où l'Autriche est contrainte de se mettre à leur merci. Qu'une étincelle de guerre éclate en Europe, et ils ont le droit de parler haut à Vienne. En 1830, la cour, effrayée du coup de tonnerre de juillet, renforça son armée. Elle craignait que la Diète ne refusât d'augmenter ces régiments hongrois qui forment la plus nombreuse et la meilleure partie des troupes autrichiennes. Pour gagner l'opposition, elle donna plein pouvoir au comte Revitzky, chancelier de Hongrie, lequel arriva à Presbourg avec mission

de souscrire à telles conditions qui lui seraient imposées. Le chancelier, excellent patriote, eût été le premier à appuyer une proposition utile au pays. Mais les Hongrois n'avaient pas alors l'expérience que leur a donnée depuis l'habitude des luttes politiques. Pris à l'improviste, ils mirent simplement à leur vote une condition qui satisfaisait leur honneur : le gouvernement dut s'engager à désigner à l'avance l'emploi auquel il destinait les troupes hongroises; et les Etats, s'ils désapprouvaient ses desseins, se réservèrent le droit de refuser les contingents. Ce fut, de la part du cabinet, une concession immense que l'autorisation de ce contrôle ; mais la Hongrie en retire-t-elle le moindre avantage?

Une circonstance semblable peut se reproduire demain. Car quelle autre chose que la guerre doit sortir tôt ou tard de la paix armée? Le jour où l'Autriche aura besoin d'eux, les Hongrois se souviendront que les offres désintéressées, en faveur d'un gouvernement auquel il faut arracher chaque amélioration, seraient une prodigalité coupable.

En même temps qu'elle se dotera d'un gouvernement responsable, la Hongrie proclamera au dedans

l'égalité civile ; et en ceci elle ne fera que revenir à l'esprit primitif de sa constitution. Il est remarquable, en effet, que les Hongrois aient été le premier des peuples modernes à reconnaître l'égalité des hommes. Etienne Ier écrivait, il y a neuf siècles, en tête de ses lois, que « tous les hommes sont d'une même condition. » La plus complète égalité régnait entre les Magyars au moment où ils s'emparèrent des plaines de la Dacie. Tous figuraient aux Diètes, concouraient à l'élection des chefs, et le dernier soldat de l'armée avait le droit d'appeler le chef suprême devant les magistrats chargés de rendre la justice. A leur arrivée en Europe, les Hongrois trouvèrent le servage établi chez les nations chrétiennes, et ils commencèrent à l'imposer aux vaincus. Mais Etienne, fidèle à l'esprit national, racheta lui-même les serfs aux seigneurs, et les affranchit en leur donnant le droit de se faire représenter à la Diète (1). Après le règne de ce prince législateur, l'influence des ma-

(1) On leur donne le nom de *rendek* (*ordines*). Le mot de *karok* (*status*) désignait les nobles, les compagnons du roi. De là l'expression *status et ordines*, *karok és rendek*, que l'on applique encore aux États. (Etienne Horvát.)

gnats parvint à détruire son œuvre, et la constitution devint un mélange d'idées démocratiques, apportées de l'Asie, et de principes aristocratiques, dérivés de l'Occident.

Ce contraste, qui se retrouve à chaque pas, dans chaque fait politique, se reconnaît également dans les mœurs, qui, au fond, sont préparées à la démocratie. En effet, dans un pays où l'on compte sept ou huit cent mille nobles, il est entendu que chacun est noble; et comme tous les nobles jouissent de droits égaux, il est censé reconnu que ces droits sont le partage de tous les habitants. L'égalité est acquise aux peuples chez lesquels la politesse est innée. C'est un des priviléges des races orientales de posséder à un très haut degré l'urbanité et l'aisance des manières. Cela dérive d'une dignité naturelle, d'un respect de soi-même, qui se trahit dans les expressions populaires aussi bien que dans les gestes et les attitudes. Le paysan hongrois, qui se fait appeler par sa femme « Monseigneur », *Uram*, dit à son voisin : *Kend*, « Votre grâce ». Une foule de locutions habituelles témoigne de cette égalité qui se trouve au fond des mœurs nationales. « Ma terre, dit le laboureur pau-

vre au riche magnat, est aussi profonde que la vôtre! »

La démocratie, vers laquelle inclinent fatalement les Etats modernes, sera doublement salutaire à la Hongrie. D'une part, elle effacera les différences, les oppositions de races qui se retrouvent encore dans ce pays. Le meilleur moyen de rattacher sans retour à sa cause tous les habitants, c'est de leur donner des droits comme citoyens hongrois. C'est par cette raison que la noblesse, dont la moindre partie est d'origine purement magyare, représente aujourd'hui la nationalité hongroise. D'autre part, s'il est un peuple qui mérite de paraître sur la scène politique (et je prends cette expression en l'opposant à celle d'aristocratie), c'est à coup sûr le peuple hongrois. Ce peuple-là n'a pas encore fait son apparition dans l'histoire. Mais j'affirme qu'il étonnera l'Europe dès qu'il aura pris sa place au soleil. Voici une classe d'hommes sur laquelle pèse un servage de huit siècles, qu'ont persécutée tous les maux, toutes les calamités qui aient jamais assailli une nation. Quelle trace de misère trouvez-vous en elle? Le paysan hongrois est, par excellence, l'homme fier et intrépide.

Ses réponses, qui sortent naturellement de son cœur, sont empreintes d'une élévation et d'un sentiment qu'on ne retrouve pas ailleurs, et l'amour national n'a pas de plus digne interprète que lui. Qu'il attende patiemment encore, car le jour de la justice luira bientôt. Le soleil de la Hongrie se lève, comme il le dit dans son langage figuré; et cette patrie, dont il porte l'avenir, le monde va la voir sortir, rayonnante, de la tombe où elle fut couchée toute vive il y a trois siècles!

CHAPITRE IV.

La Hongrie et l'Illyrisme.

Après avoir exposé l'antagonisme de la Hongrie et du cabinet autrichien, et les efforts de la Diète pour appliquer à la constitution les idées modernes, reportons les yeux sur la Hongrie elle-même : recherchons dans quelles conditions se trouvent placés les éléments divers qui forment la population de ce pays.

Les peuples conquérants qui, à différentes époques, ont fondé, au sein de notre Europe, des Etats nouveaux, ne se sont pas tous développés suivant les mêmes voies. En Angleterre, l'armée victorieuse s'est fondue avec les anciens habitants. D'abord exclusivement normande, en tant que conquérante, la noblesse devint rapidement anglaise. Puis, les mots de Normands et de Saxons perdant toute signification dans un pays où ne se trouvait plus qu'une seule

race, se traduisirent par ceux de seigneurs et de serfs. Enfin, les inégalités sociales s'affaiblissant, il ne resta plus qu'un peuple parfaitement homogène.

Il n'en fut pas de même en Turquie. Le sentiment religieux, qui rapprocha en Angleterre les anciens et les nouveaux habitants, éleva là une insurmontable barrière entre le vainqueur et le vaincu. L'Ozmanli resta suzerain en sa qualité d'Ozmanli, et le raïa, par cela seul qu'il était raïa, appartint à une race inférieure.

La conquête hongroise du IX^e^ siècle produisit un fait différent des deux autres. Les Hongrois ne jetèrent pas les fondements de leur empire immédiatement après leur arrivée. Poussés vers l'Occident par cet entraînement irrésistible auquel cédèrent tous les peuples envahisseurs, ils restèrent campés plus d'un siècle dans le pays qui devait porter leur nom, persistant à y adorer le dieu des Huns, tandis que les peuples soumis, Valaques et Slaves, figuraient au nombre des nations chrétiennes. Lorsque, recevant le baptême, ils adoptèrent la Dacie pour patrie, ils se groupèrent dans les vastes plaines qui forment le centre de la Hongrie, sans chercher à se rapprocher

des vaincus, car dans cette armée nomade on ne comptait pas moins de femmes que de guerriers. La situation géographique de chaque race, occupant un territoire distinct, amena dès l'origine une division qui a subsisté jusqu'à ce jour.

Dans la Dacie boisée (1), où les Valaques habitaient en grand nombre, les Magyars n'eurent pas de lieu désert à peupler. Aussi, dès les premières années de la conquête, commençaient-ils à se mêler aux anciens habitants, lorsqu'une cause religieuse vint les séparer d'eux à jamais. Saint Étienne, premier roi apostolique de Hongrie (1002), leur fit abjurer le schisme grec, qu'ils avaient emprunté aux Valaques, pour les convertir au catholicisme. Dès lors la religion fut comme le sceau de chaque nationalité. On retrouve encore, après mille ans, les traces de cette tentative de fusion. Tandis qu'en Hongrie les différentes nations sont restées séparées les unes des autres, elles sont disséminées et se touchent partout en Transylvanie, et de temps immémorial une foule

(1) Transylvanie.

de villages sont habités conjointement par les deux peuples.

Une cause plus puissante devait éterniser ces divisions. Les rois de Hongrie les sanctionnèrent dans un but politique. Ils repoussèrent l'idée d'imposer au pays leur langue et leurs mœurs, ce qu'avaient fait avant eux les Romains, et laissèrent le sentiment national grandir dans chaque race. *Unius linguæ uniusque moris regnum imbecille et fragile est* (1). Telle était la maxime d'Etienne Ier, qui, malgré certains décrets destinés à rassurer les Hongrois, fut despote autant que civilisateur; maxime que ses successeurs adoptèrent, et dont la vraie signification est celle-ci : la nation, si elle est unie, est redoutable à la royauté. Ceci explique le maintien de ces séparations de races pendant les cinq premiers siècles de la monarchie, où les Hongrois, gouvernés par des princes du sang hongrois, auraient pu s'agréger tous les habitants. Ce travail d'absorption eût été accompli facilement, si les rois y eussent aidé ; et, malgré

(1) *Decreta regum.* Liv. 1, ch. VI.

leur opposition, il le fut en partie, par la seule force des choses. En effet, les Magyars forment aujourd'hui, après dix siècles de guerre sanglante, une nation d'environ cinq millions d'hommes, quoique les événements aient poussé vers la Hongrie de continuelles émigrations slaves et valaques. Les Esclavons du nord, par exemple, sont pour la plupart d'origine bohême, et ont demandé un asile à la Hongrie lors des guerres des Hussites. Les Rasciens, qui habitent au midi, se sont réfugiés dans ce pays pour échapper à l'oppression turque. Les dates de ces émigrations sont connues.

Dans l'origine, tous les soldats de l'armée envahissante furent nobles, par suite de la conquête. Mais les rangs de cette noblesse s'ouvrirent de bonne heure aux vaincus. Les rois de Hongrie, qui, pour contenir l'humeur indépendante de leurs guerriers, voulurent s'appuyer sur leurs nouveaux sujets, s'empressèrent de s'attacher ceux-ci en leur concédant des droits. Aussi les voit-on, dès le gouvernement de saint Étienne, signer des lettres de noblesse, lesquelles s'adressaient aux anciens habitants, la victoire ayant de fait anobli tous les Magyars. Les mots de seigneurs

et de serfs, qui s'appliquèrent un instant aux vainqueurs et aux vaincus, ne tardèrent pas à changer de sens. Les lois hongroises, même les plus anciennes, en désignant le rang des habitants, ne se servent pas des noms de race ; elles disent *nobiles* et *rustici*, car toutes les nations composèrent bientôt ces deux classes, auxquelles, par une fiction politique, on donna le nom général de *Magyarok* ou *Hungari*. Tandis que le vaincu passait dans les rangs des nobles, lorsque sa bravoure méritait une récompense, on vit des conquérants descendre à l'état de serfs. Les Magyars proprement dits perdaient la noblesse quand ils encouraient une peine infamante, ou simplement lorsqu'ils refusaient de prendre les armes aux époques de guerre.

Sans entrer dans de trop longs détails, et sans faire ici l'histoire des différentes classes de cette population, nous dirons que, de nos jours, la nation qui compte le plus de paysans, de non-nobles, est précisément la nation magyare, ce qui s'explique par ce fait qu'elle est la plus nombreuse. Par la même raison, les autres races en fournissent une bien plus grande quantité ; car, réunies, elles sont numérique-

ment supérieures aux Hongrois. En revanche, les gentilshommes des comitats slaves, au nord et au sud, sont généralement d'origine esclavonne, et ailleurs il y a tel comitat où l'on compte cent nobles Valaques pour un Magyar (1). Remarquez toutefois ce contraste entre les mœurs et la loi : la loi n'établit entre les races aucune distinction; toutes ont leurs prolétaires et leurs privilégiés. Mais comme chacune d'elles a gardé, avec son individualité, ses traditions et ses souvenirs, il n'y a pas un paysan hongrois, se trouvât-il sur le territoire d'un noble de nom slave, qui ne sente sa valeur de conquérant. De son côté, le Slave sait parfaitement que ses pères ont régné sans partage sur le sol qu'il habite. De là tout d'abord, de part et d'autre, d'antiques jalousies et des préventions injustes, comme sont ailleurs les rivalités de province. Mais de là vient aussi que le premier

(1) Dans le comitat de Máramoros, par exemple, où la population se compose de Hongrois, de Slaves et de Valaques, il se trouve 483 nobles hongrois, 717 nobles slaves, et 3,750 nobles valaques. Ces chiffres sont extraits des archives du comitat.

mot de quiconque manie assez bien la langue hongroise, c'est de se donner pour Magyar.

Voici, d'après les derniers calculs statistiques, le rapport numérique des principales nations qui habitent la Hongrie. On comprend sous ce nom la Haute et la Basse-Hongrie, avec leurs annexes inséparables, la Croatie, la Sclavonie, le Banat et la Transylvanie. Tout ce vaste territoire constitue, depuis dix siècles, le royaume de Hongrie, que régit une même administration, et dont les limites sont nettement marquées par des rivières profondes et la chaîne élevée des Carpathes (1). Ajoutons qu'aux races diverses qui l'ha-

(1) La Croatie et la Transylvanie, qui ont des priviléges particuliers, forment les dépendances de la Hongrie. C'est en qualité de roi de Hongrie que l'empereur d'Autriche gouverne ces deux provinces.

L'administration, en Hongrie, est partout la même, si l'on excepte, çà et là, certaines municipalités particulières à quelques tribus hongroises ou allemandes. Nous avons expliqué ailleurs l'organisation politique de la Transylvanie, divisée en trois *nations* distinctes. Les Valaques, qui habitent généralement sur le sol affecté aux Hongrois, sont regardés comme membres de cette nation. (*Transylvanie*, t. 1, ch. 2, 16.) Ceci est la conséquence de ce que nous disions plus haut.

bitaient déjà vinrent se joindre des Allemands, attirés par les anciens rois de Hongrie et surtout par les empereurs, et dont le nombre augmente constamment par suite d'émigrations nouvelles. Nous ne mentionnons pas quelques autres nations (Israélites, Gitanos, etc.) qui, ne présentant pas de corps marquant, n'ajoutent rien au problème politique. Il suffit de dire que l'on compte en Hongrie treize millions d'hommes et jusqu'à dix-sept langues ou dialectes.

Les Hongrois sont au nombre de		4,870,000 h.
Les Slaves	(Slovaques.)	1,687,256
	(Croates.)	886,079
	(Ruthènes.)	442,903
	(Shoks.)	429,268
	(Rasciens.)	828,365
	(Vindes.)	40,864
	(Bulgares.)	12,000
	(Monténégrins.)	2,836
	(Clémentuis.)	1,600
Les Valaques		2,311,000
Les Allemands		1,262,000 (1)

Bien que les rois de Hongrie n'aient pas cherché à

(1) Les chiffres qui ont rapport à la Hongrie sont extraits de l'excellente statistique de Fényes (1842). Pour la Tran-

propager leur langue parmi les anciens habitants, elle acquit néanmoins une suprématie incontestée, car elle fut celle des affaires publiques. Elle ne cessa jamais d'être la langue administrative du pays, aussi est-elle répandue d'une extrémité du royaume à l'autre et prend-elle toujours plus d'extension. Les hommes des différentes races sont naturellement portés à apprendre cet idiome, lequel, par un remarquable phénomène philologique, n'a ni dialectes ni patois. Au con-

sylvanie, nous nous sommes servi des seuls chiffres officiels qui existent, d'après les données de 1837.

Les démentis que se donnaient les uns aux autres les statistiques précédentes s'expliquent assez par le vice des procédés dont on s'était servi dans les recensements. En 1787, on compta, sous Joseph II, les villages par langue, et l'on trouva 3,668 villages hongrois, 5,789 villages slaves, 1,024 villages valaques, et 921 villages allemands; puis, pour classer la population, on adopta une moyenne d'habitants par village. Ce procédé devait amener à des résultats faux, car les villages hongrois, qui sont beaucoup plus rares que les autres, sont aussi beaucoup plus peuplés. C'est ainsi que le comitat de Zágráb, en Croatie, est habité par 282,202 individus, répandus dans 1,269 localités, tandis que la population du comitat hongrois de Slàves, composé de 272,530 habitants, n'occupe que 189 villages.

traire, les autres langues ne sont absolument parlées que par ceux auxquels elles appartiennent. Le paysan magyar ne connaît jamais que la sienne propre, c'est pour lui une affaire de dignité, et le reste des paysans parle deux langues, partout où les races sont en contact. C'est un fait qui se reproduit dans une zone très étendue et de plusieurs villages de profondeur. On conçoit donc que le hongrois, qui n'appartient qu'à près de cinq millions d'hommes, soit familier à un bien plus grand nombre d'individus : aussi représente-t-il la langue nationale de la Hongrie (1). Ce qui achève d'assurer la suprématie de la race hongroise proprement dite, c'est qu'elle forme une masse compacte et occupant la plaine, tandis que les Slaves sont dispersés dans les montagnes qui l'entourent ; c'est qu'en outre, la population magyare est la seule qui s'accroisse, et parce qu'elle domine et parce

(1) Le hongrois a dès aujourd'hui plus d'extension en Hongrie que n'en avait le Français en France il y a cinquante ans. On sait qu'en 1793 le Français n'était parlé exclusivement que dans quinze départements de l'intérieur, et que le quart de toute la population ignorait complétement la langue nationale.

qu'elle occupe un sol fertile et relativement peu peuplé. Les Slaves se pressent dans leurs montagnes stériles. Contraints de descendre dans la plaine, ils s'y magyarisent rapidement (1). Disons enfin que la suprématie des Hongrois, sanctionnée par le droit et par le temps, est légitimée encore par l'activité et l'intelligence.

Au dessous de l'idiome hongrois se rangent : l'allemand, que parlent en Hongrie, outre les colons autrichiens et souabes, tous les gens cultivés, mais que tous refuseraient de comprendre si le roi tentait d'en faire usage pour s'adresser au pays ; le valaque, qui est une même langue dans la bouche de tous les paysans valaques ; enfin les dialectes slaves, parlés chacun par un moins grand nombre, et qui se distinguent les uns des autres, sous les noms de slovaque, de ruthène, de croate, de rascien, de vinde, etc. Aux grandes foires de Hongrie nous avons vu les Slaves des différents dialectes, pour se comprendre, s'entretenir en hongrois.

(1) Les steppes nourriront un jour une population double de celle d'aujourd'hui, c'est-à-dire de dix millions d'hommes.

Nous devions donner les détails qui précèdent pour faire comprendre ceux qui suivent. Il était difficile peut-être que le sentiment patriotique de la Hongrie, en se manifestant au dehors par des tendances nouvelles, n'éclatât pas au dedans par quelque mouvement de races. Or, rien ne pouvait arriver plus à propos pour le cabinet. Le mouvement libéral de la Diète est véritablement national, puisqu'il s'opère pour le bien du pays entier, mais il a surtout un caractère magyar. Il est la conséquence d'un ardent amour de la liberté inné chez les Hongrois, et qu'on ne retrouve à ce degré chez aucun des peuples venus de l'Orient. C'est cette race qui entraîne les autres vers l'avenir. La langue, les lois, les institutions, qui assurent l'indépendance du royaume, ont une origine magyare, et l'Autriche rencontre ces barrières chaque fois qu'elle tente ses envahissements. C'est donc un mouvement proprement hongrois qu'il s'agit pour elle d'enrayer. Trop aveugle pour l'accepter franchement, trop prudente pour le combattre au grand jour, elle ne pourrait que se féliciter en le voyant de lui-même s'affaiblir. Aussi a-t-on reproché à la cour d'avoir voulu appliquer le mot de saint Étienne et diviser le

pays, en opposant les nationalités les unes aux autres. S'il n'est pas nécessaire de chercher une cause autrichienne à ce mouvement, on ne peut nier toutefois que les journaux allemands à la discrétion de l'Autriche n'aient que trop souvent prononcé des paroles irritantes, dès l'origine des dissensions. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'apprécier dans ces débats la conduite du gouvernement. On verra qu'une fois-là lutte engagée, l'Autriche n'a pas manqué de l'exploiter à son profit.

Sous l'ancienne monarchie, les lois furent rédigées en latin; car alors, en Hongrie, comme dans le reste de l'Europe, les gens d'église seuls savaient écrire, et ils aimaient à se servir de l'idiome des offices. Toutefois la langue du gouvernement n'était autre que la langue hongroise. Elle était parlée par le roi, sa cour et son armée, et par la Diète, qui élaborait les lois. Jean Hunyade, qui gouverna la Hongrie, le grand Báthori, qui fut vayvode de Transylvanie, et une foule d'autres Hongrois qui s'illustrèrent en exerçant des commandements soit militaires, soit civils, ignoraient complétement le latin.

Lorsque Ferdinand d'Autriche monta sur le trône,

en 1526, par le choix de la nation, il jura solennellement d'observer les lois et les coutumes établies. Accueilli, en mettant le pied sur le sol hongrois, par des paroles hongroises, il promit de respecter la légitimité de la langue nationale (1). Il s'y engagea encore dans un traité conclu avec Jean Zápolya, son compétiteur. Ce même prince, pourtant, peu d'années après, décrétait que les hauts dignitaires du pays étaient tenus de savoir le latin, et il entreprenait de détrôner l'idiome hongrois au profit de cette langue morte (2). Les prétentions de Ferdinand et celles de ses successeurs furent combattues en Hongrie et ne reçurent la sanction d'aucune loi. Au contraire, dès 1550 et 1569, la Diète faisait inscrire au Livre des lois que le fils du souverain était obligé

(1) *Non vero, sicuti ex aliis litteris nostris jàm pridem intellexistis, nationem et linguam vestram servare, non perdere, intendimus.* (Ferdinand aux Hongrois, 1527.)

(2) C'était tout le contraire de ce qui se passait en France, juste à la même époque : en 1538, l'édit de Villers-Cotterets détrônait le latin au bénéfice du français. Un fait analogue se fût accompli à Bade si la monarchie hongroise eût subsisté. La langue hongroise eût eu, dès lors sans exclusion, le caractère officiel qu'on a voulu lui contester de nos jours.

d'apprendre la langue hongroise. Plus d'un siècle après, les États adressaient encore au pays des actes écrits en hongrois, et cet idiome avait alors tant d'importance, qu'il servait à la rédaction des traités conclus entre les pachas et les généraux impériaux. Les troubles qui, pendant deux siècles, agitèrent la Hongrie, ne permirent pas aux empereurs d'exécuter le plan qu'ils avaient conçu. Les Hongrois sauvèrent par la révolte leur nationalité et leur constitution menacées. Il fallut, pour les désarmer, le règne du pacifique Charles VI, celui surtout de Marie-Thérèse. A l'exemple de leur souveraine, les Hongrois en vinrent à regarder leur propre langue comme barbare. Pendant ce temps, les choses étaient si bien changées, que l'on parlait latin à Presbourg, que l'on plaidait en latin devant les tribunaux et que le gouvernement impérial n'employait plus que le latin.

Malgré ces innovations illégales, il s'en fallait de beaucoup que la langue hongroise fût proscrite. Loin de là : elle était toujours en réalité la langue politique du pays. La Hongrie, en effet, est soumise à une administration municipale, et les municipalités n'acceptèrent jamais les prétentions des empereurs. Les

assemblées de comitats, qui choisissent les magistrats et traitent les affaires du pays, délibérèrent et correspondirent entre elles en hongrois. Cette langue servit comme par le passé à l'administration locale, celle qui administre réellement la Hongrie, celle qui perçoit et dépense les impôts. Aussi Joseph comprit-il tout d'abord que ses prédécesseurs, après beaucoup d'efforts, avaient fait peu de chemin. Pour trancher le nœud d'un seul coup, il tenta d'abolir tout à la fois la langue et la constitution de la Hongrie, en introduisant l'administration autrichienne et la langue allemande. Nous avons dit quelle résistance il rencontra dans le pays. Les Hongrois ne se contentèrent pas de repousser ce qu'ils appelaient une langue étrangère, ils se plaignirent hautement de ce qu'en dépit des capitulations et des lois on avait donné à la langue latine une importance qui n'appartenait qu'à la langue hongroise. Dès cette époque, ils s'imposèrent la tâche de reconquérir tout le terrain perdu ; et l'on peut suivre de Diète en Diète les progrès de ce mouvement national, en prenant connaissance des lois faites par l'initiative des Etats.

En 1790-91 : Les affaires de la Hongrie ne doivent pas être traitées dans une langue étrangère.

Le latin servira au gouvernement du pays jusqu'à ce que cette langue puisse être remplacée par la langue nationale.

On enseignera le hongrois dans les écoles et dans les gymnases.

En 1792 : L'étude de la langue hongroise est obligatoire pour tous les habitants du pays, afin que, dans un temps donné, nul ne puisse être admis aux emplois publics s'il ne sait cette langue.

Le conseil royal de lieutenance répondra en hongrois aux actes qui lui seront adressés dans cette langue.

En 1805, malgré les préoccupations causées par la guerre, ces dispositions sont confirmées par un vote significatif.

En 1807 : Le roi veillera à ce que, dans les régiments hongrois, les officiers et les sous-officiers apprennent la langue hongroise.

En 1825, on fonde l'académie hongroise.

En 1830 : Les tribunaux délibéreront et rendront leurs jugements en langue hongroise, sur les affai-

res qui leur seront soumises dans cette langue.

A l'avenir, nul ne pourra recevoir d'emploi public, et, à partir du 1er janvier 1844, nul ne pourra être reçu avocat s'il ne sait la langue hongroise.

L'administration militaire, en Hongrie, acceptera les documents rédigés en hongrois.

En 1832-36 : Le texte original des lois est rédigé en hongrois. S'il y a quelque désaccord entre cette version et la traduction latine, c'est le texte hongrois qui décide le sens.

La table royale et le tribunal suprême de la cour royale pourront vider leurs procès et donner leurs décisions en langue hongroise.

L'introduction et la fin des copies d'actes authentiques pourront être rédigées dans cette langue.

Il devra en être de même des registres de l'état civil dans les localités où le prêtre prêche en hongrois.

Le roi érigera des chaires de langue hongroise à l'imitation d'O-Arád, où s'instruisent les popes et les maîtres d'école valaques.

En 1839-40 : A l'avenir toutes les adresses publiques devront être rédigées en hongrois.

L'administration intérieure du pays adressera en hongrois ses actes au gouvernement.

Le conseil de lieutenance adressera en langue hongroise toutes ses lettres administratives et toutes ses circulaires aux tribunaux du pays.

Dans l'intérieur du pays, les bureaux ecclésiastiques mèneront leur correspondance avec les bureaux laïques, et ceux-ci, entre eux, uniquement en hongrois.

La chambre royale des finances mènera sa correspondance en hongrois avec les tribunaux, qui lui écriront dans cette langue.

L'introduction et la fin des copies d'actes authentiques devront être écrites en hongrois.

Dans les localités où le prêtre ne prêche pas en hongrois, les registres de l'état civil devront être, dans l'espace de trois ans, rédigés en hongrois.

Sans distinction de religion : on n'emploiera par conséquent, comme curé ou prédicateur, que des individus sachant le hongrois.

Le roi propagera l'étude de cette langue dans les frontières militaires. L'administration militaire écrira en hongrois à l'administration hongroise.

Les comptes des caisses publiques seront écrits en hongrois.

Des exemplaires des ouvrages imprimés en Hongrie et dans les pays dépendants seront régulièrement donnés à l'académie hongroise.

Il suffit de jeter les yeux sur les dates qui précèdent pour voir que, depuis le mouvement national suscité par Joseph II, les Diètes de Hongrie s'attachèrent à revendiquer la suprématie de la langue hongroise. Chaque assemblée fait un pas de plus que la précédente. Dès 1792 l'étude du hongrois est déclarée obligatoire pour tous les habitants, afin que, dans un temps donné, nul ne puisse aspirer aux fonctions publiques s'il ne sait cette langue. Dès lors tous les détails qui viennent successivement s'ajouter à cette disposition ne sont guère que la consécration d'un fait accompli. La loi de 1830, qui déclare admissibles aux emplois publics ceux-là seuls qui savent la langue hongroise fait-elle autre chose que confirmer la loi de 1792?

En rendant la priorité à leur idiome, les Hongrois ne fortifiaient pas seulement l'indépendance de la Hongrie. Il ne s'agissait pas uniquement pour eux de

regagner une position abandonnée : il s'agissait encore d'opérer une révolution démocratique. Le latin, en effet, pouvait suffire à ce pays tant que la noblesse seule comptait dans l'Etat; mais il devait nécessairement s'effacer devant un idiome populaire le jour où les droits politiques allaient cesser d'appartenir à un petit nombre. Du moment que la Diète portait la main sur l'édifice féodal, il fallait qu'elle s'attaquât tout d'abord à la langue qui servait à la vieille société. Aussi remarquez que l'assemblée de 1790, qui ouvre à celles qui suivent la voix des réformes, est la première à donner à la langue hongroise un caractère politique. « Le latin, dit-elle, servira au gouvernement du pays, jusqu'à ce que cette langue puisse être remplacée par la langue nationale. »

Malgré la légitimité des résultats conquis par la Diète, des bornes étaient naturellement posées aux prétentions des Hongrois. Si leur idiome est le plus communément parlé en Hongrie, il n'est cependant pas le seul en usage dans ce pays. C'est pour cette raison que l'importance politique de cette langue a été établie progressivement, avec mesure, et que la Diète, en 1844, poursuivait encore l'œuvre commen-

cée en 1790, c'est-à-dire cinquante-quatre ans auparavant. Voici, pensons-nous, comment, dès l'origine, se déterminaient les droits des divers habitants de la Hongrie. D'une part, le droit, pour les Hongrois de race, de revendiquer, de maintenir pour leur langue seule le caractère légal qu'elle partageait avec le latin. D'autre part, le droit, pour le reste des citoyens, de s'opposer à ce que les nouvelles lois ne motivassent contre eux des prétentions injustes, le droit de résister, par exemple, si l'on tentait, pour leur imposer le hongrois, de proscrire leur idiome maternel. La substitution du hongrois au latin étant un fait purement politique, il était implicitement reconnu que les autres langues parlées en Hongrie restaient, pour ceux à qui elles appartenaient, ce qu'elles furent toujours, celles de la prière et du foyer.

Les lois obtenues par la Diète en faveur de la langue hongroise furent votées, jusqu'en 1830, au milieu d'un assentiment unanime. Mais, dans la suite, on entendit des plaintes et des réclamations partir du fond de la Croatie. Quelques écrivains signalèrent dans les actes des Hongrois des tendances qui attentaient à la nationalité des autres citoyens de la Hon-

grie, et particulièrement à celle des Croates. Cette insinuation, que ne justifiait aucun fait, excita d'autant plus de surprise, que les lois nouvelles, obligatoires pour la Hongrie proprement dite, ne l'étaient pas pour les provinces dépendantes. Elles n'atteignaient donc pas la Croatie, dont l'individualité est garantie par une sorte de constitution particulière.

La Croatie, qui forme l'extrémité sud-ouest du royaume de Hongrie, se compose de trois comitats. Jusqu'en 1759, ces comitats ne jouirent pas complétement des institutions que possèdent les comitats hongrois. Les affaires du pays, au lieu d'être traitées spécialement dans chaque département, l'étaient dans une *congrégation* générale où se réunissaient les nobles des trois comitats. Depuis cette époque, les comitats croates ont eu le privilége de s'administrer eux-mêmes séparément; mais le droit d'envoyer des députés à la Diète de Hongrie resta dévolu à la *congrégation*. D'où il suit que cette assemblée, qui représente la noblesse des trois comitats, doit être composée de tous les nobles de la Croatie. Cette province envoie à la Diète trois députés, dont un siége à la table des magnats. En outre, les villes de Zágrát, Zeng,

Kaprontza, Körös, Kárslyvár et Varasd, nomment chacune un ablégat, ainsi que le district de Turopolya, dont les habitants se signalèrent par leur valeur lors de l'invasion mongole de 1241. Les Croates sont donc placés dans une situation légale très favorable, à ce point qu'ils ne paient que la moitié de la contribution imposée aux Hongrois.

La Croatie n'a pas de population magyare : aussi la langue hongroise y est-elle moins répandue que dans le reste du royaume. Cette langue n'en eut pas moins, là comme ailleurs, un caractère officiel, tant que régnèrent les rois nationaux, et elle conserva ce caractère long-temps encore après la chute de la monarchie. Zrinyi écrivait en hongrois à l'assemblée générale de la Croatie, et l'on trouve aux archives du royaume, à Bude (1), un acte en langue hongroise que la Diète de Hongrie, en 1608, adressait encore à cette *congrégation*. Les Croates eux-mêmes acceptèrent le hongrois, en dehors des faits politiques. Antoine Vranchich, qui vécut de 1504 à 1573, écrivit une chronique dans cet idiome. Faustus Vranchich

(1) Lad. 6, fasc. C, n° 59.

publia, en 1575, un *Dictionnaire des cinq plus nobles langues*, qui étaient, à son avis, le latin, l'italien, l'allemand, le dalmate et le hongrois. George Draskovich, qui fut évêque et kan de Croatie, traduisit en hongrois, en 1561, les œuvres de Lactance et de Lirinus. Ces exemples et d'autres que nous pourrions multiplier prouvent que le hongrois fut, pendant une suite de siècles, accepté et parlé en Croatie.

Néanmoins, ceux d'entre les Croates qui se montrèrent hostiles aux lois votées par la Diète parlèrent de cette langue, dans leurs journaux et leurs pamphlets, comme d'une langue complétement étrangère à leur pays. Il résultait de leurs écrits que la Croatie ne devait nullement reconnaître la prépondérance du Hongrois, et que les Slaves méridionaux, en masse, avaient le droit de réclamer leur indépendance. Un journaliste ardent, M. Gai, propagea ces idées dans une feuille périodique. Dès 1835, le principal organe du parti énumérait les forces des Slaves en Autriche, en Turquie et en Russie, et prédisait le triomphe de cette race. En 1842, M. Gai publiait un ouvrage statistique où il expliquait la formation d'un nouveau royaume slave, sous le nom d'Illyrie. Le terme d'Il-

lyriens servit à désigner ses partisans. Une foule d'écrits facilement accueillis par la censure autrichienne, qui, à la même époque, mutilait les feuilles hongroises, furent répandus par eux. Un magnat croate, le comte Jean Draskovich, leur prêta l'appui de son nom et devint leur chef ostensible ; mais ils n'entraînèrent qu'un nombre limité de Croates. Les hommes politiques, ceux qui jusqu'alors avaient formé et dirigé l'esprit public, associant la Croatie au développement de la Hongrie, combattirent les idées et les tendances des Illyriens. Il en résulta une lutte animée, d'autant plus vive qu'elle s'engagea dans un petit pays et que le gouvernement s'efforça de l'envenimer : il n'intervint que pour semer la discorde. Le comte Draskovich reçut de la cour une croix, distinction rare en Autriche, et l'empereur fit don à M. Gai d'une bague en brillants. Ce même M. Gai, pourtant, avait été jusqu'à recommander à ses lecteurs de se familiariser avec l'idiome russe, vu l'ascendant en Europe de la politique moscovite.

La résistance du parti illyrien fut déguisée jusqu'à la dernière Diète. Ce fut en 1843 qu'elle éclata pour la première fois. Un incident survenu en Transylvanie,

et que nous ferons connaître en peu de mots, excita alors le courage des opposants croates.

Le midi de la Transylvanie est habité par une colonie allemande qui porte, quoique improprement, le nom de Saxons. Accueillis au XII[e] siècle par les rois de Hongrie, qui leur donnèrent la meilleure partie du sol, ils reçurent, avec les droits des citoyens hongrois, le privilége de s'administrer eux-mêmes suivant les coutumes de leur pays. Lorsque les Transylvains, à la Diète de 1841-43, voulurent, à l'exemple des Hongrois, rendre à leur langue l'importance usurpée par le latin, les Saxons, au nom de leur nationalité, réclamèrent la suprématie de la langue allemande, et demandèrent qu'elle fût placée, dans les faits politiques, à côté du hongrois. La Diète combattit cette prétention, que ne justifiait aucun précédent. En remettant les anciennes lois en vigueur, elle avait pour but d'assurer l'indépendance et l'existence constitutionnelle de la Transylvanie. Elle refusa en conséquence de reconnaître un caractère politique à la langue que Joseph II avait entrepris d'imposer au pays. Elle admit que les Saxons avaient le droit de parler l'allemand dans leurs assemblées particulières; mais elle

déclara que, siégeant à la Diète en qualité de citoyens hongrois, ils étaient tenus de s'adresser en hongrois au pays et au gouvernement. « Vous demande-t-on, dirent les Transylvains, l'abandon de vos priviléges, de vos institutions, de vos mœurs, de votre langue, de tout ce qui a sauvegardé la nationalité de votre petite colonie pendant quatre siècles qu'elle a vécu sous des princes hongrois? On devrait le croire, à vous entendre. Mais non : on vous demande de remettre les choses au point où elles en étaient sous ce prince. Est-ce bien sérieusement que ces mesures menacent votre nationalité, aujourd'hui que la Transylvanie a un prince allemand?....» La Hongrie n'est pas l'Allemagne : aussi les Saxons, que la Hongrie a adoptés, ne peuvent-ils élever contre la langue hongroise les prétentions que les Hongrois élèvent contre la langue allemande. Les Transylvains cependant eurent le tort de leur faire une concession. Ce qui prouve jusqu'à quel point cette question était nationale pour le pays entier, c'est que le seul comitat qui protesta contre ce fait et revendiqua pour la seule langue hongroise un caractère politique fut le comitat de

Hunyad, dont la noblesse est exclusivement composée de Valaques.

L'animosité déployée alors par les Saxons provoqua les applaudissements des Illyriens. « C'est ainsi qu'il faut nous défendre, s'écrièrent-ils dans leurs journaux, combattons pour notre nationalité et notre liberté, et nous triompherons ! » Comme tous les pays, tous les partis, et surtout les minorités, ont leurs extravagants, on entendit à cette occasion prononcer des paroles insensées. Mais elles reçurent de ceux-là même auxquelles elles s'adressaient l'accueil qu'elles devaient recevoir, et ne servirent qu'à faire éclater le bon sens général. Il est cependant un fait que nous citerons, parce qu'il mérite d'être flétri. Les agitateurs qui essayèrent d'organiser la résistance furent assez coupables pour répandre dans les campagnes des almanachs populaires où l'on annonçait aux paysans slaves que les Hongrois allaient fondre sur eux et leur couper la langue, comme faisaient les Turcs. Lorsque des partis ont recours à de tels moyens, ils proclament eux-mêmes leur défaite avant que les événements l'aient constatée.

Les Illyriens ne bornèrent pas leur propagande à

la Croatie. Ils essayèrent d'entraîner dans leur mouvement les Slaves de Hongrie. Mais ceux-ci restèrent sourds à cet appel. Hormis une protestation de quelques prêtres évangéliques du comitat de Báts, contre la loi de 1840, protestation qui resta sans effet et sans écho, on n'eut à signaler aucun acte d'opposition. C'est à l'étranger que naquit ce que l'on a appelé la résistance slave. On sait que deux écrivains slaves appelèrent alors l'attention publique sur la Hongrie, M. le comte de Thun et M. Kollar.

M. de Thun, dans un livre sur l'étude actuelle de la littérature bohême, ouvrage semé de belles paroles et de pensées généreuses, formula contre les Hongrois le reproche suivant : « Les Hongrois ont décrété la suppression de la langue du peuple ; ils outre-passent les bornes de la justice et du sens commun. » Pour peu que nous ayons été clair, on voit de suite quelles erreurs renfermaient ces seuls mots. M. de Thun, dont l'honorable intention était de défendre ce qu'il croyait être la cause des Slaves, entama à la même époque une discussion publique avec un Hongrois d'origine slave, M. Pulszki : discussion où il donna constamment gain de cause à son adversaire,

par cela seul que, pour se donner des armes, il fut toujours entraîné à dénaturer la question. Il en appela « aux droits des peuples, à la liberté de la conscience humaine », absolument comme si la Diète, outre-passant en effet les bornes du sens commun et de la justice, avait décrété la suppression, non de la langue latine, mais des dialectes slaves, du valaque, de l'allemand, etc.

« Quelle est la mesure, disait Pulszki, qui motive un pareil reproche? Quel acte jusqu'ici avons-nous commis qui justifie les plaintes et les calomnies dont les feuilles étrangères nous poursuivent depuis dix ans? Quelle loi s'est déclarée contre la langue du peuple? Qu'a-t-on fait, si ce n'est de remplacer une langue morte, qui, aux jours de sa plus grande extension, ne chassa jamais les Hongrois des affaires publiques, par la langue hongroise, que parle la plus grande partie des habitants du pays, et que la noblesse entière appelle sa langue?..... Si vous voulez savoir, ajoutait-il, ce que nous demandons des Slaves, je puis vous le dire facilement et sans détour. Nous demandons d'eux ce que les Anglais ont obtenu des habitants du pays de Galles et de la Haute-Écosse, ce

que les Français ont obtenu des Bretons et des Alsaciens. Nous voulons que tous les documents publics soient rédigés en hongrois et que le hongrois soit la langue de l'enseignement, ce qui s'est déjà accompli cette année dans les écoles protestantes; en un mot, que la langue hongroise remplace désormais la langue latine. Quant aux langues slaves, elles resteront dans le même état que précédemment, car jamais le hongrois ne sera imposé à la famille. »

M. de Thun, dans la substitution du hongrois au latin, ne vit pas un simple changement, mais des tendances, un principe. Ce principe, ce ne pouvait être autre chose que la suprématie politique de la race hongroise. Or, cette suprématie n'a jamais été contestée. C'est moins dans la loi que dans les mœurs et les souvenirs populaires qu'elle existe (1). Aussi les Slaves n'ont-ils jamais pu prétendre dominer en Hongrie. M. de Thun ignorait évidemment que, même avant les lois nouvelles, la langue hongroise était de fait la vraie langue des affaires publiques; que les co-

(1) Dans la loi, en ce sens que la langue hongroise est celle du gouvernement.

mitats slovaques, par exemple, se servaient de cette langue et dans leurs assemblées et dans leurs correspondances officielles avec les autres comitats. L'idée qui anime l'écrivain, c'est la crainte de voir ses frères de Hongrie se dénationaliser. Mais d'abord il n'est pas démontré que les Hongrois vont tout d'abord absorber des peuples qui, réunis, leur sont numériquement supérieurs, lorsque chacun de ces peuples trouve des frères aux portes même du royaume. En outre, ce fait dût-il se produire, on ne serait pas en droit d'adresser à la Diète les reproches formulés par M. de Thun. Personne ne nous accusera « d'étouffer les traditions nationales » des populations de nos provinces, parce que celles-ci deviennent chaque jour plus françaises (1). Les Slaves-Hongrois subiraient simplement une loi à laquelle ont été soumis les peuples de tous les pays, et en vertu de laquelle les Slaves, en Russie, s'agrégent des populations allemandes et finnoises.

(1) Si ce n'est les Allemands, qui ne peuvent se consoler encore de la perte de la Lorraine et de l'Alsace. Les plaintes de M. de Thun ne rappellent-elles pas celles des partis germaniques?

Le tort de M. le comte de Thun, c'est moins encore de défigurer la question que de faire bon marché de l'unité politique, c'est-à-dire de l'indépendance, du développement de la Hongrie. « Les Slaves, dit-il, en résistant aux Hongrois, se trouveraient dans la même condition que les Hongrois résistant à l'Autriche. » Ces deux situations ne sauraient être confondues, car la Hongrie ne résiste que lorsqu'elle a à repousser l'oppression. En outre, la loi hongroise, qui distingue la Hongrie de l'Autriche, ne fait aucune distinction entre le Slave et le Hongrois, et c'est à cette égalité que le Slave a dû ses droits politiques. L'auteur, enfin, en exprimant cette pensée, ne s'aperçoit pas qu'il fait merveilleusement les affaires de l'influence autrichienne, qu'il redoute, dit-il, pour la Bohême, sa patrie, aussi bien que pour la Hongrie. Résistance ici a le sens de séparation. Aussi la Hongrie doit-elle rester séparée de l'Autriche, sous peine de se voir confondue avec les autres Etats de la monarchie, et de perdre sa glorieuse initiative, sa vie même, rien de moins. L'exemple de la Gallicie, où l'administration impériale a attendu quatre-vingts ans avant d'entreprendre les œuvres de civilisation les plus élémentai-

res, à ce point de se laisser devancer par le gouvernement russe lui-même, dit assez ce que deviendrait la Hongrie, si elle était abandonnée jamais à l'activité autrichienne. C'est parce que résistance a le sens de séparation que la résistance slave, si elle se fût organisée, n'eût pas été seulement anti-hongroise, mais anti-slave. Pour que la Hongrie sauvegarde et développe ses institutions libres, dont jouissent ou jouiront bientôt tous les habitants, sans distinction de langage, il faut qu'elle pèse dans la monarchie autrichienne du poids de treize millions d'hommes ; il faut que le souverain ait affaire non à dix-sept peuplades diverses, mais à treize millions de Hongrois. La lutte de l'influence autrichienne et de l'influence hongroise en Hongrie, c'est celle de l'absolutisme et de la liberté. Or, le jour où l'empereur d'Autriche dénombrerait la population de ce pays, il ne trouverait pas de Slaves sans y découvrir des Autrichiens. Pour comprendre toute l'importance de ce fait, il faut savoir que la population allemande, quoique moins nombreuse, pèse bien plus que l'élément slave, parce qu'elle est plus cultivée. L'erreur des écrivains slavomanes étrangers à la Hongrie est de croire que, si

les Hongrois eussent perdu leur domination dans ce pays, elle leur eût été enlevée par les Slaves. Tout au contraire, elle l'eût été par les Allemands. Cela est si vrai, que là où l'esprit hongrois a trouvé des antagonistes en Croatie, l'Autriche agit déjà en maîtresse absolue.

M. de Thun, on le voit, avait négligé d'étudier froidement la question avant de s'y engager. Au premier cri d'alarme, il s'était jeté dans la mêlée sans savoir s'il était suffisamment armé. Mais cet empressement fit honneur à son caractère.

Le cri d'alarme fut poussé par M. Kollar, lequel entreprit, à travers la Hongrie, un pèlerinage patriotique. Quelques mots sur M. Kollar, dont nous parlerons beaucoup tout à l'heure. M. Kollar est un Slave hongrois : il est ministre évangélique à Pest. C'est une des gloires de la littérature slave. M. Kollar est poète, grand poète, a dit Gœthe. Le souffle de Dante a passé sur lui. Il a écrit, lui aussi, sa divine comédie ; il a chanté la grandeur à venir des Slaves et évoqué l'enfer de Dante contre ceux qu'il regarde comme leurs ennemis. M. Kollar a dans le cœur un sentiment peu chrétien, il est vrai, mais auquel peut-

être il a dû son génie : c'est la haine des Hongrois. Il récrimine encore avec un vif chagrin contre la conquête hongroise du 9e siècle. Arpád, qui conduisit en Dacie les Magyars de 889, a été placé par lui dans le Tartare, à côté de Charlemagne, de Henri l'Oiseleur et des autres vainqueurs des Slaves. Ces personnages sont condamnés à s'abreuver éternellement d'eau de fumier, tandis que des démons enragés dansent sur leurs ventres.

Vous devinez que M. Kollar ne perd pas de temps à raisonner à la façon de M. de Thun. Son voyage n'est qu'un long cri de douleur, et vous savez si la douleur est injuste et exagérée. M. Kollar ne voit partout que des sujets d'amère tristesse. A une époque où la Diète s'efforce de développer les institutions de la Hongrie et d'étendre à tous les droits de quelques uns, M. Kollar trouve que le pied impie du Magyar écrase les semences de vie des Slaves. Abusant de l'hyperbole poétique, il paraphrase longuement ce mot de son poëme : « La loi ordonne que le Slave, » en Hongrie, enterre sa langue. Bon! Mais qui a forgé » cette loi? Des hommes. Et vaut-elle plus que la loi » de Dieu? » Comme si la loi hongroise avait l'im-

piété de combattre celle de Dieu, parce qu'elle ordonne que dans un pays de dix-sept langues ou patois l'administration fasse usage de l'idiome le plus répandu ! Comme si, dans la multitude des lois hongroises, il en était une seule qui fût hostile à la langue ou à l'esprit slave ! M. Kollar oublie que les Slaves hongrois fondent librement des sociétés littéraires, des théâtres et des académies dans le but de cultiver leur langue. Il oublie que les journaux qui, en Hongrie, poussent les Slaves à la résistance, sont rédigés en langue slave. Il oublie enfin que son fameux poëme, dans lequel il engage tous les Slaves de l'Europe à se réunir sous l'étendard de la Russie et à se ruer sur les Hongrois, a été imprimé en pleine Hongrie, à Pest. Après cela, ceux qui peignent l'oppression des Slaves devraient bien nous dire comment ils conçoivent la liberté (1).

(1) « Un jour, à Paris, j'ai entendu Mickiewicz, dans une belle leçon, dire que le collége de France est le seul lieu, dans le vaste monde, où le Slave puisse parler librement, et encore dans une langue étrangère. Comment! dans le grand empire des Slaves, dans une étendue de 363,604 milles carrés, depuis le 39e jusqu'au 78e degré, des contrées riantes du

Il faut renoncer à suivre M. Kollar; car de ses paroles, si animées qu'elles soient, nous ne tirerons pas, comme du livre de M. de Thun, une conclusion qui se puisse rapidement apprécier. Il fait simplement éclater ses sentiments, et nous les avons fait connaître. En résumé, au cri convulsif de M. Kollar, M. de Thun répondit par un écho harmonieux. Mais tous deux restèrent trop éloignés du domaine des faits. Nous ne pouvions toutefois négliger de citer

midi aux glaces du nord, il n'existerait pas un point où le Slave pourrait plaider librement sa cause! ce même Slave, qui, dans ses rêves, se croit appelé à décider un jour du sort de l'univers!

» J'aurais pu dire à Mickiewicz qu'il existe au cœur de l'Europe un beau pays, qu'il y a au pied des Carpathes et sur les bords du Danube une patrie libre, où non seulement le Slave peut élever librement sa voix sans entrave aucune, mais où il peut se servir librement de toutes ses forces, parce qu'une nation héroïque a sauvé, au bénéfice de tous ses compatriotes, une liberté achetée par plusieurs siècles de sacrifices. Ainsi donc, d'une race de soixante-dix millions d'hommes, il n'y a que les membres réfugiés sous la constitution hongroise qui jouissent en pensée, en parole et en fait, de la liberté constitutionnelle. » (Etienne Gorove, *Pesti Hirlap*, 18 janvier 1844.)

leurs ouvrages, bien qu'ils ne soient plus nouveaux, car il était opportun de nommer les écrivains qui les premiers entretinrent le public de la question qui va nous occuper.

La presse allemande se chargea de renseigner ceux qui, du dehors, en suivirent la solution : et elle le fit avec cette impartialité, cette loyauté par laquelle elle s'était signalée déjà à propos des débats de la Diète. « L'oppression des Slaves » devint pour ces gazettes honnêtes un thème nouveau qui leur servit à attaquer le parti libéral. Elles publièrent alors une foule d'anecdotes incroyables, dont la série n'est pas finie encore, et convertirent en une tyrannie odieuse ce qui n'était que le légitime exercice d'une suprématie politique. Elles avaient répété que l'empereur, dans ses tentatives libérales et paternelles en faveur du peuple, était arrêté par les prétentions féodales de l'aristocratie. Elles affirmèrent de plus que, la Diète voulant imposer violemment la langue hongroise à tous les habitants, le souverain, dans une pensée de justice, s'était vu contraint de prendre parti pour les opprimés. Les Hongrois se sont plaints de ces calomnies, mais peut-être leur ont-elles rendu service en les con-

traignant à se surveiller eux-mêmes et à bannir de leur pensée tout ce qui pouvait ressembler à de l'oppression. Lorsqu'en effet on engagea les opposants à exposer leurs griefs, ils ne purent citer, au milieu d'un gros livre qu'ils écrivirent à cette occasion, que quelques faits isolés et qui déjà avaient été condamnés par un blâme général. Car jamais la Diète, jamais la nation hongroise n'ont manifesté de prétentions exagérées.

Le moins ridicule des contes débités par la presse germanique, c'est l'histoire du pasteur de Kementze, laquelle est due à la *Gazette d'Augsbourg*. Ce journal, si journal il y a, a la double propriété d'accueillir toujours les récits mensongers et de regarder souvent comme non avenus les démentis, voire les démentis officiels. La *Gazette d'Agusbourg*, donc, raconta, le 27 août 1843, l'histoire que voici. On donna il y a douze ans à la commune slave et protestante de Kementze, dans le comitat d'Abacy, un ministre hongrois, M. Sörész, qui ignorait complétement le slavon, et qui reçut pour mission de magyariser, lui seul, tous les habitants. Il fit de constants efforts pour atteindre le but qu'on lui avait prescrit. Mais, après

douze années de tentatives, touché des plaintes de sa commune, il commença à se servir de l'esclavon, qu'il avait appris à Kementze. Le surintendant du district lui ayant demandé compte de sa mission, M. Sörész répondit qu'il avait travaillé vainement à magyariser les Slaves, mais qu'il renonçait à ce projet, attendu qu'il y aurait impiété à le poursuivre. Cette réponse motiva la destitution de M. Sörész. Mais, la commune ayant menacé le surintendant d'embrasser le catholicisme si on la privait de son ministre, M. Sörész lui fut rendu, et il continue à vivre et à parler comme un Slave (1).

Cette relation, très circonstanciée, comme on voit, portait la signature de celui qui l'avait écrite. Aucun détail n'y manquait. Les noms propres, les noms de lieux étaient cités, en sorte qu'il semblait impossible de douter de la vérité du fait. Eh bien, dans tout ce récit il n'y avait pas un seul mot qui fût exact.

(1) Ces détails devaient sembler d'autant plus étranges, qu'aux portes même de Pest, au cœur de la Hongrie, il y a des villages habités conjointement par des Hongrois, des Allemands et des Slaves, et où le service religieux se fait alternativement dans les trois langues.

M. Sörész, informé de la publication de cette fable, se chargea de démentir dans une déclaration fort énergique (1), faite en son nom et au nom de sa commune, ce qu'il appelait une calomnie panslave. Il découvrit neuf mensonges dans la relation qu'on vient de lire. Pour ne parler que des principaux, il déclara qu'il était lui-même Slave, bien que son nom indiquât une origine hongroise éloignée; qu'il avait été envoyé à Kementze, non pour magyariser les habitants, mais par cette raison qu'il était Slave; qu'il n'avait jamais parlé hongrois à ses auditeurs, par cette autre raison que cette langue lui était moins familière que la sienne propre; qu'il n'avait jamais été réprimandé ni destitué par le surintendant, et que sa commune n'avait jamais manifesté l'intention d'abjurer le protestantisme. L'histoire de Kementze fut, je crois, traduite dans toutes les langues, et suivie

(1) *Jelenkor*, *Társaldodó*, 1844, n° 14. Il faut rendre à la *Gazette* cette justice de dire qu'elle reproduisit cette fois la réfutation (30 janvier 1844). Le fait est assez rare pour qu'on le signale. Disons en passant que la *Gazette d'Augsbourg*, du jour où elle écrirait avec indépendance, ne serait plus reçue en Autriche, où elle compte les deux tiers de ses abonnés.

d'autres du même genre dont nous ferons grâce au lecteur. Il est bon de dire qu'elles furent toujours recueillies et répandues avec force commentaires chaleureux sur la légitimité de la résistance slave à une intolérable tyrannie domestique. On peut vraiment s'étonner que les Slaves aient eu le bon sens de ne jamais s'émouvoir de ces paroles stéréotypées qui leur arrivaient des quatre points cardinaux (1).

C'est trop parler déjà des feuilles allemandes. Après avoir expliqué comment certains jugements prématurés ont pu être répandus dans le public, hâtons-nous d'assister aux débats que la question de la langue souleva au sein de la dernière Diète.

Dans une des premières séances des Etats, M. Josipovich, représentant du district croate de Turopolya, remit aux députés une petition de ses manda-

(1) Surtout lorsque ces paroles pouvaient passer pour semi-officielles. Ecoutez, par exemple, ce professeur de littérature slave de l'Université de Moscou engager du haut de sa chaire impériale les Slaves de Hongrie à une opposition énergique, promettant que la Russie, s'il est nécessaire, viendra faire refleurir la langue slavonne dans les contrées qui l'ont vue naître.

taires réclamant l'exercice de leurs droits. Voici à quelle occasion. On a vu que la Croatie est représentée à la Diète par trois députés, lesquels sont choisis par l'assemblée générale du pays, c'est-à-dire par la noblesse indigène. Or, le parti illyrien, pour assurer sa victoire, n'avait trouvé rien de mieux à faire que de demander l'exclusion de ceux des nobles qui l'eussent combattue, et l'autorité s'était oubliée jusqu'à se prêter à cette manœuvre. La plus grande partie des électeurs du comitat croate de Zágráb avaient ainsi été exclus, et arbitrairement exclus de l'assemblée électorale. Cette illégalité devait d'autant plus blesser les Etats, qu'elle avait donné la majorité au parti illyrien. Aussi, l'acte inconstitutionnel du pouvoir, qui, dans cette circonstance, fixa à son gré le nombre et le choix des électeurs, fut-il amèrement blâmé par les Etats. Dans la séance du 2 juin 1843, on arrêta que le gouvernement serait prié de faire examiner les griefs de Turopolya par la prochaine assemblée de la Croatie. Ce sujet, traité encore le 20 du même mois, causa une vive émotion parmi la Diète, car M. Osegovich, député croate, déclara qu'il avait reçu de ses commettants l'ordre de ne parler qu'en latin. Il

fut interrompu dès ses premières paroles par des exclamations poussées de toutes les parties de la salle. Comme ses collègues croates, M. Osegovich avait prouvé, dans les séances de Cercle, qu'il savait parfaitement la langue hongroise. Son refus de faire usage de cet idiome au sein des Etats était simplement une protestation que la Diète ne pouvait accepter.

« Ceux qui, dans les gazettes du dehors, dit M. Perszel, député de Tolna, nous accusent de vouloir imposer la langue hongroise aux citoyens auxquels elle est étrangère pourraient se convaincre ici de la fausseté de leurs paroles. Qu'exigeons-nous des Croates, si ce n'est de se servir du hongrois dans leurs rapports avec nous et d'enseigner cette langue dans leurs écoles?... Je le demande à la justice, dans cette assemblée qui traite les affaires politiques du pays, est-il permis de parler une autre langue que la langue politique du pays? » Après un discours de M. Beöthy, le président prit la parole. Il regretta la manifestation du député de la Croatie, assura que dans un avenir peu éloigné tous les membres de la Diète seraient contraints de parler le hongrois, mais qu'à l'heure présente, la loi n'interdisant pas l'usage

du latin, il était convenable de laisser M. Osog ovic s'exprimer dans cette langue. M. Bachó, député du comitat slovaque de Trentsén, nia que le député croate eût le droit de parler latin à la Diète, lorsque les représentants de Trentsén et des autres comitats du nord, comitats de langue slavonne comme la Croatie, parlaient hongrois. « Le § 4 de l'article 8 de la loi de 1830 veut que tout individu qui aspire à un emploi public en Hongrie sache la langue hongroise, dit M. Butykay, représentant d'Ugotsa. Or, personne ne niera que nous ne soyons ici en Hongrie, et que la charge de député ne soit un emploi public. » M. Bezerédy combattit les conclusions du président. Il dit que, si, aucune loi n'interdisait l'usage du latin, aucune loi, en revanche, ne forçait les États à écouter les discours prononcés dans cette langue. Dès le commencement de la discussion, M. Hertelendy, député de Torontál, avait proposé aux Etats de déclarer que la seule langue hongroise devait être parlée dans l'enceinte. Cette proposition ayant été unanimement appuyée, M. Zsedényi, représentant de Scépuse, engagea les députés croates à abandonner leurs prétentions avant d'y être contraints par un vote. Sur le re-

fus de ces députés, la motion de M. Hertelendy fut mise aux voix et adoptée.

La table des magnats eut à délibérer, dès le 28, sur la résolution des États, c'est-à-dire sur l'opportunité de faire réviser les élections de la Croatie. Comme il s'agissait là d'un fait illégal, inconstitutionnel, on pouvait croire que toutes les opinions s'uniraient dans une même pensée. Néanmoins, les magnats croates du parti illyrien, appuyés par tous les membres conservateurs, firent rejeter la proposition des Etats. L'événement important de cette séance fut une allocution du palatin, dont la parole avait toujours une grande autorité, d'abord parce que tel est le privilége des capacités et de l'expérience, puis parce que la haute position de l'archiduc Joseph le mettait naturellement au dessus de tous les partis. L'évêque de Zágráb, l'un des chefs du parti illyrien, avait contesté aux électeurs de Turopolya le droit de paraître à l'assemblée électorale, affirmant qu'il avait assisté lui-même à cinq assemblées, où, à sa connaissance, ne figurait aucun d'entre eux. Le comte Jean Erdödy, magnat croate, lui répondit que, s'il n'avait pas aperçu un seul de ces électeurs, d'autres,

en revanche, les avaient vus venir, et en grand nombre. Il prouva que la petite noblesse de Turopolya tenait ses droits et de l'usage et de la loi, et il entra, à ce sujet, dans des développements qui restèrent sans réponse. Il énuméra et établit plusieurs illégalités résultant des élections de la Croatie, puis il s'étendit sur l'illyrisme, que l'évêque de Zágráb avait représenté comme un mouvement inoffensif:

« Je dois faire connaître au palatin et à la table des magnats, non des soupçons et des pressentiments, mais des idées qui ont été émises au grand jour. Je citerai les paroles du comte Jean Draskovich, à propos de l'organisation de l'assemblée générale de la Croatie. « Nos frères de religion grecque, dit-il, qui « sont plus opposés à la langue hongroise, plus at» tachés à leur nationalité que nous, nous sont deve» nus hostiles, parce qu'ils voient que leurs espé» rances ne se réalisent pas. Ils se préparent aux » vengeances futures et aux catastrophes politiques. » Je le demande, quelles peuvent être ces catastrophes?... Je lis plus loin. « Gardons-nous de nous » éloigner de la constitution hongroise plus que nos » lois municipales ne nous le permettent, car il faut

» nous y tenir comme à une ancre de salut, aussi long-
» temps que nous n'aurons rien de plus sûr. » La chambre jugera de quelle espérance parlent l'auteur et son parti. Ailleurs il propose d'étendre le droit de voter aux popes non unis et à la population des frontières militaires : « Ces deux classes de nos conci-
» toyens, par leur nombre et leur bravoure militaire,
» représentent notre force matérielle. Suivant la loi,
» ils appartiennent incontestablement à notre patrie.
» Il faut donc en tenir compte, afin qu'ils ne pensent
» pas que nous les négligions, et qu'ils ne se dé-
» clarent pas contre nous au jour de la crise. » Ces paroles ne sont-elles pas assez claires ? et faut-il définir cette crise que l'auteur aime à prédire et pour laquelle il réclame la bravoure militaire et la force matérielle ?

Complétant ses citations par des remarques d'une haute gravité, l'orateur s'attacha à faire ressortir les dangers dont le mouvement illyrien menace la Hongrie. Lorsqu'il eut terminé, le palatin prononça les paroles suivantes : « Je ne parlerai pas ici de l'illyrisme, dont on vient de nous entretenir longuement; je dirai seulement, en général, qu'il se rattache à

des événements qui ont nui déjà à notre patrie, et qui peuvent lui nuire encore davantage si le gouvernement ne prend des mesures salutaires. L'expérience nous montre que jusqu'ici notre patrie a prospéré parce que tous les peuples qui l'habitent passent pour Hongrois. Mais, s'il arrive que chaque fraction du peuple hongrois réclame son individualité propre, le bien commun du pays sera menacé. Je suis de ceux qui pensent que tout habitant de la Hongrie, quelle que soit sa langue, par cette raison qu'il jouit des droits, des priviléges et des bienfaits de la constitution hongroise, doit se regarder comme Hongrois. Il n'y a pas ici de nation illyrienne, il n'y a qu'une nation, la nation hongroise. Je répète que, jusqu'à ce jour, le bonheur de la patrie a consisté dans l'union des nations; je ne veux à l'avenir ni abandonner ce principe, ni me ranger à l'avis de ceux qui l'abandonnent. C'est mon devoir, comme c'est celui du gouvernement, de faire cesser tous les troubles, de maintenir la paix et la prospérité du pays... Que mes remarques, toutefois, ne fassent pas perdre de vue à l'assemblée l'objet de la discussion. Il ne peut être parlé aujourd'hui que des repré-

sentations à faire au roi, relativement à le pétition de Turopolya. »

Le palatin ayant engagé les orateurs à se renfermer dans le sujet à l'ordre du jour, le baron Rauch, autre magnat croate, effleura seulement la question de l'illyrisme, qu'il avait d'abord l'intention de développer devant la chambre : « Quand on parlera ici du mouvement illyrien, je ferai connaître ses doctrines et ses proclamations révolutionnaires. Je ferai savoir que les Illyriens, la nuit, ont fait bénir un drapeau étranger ; qu'ils ont tenu des assemblées en armes pour conspirer, malgré la loi de 1526, qui défend les conjurations sous peine de mort. J'exposerai les idées que propage, dans sa feuille illyrienne, M. Gaj, qu'un de nos compatriotes distingués a appelé un malheureux esprit. Je dirai quels sentiments effrénés il inspire à la jeunesse et au clergé des séminaires, à qui il assure que, dans un avenir prochain, les Russes dicteront des lois à Presbourg et donneront une constitution à chaque nation slave qui s'alliera à eux. Je dirai encore que le *vivat* des Illyriens est pour le cza . Je montrerai que leur but est de se détacher de la Hongrie, et, en s'unissant à

d'autres nations slaves, de former un grand royaume illyrien. Je suis en état de prouver que ce plan a été formé dès 1832, et que les rêves illyriens, loin d'être une réaction, sont, au contraire, un acte agressif. » Les paroles du comte Erdödy et du baron Rauch, si graves qu'elles fussent, surtout dans la bouche de magnats croates, ne détournèrent pas l'assemblée du sujet auquel elles se rattachaient? La discussion se rouvrit sur les élections de la Croatie. Nous avons dit plus haut quel fut le résultat de cette séance. Malgré les efforts des libéraux, et principalement du comte Ladislas Teleki, malgré les patriotiques paroles du comte Alexandre Draskovich, qui demanda que des droits conquis sur le champ de bataille fussent justement respectés, la table des magnats engagea celle des députés à renoncer au vœu qu'elle avait exprimé.

La seconde table, le 8 août, délibéra sur la résolution des magnats. Elle déclara qu'elle ne changeait rien à sa décision première, se fondant sur ce que les objections qu'elle avait formulées contre les élections de la Croatie n'avaient pas été réfutées dans l'autre enceinte, se fondant de plus sur une pétition que, depuis son premier vote, six cents électeurs du co-

mitat de Zágráb avaient adressée à la Diète. Ceux-ci, comme les nobles de Turopolya, protestaient contre les élections, et invoquaient la justice des Etats. Mais le gouvernement n'était pas intervenu en Croatie pour abandonner en chemin le rôle auquel il s'était résigné. La phalange qui lui est dévouée, à la première table, renforcée de magnats illyriens, l'emporta sur le parti libéral ; et quelques réclamations que les Etats fissent entendre, les élections de la Croatie furent déclarés valides. Telle fut la première victoire des Illyriens, victoire remportée au préjudice de l'ordre et de la liberté.

L'affaire de Turopolya n'avait été qu'un incident soulevé par la question de la langue. Voici comment la question elle-même fut traitée par les deux tables.

La discussion s'ouvrit le 3 juin 1843 à la table des députés, et dura deux jours. L'opposition du parti illyrien fut blâmée non seulement par les représentants des comitats hongrois, mais encore par les députés de Liptó, Báts, Trentsén, Zemplén, Sáros, Ungrás, comitats slaves, et ceux de Temes, Arad, Máramoros et Szathmár, où habitent les Valaques. On reconnut la nécessité de développer les lois ré-

centes, mais à la condition de n'employer aucune mesure rigoureuse. Ce vœu, énoncé par M. Osegovich, avait été exprimé déjà par les députés hongrois, qui déclarèrent par l'organe de M. Beöthy que la nationalité des Croates n'était pas même en question, et qu'on ne demandait d'eux que l'adoption du hongrois dans leurs rapports avec la Hongrie. Une parole provoquante d'un député amena une déclaration fort catégorique du clergé. Les ablégats des chapitres assurèrent qu'ils employaient déjà la langue nationale dans toute l'étendue de leur juridiction, et qu'ils avaient même écrit officieusement au chapitre de Zágráb, le priant d'user de son influence pour faire agréer par tous les Croates les vœux des Etats. A la fin l'assemblée adopta une proposition formulée par M. Szent-Királyi, député de Pest. Déclarant que la vie privée était sacrée et inviolable, et que nul n'avait le droit de la contraindre, Szent-Királyi avait exprimé ainsi la volonté de ses commettants : 1° la langue hongroise est déclarée langue diplomatique, sauf dans des cas exceptionnels qui seront expressément déterminés; 2° la langue hongroise remplace partout la langue latine, dans l'administration comme dans

l'enseignement public; 3° à l'égard de la Croatie, il est résolu que cette province emploiera la langue hongroise dans ses rapports avec le gouvernement et l'administration de la Hongrie, qu'on devra y enseigner cette langue dans les écoles, et que, dans dix ans, nul ne pourra y exercer d'emploi public, s'il ne connaît cette langue.

La résolution des Etats fut discutée à la table des magnats le 17 août. Le premier paragraphe fut adopté après un amendement proposé par le baron Aloys Mednyanszky; il s'agissait de déclarer que les actes rédigés antérieurement dans toute autre langue que le hongrois conservaient leur valeur. Le reste de la proposition fut l'objet de débats fort vifs, qui remplirent quatre séances. Le baron Joseph Eötrös, pour mettre un terme aux discussions, et rapprocher les partis, proposa de fixer un délai de six années à l'égard des trois comitats de la Sclavonie et du district de Fiume, où la langue hongroise n'a pas autant d'extension que dans le reste du royaume. Il voulut en outre que la loi, tout en obligeant les Croates à parler hongrois à la Diète, et à faire usage de cette langue dans leur rapport avec l'administration, dé-

clarât qu'elle n'entendait rien changer dans leurs affaires intérieures, et que la langue latine pourrait leur servir à cet égard comme par le passé. Eötrös motiva ses paroles, disant qu'il les croyait propres à calmer l'agitation que tout le monde avait signalée.

Sa proposition fut combattue d'un côté par les magnats illyriens, qui la trouvèrent injuste, de l'autre par les magnats hongrois du parti libéral, qui appuyèrent la décision des Etats. Une proposition analogue avait été formulée déjà, dans le même but, à la table des députés, par M. Zsedényi. Mais elle avait été écartée par l'assemblée pour deux motifs. On avait répondu que jamais les lois de la justice n'avaient été violées, et que la Diète, par un vote semblable, paraîtrait vouloir arrêter les tendances dont on accusait les Hongrois, c'est-à-dire justifier les attaques dirigées contre eux. On avait ajouté que, ni la liberté personnelle de qui que ce fût, ni la nationalité de la Croatie, laquelle est assurée par ses institutions, n'étant menacées, il était inutile de donner des garanties nouvelles, et qu'il devenait dangereux de le faire dans les circonstances présentes, pour calmer une agitation, c'est-à-dire en cédant quelque chose à une op-

position illégitime. C'était donner, fut-il dit, un exemple fâcheux. Les mêmes raisons furent reproduites à la table des magnats par les membres libéraux. Néanmoins la proposition d'Eötrös fut adoptée par la majorité.

Les Etats, peu de jours après, eurent connaissance de cette résolution. Ils décidèrent à l'unanimité que le paragraphe amendé était adopté, que le délai de six années fixé pour la Sclavonie et le district du littoral hongrois était adopté également; qu'en principe on ne blâmait pas l'intention de donner des garanties à la nationalité de la Croatie, mais que les circonstances interdisaient toute manifestation semblable. La réponse des députés, communiquée aux magnats le 2 septembre, amena une discussion dans laquelle les orateurs des différents partis parlèrent dansle même sens qu'antérieurement, et qui fut terminée par l'adoption pleine et entière de la motion précédente. Cette résolution, dont les Etats furent instruits le 14, causa dans l'assemblée une agitation violente. Jamais les deux tables ne furent en hostilité aussi ouverte. Des paroles fort vives furent prononcées contre les magnats; Beöthy les somma d'expliquer clairement

leurs pensées, afin que la nation connût ses véritables adversaires. Szent-Királyi s'écria qu'une cause nationale comme l'était celle qui agitait la Diète ne pouvait trouver d'appui à la table des magnats, et que les choses suivaient leur cours naturel (1). « Un ennemi de notre patrie, dit-il, peut seul désirer plusieurs langues diplomatiques. Et lorsqu'on parle tant de l'oppression des Croates, ne s'élèvera-t-il pas une voix pour protester contre celle des Hongrois, qui ne peuvent faire revivre des lois observées pendant tant de siècles ? Je ne vois pas seulement dans cette réponse l'expression de la volonté des magnats, j'y vois encore l'influence du gouvernement dans une chambre ou siégent tant de dignitaires nommés par le roi. Qu'on nous dise donc d'où vient cette opposition ? Veut-on comprimer en nous un peuple constitutionnel ? C'est alors à notre constitution que l'on s'attaque. Croit-on qu'une fois notre nationalité fortifiée, nous irons demander le rappel ? Mais la monarchie n'a pas de plus ferme appui que nous, qui sommes sans fraternité en

(1) On reproche toujours aux magnats d'habiter Vienne et de parler plus volontiers les langues de l'Occident que celle de leur pays.

Europe. Nous trouvons dans notre union avec l'Autriche des garanties pour notre nationalité, et c'est pourquoi nous y tenons. Mais s'il nous est démontré qu'elle nous menace, qui parlera en faveur de cette union ? Qu'invoquera-t-on pour la vanter ? Nos intérêts matériels ? Ah ! certes nous pouvons dire qu'à cet égard l'Autriche est loin de nous traiter d'une façon paternelle... Il est nécessaire de parler ici avec franchise, puisqu'à Vienne on se fait toujours un fantôme de la nationalité hongroise. » Au milieu d'une émotion peu contenue, on décida à l'unanimité que la résolution dernière des Etats n'était nullement modifiée.

Nous ne pouvons faire assister le lecteur aux incidents multipliés de cette discussion, il nous suffit d'en avoir montré le caractère. Les deux tables abordèrent encore cette grave question de la langue, et toujours avec cette solennité que l'on apporte aux grandes causes nationales. Entre les séances mémorables consacrées à ce sujet il faut citer celle du 23 novembre, qui fut amenée par une réponse défavorable du roi aux propositions des Etats. La table des des députés, si animée d'ordinaire, était ce jour-là

grave et morne, et les tribunes publiques, où se presse toujours une jeunesse bruyante, gardèrent le silence le plus profond ; on eût dit qu'on allait entendre quelque sentence terrible. L'un des orateurs qui prirent la parole, accablé sous le poids de son émotion, dut s'interrompre pendant quelques minutes. et à voir l'expression des physionomies on sentait qu'il s'agissait là de la vie d'un peuple. Les passions éclatèrent quelques jours après, le 18 décembre. Les députés croates, s'appuyant sur la réponse du roi, rompirent le silence qu'ils gardaient prudemment depuis plusieurs mois, et recommencèrent à parler en latin. L'agitation fut telle, que le président dut lever la séance sur-le-champ. Le lendemain la foule était si nombreuse, que les tribunes plièrent sous le poids des auditeurs. Le député de Borsod, Zzemere, exposant avec dignité les faits de la veille, proposa à l'assemblée, non d'imposer violemment silence aux députés croates, mais de regarder leurs discours comme non avenus, sans même les insérer au procès-verbal, motion qui fut aussitôt adoptée. Le même jour, le bruit s'était répandu à Presbourg que la jeunesse hongroise devait troubler l'ordre et attaquer la garni-

son impériale. Les troupes autrichiennes prirent les armes, et le soir venu l'autorité envoya dans chaque rue ses patrouilles. Personne ne dormit, hors les faiseurs de barricades.

C'est que le pouvoir était troublé par sa mauvaise conscience ; il sentait qu'il n'avait guère droit à la reconnaissance de la Diète, à laquelle il s'attachait à susciter des obstacles. Mais les Etats restèrent fermes dans leurs propositions ; ni les rescrits royaux, ni les messages des magnats, ne les ébranlèrent. Cette fois ce fut à leurs adversaires de reculer, et ils se vengèrent de l'échec reçu à l'occasion de Turopolya en faisant sanctionner la loi suivante :

§ 1. Toute résolution royale, proposition, rescrit ou ordonnance adressées à la Diète, devra être écrite en hongrois.

§ 2. A l'avenir, tous les articles de lois seront rédigés et sanctionnés en hongrois, comme ceux de la présente Diète.

§ 3. La langue de la Diète désormais sera uniquement la langue hongroise. Les membres qui appartiennent aux provinces dépendantes, dans le cas où ils ne seraient pas versés dans cette langue, auront

le droit de s'exprimer en latin pendant un espace de six ans.

§ 4. La langue hongroise servira à la rédaction des actes publics entre les limites du royaume, au moyen de la chancellerie hongroise, soit par le roi, soit en son nom, ainsi qu'à la rédaction des actes concernant les particuliers.

§ 5. Le conseil royal de lieutenance, dans l'étendue du royaume, emploiera la langue hongroise dans toutes ses opérations, dans la rédaction de ses actes officiels, comme dans la promulgation des ordonnances et résolutions royales. Sont exceptées de cette disposition les correspondances que le conseil entretient avec l'administration militaire et civile des Etats héréditaires, et avec les autorités des pays étrangers.

§ 6. La langue de l'administration judiciaire et de tous les tribunaux, entre les limites du royaume, est exclusivement la langue hongroise.

§ 7. Les autorités des provinces dépendantes devront accepter les documents en hongrois qui leur seront adressés par les autorités hongroises, et celles-ci accepteront les documents en latin que leur adresseront les autorités des provinces dépendantes.

§ 8. On établira l'enseignement régulier de la langue hongroise dans toutes les académies et tous les gymnases des provinces dépendantes.

§ 9. Dans les écoles situées entre les limites du royaume, la langue de l'instruction sera universellement la langue hongroise.

La question de langue ainsi résolue d'une manière définitive, et comme le voulait la Hongrie, il était à croire que le différend était terminé, et que le temps allait calmer l'effervescence excitée en Croatie. Mais ce n'était pas là le désir du gouvernement, qui trouvait son intérêt à entretenir la discorde. Le comte Haller, qui pendant la Diète exerçait la charge de ban, c'est-à-dire de gouverneur de la province, ayant donné sa démission, la cour, au lieu de nommer à sa place un ban nouveau capable de calmer les partis, suspendit cette charge, et, par exception, confia l'administration à l'évêque de Zágráb, M. Haulik, l'un des Illyriens les plus ardents. M. Haulik était allé jusqu'à menacer de peines ecclésiastiques des prêtres qui signaient des pétitions en faveur de la cause hongroise, et jusqu'à en destituer d'autres, qui s'étaient

déclarés contre son parti. Le fait suivant est, à cet égard, le plus instructif que nous puissions citer :

Un prêtre du parti illyrien, M. Bartholich, tua de sa main un paysan avec lequel il avait eu une contestation au sujet de la propriété d'une prairie. La famille de la victime ayant fait sa plainte au comitat, les magistrats intentèrent à l'ecclésiastique une action criminelle. L'évêque, informé du fait, intervint, contre tout droit et toute justice, manda le prêtre à Zágráb et lui infligea des arrêts de huit jours. Puis la chancellerie hongroise donna ordre que le procès fût suspendu et arrêté, motivant cette décision étrange par trois causes. Elle prétexta 1° qu'un décret royal interdisait toute action contre un prêtre avant l'autorisation du gouvernement (ce qui est faux, car il n'existe pas de décret semblable); 2° que l'évêque avait déjà puni l'assassin (comme si le châtiment était proportionné au crime); 3° que le meurtrier avait payé aux parents de la victime des dommages et intérêts (comme si la morale publique n'avait pas de droits à faire valoir). Nous voudrions ne pas faire croire au fait que nous rapportons ici; mais il nous est malheu-

reusement impossible d'en douter. Nous avons sous les yeux et nous avons traduit l'ordonnance de la chancellerie. Elle est datée du 18 octobre 1846 et porte, aux registres du conseil royal de lieutenance, à Bude, le n° 39,788.

Il nous est interdit d'entrer dans des détails qui ne sauraient exciter d'intérêt hors de la Hongrie. Toutefois nous ne pouvons nous dispenser de mettre au jour la conduite du gouvernement impérial. Voici, en quelques mots, comment l'illyrisme a été encouragé par l'Autriche dans le comitat croate de Varasd.

Les quelques Illyriens qui s'agitaient dans ce comitat essayèrent, dans une *congrégation*, de parler la langue croate. L'administrateur, le comte Jean Erdödi, rappela à l'assemblée qu'en vertu de la loi de 1805, loi particulière à la Croatie, la seule langue latine devait être admise dans l'enceinte. Comme les Illyriens insistaient et se vantaient de la protection du gouvernement, le comte écrivit à Vienne pour provoquer de la part de l'administration une réponse catégorique. Il reçut en effet une dépêche officielle qui l'autorisait à faire respecter les lois établies; mais dans le pli était glissé un billet où on lui recomman-

dait, sous le sceau du secret (1), de laisser parler le croate à ceux qui en avaient le désir. Le comte Erdödi, loin d'accepter le rôle qu'on lui proposait, déclara hautement que son intention était de maintenir la loi. Le parti illyrien, qui ne comptait que quelques représentants, réduits au silence par la majorité, amena alors des bandes de paysans nobles qui, fidèles à leur consigne, envahirent la salle des délibérations et troublèrent l'ordre, à ce point que le président dut, deux fois en trois mois, lever brusquement la séance. Le comte Erdödi s'adressa encore au gouvernement, lui demandant de faire respecter son autorité. La réponse qu'il reçut dut à bon droit le surprendre. On lui disait qu'il ne convenait pas au pays qu'il administrait et on l'engageait à donner sa démission. Le comte assura qu'il ne se retirerait que devant une destitution. Le cabinet, n'osant aller jusque là, insinua que le magistrat incommode devait renoncer à l'une des deux charges qu'il exerçait, car il était à la fois

(1) *Sub strictissimo fiduciæ vinculo*. Expression de l'honorable comte Erdödi dans une lettre au palatin, où, en dévoilant ces détails, il invoque la justice et la loyauté du premier dignitaire du royaume.

comte à Varasd et conseiller à Bude. Le comte Erdödi se démit aussitôt de ses fonctions de conseiller; mais le gouvernement, feignant d'ignorer cette démission, lui a donné en même temps un remplaçant dans le comitat de Varasd. L'administrateur actuel est un Illyrien déclaré.

Dans le district de Turopolya il s'agissait de destituer M. Josipovich, qui, en même temps que député, était comte, c'est-à-dire juge suprême du district. M. Josipovich est un ancien soldat qui a gardé, avec la franchise, l'honneur militaire. Il n'y a pas de juge plus intègre et plus consciencieux, aussi a-t-il conquis l'affection de tout son district. Mais il est l'ennemi déclaré de l'illyrisme : de là vint que sa disgrâce fut décidée. Le gouvernement fit soumettre l'administration de Turopolya à un contrôle sévère; il espérait trouver là, contre M. Josipovich, quelque motif valable. Malheureusement le contrôle, confié à un homme probe, M. Alexandre Dominits, se termina à la gloire du juge. Que faire donc pour lui ôter sa charge? Ordonner une seconde enquête, que l'on confiera cette fois à un homme plus habile. Le gouvernement investit de sa confiance, pour cette seconde

opération, un avocat, qui, autrefois, avait été rayé de la liste des bourgeois de Zágráb pour avoir commis une soustraction de papiers. Les gens de Turopolya, comme il était facile de le prévoir, refusèrent d'ouvrir leurs archives à un tel homme. Ils s'appuyèrent, et avec raison, sur une loi qui permet aux citoyens de s'opposer à des investigations semblables, si on ne leur fait connaître les accusations dirigées contre eux et les noms des accusateurs. L'avocat-contrôleur se plaignit des obstacles que M. Josipovich lui suscitait, et le comte du district fut aussitôt destitué. Le vice-comte donna immédiatement sa démission, et, comme personne n'a voulu prendre la place de ces deux magistrats, il en résulte que le district est dans un désordre continuel et que l'administration est suspendue, Quant à l'enquête, elle fut abandonnée, avant même que d'avoir été entreprise, du moment que M. Josipovich eut perdu sa charge.

C'est surtout dans le comitat de Zágráb, le plus grand et le plus important des trois comitats de la Croatie, que le gouvernement autrichien s'est signalé par sa politique. Il a commis là, pendant une suite d'années, une série d'actes auxquels on refuserait

d'ajouter foi, s'ils n'étaient confirmés par des pièces authentiques. On remarquera que nous ne demandons pas nos renseignements à la *Gazette d'Augsbourg*. Le document qui suit est une lettre officielle écrite, le 20 février 1846, par le comitat croate de Zágráb au comitat hongrois de Pest. Nous le donnons en entier, en abrégeant notre traduction autant que possible.

« Notre devoir est de vous faire connaître les maux graves et nombreux qui, depuis quelques années, accablent le comitat de Zágráb et généralement le royaume de Croatie, à vous, nos amis et nos frères. C'est en effet un des principes du gouvernement constitutionnel que ceux qui sont soumis à un même souverain, à une même loi, doivent s'entr'aider, veiller à ce que les droits de chacun soient religieusement maintenus, et se prêter un mutuel secours dans les jours de danger commun. Car l'incendie, s'il n'est éteint dans une partie de la maison, ravagera bientôt la maison entière.

» Amis et frères chéris ! voilà plus de huit cents ans que la Croatie est unie à la Hongrie, gouvernée par ses princes et par ses lois ; — qu'elle traverse

avec elle la bonne et la mauvaise fortune ; — que les habitants de ces deux pays, par suite de cette longue union, sont attachés par des liens si étroits, qu'aux yeux de la loi ils sont à peine séparés de nom (1); — qu'ils concourent pareillement à la rédaction des lois ; — en un mot, qu'ils partagent également les avantages du gouvernement constitutionnel. L'histoire nous apprend que beaucoup de nos concitoyens se montrèrent hostiles à ces avantages et firent des tentatives contre la noblesse de Hongrie. Aujourd'hui quelques uns sont animés du même désir de renverser la constitution hongroise, et, pour assurer la réussite de leurs projets, ils ont semé la discorde entre les Croates et les Hongrois, en répandant le faux bruit que les Hongrois voulaient détruire la nationalité croate.

» Le germe de ces discordes a été jeté par Louis Gaj, qui obtint l'impression et la direction d'un journal.

(1) *Regnorum regno Hungariæ annexorum filii nativi, sub denominatione Hungarorum, quoad officia, et beneficia ecclesiastica, et sæcularia etiam, comprehensi intelliguntur.* 1741, a. 61.

» Ce journal, publié pour la première fois en 1835 sous le titre de *Horvatzke* (1), reçut, à cause de son titre et de sa langue, l'approbation générale de nos concitoyens, qui virent avec reconnaissance le gouvernement encourager la culture de l'idiome national. Mais un an ne s'était pas écoulé que ledit rédacteur, substituant le titre de *Ilirske* (2) à celui de *Horvatzke*, dénigrait et attaquait la nation hongroise. Alors la plus grande partie des citoyens de la Croatie, remarquant que ledit Gaj compromettait la nationalité croate, qu'il disait menacée par les Hongrois, et voulant la sauvegarder; voulant en outre conserver avec la nation hongroise leurs rapports légaux et affectueux, la plus grande partie des citoyens de la Croatie se détachèrent de Gaj et de ses partisans.

» De cette séparation et de la persistance du journaliste Gaj il résulta que notre petit pays se divisa en deux partis, l'un qui se nomma illyrien, l'autre qui resta croate. Le mal s'accrut, en 1839, par la nomination de Nicolas Zdenchay aux fonctions de

(1) Le Croate.

(2) L'Illyrien.

comte suprême de Zágráb. Ce dignitaire, en effet, se mit en hostilité ouverte avec les Etats du comitat, qu'il poursuivit de ses sarcasmes dans les assemblées générales, et qui fut, en un mot, non le suprême modérateur, mais le suprême agitateur du comitat. Il mit le comble à l'illégalité de sa conduite lors de la *restauration* (1) tenue le 31 mai 1842, où, après avoir convoqué les nobles indigènes et leur avoir recommandé de venir sans armes, il les fit chasser à coups de sabre hors de la maison du comitat par les membres de la faction illyrienne, dans le nombre desquels on comptait à peine cent électeurs légaux, et qui, néanmoins, élurent aussitôt les magistrats.

» La conséquence naturelle de ce fait fut que la noblesse refusa d'obéir aux magistrats nommés illégalement par cette faction, et demanda justice au souverain. Le gouvernement ordonna au comte suprême de Verotze, Joseph Siskovits, de faire une enquête au sujet de cette restauration; mais cette enquête est restée jusqu'à ce jour sans effet, bien qu'elle

(1) On appelle ainsi en Hongrie la réélection des magistrats municipaux.

ait été terminée en 1843, et que nous ayons nous-même fait connaître les actes et les tendances de l'illyrisme. L'impunité enhardit cette faction, qui se porta de jour en jour à de plus violents scandales. Elle profita de l'illégalité commise pour répandre ses principes, lesquels tendent à renverser notre antique constitution, et elle parvint même à s'associer l'évêque de Zágráb, George Aulik.

» En effet, la noblesse ayant paru pour prendre part à l'assemblée générale du 22 avril 1843, l'évêque s'attacha à faire différer cette assemblée par le ban du royaume. Celui-ci était entré en charge peu avant la convocation de cette assemblée ; il ignorait la coutume du pays, et, ne voulant pas se prononcer, il s'en remit sur cette question au prélat. La majorité avait décidé que la séance serait tenue immédiatement ; mais l'évêque, au mépris de sa conscience de pasteur, assurait que la majorité manifestait une volonté contraire, en sorte que la séance fut ajournée. Cette nouvelle illégalité fut aussitôt suivie d'une autre, car le même jour une assemblée présidée par le ban résolut d'adresser une demande au gouvernement dans le but de faire interdire l'entrée de l'as-

semblée générale à la noblesse, à laquelle personne, jusque là, n'avait contesté ses droits politiques, qu'elle tient de la loi et de l'usage. Cette assemblée partielle ajoutait qu'elle ne tiendrait aucune séance officielle avant la réponse de l'autorité.

» La noblesse, ayant eu connaissance de cette décision, regagna ses foyers, attendant l'époque de la convocation prochaine. Mais aussitôt après sa retraite, dès le lendemain, la même assemblée illégale se réunit, à l'instigation de l'évêque, confirma ce qu'elle avait arrêté la veille et annonça pour le jour suivant une séance officielle. Les États du comitat avaient déjà rédigé une protestation contre les actes de cette faction. Mais elle n'en tint pas moins une séance dont elle exclut arbitrairement le représentant du comitat de Körös et le représentant de Turopolya, et dans laquelle elle nomma les députés qui devaient figurer à la Diète du royaume. La noblesse sentit vivement cette blessure et adressa aux États une protestation contre l'élection des députés faite par la faction illyrienne : protestation qui produisit une sensation profonde et fit éclater la justice de la Diète (1).

(1) V. plus haut.

» Pendant que cette affaire était traitée au sein des États, la violation de nos droits et de nos libertés suivait son cours. Le comte suprême, en effet, fixa au 9 décembre 1843 l'assemblée générale de notre comitat. La noblesse, qu'il avait conquise, se rendit au lieu des séances, mais pour se voir la victime d'un guet-apens honteux. Arrivée à la porte de la maison prétoriale, elle fut assaillie par la faction illyrienne renforcée des vagabonds de Carlstadt et de Zágráb, auxquels on avait distribué des sabres, des piques, des pistolets et des fusils, tirés, faut-il le dire ? *de l'arsenal militaire et de l'arsenal du comitat.* Attaquée d'abord à coups de pierre, la noblesse le fut bientôt à coups de fusils et de pistolets. Le droit de légitime défense la porta à riposter, et les Illyriens furents mis en fuite. Le clergé conquit l'admiration des habitants de Zágráb, en paraissant en troupe sur la place Saint-Marc, armé de bâtons pour soutenir les factieux, et en tournant rapidement le dos, aussitôt que ceux-ci eurent été chassés.

» Ce scandale était à peine commis, qu'il fut suivi d'un autre dès le 11 décembre. Ce jour-là, le juge de la ville, Joseph Staydaher, convoqua dans la mai-

son de ville un conciliabule, où figurèrent des gens de toute condition attachés au parti illyrien, dans le but d'interdire l'accès de la ville à la noblesse du comitat, laquelle cependant y possède une propriété, qui est la maison prétoriale (1).

» Le gouvernement, sur les plaintes motivées par une nouvelle illégalité, envoya un second commissaire, Joseph Rudits, comte suprême de Báts; mais cette mesure ne produisit pas plus d'effet que précédemment, malgré nos remontrances. Nous avions espéré que le gouvernement apporterait un remède à nos maux : mais notre espérance fut vaine. Nicolas Zdenchay ayant résigné sa charge en 1844, le ban du royaume fut investi de l'administration de notre comitat, en même temps qu'il reçut publiquement l'ordre de procéder au plus vite à une *restauration*. Le nouveau comte suprême ne se contenta pas d'entrer en fonctions huit mois seulement après sa nomination; mais encore, dans l'assemblée tenue à cette occasion le 27 janvier 1845, il éluda toujours le vœu de la

(1) Pour aider à l'intelligence de ces faits, il faut dire que a petite ville de Zágráb est illyrienne, et que le comitat, au contraire, tient pour la cause hongroise.

majorité, laquelle était acquise à notre parti, déclarant qu'il agissait d'après des commandements supérieurs. Cependant les efforts tentés pour donner la majorité au parti illyrien ayant échoué, la *restauration* eut lieu le 28 juillet 1845 : elle amena l'élection légale des magistrats, dans laquelle notre parti eut une majorité de 315 voix. On put dès lors apprécier la valeur de la *restauration* de 1842, qui mit pendant trois années l'administration entre les mains du parti illyrien, d'autant plus que ce parti a su pendant ce temps, *per fas et per nefas*, recruter de nouveaux fauteurs.

» Les détails qui précèdent, aussi bien que ceux qui suivent, témoignent assez de son respect pour l'ordre légal et constitutionnel.

» A l'occasion de la dernière *restauration*, le parti illyrien, voyant que le vice-comte avait été élu par notre majorité, en conçut un si vif ressentiment, qu'il attaqua les troupes rangées devant la maison prétoriale, tandis que nous nous retirions paisiblement. Cette attaque fut suivie d'une décharge des soldats, qui tuèrent et blessèrent plusieurs citoyens. Une enquête fut ordonnée sur ce fait grave : mais au

moment où l'on espérait qu'elle allait se terminer, le ban du royaume dut remettre en hauts lieux tous les actes de l'investigation, en sorte qu'aujourd'hui la vérité n'a pu être encore découverte. Ceci n'était pas terminé, que nous ressentions encore un nouveau grief. En effet, on vit des nobles exclus de l'assemblée générale du 23 septembre 1845, et exclus contre toute justice, car les lois donnent à toute la noblesse du pays le droit d'y figurer, jusques et y compris les veuves des magnats croates, qui peuvent s'y faire représenter par des fondés de pouvoir. »

Après l'exposé des faits qui précèdent, il est inutile de caractériser le rôle de l'administration impériale, violant ouvertement les lois constitutionnelles du royaume, et autorisant ses agents à commettre les plus flagrantes illégalités, pour assurer le triomphe d'un parti. Nous voulons seulement appeler l'attention sur l'assemblée générale du 23 septembre, parce qu'elle eut des conséquences fort graves. Si les lois, qui autorisent toute la noblesse de Croatie à paraître aux assemblées générales, eussent été exécutées, le parti illyrien eût été vaincu, comme cela est arrivé chaque fois que tous les électeurs ont pu

exercer leurs droits. Aussi le gouvernement, dans un rescrit spécial, ordonna-t-il que cette assemblée serait composée des seuls nobles appelés par le ban. Or, voici ce que décida cette assemblée, illégalement convoquée, et ce qu'elle demanda au roi. C'est toujours de l'adresse des États de Zágráb que nous tirons ces détails : une organisation nouvelle de l'assemblée générale, à l'exclusion de la majorité; la création d'un conseil spécial pour la Croatie, qui affranchît ce pays de la juridiction du conseil suprême hongrois; l'érection de l'évêché de Zágráb en archevêché, pour que la Croatie ne fût plus soumise à la juridiction religieuse de l'archevêque hongrois de Kalotsa. L'assemblée enfin énonçait une protestation contre le chemin de fer qui doit unir la Hongrie et la Croatie. En un mot, elle demandait la séparation des deux pays. Ajoutons que le gouvernement, qui prépara lui-même cette assemblée, a toujours affecté d'accorder à ses décisions une grande importance et de regarder ses vœux comme l'expression des griefs de la nation.

Les Etats du comitat de Zágráb, poursuivant le cours des illégalités commises, et insistant sur l'appui

que la minorité illyrienne trouvait constamment dans l'administration supérieure, terminaient ainsi leur lettre :

» Nous avons respectueusement représenté à Sa Majesté que les actes d'une assemblée où nous n'avions pas siégé ne devaient pas avoir pour nous force de lois, et nous l'avons priée de nous laisser jouir des libertés que nous octroyèrent jadis les glorieux rois de Hongrie, libertés qu'elle-même a juré de maintenir. Nous avons confiance dans la justice de notre cause ; mais, si nous envisageons que les plaintes que nous avons formulées au sujet de la dernière assemblée générale ont été blâmées dans un rescrit royal, nous avouons que nous n'espérons guère de résolution favorable.

» A toutes ces illégalités, à toutes ces violations de nos droits et de nos libertés constitutionnelles, se joint encore un autre mal, et c'est le pire de tous. La presse se trouve exclusivement entre les mains de Louis Gaj, que le conseil de lieutenance hongrois, le 3 janvier 1843, a déclaré *perturbateur* à cause de l'article inséré le 7 décembre précédent dans son journal illyrien, article qui motiva la destitution du

censeur Etienne Moyse. Celui-ci, en outre, a pris la direction de la gazette allemande de Zágráb, dont les articles surpassent ceux de Gaj en méchanceté et en imposture. Nous ne souhaitons pas qu'on enlève à qui que ce soit le droit de publier un journal, nous voudrions seulement que ce droit s'étendît à tout le monde, et jusqu'ici il nous a toujours été refusé (1).

(1) Le journal de M. Gaj, publié aujourd'hui en langue illyrienne, est intitulé *Ilirske Narodne Novine*, journal national illyrien, et la gazette allemande de Zágráb *Agramer Zeitung*. Tous les journaux rédigés en langue slave et allemande, tant en Hongrie que hors de Hongrie, sont hostiles à la cause hongroise, par suite de l'animosité des uns et de la dépendance des autres. Les journaux hongrois qui leur répondent sont peu nombreux (et à vrai dire il n'y en a qu'un, le *Pesti Hirlap*), et n'ont pas de publicité au delà de la frontière. Ceci explique les erreurs répétés par les feuilles et les revues de l'étranger, de la *Gazette d'Augsbourg* jusqu'au *Times*, en passant par la *Revue des Deux-Mondes*, où MM. Saint-René-Taillandier, Cyprien Robert et M. Desprez, ont abordé des questions qu'ils ne connaissaient qu'à demi.

Au lieu d'exposer les faits, on a parlé vaguement de l'oppression des Slaves, sur la foi des gazettes. On a représenté la « guerre des langues » comme engagée entre les Magyars d'une part et les Slaves de l'autre, entre la langue hongroise et « la langue » slave. On ignorait ou on a négligé de dire que

Nous nous sommes adressés au conseil de lieutenance, mais en vain. Nous avons demandé qu'on répandit notre littérature croate au lieu de la littérature illyrienne, *qui nous est étrangère;* mais nous n'avons reçu sur ce sujet aucune réponse, bien que le conseil ait défendu l'usage de l'orthographe illyrienne à l'égard de nos noms de famille et de nos noms de lieux. Le pire de nos maux, nous le répétons, c'est de voir la jeunesse abandonnée à des maîtres attachés pour la plupart au parti illyrien, et imbue de bonne heure de leur haine contre la nation hongroise et contre tout ce qui touche au salut de la chose publique. Plaignons la postérité, si c'est ainsi que doivent se former ses citoyens !

la résistance soi-disant slave n'avait de partisans qu'en Croatie, parmi une minorité, grâce encore à l'appui de l'Autriche, et que cette minorité, qui prétend défendre sa liberté et sa nationalité, commence par attaquer la liberté et la nationalité de ses adversaires : car la majorité des Croates, que l'on prive de leurs droits constitutionnels, déclarent que la langue illyrienne, que l'on veut leur imposer, est pour eux « une langue étrangère. « Ceux que l'on représente comme des opprimés sont donc eux-mêmes les oppresseurs. On va voir que l'oppression qu'ils exercent va jusqu'à l'assassinat.

» Et maintenant, amis et frères chéris, ne sommes-nous pas en droit de craindre sérieusement pour notre existence constitutionnelle? Ce qui augmente notre douleur, c'est que nous, qui réclamons contre des innovations que les lois condamnent, on nous accuse d'opposition, tandis que le parti illyrien, qui cause ces innovations, est appelé conservateur et reçoit à ce titre toutes les charges et tous les honneurs. Dans les tristes circonstances où nous nous trouvons, nous vous demandons à joindre vos prières aux nôtres, afin que Sa Majesté protége et l'antique constitution du royaume et les libertés et les droits sanctionnés par les lois, les pactes, les priviléges, les chartes et le serment royal, afin que nous puissions transmettre à nos enfants le trésor que nous tenons de nos pères. Que si, contre notre espoir, nos adresses au roi ne recevaient aucune réponse favorable, nous avons l'honneur de réclamer de vous que nos plaintes soient portées devant la prochaine Diète du royaume et deviennent grief national. Donné à Zágráb, le jour de notre assemblée générale, le 20 février 1846. Vos serviteurs, vos amis et vos frères,

» Les Etats du comitat de Zágráb. »

L'appel du comitat de Zágráb au comitat de Pest fut entendu. Celui-ci n'avait pas attendu cette manifestation pour appeler sur les affaires de la Croatie l'attention du pays et du gouvernement. Au mois de décembre 1845 il avait envoyé au roi une députation nombreuse pour lui exposer à ce sujet les plaintes de la Hongrie (1). Les détails officiels transmis par l'assemblée de Zágráb confirmèrent seulement le comitat dans la résolution qu'il avait prise. Dans leur séance du 17 mars, les Etats de Pest arrêtèrent que tous les faits communiqués par le comitat de Zágráb seraient exposés devant la prochaine Diète par leurs représentants. Déclarant en outre qu'ils n'avaient nulle confiance dans les mesures du gouvernement, ils décidèrent également que les griefs de la noblesse de Turopolya seraient publiquement examinés par leurs députés.

Les États de Zágrab avaient joint à leur lettre des

(1) Cette députation ne fut reçue ni par le roi ni par les ministres. Les membres qui la composaient rédigèrent alors un mémoire dont ils adressèrent une copie à chaque archiduc autrichien. Les manuscrits furent renvoyés sans réponse; mais il était facile de voir qu'ils avaient couru de main en main.

pièces justificatives, entre lesquelles nous en citerons trois. Sachant quelles critiques attendent ce volume de l'autre côté du Rhin, nous nous attachons à laisser parler à notre place les documents officiels. La première de ces pièces est un chant de guerre qui appelle les Croates et les Illyriens aux armes :

« Quiconque est Slave et héros brandisse son drapeau dans l'air : que chacun ceigne son sabre et monte un cheval fougueux. En avant, frères ! Dieu est avec nous, et les diables sont nos ennemis !

» Regardez comme le noir et sauvage Tatar (1) foule aux pieds notre nation, et notre langue. Mais, avant qu'il nous abatte, résistons. En avant, etc.

» Le brave Esclavon du nord et l'Illyrien du sud doivent pour cette fête se donner la main. Voici déjà l'éclair des lances, le son des trompettes et le tonnerre des canons. En avant, etc.

» Le temps est venu de nous laver dans le sang de nos ennemis. Que chacun donc abatte une tête ! En avant, frères ! Dieu est avec nous, et les diables sont nos ennemis ! »

(1) Le Hongrois.

Ce n'est pas seulement aux Slaves de Hongrie que s'adressaient les provocations des Illyriens. Leur propagande dans les provinces turques a paru assez inquiétante au pacha de Bosnie, pour qu'il l'ait signalée aux autorités hongroises.

« Dépêche du pacha de Bosnie, Mehemed Vetchihi à Son Exc. le ban de Croatie, du 11 rebicitachir 1256. »

(Après les compliments d'usage.)

« J'ai les preuves qu'un des croyants latins de Zágráb, Louis Gaj, oubliant les bornes d'une vie tranquille, a rédigé et envoyé dans une contrée des écrits d'une tendance révolutionnaire.

» Il vous est connu, très estimé ami, que les rapports bienveillants qui existent entre la sublime Porte éternelle et la haute maison impériale d'Autriche reposent sur le maintien de la paix et la sécurité inviolable des sujets des deux cours. Sans envisager que les tentatives de Louis Gaj, qui excitent ici des troubles et compromettent le repos et le bonheur des sujets de ma haute cour, ne peuvent être approuvées par la haute cour impériale d'Autriche, il m'est évident que vous, très estimé ami, vous ne sauriez les

approuver. Quand vous recevrez cette déclaration amicale, j'attends avec pleine confiance que, dans le sens des lois de l'amitié et par amour de la paix, ledit Gaj soit convenablement réprimandé, et que, de votre côté, vous donniez les ordres les plus précis pour qu'à l'avenir, des provinces placées sous votre autorité, aucune lettre ni aucun écrit d'une tendance mauvaise ne parvienne en Bosnie.

» En vous demandant poliment la communication des mesures que vous prendrez, comme conséquence de cette lettre, j'ai l'honneur de m'informer très amicalement de l'état de votre santé, etc. »

La troisième pièce que l'assemblée du comitat de Zágráb joignit à ses dépêches prouvait qu'un complot avait été formé par le parti illyrien dans le but d'égorger « jusqu'au dernier » les membres de la majorité croate. « Le massacre devait avoir lieu par surprise, » le 10 décembre 1844. Les conjurés voulaient sau- » ver par le sang la patrie et la nationalité que leurs pères conservèrent au prix de leur sang. » Le complot ne fut pas exécuté cette fois ; mais on eut depuis à déplorer des assassinats commis sur des citoyens croates par le parti illyrien, et conçus uniquement

dans une pensée politique. Rien n'est plus significatif, car qui ne sait que le meurtre est la dernière ressource des factions vaincues ?

Nous n'hésitons pas à tenir ce langage, car il nous paraît évident que l'illyrisme est destiné à s'effacer, le jour où il cessera d'être soutenu par le gouvernement autrichien. Lorsqu'un mouvement est véritablement national, il grandit à travers les obstacles; il est invincible parce qu'il est fort. Or ce caractère ne peut s'appliquer qu'au parti patriote et hongrois de la Croatie, auquel, pour subsister seulement, il a fallu une énergie extraordinaire. Jamais les Illyriens n'eussent acquis d'importance sur la scène politique sans l'appui du gouvernement impérial. Dès le premier abord, on ne voit donc rien de national dans ce parti, qui, à son berceau, s'est souillé de ces crimes qui présagent l'agonie. C'est pourquoi la cour l'encourage et le protége; car, les tendances de l'illyrisme n'étant pas moins hostiles à l'Autriche qu'à la Hongrie, si l'Autriche eût trouvé là quelque chose de sérieux, elle l'eût combattu comme elle combat le magyarisme.

La tactique de l'Autriche fut toujours de susciter

en Hongrie des divisions. Pendant le XVI[e] et le XVII[e] siècle, elle se servit des motifs religieux, protégeant tantôt les catholiques, tantôt les protestants, pour inspirer aux deux partis une haine mutuelle, à ce point que le Saint-Siége dut flétrir hautement cette politique machiavélique. Aujourd'hui que les passions religieuses sont éteintes, l'Autriche exploite le sentiment national. Elle a échoué en Hongrie, où elle n'a rencontré que des patriotes ; mais elle a réussi à fortifier, en Croatie, un parti qui végétait à l'ombre, et à s'en faire une arme dangereuse. En définitive, qu'est-ce que l'illyrisme ? A cette question, les Illyriens eux-mêmes font plusieurs réponses, suivant qu'ils appartiennent à tel ou tel parti ; car le parti illyrien, qui, nous le répétons, n'est qu'une minorité, se divise lui-même en plusieurs partis qui ne vivent pas toujours en bonne intelligence. Il y a d'abord le parti perturbateur et factieux, qui joue un très grand rôle : c'est lui qui excite les passions populaires et rêve les expéditions de corps francs. Ces partis-là, peu redoutables parmi nous, ont beaucoup d'importance dans ces pays peu civilisés. Il y a ensuite le parti des fonctionnaires, qui ne sont que les agents fort soumis

du gouvernement autrichien. Il y a encore le parti du clergé, qui s'est déclaré contre les Hongrois, parce qu'il ne veut pas de la tolérance hongroise en matière religieuse(1), mais qui n'irait pas jusqu'à désirer que la Croatie se séparât jamais du royaume apostolique. Il y a de plus le parti aristocratique, qui, dans le magyarisme, combat les idées libérales et les réformes. Il y a enfin le parti qui porte le nom de démocratique; le parti qui veut détacher la Croatie de là Hongrie pour fonder un empire illyrien, auquel s'agrégeraient les populations slaves du midi. C'est principalement vers la Servie que l'attirent ses espérances et ses idées politiques. Ce parti est le moins influent, le moins énergique et le moins nombreux; mais c'est le seul qui ait un but, un plan tracé. Voyons donc quel est son avenir.

Lorsqu'un peuple divisé et démembré aspire à s'unir sous un gouvernement national, il faut qu'il ait, comme la Pologne, ses précédents historiques, qui rappellent au monde qu'il exista jadis. Il faut qu'il ait, comme la Pologne, sa religion, sa langue, ses

(1) Les protestants ne sont pas tolérés en Croatie.

lois, qui représentent cette nationalité qu'il invoque. Or, l'illyrisme n'a rien de tout cela.

C'est pour la première fois que l'Europe entend parler d'un royaume illyrien, lequel, s'il était appelé à se former, n'aurait ni limites précises, ni barrières naturelles, et dont la configuration territoriale serait plus désavantageuse encore que celle de la Prusse, car l'illyrisme n'entamera jamais la Hongrie. Quel lien religieux, en outre, rattacherait les unes aux autres les populations diverses qui composeraient cet empire? On compte, dans les contrées qu'on lui assigne, toutes les communions qui se partagent le christianisme. Comment le grec uni, comment surtout le catholique romain s'arrangeraient-ils des prétentions exclusives des Serbes, qui n'acceptent pas d'autre religion que la religion grecque orthodoxe? Notez bien que, dans cette partie de l'Europe, les croyances religieuses sont comme le fond des mœurs publiques et privées. Enfin, il semblerait que l'illyrisme dût être au moins représenté par une langue, par un idiome commun à tous les peuples que l'on s'empresse de réunir sous un même drapeau. Eh bien, non! la langue illyrienne, cette langue dont les

écrivains slaves font tant de bruit, la langue illyrienne n'existe pas. C'est un idiome artificiel, conventionnel, mais ce n'est pas une langue nationale. Ce que l'on appelle en Croatie l'illyrien n'est ni l'illyrien parlé et imprimé jadis à Raguse, ni le vinde, ni le croate, ni le bosniaque, ni le serbe; ce n'est aucune des langues parlées dans ce qu'on appelle par anticipation le royaume d'Illyrie, mais c'est quelque chose qui a la prétention de les réunir toutes. L'illyrien est donc simplement un idiome d'érudit, éclos de nos jours, en serre chaude, sous l'aile de quelques savants, mais qui est parfaitement inconnu à la foule. C'est bien des pseudo-Illyriens qu'on peut dire, en rappelant le mot de M. de Thun, qu'ils ont décrété la suppression de la langue du peuple. Aussi, dans leurs assemblées politiques, en sont-ils réduits à parler de leur nationalité en croate ou en latin.

Ce qui donne encore plus de gravité à tout ce que nous disons, c'est que l'idiome soi-disant illyrien, en attendant qu'il soit accepté par huit millions d'hommes qui ne le comprennent pas, trouve parmi eux des antagonistes décidés. Nous croyons avoir

donné à cet égard des éclaircissements suffisants, en montrant la résistance des Croates.

On voit que l'Autriche ne s'est guère compromise en soutenant, autant qu'il était en elle, le parti illyrien. Elle ne s'est pas exposée à un grand danger. Elle a vu tout d'abord, ce qui était évident, qu'elle encourageait un mouvement qui ne franchirait jamais les bornes qu'elle lui prescrivait. Les Illyriens ont achevé de faire ses affaires en réclamant son appui et en abdiquant leur indépendance. Les excès, les crimes de ce parti sont connus à Vienne. Si les enquêtes ordonnées par le gouvernement n'ont pas été rendues publiques, dans une pensée de partialité trop évidente, elles n'en sont pas moins conservées à la chancellerie, et le gouvernement les tient suspendues comme une épée menaçante. Les Illyriens savent qu'ils auraient à rendre compte de leurs actes à l'Autriche, le jour où ils se permettraient de la mécontenter : aussi ne sont-ils pas autre chose que ses instruments. Ils ont eux-mêmes ruiné leur cause, et ont fait du parti opposé le parti véritablement national de la Croatie.

Si l'illyrisme, circonscrit dans les limites qu'il

s'est données, n'a ni puissance ni avenir, s'il n'a rien d'inquiétant pour l'Autriche, il est du moins fort redoutable pour la Hongrie. Et c'est pourquoi les Hongrois le combattront avec autant d'énergie que s'il s'agissait de repousser une invasion russe.

Enveloppée par les douanes autrichiennes, traitée par le gouvernement impérial, au point de vue commercial et agricole, comme un pays ennemi, la Hongrie doit chercher à se créer elle-même des débouchés. Elle a tenté de s'ouvrir un chemin vers la mer Noire, car c'est aux Hongrois que l'Europe doit la navigation à vapeur du Danube (1). Mais, le Danube une fois dompté, les services réguliers établis, la Russie s'est emparée des bouches de ce fleuve, sur lequel elle n'a pas le moindre droit, et l'Autriche n'a pas eu la force de défendre le sien (2). La Hongrie alors a jeté les yeux sur la mer adriatique. Elle s'est rappelée que ses rois nationaux l'appelèrent au moyen âge « la mer hongroise », et elle s'est dit que sur les rivages de cette mer elle amènerait ses produits.

(1) Thouvenel, *la Hongrie et la Valachie*, p. 30-34.
(2) X. Marmier, *du Rhin au Nil*, t. 1, p. 309-317.

L'importance de ce fait n'a pas échappé au gouvernement impérial. De là toutes les sympathies de l'Autriche pour l'illyrisme. La Croatie, en effet, est située entre la Hongrie proprement dite et le littoral hongrois. Les Hongrois se verraient donc enlever leurs dernières espérances, si les rapports légaux de la Hongrie et de la Croatie recevaient la moindre atteinte. Ce n'est pas là une pure question d'agrandissement territorial. Il ne s'agit pas uniquement pour les Hongrois de défendre leurs droits sur la Croatie, comme la France défendrait les siens sur les provinces allemandes qu'elle a conquises. Il s'agit de savoir si douze millions d'hommes seront placés dans cette cruelle alternative de périr d'inanition ou de se livrer à l'Autriche pieds et poings liés. C'est pour la Hongrie tout entière une question de vie ou de mort.

Le gouvernement impérial est inspiré par un second motif. Il n'a pas oublié que Joseph II avait l'idée de réunir la Croatie et la Sclavonie hongroises à la Bosnie et à la Servie, et de faire de ces quatre provinces un royaume à part, soumis à un pouvoir absolu, et par lequel l'Autriche pèserait sur la frontière

méridionale de la Hongrie, comme elle pèse déjà sur la frontière du nord par la Moravie et la Gallicie. De là, la protection ouverte qu'il accorde à la propagande illyrienne, en face des autorités turques.

Ce n'est donc pas l'illyrisme, mais la politique autrichienne déguisée sous ce nom, que la Hongrie doit combattre de toutes ses forces. Le lecteur est assez familier déjà avec les affaires de ce pays pour comprendre le triple devoir imposé au parti national, la triple tâche à laquelle doit suffire son énergie : d'abord, mettre la Hongrie à couvert de l'influence autrichienne, développer ses institutions non dans un sens autrichien, mais dans un sens national, puis conquérir au dedans la liberté et l'égalité civile sur un gouvernement absolu et rétrograde ; enfin veiller à l'intégrité du royaume, sauver l'unité politique, sans laquelle le pays ne peut exister. Ce qui fait la force des Hongrois, c'est la justice et la modération dont ils n'ont pas cessé de faire preuve. De là vient qu'ils ont eu leur cause défendue avec autant de chaleur qu'ils l'eussent défendue eux-mêmes dans les contrées où l'élément hongrois ne compte pas de représentants. L'illyrisme n'a pas d'ennemis plus déclarés que les

trois comitats de la Sclavonie, voisins de la Croatie. Il en est de même dans le Banat. Ce sont des Rasciens, c'est-à-dire des Illyriens de race, qui se chargent là de répondre aux Illyriens de nom. Plusieurs d'entre eux sont, dans la langue hongroise, des écrivains distingués (1).

Nous avons exposé avec le plus de clarté qu'il nous a été possible, et en produisant des preuves irrécusables, un des sujets qui, à cette heure, préoccupent le plus la Hongrie. Peut-être, par le simple récit des faits, aurons-nous détruit en chemin quelques erreurs importantes. On a cru, par exemple, que les Hongrois, menacés dans leur avenir, en Hongrie et hors de Hongrie, par les tendances des Slaves, ne s'étaient mis à l'œuvre que pour défendre leurs positions. On sait maintenant qu'il n'en est rien. La Hongrie travaille depuis un demi-siècle à sa régénération, et c'est en partie à la France que reviendrait la gloire de son initiative, s'il fallait y chercher une cause extérieure. Si depuis, et à son exemple, des peuples

(1) Les Rasciens sont des Serbes grecs; les Shoks, des Serbes catholiques. On les confond quelquefois sous le nom d'Illyriens.

voisins se sont éveillés au sentiment national, ils n'ont influé en rien sur les destinées de la Hongrie, laquelle a suivi jusqu'ici et suivra jusqu'au bout la route droite qu'elle s'est tracée. Comme elle n'a pas la prétention de s'immiscer dans les affaires des autres pays, elle ne permettra jamais, en retour, que personne n'intervienne dans les siennes.

Un fait remarquable et qui a frappé le lecteur, c'est l'unanimité du pays à donner la même solution à une question qui pouvait éveiller tant de susceptibilités. De là l'importance, la grandeur, on peut dire, de ces débats, dans les détails desquels nous n'avons pas craint de nous engager, car il s'agissait pour la Hongrie d'une épreuve décisive. Que n'a-t-on pas fait, dans ces dernières années, pour détacher de la cause de la Hongrie non seulement les Slaves, mais les Valaques et les Allemands? A quoi ont abouti toutes ces provocations violentes, que secondaient l'attitude, les actes même du gouvernement autrichien? A créer dans la petite Croatie un parti qui ne peut agir qu'en l'absence de la majorité. Comment donc cet accord s'est-il formé et a-t-il subsisté chez un peuple composé d'éléments hétérogènes? On n'admettra pas aisément

que des populations entières se laissent interdire la parole, trahissent leurs propres intérêts ou soient frappées de stupidité, alors surtout qu'une minorité peut formuler les appels les plus énergiques et se livrer à toutes sortes d'excès, sans lasser la patience du pays. D'où vient cette concorde? Elle vient simplement de ce que tous les habitants, à quelque langue et à quelque religion qu'ils appartiennent, et les Slaves surtout, sentent qu'ils ont en Hongrie une patrie (1).

Au nord, au centre, au sud de l'Europe, l'histoire nous montre des peuples slaves non seulement vaincus, mais encore traités en vaincus. Leur nom, dans toutes les langues, a servi à désigner les esclaves. Un seul peuple, glorieux entre tous les peuples, avait échappé à l'oppression. Qu'est-il devenu?

Or, au milieu de cette fatalité qui pèse sur toute une race, les Slaves de Hongrie ont-ils été traités en vaincus ou en frères? La loi des conquérants les a-t-elle déclarés race inférieure ou race égale? N'ont-ils pas participé à tous les droits politiques, à tous les

(1) Ceci ressort clairement de la lettre de Zágráb.

honneurs, à toutes les dignités? Les lois hongroises ne protégent-elles pas le Slave comme le Hongrois? C'est à la faveur des lois hongroises que les Croates anti-hongrois résistent aux Hongrois. C'est à la faveur de ces mêmes lois que M. Kollar, ministre luthérien, peut en toute liberté pratiquer librement son culte. Il chercherait en vain un pays slave où cette liberté lui soit assurée. En Russie, les protestants sont contraints de se faire grecs. En Bohême, l'exercice de leur culte est soumis à des conditions ridicules et odieuses. Enfin, est-ce au moment où la loi va faire de tous les habitants des citoyens égaux qu'il faut semer la discorde?

En présence de ces faits, ne peut-on pas reprocher une bien amère injustice à celui qui ne trouve pour les Hongrois que des paroles de haine et de vengeance? On semble leur demander de quel droit ils ont donné leur nom au pays qu'ils habitent. De quel droit? Du droit le plus sacré que puisse invoquer une nation. Ils ont arrosé de leur sang le sol hongrois, en défendant la cause de tous. Les Slaves méridionaux n'ont pu résister au choc des Ottomans, et ils forment aujourd'hui encore la Turquie d'Europe. Si alors les

Slaves de Hongrie ont échappé au joug turc, c'est parce qu'il s'est trouvé au milieu d'eux et en avant d'eux une nation vaillante et guerrière, dont l'énergie a décuplé les forces. Imaginez ce qui serait advenu et de tous les Slaves du monde et de toute l'Europe, si les Turcs eussent forcé la barrière de la Hongrie, non dans leurs jours de décadence (ils les avaient atteints déjà au temps de Sobieski et de Louis XIV), mais au moyen âge, à l'époque où, poussés par le souffle du prophète, ils étaient inspirés par le fanatisme religieux ; où les Mongols dominaient la Russie et pressaient la Pologne, où l'Allemagne n'existait pas, où la France se débattait aux mains des Anglais, et où l'Espagne appartenait aux Maures !

CHAPITRE V.

Le panslavisme et la résistance européenne en Hongrie.

L'opposition de la minorité croate a reçu hors de Hongrie des noms trompeurs. On l'a appelée le mouvement slave, le parti slave. Mais le mouvement slave est hongrois. Le parti slave n'est pas autre chose que le parti hongrois, ou, ce qui est la même chose, de la Hongrie. On l'a appelé encore « la réaction. » Réaction de quoi? contre quoi? Réaction suppose contrainte, violence, oppression. Or, si quelque chose devait provoquer en Hongrie une réaction quelconque, c'est à coup sûr l'attitude du parti illyrien.

Quelle était donc l'origine, quel était donc le but de ce mouvement qu'on s'est efforcé de provoquer? A quoi tendaient ces appels adressés aux Slaves? Quelle destinée leur promettait-on, quand on leur disait hautement que leur sort n'était pas lié à celui de la Hongrie? Pour nous renseigner nous-même,

nous ne saurions mieux faire que de nous adresser à M. Kollar. M. Kollar aurait passé à bon droit pour le chef de la résistance, si elle eût pu se former. Elle serait née sous le souffle de sa parole. Demandons-lui ce qu'il veut et ce qu'il cherche. Les dates de ses ouvrages prouvent tout d'abord un fait évident, c'est que les dernières lois sur la langue hongroise n'ont été que le prétexte et non la cause d'une opposition dès long-temps préparée.

En 1837, à une époque où aucune dissension ne s'était encore élevée en Hongrie, M. Kollar publia un pamphlet qui fit une profonde impression en Allemagne et particulièrement dans le public slave. Il y exposait la nécessité de fondre tous les dialectes slavons en une seule langue, non en créant un idiome nouveau, mais en écartant de chacun d'eux les mots empruntés dans chaque pays aux langues étrangères. Il inaugura le « panslavisme littéraire », mot qui avait déjà été prononcé à Bude en 1826 : *Unio in litteratura inter omnes Slavos.*

L'idée panslave, qui tend à rapprocher les uns des autres tous les peuples d'une grande race, est-elle purement littéraire? M. Kollar semble d'abord nous

l'assurer. « Pour la première fois depuis bien des siècles, dit-il en commençant, les membres épars de la famille slave se regardent comme un grand peuple, et regardent leurs différents dialectes comme une seule langue : ils se réveillent au sentiment national et aspirent à s'unir. » Vous voyez que l'*unio in litteratura*, ici encore, est l'un des buts, sinon le seul but que l'on s'efforce d'atteindre. Mais nous trouvons plus loin cette phrase significative, où le mot d'ordre est complétement oublié. « Les Slaves se sont comptés, et ils ont trouvé qu'ils sont le peuple le plus nombreux en Europe. Cela leur a donné la connaissance de leurs forces, et réveillé en eux un sentiment inné dans l'homme : ce sentiment qui l'avertit avec une honte secrète qu'il est en contradiction avec la nature, quand il est placé au dessous ou à la suite du faible, et qui l'appelle à se soustraire à une bassesse honteuse pour lui et funeste à l'humanité. » Plus loin éclate cette pensée, dont il est inutile de faire remarquer la portée : « Ce qui est petit doit céder à ce qui est plus grand, plus élevé ; l'amour de la patrie à l'amour de la nation. Les ruisseaux, les rivières, les fleuves, se fondent dans la mer. Ainsi les différents

pays, les provinces, les branches, les dialectes, se fondent dans la nation. Les Slaves n'ont qu'une patrie. » Il ne manque à M. Kollar, pour entreprendre la conquête de cette patrie universelle, que le patronage du tzar, du pape slave. Vous verrez qu'il trouvera un prétexte littéraire pour se faire Moscovite. « C'est surtout en Russie, et dans ces derniers temps sous le gouvernement paternel du monarque actuel, que la langue et la littérature se sont élevées, distinguées avec une force juvénile extraordinaire ; en sorte que, protégées par une administration sage et active, elles se trouvent présentement dans le progrès le plus heureux et le plus fécond. » Un gouvernement paternel ! s'est écrié ici un journal hongrois. Et la Pologne ?... Car aux écrivains panslaves il faut toujours rappeler que la Pologne, Dieu merci, n'est pas encore perdue.

Voilà donc les Slaves suffisamment renseignés. S'ils veulent que leur langue et leur littérature se développent, ils n'ont pas autre chose à faire qu'à se ranger sous le gouvernement sage, actif, paternel surtout, qui, en Russie, a imprimé à l'esprit slave un progrès heureux et fécond.

Vraiment, nous faisons injure à M. Kollar quand nous lui reprochons quelque peu de duplicité : et lui-même s'est égaré le jour où il s'est laissé entraîner à faire de la tactique. D'ordinaire ce n'est pas ainsi qu'il procède. M. Kollar marche le drapeau haut et la tête levée, comme un homme qui porte le Dieu en soi. Voyez son poëme de *Sláwÿ dcera*, qui lui a fait parmi les Slaves une réputation populaire. C'est là qu'il épanche son cœur et qu'il dévoile toute sa pensée. Avec une loyauté dont nous le remercions, il nous a tous clairement avertis, Hongrois, Allemands, Français, que nous n'avions plus qu'un jour à vivre, et que le panslavisme allait s'étendre sur nous comme un déluge. M. Kollar, qui a pour la statistique ce souverain mépris familier aux écrivains panslaves (et que nous leur pardonnons d'autant moins que nous avons été leur dupe) avance très hardiment que sa race forme la dixième partie du genre humain. Sans tenir compte de cette hyperbole, on peut dire que la famille slave, répandue dans toute l'Europe orientale, du nord au sud, compte plus de soixante-dix millions d'hommes. Il n'est donc pas sans intérêt d'écouter le poète qui s'adresse à une foule aussi nom-

breuse, et qui chante au milieu des applaudissements.

L'épopée lyrique de *Sláwy Dcera* parut en 1827, et en 1832 à Pest; car il faut remarquer que c'est en Hongrie, la terre classique de l'oppression slave, dit-on, que le panslavisme organise sa conjuration au grand jour. M. Kollar, tout en distribuant aux Hongrois et aux Allemands le mépris, le sarcasme et la haine, exprime toujours sa grande idée de la réunion des peuples slaves. Il les conjure, il leur crie, suivant son expression, de se créer une patrie commune, un grand empire commun. Dans les deux premiers chants de son poëme, il se promène sur les bords de la Saale, de l'Elbe et du Rhin, partout où vécurent ou vivent les Slaves. Il y entend avec douleur parler l'allemand, et demande vengeance contre cette injustice « dont pleurent le ciel et la terre. » S'adressant, par exemple, au duc de Mecklembourg, le descendant de Pribislaw, il lui reproche d'habiter sur un sol slave et de ne pas comprendre la langue dans laquelle est écrit le poëme de *Sláwy Dcera*.

« Slavie, s'écrie le poète, ô Slavie! doux nom aux amers souvenirs! cent fois déchirée par les dissen-

sions et toujours plus vénérée! De l'Ural au Tátra, des lieux où le soleil se lève à ceux où il se couche, s'étend ton royaume. Tu as beaucoup souffert, mais tu survis aux coups de tes ennemis et à l'ingratitude de tes propres fils. Tandis que d'autres ont avancé rapidement sur un sol uni, toi, sur les ruines des siècles, tu t'es forgé un trône éternel.

» De l'Athos au Terglau et à la Poméranie, de la Servie à Breslau, de Constantinople à Pétersbourg, du Ladoga à Astrakan, du pays des Cosaques à Raguse, du Balaton à la Baltique et à la mer d'Azoff, de Prague à Moscou et à Kieff, du Kamtchatka au Japon; Ural, Tátra, Wolga, Save, pays, montagnes où la langue slave résonne, réjouissez-vous, frères! qu'un amour mutuel nous unisse. Voyez : là est notre patrie, la Panslavie!

» Croyez-moi, amis et frères chéris, nous avons tout ce qui peut nous mettre au rang des nations grandes et développées. La terre et la mer s'étendent sous nous. Nous avons l'or, l'argent, l'adresse, une langue, des chants joyeux. Il ne nous manque que la concorde et la lumière. Qu'elles viennent parmi nous avec l'esprit panslave, et vous verrez une nation

comme il n'en fut jamais. Notre nom brillera à la voûte étoilée des mondes, entre la Grande-Bretagne et la Grèce.

» Slaves, qui vivez dans la discorde, allez tous demander la science au charbon ardent. Il brûle, s'il est réuni dans une masse; quand il est dispersé, il s'éteint. Russes, Serbes, Bohêmes, Polonais, faites à votre mère cette joie et vivez en concorde comme un troupeau. Alors votre patrie ne sera déchirée ni par les guerres qui égorgent les hommes, ni par la puissance, ni par l'astuce, et demain vous serez la première des nations. »

Au troisième chant, qui a pour titre : *Le Danube*, le poète redouble ses prières et ses exhortations : c'est là qu'il faut surmonter les plus grands obstacles. Evidemment le sort du panslavisme se décidera sur les bords du Danube.

« Nous avons à accomplir une rude besogne et qui exige l'âme d'Hercule. Ici doit tomber le lion néméen qui déchire notre peuple. Ici il faut abattre le sanglier blasphémateur qui s'arme contre notre langue, et abattre l'hydre de Lerne. C'est ici qu'il faut nettoyer les écuries d'Augias. Mais ne vous effrayez pas

de ces travaux herculéens; la grandeur de l'entreprise donne souvent une force nouvelle. Ne désespérez pas du succès. Nous fonderons l'universalité dans les Carpathes et les monts slaves, si la foi ne nous manque.

» Oh! m'écriai-je, quand mon esprit y songeait, si les rameaux différents de nos Slaves désunis étaient d'or, d'argent, de métal, je fondrais de tous une statue. Pour sa tête, j'arrondirais la Russie, les Lechs en seraient le tronc, les Tcheks les bras et les mains, les Serbes les deux pieds. Les peuplades moins nombreuses, les Vindes, la Lusace, les Silésiens, en seraient les armes et l'armure. L'Europe tomberait à genoux devant cette idole qui dépasserait les nuages, et dont les pieds ébranleraient la terre. »

Vous voyez ce qui manque à cette statue formidable : le cœur, rien de moins, c'est-à-dire la Hongrie. Aussi est-ce en Hongrie qu'il s'agit de tuer le lion néméen. Mais, l'ennemi vaincu, le panslavisme triomphe et les destinées de la grande race s'accomplissent. C'est exactement ce que disaient les Turcs il y a quatre siècles : « Hunyade est mort : fils d'Osman, à nous l'univers! »

« Cent fois je l'ai dit, et maintenant je vous le crie,

ô Slaves divisés! ne soyons pas des fragments, mais un tout; soyons tout ou rien. On vous appelle un peuple de colombes; mais les colombes savent vivre en troupe, et que n'avez-vous cette qualité! Slaves, peuple dispersé! la force agit avec l'unité; mais le courant qui disperse ses eaux dessèche vite. Slaves, peuple à plusieurs têtes! les sages disent qu'il n'y a pas de mort plus cruelle qu'une vie vide et sombre.

» Que seront les Slaves dans cent ans? que sera l'Europe entière? Le slavisme déborde et s'étend comme un déluge. La langue que les Allemands regardent comme une langue d'esclaves retentira dans les palais et jusque dans la bouche de leurs rivaux. La science sera distribuée par des esprits slaves. Le costume, les mœurs et les chants de mon peuple régneront aux bords de l'Elbe et aux bords de la Seine. Oh! que ne suis-je né dans cette brillante période de la puissance slave, ou que ne puis-je alors sortir de ma tombe! »

Comme ici les rêves de M. Kollar nous touchent particulièrement, nous sommes forcés d'en interrompre le cours, pour rappeler au poète que, si les hordes slaves ont pu camper une fois sur les places de Pa-

ris, c'est parce qu'elles étaient précédées, suivies, escortées et flanquées des forces de toute l'Europe. Mais il est évident que ces forces se tourneraient contre le slavisme, le jour où il déborderait et menacerait de s'étendre comme un déluge. La France restera la France parce que la civilisation le veut ainsi, et si sa couronne doit lui échapper, nous doutons fort qu'elle passe aux mains du peuple de M. Kollar, lequel peuple, jusqu'ici, ne s'est guère glorifié que de son grand nombre.

Le poète qui, dans ses trois premiers chants, a promené ses douleurs et ses espérances partout où vécurent ou vivent les Slaves, se transporte aux deux derniers dans un monde merveilleux. Il représente la déesse Slava assise sur un trône d'or, au centre de l'univers. Sur de vertes prairies, les héros slaves vont et viennent, le front couronné de feuillage. Hormis quelques étrangers qui ont témoigné de la sympathie pour sa race, M. Kollar n'ouvre l'entrée de son paradis qu'aux Slaves ; aussi, pour le peupler, est-il obligé d'y faire descendre des grammairiens, des érudits obscurs, voire des contemporains. L'empereur Alexandre, le grand-duc Constantin s'y trouvent. Le tzar

Nicolas s'y promène déjà. Mais lorsque Emilie Plater, suivie de ses héroïnes, vient s'y présenter, on la repousse, « parce qu'elle a combattu sœur contre le frère, Slave contre le Slave, Polonaise contre le Russe. » Vraiment je la félicite de n'être pas entrée là.

Les dernières pages du poëme représentent les supplices auxquels sont voués les ennemis des Slaves. M. Kollar ne se borne pas à condamner les hommes qui ont laissé une mémoire exécrée, tels que l'empereur Basyle, qui fit crever les yeux à quinze mille prisonniers bulgares, et le jésuite Konyas et le père Lamormain, il fait encore servir sa souveraine justice à ses vengeances particulières. Indépendamment des Hongrois, qui sont de droit placés dans l'enfer, on y trouve tous les individus qui ont eu maille à partir avec des Slaves. Les cordonniers de la ville de Schemnitz ont un jour refusé d'admettre un Vinde dans leur corporation : les cordonniers de Schemnitz vont en enfer, en compagnie des habitants de Dopschau, coupables d'avoir trouvé contre les paysans esclavons un jeu de mots inspiré par leur chausssure. M. Kollar n'épargne pas davantage les savants qui ont porté sur les Slaves un jugement qu'il désapprou-

ve. A ceux-là, des diables arrachent les dents et la langue. Un habitant du comitat slave d'Arva, qui a fait apprendre la langue hongroise à ses enfants, est coupé en morceaux et assaisonné à la mode hongroise. Un religieux slave, qui eut le tort d'écrire en hongrois, Dugonits, est le cerbère de cet enfer. Il a plusieurs têtes, mais des têtes d'hommes : il est assailli par des mouches, des vers, des punaises, des frelons et des crapauds, et il jure et il aboie dans une langue étrangère. Un homme qui a laissé en Hongrie une mémoire chère et respectée, M. Glatz, conseiller du consistoire, qui attaqua un jour un abus honteux commis par des étudiants esclavons, est représenté avec un nez énorme, que des diables lardent en grinçant des dents.

C'est véritablement un enfer de cannibales que l'enfer de M. Kollar, et malheur à nous si le poète lit jamais ce que nous avons à lui dire. Il y a, sur la cruauté slave, certains proverbes séculaires qu'il a voulu sans doute justifier, car vous voyez avec quelle aisance et quelle variété il distribue les supplices. Mais ce n'est pas à cette pensée que nous nous arrêterons, bien que la critique ait le droit de blâmer sé-

vèrement le poète qui, aspirant au titre de national et de populaire, se plaît à familiariser la foule avec des images et des peines cruelles : nous ne sommes plus au siècle où Dante peignait d'après nature. Ce qui nous frappe ici, et disons notre pensée tout entière, ce qui nous indigne, c'est l'apologie du despotisme et de l'oppression brutale. Comment M. Kollar, dont le cœur est si ardemment slave, ne trouve-t-il pas une larme pour pleurer le désastre de la plus glorieuse des nations slaves? Comment se peut-il qu'il déchire à plaisir la plus belle page de l'histoire de son peuple? Lorsque la cause polonaise, qui n'est pas seulement la cause de la Pologne, mais celle encore de la liberté et de la justice, excite tant de vives sympathies chez les nations étrangères, il faut qu'un homme qui se dit Slave la condamne et la répudie! il faut qu'il réprouve la victime et qu'il encense le bourreau! Et voilà ce que les Slaves appellent un poëme national! Un poëme?... Ah! la sainte poésie ne se fait pas courtisane de la fortune, elle garde ses couronnes aux martyrs!

« Les Slaves accueillirent avec enthousiasme le poëme de leur gloire et de leur grandeur : et l'effet

public de cet ouvrage, chez nous, fut de créer parmi la jeunesse slave, qu'entraînaient des épanchements poétiques souvent compris à demi, qu'enivraient des tableaux de gloire imaginaire et que ravissaient ces rêves superbes de la grandeur à venir des Slaves, un parti d'où sortaient et sortent encore les ennemis les plus ardents des intérêts nationaux de la Hongrie. Cet esprit se trahit dans leurs prémices poétiques, où ils se plaisent à reproduire les visions panslaves de M. Kollar. Le poëme de *Sláwy Dcera* resta inconnu aux Hongrois; mais les Slaves le lurent et se réjouirent. Ils se virent déjà en possession de cette splendeur et de cette magnificence qu'ils avaient entrevues dans les rêves de leur chef, et ils se levèrent contre la Hongrie (1). »

Il y a long-temps déjà que nous avons entendu prononcer, en Hongrie, les noms de Russie et de panslavisme. Nous ne vîmes là d'abord que des mots jetés dans la mêlée et qui devaient être oubliés le soir du combat : il nous semblait même inutile, sinon dangereux, de les formuler. Mais à la longue,

(1) Kramartsik.

en remarquant cette persistance de tout un peuple à pousser les mêmes cris, il nous a bien fallu voir de nos yeux et toucher de nos mains. Nous avons été prendre nos renseignements à la meilleure source : ce que nous avons appris, le lecteur vient de l'apprendre.

On a dit que tout Slave, par cela seul qu'il était Slave, était nécessairement un soldat de la Russie. Cela est inexact. Le Polonais, qui veut rester Polonais; le Bohême, s'il veut rester Bohême, le Slave hongrois, qui veut rester hongrois, seront au contraire en opposition avec le tzar. Pourquoi? parce qu'au dessous de la fraternité de races ils mettent l'idée de la patrie ; parce qu'avant tout ils tiennent aux souvenirs qui leur sont propres, aux institutions civiles et religieuses qui constituent leur nationalité distincte, parce qu'ils s'isolent en un mot au milieu de la grande famille slave.

Si le Slave, en s'isolant, se sépare de la Russie, il n'en est pas de même du Panslave. Suivant celui-ci, les différences des provinces, de pays, de dialectes, se fondent dans l'idée de la grande race, comme les ruisseaux, les rivières et les fleuves se fondent dans

la mer. Le panslave n'est pas arrêté par les considérations religieuses, il les met à ses pieds : c'est M. Kollar, ministre évangélique, qui nous l'apprend. « Grâce à Dieu, dit-il, les mauvais jours sont passés où nos aïeux étouffaient la nationalité sous la religion. Les querelles insensées, les hypocrites illusions et les erreurs se sont tues. » Le panslave, comme il est évident, ne peut pas être panslave qu'à la condition de se tourner vers la Russie, car rien de ce qui est slave ne lui est étranger. Aussi, comme on l'a vu, les bornes qu'il assigne à sa grande patrie ne sont-elles pas autre chose, au nord, à l'est et au sud, que les frontières de l'empire russe. Ceci admis, qui présidera aux destinées de cette patrie commune? Qui pèsera le plus dans cette confédération générale? Seront-ce les états inférieurs qui entraîneront la Russie? Non, ce sera la Russie qui entraînera les états inférieurs : par la très vulgaire raison que ce sont les gros corps qui attirent les petits, et non les petits qui attirent les gros. Cela est clair comme le soleil.

Ce qui n'est pas moins clair, c'est que le panslavisme, pour marcher à la conquête du siècle, a besoin

de s'appuyer sur un peuple dont les destinées soient triomphantes, dont l'aigle plane dans la nue. Le bon sens et la propre histoire des Slaves prouvent cette vérité. Les nations slaves ont aspiré à l'unité chaque fois qu'une d'elles a élevé au dessus des autres un drapeau de rallîment : un jour sous la bannière de la Pologne, une autre fois à l'ombre de l'empire serbe. Le panslavisme triomphera-t-il au 19e siècle, avec l'aide de la Russie? Il se plaît à le prédire.

Le panslavisme, qui incline fatalement vers le tzar, n'en est pas séparé par quelque cause qu'il porte en soi. Ne croyez pas qu'il soit anti-absolutiste, libéral dans le sens de nos idées françaises. Il appelle *paternel* le gouvernement moscovite. L'idée de liberté, telle que nous la comprenons, n'est tout au contraire exprimée que par ceux des Slaves qui tiennent à la patrie, en Hongrie, par exemple, en Servie et en Pologne. Ce qu'il faut au panslave, ce n'est pas la liberté, mais la patrie universelle. C'est le ressentiment contre les nations victorieuses qui a fait naître le panslavisme. Il se lève au nom du passé qui appelle la vengeance, au nom de l'avenir qui provoque l'espoir. Aussi voyez avec quelle habileté le poète

russe exploite ces sentiments : « Au nord, dit-il, le Slave fut esclave du Tatar; au midi il est sujet du Turc; au centre il est asservi au Magyar, et avec l'Allemand il s'est germanisé. Le Russe seul a brisé ses fers. Libre et content, fier et puissant, en lui triomphe l'esprit slave, et du haut des nuages il lance la foudre. Devant lui les nations tombent face à terre. Le Mongol, le Tatar, le Persan, l'Arabe, le Français et l'Allemand, sont couverts de honte; devant lui l'Ottoman n'est plus qu'un esclave soumis. Il est temps, il est temps à vous, Slaves, d'entamer l'affaire de l'indépendance; les Russes vous montreront le chemin, où et comment le trouver.... Et depuis la Dwina jusqu'à l'Ararat, depuis Béring jusqu'au delà des Balkans, nous nous embrasserons gaîment en frères, et nous formerons le chœur de tous les Slaves (1). »

Pour connaître le dernier mot du panslavisme, il n'était pas nécessaire que M. Kollar, le grand propagateur de l'idée panslave, et qui, en sa qualité de poète, porte une âme sincère, annonçât hautement ses sympathies russes. La rigoureuse logique nous

(1) V. le *Courrier français* du 1[er] septembre 1844.

montrait de loin cette conséquence. C'est encore la logique qui a entraîné M. Kollar à condamner l'insurrection polonaise : aussi nous étonnons-nous qu'il n'ait pas plus tôt rebroussé chemin et anéanti son œuvre. Que voulait et que doit vouloir encore la Pologne? Rompre violemment les liens qui l'attachent à la Russie, c'est-à-dire briser l'union slave commencée par le tzar. Le panslavisme devait naturellement s'attaquer au mouvement polonais, car l'un diffère de l'autre, et d'origine et de moyens et de tendances : d'origine, car le Polonais n'a pas à récriminer contre un passé de plusieurs siècles : sa patrie n'est pas à créer, elle existe, elle a reçu droit de cité en Europe ; de moyens, car c'est en se renfermant dans sa nationalité, en s'isolant, que la Pologne sortira de ses ruines ; de tendances, car ce que le Polonais réclame, ce n'est pas autre chose que sa vieille Pologne, c'est la liberté avec la patrie des Jagellons. Pologne et indépendance ! tel est le cri poussé parmi nous par les membres de l'émigration (1). C'est à ce

(1) *Sur le panslavisme moscovite*, par le palatin Ostrowski. A la librairie polonaise.

cri que les insurgés se sont levés et en 1830 (1) et en 1846 (2). Comme la Pologne est toujours la terre de l'absolue liberté, comme les opinions les plus étranges et les plus isolées ont le droit de s'y faire représenter, un mot nouveau a été prononcé pendant le soulèvement de la Gallicie, le mot de communisme. Celui de panslavisme ne l'a pas été, et ne pouvait pas l'être.

Le panslavisme est d'autant plus hostile au polonisme, que la nationalité polonaise est sérieusement menacée par l'esprit russe. « Le Polonais ne sera jamais le frère de l'Allemand », dit un proverbe populaire. De là vient que l'influence germanique n'a gagné un pouce de terrain ni en Posnanie ni en Gallicie, tandis que dans la Pologne russe l'esprit moscovite trouve des partisans. Les Polonais et les Russes, après tout, sont de même race, et une fusion entre les deux peuples n'est pas un fait impossible dans l'avenir. L'instinct de la nation polonaise ne la trompait donc pas, quand, de 1791 à 1846, elle a

(1) Proclamation de Skrzynecki, etc.

(2) Proclamation du gouvernement provisoire de Cracovie, 23 février.

toujours regardé le tzar comme son ennemi le plus dangereux : car le jour où celui-ci l'emportera, la nationalité polonaise aura péri. Mais les haines s'émoussent à la longue, et l'exemple de la Lithuanie n'est certainement pas fait pour rassurer les amis de la Pologne.

Ajoutons que la réaction de la Gallicie contre l'Autriche, réaction violente provoquée par les massacres de 1846, a eu pour résultat immédiat de rapprocher quelques esprits du tzar (1). La population de Cracovie saluant de ses acclamations les bataillons russes, par terreur des jacqueries autrichiennes...., c'est là un fait grave dans l'histoire de la Pologne. Ce fait, comme on l'a fort bien dit, n'est pas isolé ; il se rattache à un système suivi avec habileté. Et admirez ici la prévoyance et la logique des diplomaties ! Si l'empereur Nicolas envoyait demain cinquante Cosa-

(1) *Lettre d'un gentilhomme polonais au prince de Metternich, à l'occasion de sa dépêche circulaire du 7 mars* 1846. Il faut que le panslavisme soit bien fatalement un mouvement russe, puisque l'auteur de cette brochure, abdiquant son titre de Polonais, ne peut invoquer le nom slave et les traditions slaves sans se faire moscovite.

ques occuper en son nom la Moldavie ou la Servie, les puissances européennes interviendraient, menaceraient, armeraient. Eh bien! ces mêmes puissances le laissent paisiblement doubler ses forces en incorporant à son empire la vaillante Pologne; elles le laissent s'avancer tranquillement et sûrement jusqu'au cœur de l'Europe, sans qu'une seule se lève pour faire respecter les traités qui arrêteraient la marche triomphale du tzar! Mais cette léthargie n'est pas éternelle, et le jour prochain qui verra éclater la pensée de la France verra luire aussi la justice.

En attendant cette heure promise, c'est d'elle-même surtout que la Pologne doit espérer son salut. Malgré l'entraînement d'une réaction légitime, elle sentira qu'elle ne doit pas imprudemment renoncer aux sympathies de l'Occident. Si nos sympathies sont acquises à ce noble pays, jusqu'au jour où elles triompheront, c'est à cause de son passé, qui établit entre lui et nous une parenté glorieuse; c'est à cause de l'avenir que nous lui destinons, car nous voyons en lui une barrière nécessaire contre certaines ambitions menaçantes. C'est, en un mot, parce qu'elle est Pologne, que nous soutenons la Pologne de nos vœux.

Elle perdrait donc ses plus fermes appuis, si, renonçant d'elle-même à une individualité qui nous est chère, elle s'abandonnait à de nouvelles et vagues espérances auxquelles nous ne saurions nullement nous associer (1). Il est bon d'être aussi explicite, lorsque nos écrivains du jour, dans leur touchante ignorance des choses étrangères, substituent à l'envi, par une sorte de mode semi-historique, le mot de race slave à celui de Pologne.

Le mouvement panslave et le mouvement polonais sont donc non seulement distincts, mais encore parfaitement opposés. Pour les confondre un seul instant, il faut les apercevoir de loin, ignorer les détails, et se laisser abuser par le nom générique de Slaves. Les Hongrois, eux, ne s'y trompent pas, et le parti libéral, que le panslavisme a pris pour but de ses attaques, vote des adresses à l'empereur en faveur de la cause polonaise. Récemment encore, celui qui eût vu se promener dans leurs rues les habitants de Pest, lorsque la nouvelle de l'occupation de Cracovie se

(1) « La noblesse polonaise préférera sans doute marcher contre la Russie à la tête de la civilisation slave... (*Lettre d'un gentilhomme polonais.*)

confirma, eût pensé qu'une calamité publique venait de frapper la Hongrie. En revanche, quatre magnats conservateurs qui, à la Diète, avaient appuyé la minorité illyrienne, de façon à mériter la sympathie de M. Kollar, quittèrent Vienne en qualité de volontaires et marchèrent contre les Polonais.

Il importait de définir rigoureusement le panslavisme, dont on a déjà prononcé le nom, car, à l'heure présente, ainsi que les peuples germaniques, les peuples slaves s'agitent. Il importait d'indiquer les deux voies qui s'ouvrent à eux. Distinguons donc des tendances qui ne peuvent être confondues ; ne donnons pas une seule cause, un seul but, un seul nom aux efforts des Slaves. Les uns demandent à notre siècle un développement pacifique, un progrès régulier, auquel l'Europe ne peut qu'applaudir. Ils gardent le nom qu'ils ont toujours porté. Quelque sympathie qu'ils ressentent pour des frères éloignés, ils se préoccupent surtout de la patrie, « du plus petit », pour parler comme le poète. D'autres, immolant tout au « plus grand », à la fraternité générale, abaissant les barrières naturelles, les distinctions sociales et religieuses, appellent les Slaves de tous les pays à une

fusion que l'on peut nommer menaçante, car l'équilibre européen serait rompu si leurs rêves se réalisaient. A ces derniers seuls appartient la dénomination nouvelle de panslaves.

On reconnaît aisément dans les écrivains slaves de notre époque ces tendances contraires, que nous appellerons, pour les distinguer, *slavisme* et *panslavisme*, au lieu de les confondre sous le nom *des deux panslavismes*, comme on a tenté de le faire. Jamais deux idées opposées ne revêtent la même expression. Le Slave patriote et libéral, en Hongrie comme en Pologne, en Servie comme en Bohême, ne peut être appelé Panslave, puisque son premier acte est de repousser le concours et la fraternité du seul empire slave qui existe. Son premier soin est de rejeter la devise du Panslave : *Slavus sum, nihil slavici a me alienum esse puto*. Ce qu'il espère et ce qu'il attend, c'est, avant tout, le développement et la civilisation de sa patrie; et s'il souhaite que les différents peuples slaves s'entendent et se rapprochent, c'est à la condition que l'indépendance de chacun d'eux sera reconnue : évidemment, ce n'est plus là le panslavisme. Ces tendances s'appellent tchekkisme en Bo-

hême, polonisme en Pologne ; en Hongrie, comme on l'a vu, elles s'allient au magyarisme. Et, loin de faire des vœux pour qu'elles se confondent, il faut désirer, au contraire, qu'elles restent constamment distinctes, de peur qu'en passant par le panslavisme, elles ne deviennent russes.

Nous avons dit quel était le dernier mot du mouvement panslave. Cela fait, on n'exigera pas de nous que nous indiquions toutes les nuances qui le caractérisent, ni que nous insistions sur les ruses et sur les tactiques de ses partisans. Nul ne s'étonnerait d'apprendre qu'un poète panslave eût improvisé un hymne à la Pologne, juste au moment où les regards de l'Europe se tournaient avec sympathie vers la Vistule. Il faut reconnaître encore que le panslavisme, chez quelques érudits de bonne foi, n'est qu'une aspiration littéraire et pacifique ; mais ce n'est pas à ces faits partiels que nous devons nous arrêter. Notre but est précisément de suivre l'idée panslave à travers les incidents qui s'y rattachent, en choisissant uniquement les détails qui se lient au seul sujet de ce livre, à la Hongrie.

Soumis à l'influence magyare, la presque-unani-

mité des Slaves hongrois, par leur attitude, leurs paroles et leurs votes, se sont manifestement déclarés contre le panslavisme. Si la pensée de la Pologne n'était comprimée, si la Servie était un pays littéraire, on verrait surgir dans ces contrées des écrivains chargés de défendre la cause de la patrie. C'est en Bohême qu'il faut aller pour trouver les interprètes de la pensée slave. Elevés à l'école de l'Allemagne, les Bohêmes étudient, écrivent, argumentent beaucoup, et c'est parmi eux que les vrais intérêts de l'Europe orientale ont trouvé leurs soutiens. Toutefois, il faut le dire, entre les écrivains slaves, ce sont les apôtres du panslavisme qui sont les plus ardents et les plus nombreux. Une *Revue* à double face qui paraît à Leipzig, en langue allemande, prêche périodiquement la grande idée qu'elle cache sous le mot de convention : « littérature panslave. »

Il est inutile de dire que la Russie encourage des sympathies qui s'offrent à elle. Quoiqu'on ne puisse guère déterminer jusqu'à quel point elle pourrait en tirer profit, il convient à sa politique de les entretenir, de les provoquer au besoin. Ses instincts barbares la poussent à la guerre, aux conquêtes ; et son am-

bition, légitimée par les circonstances, lui fait entrevoir, grâce à des appuis naturels, une domination digne de Rome. Ses écrivains, de temps immémorial, lui prêtent une modération qui n'a jamais paru dans ses actes. Dès le règne de Catherine, ils la comparaient à un colon embarrassé de terres incultes et à qui de nouvelles acquisitions seraient interdites ; ils annonçaient que les conquêtes de la Russie devaient s'opérer à l'intérieur, au bénéfice de l'ordre, de la civilisation, de la propriété nationale. Depuis ce temps, que de provinces la Russie a-t elle ajoutées à son territoire ! Et, de nos jours, qui ne sait qu'elle ambitionne la possession de Constantinople ? Cette capitale une fois occupée, resterait-elle simplement une ville frontière, et cette occupation n'amènerait-elle pas plutôt une suite de conquêtes faciles ?

La Russie a trop d'habileté pour négliger de préparer à l'avance le terrain de ses opérations. Elle travaille dans l'ombre, mais avec sûreté. Quelques uns croient avoir répondu à tout lorsqu'ils appliquent à cette puissance l'épithète dédaigneuse de barbare. Ils trouvent qu'elle ne possède pas les éléments qui font la force des états civilisés, et, partant, la redou-

tent peu. Mais quel pays s'est jamais développé aussi subitement dans une proportion plus large? Sa population augmente chaque année d'un demi-million d'hommes. Empruntant à l'Occident ses sciences et ses arts, elle accroît rapidement sa richesse. Elle a façonné ses armées à notre discipline. Elle exploite des mines plus riches que celles du Pérou. Ce qui manque aux autres nations, elle le possède en abondance. Et cette année même, dans cette année de disette générale, la Russie n'a-t-elle pas été le grenier de l'Europe? Il faut être aveugle pour ne pas voir là un progrès immense; et nous comprenons que ce peuple, travaillé par des instincts prophétiques, croit voir arriver son âge. C'est là, suivant nous, ce qui fait toute l'importance du panslavisme. Nous craignons bien pour le poète que ses rêves soient à jamais irréalisables; mais ce qui leur donne de la gravité, c'est qu'ils peuvent servir l'ambition moscovite.

Les panslaves s'exaltent à cette pensée, et élèvent leurs espérances aux proportions de leurs forces numériques. Ce qu'ils rêvent, ce n'est pas moins, on le sait, que la conquête du vieux monde. Il semble qu'ils prennent plaisir à justifier l'épithète de « van-

tards », que les historiens de l'antiquité donnaient déjà aux Slaves. Car, après tout, qu'est-ce que ce réveil national qu'ils chantent avec enivrement, comme s'ils en étaient eux-mêmes surpris? C'est simplement le patriotisme qui, de nos jours, anime tous les peuples de notre continent, de la Hongrie à l'Irlande, de la Grèce à la Suède, patriotisme nécessaire à une époque où les progrès de l'industrie tendent à confondre les nationalités. Et parce que les Slaves entrent, les derniers venus, dans cette voie nationale, ont-ils le droit de concevoir les espérances les plus audacieuses? En voilà un qui s'écrie: « La force semble se retirer des peuples latins et germaniques pour passer dans la grande nation slave », pensée admirable, et judicieusement exprimée, aujourd'hui que l'Angleterre, dont la population mixte représente les deux races germaine et latine, est sur le point, la France aidant, de s'asservir le globe! Les Panslaves ont une joie immense à se comparer aux Germains et aux Daces, et à rappeler que ceux-ci ont renversé l'empire romain. Ce siècle, qui est celui des révolutions et des réparations, verra se lever, disent-ils, l'astre des nations asservies. Comme les barbares

déshérités du monde ancien, ils sont à la veille de fondre sur une société caduque et de la remplacer. C'est pour justifier ce rapprochement que nous fortifions nos capitales au sein d'une paix universelle, en souvenir des empereurs grecs qui entouraient Byzance de murailles, lorsque déjà l'heure de la décadence avait sonné pour eux!

Une si belle comparaison n'est arrêtée que par un fait, c'est que les barbares avaient en eux quelque chose, la séve. Ils apportaient la vie à un monde mourant. Mais nous ne voyons pas quelle vitalité, quelle jeunesse, la Russie, dont on fait le représentant de l'esprit slave, apporterait à l'Europe. Nous n'appelons pas jeune tout ce qui est né d'hier. La société romaine et le monde barbare n'avaient aucun point de contact et ne se connurent qu'aux jours d'invasion. Mais une muraille infranchissable se dresse-t-elle entre l'Orient et l'Occident de l'Europe? Nos mœurs, nos arts et nos vices même ne règnent-ils pas d'un bout du continent à l'autre? Il n'y a plus aujourd'hui de nations décrépites menacées par des peuples jeunes. Chaque État européen offre l'image complète du monde ancien. Chaque État a ses ro-

mains, ou ses classes usées et ses barbares, puisqu'on a appelé ainsi les classes populaires, sans doute pour constater leur puissance régénératrice.

Que les peuples slaves mettent leur émulation à se développer, qu'ils réclament la consécration de leurs droits, rien de plus juste : mais qu'ils ne pensent pas que toute la séve de l'Europe a passé en eux. Que l'esprit slave tend de plus en plus à s'élever, ce sont là des inspirations très nobles et très légitimes : mais qu'il ne se croie pas appelé à dominer sur les ruines du présent : sinon il s'abuse et il abandonne sa vraie voie. Il nous semble évident, par exemple, qu'il s'égare quand il aboutit à un panslavisme qui ne peut être autre chose qu'un panslavisme moscovite. Ce n'est pas seulement qu'il sacrifie beaucoup de sa vigueur et de son avenir, en associant ses destinées à celles de la Russie. Mais encore il se détourne de la lumière. Mais il provoque contre lui et l'esprit du temps et des forces dont au contraire il doit réclamer l'appui, car son attitude hostile lui suscite des adversaires naturels. Si le panslavisme n'a pas la séve rajeunissante des barbares, on ne peut du moins se dissimuler qu'entre les mains d'un autocrate il ait

quelque chose de leur puissance destructive. De là la résistance européenne.

Le panslavisme, tel que nous l'ont montré les écrivains qui ont fait sa fortune, le panslavisme moscovite, pour parler comme le polonais Ostrowski, a pour adversaire naturel la nation germanique tout entière, dont le royaume de Hongrie forme l'avant-garde. Les avant-postes de la résistance européenne devraient se trouver en Pologne; mais ces avant-postes sont désarmés par la faute de ceux qu'ils eussent protégés. On ne viole jamais impunément les lois divines et humaines, et le meurtre de la Pologne sera expié quelque jour, si le cri qui part de la conscience de chacun de nous n'est pas écouté. Le panslavisme trouverait des antagonistes au sein des peuples slaves, s'il en était parmi eux qui vécussent de leur vie propre; mais la diplomatie a bien trop d'esprit pour faire de la politique d'avenir. Si, au nord de la Hongrie, le royaume de Pologne était relevé, si, au sud, les Slaves de Turquie étaient arrachés à l'influence russe(1), on compterait trois états contigus gagnés aux

(1) Nous réclamons plus loin pour les Slaves de l'Autriche.

intérêts du continent. Mais, par une fatalité étrange, le seul peuple slave qui pouvait rallier les autres à la cause européenne a été porté par terre, pour faire place à la Russie, laquelle a déjà discipliné et enrégimenté sous sa bannière la plus grande partie des Slaves. Dans les circonstances présentes, les Hongrois sont les premiers sur la brèche.

Certes, il y a quelque chose de providentiel dans ce solennel réveil de la nation hongroise, alors que les révolutions fermentent au sein de l'Europe orientale. Depuis plus d'un siècle que les guerres civiles et les guerres turques ont cessé, la Hongrie a recueilli et doublé ses forces. Une nuit de repos a passé sur le chevalier, et déjà il a repris son armure et il attend. Dans un ouvrage récemment publié, et qui a ému la Hongrie entière, Wesselényi a averti ses compatriotes du rôle nouveau qu'ils étaient appelés à remplir. Il leur a dit que les croisades n'étaient pas finies, que l'époque des grandes guerres allait revenir encore, que les Turcs étaient passés de Constantinople à Saint-Pétersbourg, et sa parole a été admirablement comprise de ce peuple héroïque. Un élan national, comme il ne s'en est pas vu depuis les guerres sain-

tes, animera la Hongrie le jour où elle sera lancée en avant-garde contre les Russes.

« Chacun sait, dit Wesselényi, qu'une paix profonde n'est que le repos trompeur d'un doux rêve qu'un cliquetis inattendu trouble au premier moment. Le colosse russe ne s'élève-t-il pas au dessus de nous, et pouvons-nous espérer une paix durable ? Souvent je vous l'ai dit, et je vous le redis encore, une guerre terrible nous attend. Qu'elle nous trouve donc préparés, l'honneur national nous en fait un devoir ! Une nation amollie s'expose à tomber sans une résistance digne d'un homme, ce qui lui imprime une honte pire que la chute même. Une obligation sacrée est donc imposée à chacun de ses enfants, c'est d'être toujours prêt à la garder de cette souillure. De graves et nombreuses circonstances ont fait que le noble hongrois, jadis ami des armes, goûte aujourd'hui le repos. Mais le droit et le devoir de défendre la patrie sont toujours son partage. Nos lois lui prescrivent toujours d'être debout et de veiller ! » Et l'auteur propose à la nation de s'assembler en armes et de s'exercer aux manœuvres, comme elle faisait aux temps des grandes guerres. A entendre cet appel, ces accents d'un

autre âge, ne dirait-on pas que tout un hémisphère sépare de la Hongrie nos écrivains modernes et nos partisans de la paix éternelle?

Le poète national de la Hongrie, Vörösmarty, parlant aux siens la langue des prophètes, anime leur âme dans des vers trempés au feu des batailles. Il sent dans l'air un danger inconnu, il voit se préparer une lutte gigantesque dont il n'aperçoit que deux issues, la victoire ou la mort, et où sa nation, quoi qu'il arrive, se couvrira d'une gloire immortelle :

« Il est impossible que tant d'esprit, de force, de volonté sacrée, se consume inutilement comme sous le poids d'une malédiction.

» Il faut qu'ils viennent, et ils viendront les jours meilleurs qu'appelle l'ardente prière de quelques cent mille hommes.

» Ou elle viendra, si elle doit venir, la grande mort, et l'on verra un pays ensanglanté autour du convoi.

» Et le tombeau où une nation disparaît est entouré de peuples, et dans les yeux de cent millions d'hommes brillent des larmes de deuil! »

Mais l'historien garde, dans l'avenir de la Hongrie,

la foi qui l'a soutenue elle-même dans ses jours de malheur. Ce peuple n'a pas résisté jusqu'ici à tous les coups de la fortune, il n'a pas survécu à toutes les guerres, à toutes les invasions qui l'ont accablé, pour tomber aujourd'hui aux premières sommations de ses nouveaux ennemis. Rappellerai-je son histoire? Le royaume se fonde au milieu de luttes extérieures et de troubles civils qui eussent dû l'étouffer au berceau. A peine la monarchie est-elle constituée, que les Mongols arrivent, exterminent la population et couvrent le pays de ruines. La Hongrie, laissée pour morte, se relève et redevient puissante. Seule, et abandonnée de l'Europe, elle arrête les Turcs, qui tournent contre elle toutes les forces de leur fanatisme. Épuisée par des guerres séculaires, déchirée par les dissensions, elle met à sa tête des princes étrangers qui emploient contre elle et la force des armes et, ce qui est plus dangereux encore, l'art de la corruption. Notre siècle la voit triompher, après trois cents ans, d'une lutte d'autant plus meurtrière qu'elle devait la soutenir contre ses propres souverains. Et cette nationalité si vivace dépouillerait tout à coup toute sa vigueur! Elle serait au moment de succom-

ber, alors qu'elle se montre plus fière et plus redoutée que jamais! Et quels sont ceux qui prédisent sa chute? quelle place occupent-ils dans l'histoire? quels sont leurs titres à prononcer de ces paroles qui font trembler le monde?

C'est parce que le mouvement politique de la Hongrie doit être défini *la résistance européenne*, que le panslavisme poursuit les Hongrois de ses menaces et de sa haine. Il avait compté comme siennes les forces de la Hongrie; il avait cru que ce pays relierait les uns aux autres tous les pays slaves, et formerait l'anneau vivant qui rattacherait les deux extrémités de cette chaîne. Et voilà que la Hongrie lui échappe, et voilà qu'elle se prépare à vider pour la seconde fois, sur son propre sol, la cause de l'Europe! Si le panslavisme flétrit l'insurrection polonaise, parce qu'elle a combattu sœur contre le frère, Slave contre le Slave, Polonais contre le Russe, comment ne maudirait-il pas les Hongrois qui appellent cette lutte? Lorsqu'ils ont dit que la nationalité magyare était « une île verte au milieu de l'océan slave », ils ont constaté un fait européen; mais ils ont annoncé au panslavisme qu'ils seraient ses plus rudes ennemis.

Aussi, sur qui retombent toutes les invectives, toutes les injures, toutes les calomnies? Sur les Hongrois, toujours sur les Hongrois, et cela à une époque où les populations bosniaques et bulgares sont régulièrement décimées par les fusillades turques, à une époque où nous voyons sceller la tombe du plus illustre des peuples slaves, à la face de Dieu et de l'humanité!

CHAPITRE VI.

L'Autriche et la Hongrie.

Pour peu qu'on étudie avec quelque attention l'histoire de l'Europe orientale, on est frappé d'une vérité qui éclate à chaque pas : c'est que l'Autriche se fourvoie depuis trois siècles.

La maison de Habsbourg aspira à la domination européenne à l'époque où elle enserrait la France entre l'Espagne, l'Allemagne et les Pays-Bas. *Austriacorum est imperare orbi universo*, disait-elle. Son rêve fut la domination en Occident. A la poursuite de cette chimère elle sacrifia l'or et le sang de ses peuples, sans que les plus cruels revers lui dessillassent les yeux. Le 16^e^, le 17^e^ et le 18^e^ siècles la virent peu à peu perdre du terrain et battre en retraite, car elle s'attaquait en Occident à des nationalités nettement dessinées, qui devaient triompher d'elle et qui triomphèrent. Que lui reste-t-il en effet après tant de luttes

acharnées ? — L'Italie, qu'elle perdra tout à l'heure.

Pourtant, du jour où elle avait reçu la couronne de Hongrie, il était évident que ses destinées la poussaient sur le Danube. Au lieu de traiter la Hongrie en province conquise, sans autre souci que d'en tirer des soldats, en vue de ses guerres occidentales, elle devait irrévocablement adopter ce pays, tourner ses forces vers l'Orient, combattre à outrance l'ennemi commun, le Turc, et se mettre en devoir d'hériter de sa puissance. Elle rencontrait en Orient des populations flottantes, qui accouraient à elle et qu'elle pouvait s'agréger facilement. Dans cette voie, aucune borne n'était posée à son ambition, outre qu'en prenant hautement la défense de la chrétienté, comme l'avaient fait les rois magyars, elle accomplissait une œuvre immortelle.

Or c'est ce que nul ne comprit à Vienne (1). Si l'on excepte les parties du sol hongrois occupées passagèrement par les Turcs et que les empereurs ont reconquises parce que les habitants les poussaient à

(1) Si ce n'est sous Léopold Ier, le prince Eugène, et, sous Marie-Thérèse, le prince Lobkowitz, qui ne furent pas écoutés.

cette conquête, l'Autriche n'a pas enlevé aux Ottomans un seul pouce de territoire! Et cependant, n'était-ce pas à ces princes, en leur qualité de successeurs des anciens rois de Hongrie, à refouler les Turcs de province en province? Les lieux de halte des janissaires de Kara-Moustapha n'auraient-ils pas dû servir d'étapes aux armées de l'Autriche? Ses hommes d'état se consolent en rappelant qu'elle s'est emparée de la Gallicie. Ils oublient que la Russie a su occuper la majeure partie du royaume de Pologne, s'agrandir en Asie, et s'enrichir à la fois des dépouilles des Turcs. Car les empereurs laissent monter sur le trône des sultans, qui? le tzar, un nouveau venu, qui était l'esclave du Mongol quand les Hongrois repoussaient héroïquement l'islamisme, et qui, absent à l'époque des grandes luttes, se montre à temps, aux jours des victoires certaines, pour triompher de l'Ottoman dégénéré (1).

De la politique qu'elle adopta il résulta que la maison d'Autriche arrêta elle-même sa propre gran-

(1) Le tzar ne peut revendiquer son titre de roi de Pologne, qu'il ne porte pas légitimement.

deur, et que, n'ayant de racine ni dans l'Occident qui la repoussait, ni dans l'Orient qu'elle abandonnait ; la monarchie toucha plus d'une fois au moment de sa ruine.

L'Autriche suit aujourd'hui encore la même politique et les mêmes errements. Elle se soucie médiocrement de ses populations orientales, les seules sur lesquelles elle puisse compter, mais elle se regarde comme une puissance italienne. Elle laisse prendre aux Russes les bouches du Danube, elle abandonne la frontière hongroise sans défense, et elle a cent mille hommes en Lombardie! Il semblerait cependant qu'une expérience de trois siècles dût porter ses fruits, aujourd'hui surtout que des embarras intérieurs et extérieurs attirent l'attention du gouvernement impérial. Au dedans, le sentiment national grandit dans chaque race avec la haine de la domination étrangère. Au dehors l'Autriche se sépare de plus en plus de l'Allemagne, et, depuis le *zollverein*, le sceptre de l'empire est passé aux mains de la jeune Prusse, qui aspire à marcher à la tête de la nationalité germanique.

Dans ces circonstances, quel avenir l'Autriche se

réserve-t-elle? Cette politique tant vantée, qui consiste à temporiser, à laisser faire, ne la sauvera pas au milieu des complications qui s'annoncent. De l'aveu même de ceux qui s'intéressent le plus à sa conservation, elle approche d'un de ces instants décisifs que lui ont préparé les fautes de ses gouvernants et où est mise en question l'existence d'une monarchie. N'a-t-elle pas donné récemment une triste et éclatante preuve de son impuissance? Un gouvernement qui se laisse surprendre, en Gallicie, par une insurrection dont tout le monde parlait, dans les Carpathes, un an avant qu'elle éclatât, et qui, une fois surpris, ne peut comprimer la révolte qu'à l'aide de l'anarchie, un gouvernement semblable n'est pas fait pour rassurer ses plus chauds partisans. Il a avoué qu'il n'est plus viable (1).

(1) M. Villemain, à la Chambre des pairs, a énergiquement caractérisé les scènes sanglantes de la Gallicie. Mais la pensée recule et n'ose prévoir. Quelle épouvantable catastrophe eût suivi ces massacres, si, par un bonheur inespéré, les paysans polonais n'eussent été promptements réduits! Le système des corvées (et avec lui la haine violente du prolétaire contre le possesseur) subsiste dans toute l'Europe orientale. Le mouve-

Les périls qui s'amassent au dessus de l'Autriche sont assez proches pour que les Autrichiens eux-mêmes aient cru devoir les signaler avec franchise (1). Il n'y a rien à ajouter au livre qu'un écrivain politique a publié sous le titre de l'*Autriche et son avenir*. Les plaies de la monarchie y sont montrées du doigt, et avec plus de succès, suivant nous, que ne sont indiqués les remèdes. L'auteur, en effet, voit deux forces en Autriche qui doivent concourir au salut de l'Etat : la noblesse, qui, tirée de la condition où l'ont jetée les réformes de Joseph II, se rallierait au trône, et les assemblées provinciales, qui, munies de pouvoirs étendus, instruiraient le gouvernement des besoins de ses sujets, créeraient un esprit public et

ment pouvait se propager de village en village, comme le feu se communique à une traînée de poudre!... En Hongrie, la population des campagnes, surtout dans les districts hongrois, montrait déjà des dispositions menaçantes, quand on apprit la pacification de la Gallicie.

(1) La situation alarmante de l'Autriche se trahit au dehors plus encore peut-être qu'au dedans. A quelle politique, à quel principe se rallie-t-elle? Sa politique n'est ni allemande, ni slave, ni hongroise. Quel pitoyable rôle vient-elle de jouer dans l'affaire de Cracovie! Jamais elle n'était descendue si bas.

intéresseraient le pays aux affaires. Ces idées ont pu paraître séduisantes à la noblesse des différents Etats de la monarchie, mais il nous a toujours semblé étrange qu'elles aient pu trouver crédit parmi nous. Chercher son soutien dans l'aristocratie, au siècle où nous vivons, c'est remonter un peu témérairement le cours des idées pour ne trouver qu'un secours précaire; et souhaiter que l'Autriche, dans chacun de ses Etats, en appelle à l'esprit public, c'est désirer qu'elle consacre, en lui donnant des proportions plus grandes, le sentiment national qui anime chaque peuple. En un mot, ce n'est pas décider la question, c'est simplement l'ajourner.

D'autres écrivains, Bohêmes pour la plupart, se sont approchés davantage de la solution du problème. Ils ont mieux senti que l'Autriche resterait vulnérable tant qu'elle ne représenterait pas une nation; car c'est là le défaut de son armure. L'Autriche a pu opposer à la révolution française tous les peuples divers qu'elle tient sous son sceptre, en persuadant aux oligarchies qu'elle défendait leur cause. Elle résistera avec succès à une guerre de principes; mais elle est condamnée à tomber dès le premier choc, semblable

à une statue aux membres mal soudés, le jour où les questions de race, qui reparaissent dans le monde, auront repris toute l'importance qu'elles semblent devoir conquérir (1). Aussi quelques publicistes souhaitent-ils que l'Autriche saisisse un seul drapeau et s'y tienne comme à une ancre de salut. Frappés du grand nombre de sujets slaves que renferme l'empire, ils veulent que la monarchie s'appuie exclusivement sur eux et grandisse avec eux. C'est une pensée slave qui anime ces écrivains; mais le cabinet impérial aurait-il avantage à suivre ce conseil intéressé? Nous en doutons.

L'Autriche, qui a sous son autorité de nombreuses populations allemandes, romanes et hongroises, lesquelles sont en hostilité de race avec la Russie, doit, dit-on, faire bon marché de ces nationalités et s'en remettre complétement aux Slaves, pour mieux résister à quoi? à l'invasion slave, aux Russes. J'avoue ne pas bien comprendre la force de cet argument-là. L'auteur de l'*Autriche*, qui voit les Slaves autrichiens

(1) Au moins dans l'Europe orientale, qui est loin d'être constituée définitivement.

« devenir Russes par leur esprit et leurs tendances », ne l'entreverra certes pas mieux que nous. Nous avons dit, il est vrai, que l'invasion slave trouverait des antagonistes parmi les peuples slaves eux-mêmes, mais nous y avons mis une condition, c'est que ces peuples acquerraient l'indépendance et vivraient de leur vie propre. Or, il s'agit ici de préserver l'Autriche. Veut-on dire que la monarchie doive entièrement se transformer, et de puissance allemande se changer en puissance slave? Cette hypothèse n'est pas admissible.

On court risque de s'égarer quand on ne consulte que la statistique, et il faut moins considérer la force numérique des Slaves que les conditions dans lesquelles ils sont placés. On compte, en Autriche, sur 36 millions d'hommes, 16 millions de Slaves. Mais quelle est, dans l'hypothèse qui nous occupe, la valeur réelle de ce chiffre? Il faut d'abord en retrancher quatre millions et demi de Polonais, qui ne veulent ni ne doivent devenir Autrichiens; il faut retrancher encore plus de quatre millions de Slaves hongrois, qui sont de plus en plus emportés dans le mouvement de la Hongrie. Restent sept millions de Sla-

ves, dispersés en Bohême, en Moravie, dans la Lusace, l'Illyrie, la Styrie et la Carinthie, c'est-à-dire séparés les uns des autres par des populations hongroises et germaniques. C'est à ces sept millions d'hommes, qui n'ont ni institutions, ni rien de ce qui constitue une individualité politique (1), ni même une langue commune, qu'il faut appliquer le nom de Slaves autrichiens. Est-ce bien à eux que l'Autriche doit confier ses destinées? Non, car ce n'est pas en eux que réside la force. Il convient au contraire qu'ils subissent l'influence de l'Autriche, loin de lui imposer la leur. Il convient à l'Europe que les Slaves du nord et ceux du sud *soient séparés par un empire non slave*. Cette pensée ne pouvait pas se présenter à l'esprit d'un écrivain slave lui-même; mais il est naturel qu'elle soit exprimée par nous. N'oublions pas que Constantinople est irrévocablement destinée à devenir une capitale slave, soit qu'elle tombe aux mains de la puissance qui la menace, soit qu'elle revienne par héritage aux populations chrétiennes qui forment la Turquie d'Europe. Or, la mission de l'Au-

(1) A l'exception des Bohêmes.

triche, ou, à son défaut, de la Hongrie, doit être précisément de tenir en équilibre ces peuples slaves dont on s'empresse de nous annoncer l'avénement.

De ce que l'Autriche ne doit pas se laisser dominer par l'élément slave, il ne s'ensuit pas qu'elle soit en droit de comprimer les forces slaves qui gisent en elle. Il faut, au contraire, qu'elle leur laisse prendre un libre essor. Il faut qu'elle allége la main qui pèse sur ses sept millions de sujets slaves, qu'elle écoute les justes, les légitimes réclamations qu'ils font entendre. La Bohême a formulé déjà ses demandes. Elle a manifesté sa volonté d'asseoir sa constitution sur une base plus large et de se doter d'institutions en harmonie avec l'esprit du siècle. Le cabinet impérial ne peut tarder à exaucer ses vœux.

Si nous ne nous rangeons pas aux conclusions des publicistes slaves, du moins pensons-nous comme eux qu'il est urgent pour le gouvernement impérial de briser violemment les chaînes du passé et de suivre une politique nouvelle, en prenant une initiative hardie. Il nous paraît évident que l'Autriche ne vivra qu'à la condition non seulement de se transformer, mais encore de se déplacer. C'est-à-dire qu'elle doit

se résigner à l'avance à des sacrifices inévitables, pour s'adresser franchement aux peuples, qui l'acceptent encore aujourd'hui et qui peut-être ne l'accepteraient plus demain.

Il est véritablement superflu de rappeler que la domination autrichienne en Italie ne s'appuie ni sur l'affection des habitants, ni sur une communauté quelconque de langues ou de race, et qu'elle s'est formée même contre le vœu de la nature. Le mot de Pétrarque :

> Ben providde natura al nostro stato,
> Quando dell' Alpi schermo
> Pose fra noi e la tedesca rabbia,

sera éternellement vrai, et l'Italie s'affranchira soit au premier conflit européen, soit au moindre embarras sérieux que l'Autriche rencontrera en Pologne ou en Hongrie.

Ce que nous disons de la Lombardie s'applique mieux encore à la Pologne. Le Polonais a à un plus haut degré que l'Italien le sentiment de la patrie, de l'unité nationale, et le souvenir de l'ancien royaume est trop vivant chez lui pour qu'il se rallie jamais à

un gouvernement étranger. Ce fut toujours un point d'honneur pour les habitants de Gallicie de repousser l'influence autrichienne, d'autant plus que l'administration des Allemands ne leûr donna aucun des avantages matériels dont la Prusse sut doter le grand-duché de Posen : aussi, en 1809, suffit-il de quelques lances franco-polonaises aventurées jusqu'à Léopold, pour que la Gallicie se déclarât contre l'empereur. Désormais elle se fera un devoir de se souvenir qu'un fleuve de sang la sépare à jamais de l'Autriche.

Si de la carte de la monarchie autrichienne vous retranchez la Gallicie et le royaume lombard-vénitien, il ne reste que le royaume de Hongrie, auquel viennent se grouper, à l'ouest, quelques provinces slaves et allemandes. Celles-ci ne sauraient être la base d'un état nouveau, car l'action de l'Autriche est bornée de ce côté. Il lui est interdit de faire un pas de plus vers l'occident; mais elles peuvent devenir la tête d'un empire qui s'étendrait vers l'est. Elles aideront au développement de l'Autriche, parce qu'elles n'ont pas, comme la Pologne et l'Italie, de tendances marquées qui les éloignent d'elle. La plus

importante de ces provinces, la Bohême (1) n'aspirera jamais sérieusement à une existence indépendante. Perdue entre les pays germaniques, unie à l'Allemagne depuis une suite de siècles, le plus qu'elle puisse faire, c'est d'employer ses forces à une défensive déjà fort honorable pour elle.

Si l'Occident est fermé à l'Autriche, l'Orient en échange lui est ouvert. Aujourd'hui, comme sous Marie-Thérèse, comme il y a trois siècles, elle peut devenir réellement *œsterreich*, le royaume de l'est; elle peut porter son activité sur le Danube, et reconquérir les anciennes limites du royaume de Hongrie, qui, sous les princes français, était baignée par la mer Noire.. Il y a en Moldo-Valachie plusieurs millions d'hommes isolés comme les Hongrois au milieu de « l'océan slave », et qui, par leurs traditions et leur langage, se rattachent à une partie de la population de la Hongrie et n'ont pas d'autre fraternité. Ce pays fit partie du royaume de saint Etienne jusqu'à la chute de la monarchie, et n'en fut détaché que par la con-

(1) La population slave, dans ce pays, s'élève à trois millions d'individus, envahis déjà par un million d'Allemands.

quête turque. Il est destiné à concourir, sous la bannière hongroise, à la défense de l'Europe, tandis qu'il n'est aujourd'hui qu'une étape russe. Enfin il accepterait sans hésiter toute domination qui l'arracherait à un état précaire alarmant, et qui lui imprimerait le développement qu'il réclame. C'est une contrée richement dotée qui atteindra rapidement une prospérité prodigieuse, quand l'Autriche ou plutôt la Hongrie lui aura donné la sécurité dont elle a besoin. Le gouver nement impérial, dès aujourd'hui, ne devrait pas permettre qu'une autre influence que la sienne y dominât; mais, fidèle à sa politique, il abandonne les principautés au tzar, tandis qu'il lui dispute la Bosnie et la Servie. C'est là qu'il convoite des agrandissements, c'est-à-dire qu'il s'attaque à des nationalités vivaces et qui le repousseront.

L'avenir de l'Autriche n'est donc pas ailleurs qu'en Hongrie; et ceci est moins encore un axiome géographique qu'une vérité politique. C'est de la Hongrie que l'Autriche tire, au jour du péril, ses plus nombreux et ses plus braves soldats. C'est la Hongrie qui forme l'Etat le plus important et le plus vivant de l'empire : aussi exerce-t-elle comme une influence

magnétique sur les Etats voisins. C'est aux Hongrois que Napoléon s'adressa, quand il eut un moment l'idée de renverser la monarchie autrichienne, dont leur défection eût entraîné la chute; et si on se rappelle qu'alors, comme il y a cent ans, leur fidélité fit seule le salut de l'empire, on reconnaîtra aisément que *les destinées de l'Autriche se décident en Hongrie.* De là vient que François, quand il abandonna son titre de César germanique, eût pris volontiers celui d'empereur de Hongrie, si les Hongrois y eussent consenti (1). Il sentait que, sa patrie n'étant plus en Allemagne, il devait se faire Hongrois. Enfin la Hongrie offre à un empire nouveau une base toute faite. C'est un royaume tout constitué, qui marche d'un pas sûr vers l'unité et le progrès.

Les circonstances actuelles doivent resserrer plus encore les liens qui attachent la maison de Habsbourg à la Hongrie. D'une part, destinée à contenir l'ambition russe, elle doit naturellement se fier au peuple le plus hostile à la Russie. De l'autre, en adoptant sans

(1) Au lieu du titre d'empereur d'Autriche. Mais les Hongrois voulaient qu'il devînt un roi national.

retour la Hongrie, elle accepte les tendances modernes. D'oppressive et de rétrograde, elle devient bienfaisante et civilisatrice, et jette ainsi dans l'avenir des racines profondes. Cette dernière considération n'est pas la moins grave de toutes, lorsque les esprits se préoccupent vivement d'idées libérales, jusque même dans l'archiduché d'Autriche.

Appuyée sur un royaume de treize millions d'hommes, autour duquel se grouperaient en nombre égal des populations isolées qu'une administration juste et éclairée rattacherait à sa cause, l'Autriche, rajeunie et vivifiée, gagnerait en puissance réelle ce qu'elle perdrait peut-être en chiffres de statistique, et se préparerait sans doute de belles et glorieuses destinées. Et, à vrai dire, nous ne comprenons pas qu'elle puisse sortir autrement des difficultés qui l'assiégent. Nous n'ignorons pas sa devise. Le mot orgueilleux : *tout ou rien*, pouvait être proclamé aux jours prospères, lorsqu'il devait se traduire par *tout*; mais il vaut d'être médité avant qu'il devienne synonyme de *rien*. Si nous tâchons d'entrevoir l'avenir de l'Autriche, lorsqu'il est d'usage parmi nous de décréter uniquement sa ruine, c'est que nous ne souhaitons pas que dans

les circonstances présentes les forces du continent se divisent dans l'Europe orientale. Que l'on veuille bien rechercher celle de nos pensées qui domine toutes les autres, et l'on verra qu'il est un point de l'Europe que nous ne perdons jamais de vue : Saint-Pétersbourg.

L'Autriche cessant de peser sur l'Italie et sur l'Allemagne de son poids de puissance absolue, quel obstacle empêcherait le centre européen de s'unir dans une alliance sûre contre les deux ennemis qui le menacent? Car ce n'est pas tout pour la France de secouer l'amitié de l'Angleterre; il faut, si elle veut des alliés, qu'elle sache se les choisir. On a parlé d'alliance russe, comme si la Pologne n'était plus qu'un mot; mais on n'a pas réfléchi que le rapprochement de la Russie et de la France amènerait par opposition une alliance plus formidable encore, celle de l'Allemagne et de l'Angleterre. On ne réfléchit pas non plus que ce rapprochement, qui était possible sous l'ancienne monarchie, même sous la Restauration, est aujourd'hui interdit aux deux pays : à la France d'abord, qui a mieux à faire que de cacher le drapeau qu'elle tient levé sur le monde; à la Russie en-

suite, qui ne se livrerait pas à la France sans danger. Car nous avons beau renier notre origine, nous n'en sommes pas moins un peuple révolutionnaire : ni nos écrivains, ni nos orateurs ne l'oublieront. Or, l'alliance de la France révolutionnaire et de la Russie ne serait pas autre chose que l'alliance d'une mèche ardente et d'un sac de poudre. En dernier lieu, on oublie que la Russie est dans une voie d'expansion et de progrès qui doit sérieusement nous inquiéter; que, sollicitée par de nombreuses sympathies, elle est en droit de concevoir les espérances les plus audacieuses. D'où il résulte que notre but doit être de la tenir en échec, et qu'il n'est pas de province que nous puissions acquérir au prix de son agrandissement. On dit que la Russie est l'ennemie née des maîtres de l'Asie, et que, pour cette raison, nous trouverons en elle une alliée contre l'Angleterre. Eh ! c'est précisément parce que le tzar est l'ennemi naturel de la Grande-Bretagne, qu'une alliance sincère entre Londres et Saint-Pétersbourg est un fait impossible, et que l'union du centre européen, en isolant l'un et l'autre, arrêterait à la fois et les envahissements maritimes et les envahissements continentaux. La politique des puissances

européennes favoriserait donc le développement de l'Autriche vers l'Orient.

Enfin le gouvernement impérial trouverait aujourd'hui encore, parmi les Hongrois, l'appui dont il a besoin. La Hongrie, en effet, n'est ni conquise ni démembrée; elle a ses lois, ses institutions et ses garanties d'indépendance. Elle n'a pas, comme la Pologne et l'Italie, ses raisons suprêmes, éternelles, de briser l'union autrichienne. Ce qu'elle veut, c'est le développement de sa constitution, c'est sa régénération complète. Et pourquoi refuserait-elle le concours de l'Autriche, si celle-ci consent à la suivre dans cette voie? Elle la sollicite au contraire de s'abandonner à elle. Chaque Diète exprime le vœu que le souverain paraisse au milieu des Hongrois et s'informe lui-même de leurs besoins et de leurs griefs. Si notre capitale, ont-ils dit, s'agrandit et s'embellit chaque jour, n'est-ce pas qu'elle doive devenir la digne résidence d'un roi national? On assure que cette idée, la première fois qu'elle fut exprimée, causa une hilarité charmante parmi les conseillers de Sa Majesté apostolique. Je m'étonne que personne ne se soit trouvé là pour répondre à ces grands hommes

que l'Espagne de Charles-Quint serait encore debout si Philippe II eût transporté à Lisbonne la capitale de son empire.

Récemment encore nous lisions les lignes suivantes dans une brochure politique aussi hardie par la pensée que bizarre par la forme. « On ne peut servir deux maîtres à la fois. Soyez donc, messire roi, le roi de la Hongrie, et habitez à Bude. C'est ce que vous ordonne la souveraineté du peuple. Si votre cour suit une politique sensée, elle vous conseillera de renoncer à votre titre d'empereur. Croyez-moi, cela se peut faire. A Rome, à Constantinople, à Paris, on a vu déjà de semblables titres disparaître. De cette petite Autriche prête à s'écrouler, quelques fragments se réuniront à l'Allemagne. Ce n'est pas de ce côté qu'est votre avenir. Tandis que, si vous épousez les intérêts de la Hongrie, vous avez plus d'avenir qu'aucun monarque au monde. Depuis trois siècles on s'efforce de faire de nous des Autrichiens : on n'y est pas parvenu et l'on n'y parviendra jamais. Si les circonstances qui pèsent sur nous ne changent, si elle-même repousse les conseils de la raison, notre nation peut s'anéantir; mais qu'elle soit jamais autri-

chienne, voilà ce qui ne saurait arriver. Si donc vous vous décidez à donner la main aux Hongrois, non comme jusqu'ici en père dénaturé, mais ainsi qu'un bon père, et à serrer fortement cette main, vous ferez un acte politique comme n'en conçut jamais la tête grise de Metternich, et que les Hongrois, à l'âme reconnaissante, sauront apprécier jusqu'à leur dernière postérité (1)! »

Des paroles comme celles-ci et comme celles qui se font entendre au sein des Diètes ont un sens prophétique. Quand on dit à un gouvernement : « Marchez avec nous », il nous semble qu'on sous-entend ceci : « Ou nous marchons sans vous. » Jusqu'ici l'Autriche a pu céder à la Hongrie sans se compromettre aux yeux de ses autres États. Mais quand la Hongrie aura fait assez de chemin pour proclamer hautement des idées que l'Autriche, au nom de son propre salut, combat dans le reste de l'empire, que fera le cabinet, entre deux alternatives également dangereuses?

(1) *Pensées d'un prisonnier sur la liberté de la presse.* Paris, chez Amyot, 1844 (en hongrois).

Ce qui ne peut se nier, c'est que la distance qui sépare la Hongrie de l'Autriche va toujours augmentant (1). Quoique un jour de navigation vous amène de Vienne à Pest, on dirait que ces deux capitales appartiennent chacune à un autre hémisphère. Il règne à Vienne un air d'absolutisme, un amour de *statu quo* qui pétrifie à la longue. A Pest, au contraire, c'est un mouvement, un travail d'idées, une atmosphère de liberté qui vous étonnent aux portes de l'Orient. Vous sentez que vous marchez ici, et que là vous êtes immobile. Les amateurs de comparaison

(1) Ce que nous disons ici des Autrichiens ne s'applique qu'aux hommes du pouvoir et à la haute aristocratie. Tout ce qui, en Autriche, représente l'intelligence et les capacités, voit avec sympathie, avec espérance, le mouvement libéral et constitutionnel de la Hongrie. Voici ce qu'un écrivain autrichien publiait récemment dans le remarquable journal de M. Kuranda, *die Grenzboten* : « Il n'y a qu'une grande personnalité monarchique, comme celle de Pie IX à Rome, ou une crise douloureuse comme celle de 1809, qui puisse amener des réformes en Autriche. En attendant, il nous reste un espoir, un espoir ruineux pour la fierté germanique : la Hongrie, et l'excitation constitutionnelle provoquée par sa Diète. »

ont déjà trouvé là l'attelage d'un bœuf et d'un cheval fougueux.

Ce qui ne peut se nier non plus, c'est que le gouvernement autrichien ignore parfaitement les besoins et les tendances de la Hongrie. C'est à ce point que le cabinet ne voit dans les efforts de ce pays qu'un élan momentané, une recrudescence de patriotisme dont il se rendrait maître, si besoin était, avec quelques régiments de plus. Les fortes têtes de Vienne indiquent même certaines mesures à prendre qui, en irritant les Hongrois, les lanceraient contre les canons autrichiens. La facile victoire de l'Autriche en Gallicie a contribué à la fortune de cette pensée profonde. Car l'une des erreurs du gouvernement autrichien, c'est de croire que la Hongrie soit perpétuellement à la veille d'une révolte, et par suite, pense-t-on, d'une soumission complète. La Hongrie, qui a ses assemblées publiques et fait légalement triompher ses droits, n'en est pas réduite aux conspirations ni aux prises d'armes désespérées. Pour qu'elle en vînt là, il faudrait qu'elle se trouvât dans des conditions que l'on ne saurait même pas prévoir aujourd'hui. Mais précisément parce qu'elle peut parler

haut, et parce que la voix de la Diète est celle d'un peuple, si jamais elle tire l'épée, elle fera la guerre contre l'Autriche de puissance à puissance, comme les colonies américaines l'ont faite contre l'Angleterre. Le pays ou ne s'insurgera pas, ou s'insurgera tout entier : c'est ce que lui commande la plus vulgaire prudence. Et, dans ce dernier cas, d'où l'empereur amènera-t-il des troupes? De la Pologne, de la Bohême, ou de la Lombardie?

Cette politique machiavélique, inspirée des souvenirs de Prague, tendant à pousser un peuple au désespoir pour le traiter en vaincu, fut suivie en Hongrie par les empereurs, à l'époque où ils disposaient des forces de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne et des Pays-Bas. Or elle ne réussit jamais. Serait-il prudent de l'appliquer aujourd'hui, que la Hongrie est deux fois plus forte et l'Autriche deux fois plus faible? Les empereurs, qui n'ont jamais pu vaincre la Hongrie alors qu'elle était représentée par quelques magnats, triompheraient-ils d'un pays de treize millions d'hommes? Ce qui tranche nettement la question, et ce qui prouve jusqu'à quel point le cabinet impérial reste étranger au pays qu'il gouverne, c'est

que, si le divorce de la Hongrie et de l'Autriche doit se consommer, il sera amené moins par une guerre, qui aurait toujours des dangers, que par un fait pacifique, lequel est déjà tout trouvé. J'y reviendrai tout à l'heure.

Une autre idée étrange enracinée à Vienne est que la Hongrie soit incapable de vivre un jour sans la tutelle de l'Autriche. Les Autrichiens, qui apprennent l'histoire dans des livres écrits pour eux, s'imaginent volontiers que ce sont eux qui ont civilisé les Hongrois. Cette persistance à se croire les bienfaiteurs d'un peuple dont ils ont arrêté le développement les amène à penser que la Hongrie, quoi qu'elle fasse, ne saurait se passer d'eux. Il leur suffirait cependant de réfléchir que la population ardente et belliqueuse de ce royaume n'est pas de beaucoup inférieure en nombre à celle de la Prusse. Il leur suffirait de se rappeler les grandes choses que la Hongrie sut faire jusqu'au jour où elle abdiqua sa puissance entre les mains de l'Autriche. Si la Hongrie n'a pas l'unité nationale de la France (le seul pays de l'Europe, au reste, qui jouisse de cet avantage), elle a du moins des barrières naturelles qui, avec son passé de dix siècles, en font un

tout indivisible. D'ailleurs, les habitants des différentes races répandus dans ce pays n'ont pas vécu côte à côte pendant une aussi longue suite de siècles, soumis aux mêmes lois, associés aux mêmes destinées, sans contracter une foule d'habitudes et d'idées communes; et à beaucoup d'égards le Slave hongrois tient bien plus du Magyar que du Bohême et du Polonais. Si, par exemple, vous franchissez les Carpathes, du nord au sud, vous reconnaissez dès le premier coup d'œil que vous êtes sur le sol hongrois. Des deux côtés de la chaîne, cependant, les habitants sont Slaves. Enfin les faits suffisent à notre enseignement, et après les dernières épreuves que la Hongrie a dû subir, et dont elle est sortie victorieuse, on ne peut plus douter que le sentiment d'une commune patrie, qui va croissant de jour en jour, n'anime tous les citoyens de ce pays.

La Hongrie a encore pour elle la nécessité de son existence. Le démembrement du royaume serait parfaitement dans les convenances de la Russie, et l'on n'ignore pas que cette puissance y songe. Mais c'est précisément pour cela que cette éventualité n'est pas à craindre. C'est un fait inexécutable, d'abord parce

qu'on ne l'accomplirait qu'après avoir mis au tombeau une nation tout entière, une des plus héroïques qui soient au monde, puis parce qu'il serait anti-européen. L'Europe, dont les frontières orientales furent gardées au moyen âge par la Pologne et la Hongrie, sent trop bien que sa sûreté a été compromise par la chute de l'une de ces barrières, pour voir de sang-froid tomber ou affaiblir l'autre. Son intérêt, au contraire, est de la fortifier.

Au milieu de ces graves considérations se présente un fait demi-plaisant : c'est la constante sérénité avec laquelle le cabinet autrichien fait publier par ses journaux et se persuade peut-être à lui-même qu'il est entièrement maître de la Hongrie. Les Hongrois sont ses « enfants gâtés », auxquel sil laisse faire « un peu de bruit » par condescendance, parce qu'il n'y a là aucun danger. « Ce n'est pas sérieux », tel est le mot de rigueur, la phrase consacrée qu'à Vienne on applique à la Hongrie. A force de répéter la même parole, les Autrichiens réussissent vraiment à se faire croire. Il n'y a pas bien long-temps que le premier ministre d'une puissance libérale, entendant dire qu'il se passait quelque chose par delà l'Autriche, deman-

da à son agent de Vienne ce qu'il en fallait penser. L'ambassadeur, qui avait fait sa cour en bons lieux, n'oublia pas le mot d'ordre, et répondit en sage : « Ce n'est pas sérieux. »

C'est trop prolonger une mauvaise plaisanterie. Lorsque les princes de Habsbourg montèrent sur le trône de Hongrie, ils s'efforcèrent, au mépris de leurs serments, d'asservir leurs nouveaux sujets. On leur prédisait toujours à Vienne un triomphe facile. Après deux siècles de lutte ils s'avouèrent vaincus. Lorsque Marie-Thérèse, au moment de voir la monarchie s'abymer, résolut d'invoquer les Hongrois, on lui assura à Vienne que ce peuple était incapable de rien faire pour elle : Marie-Thérèse s'adressa à la Hongrie, et elle fut sauvée. Lorsque Joseph II entreprit de renverser la constitution hongroise et de germaniser le pays, il fut encouragé par les paroles de ses conseillers : il entendait dire autour de lui qu'il aurait aisément raison de cette Hongrie bruyante. Joseph II, à sa dernière heure, fut contraint d'anéantir lui-même l'œuvre de toute sa vie. Et de nos jours est-il une question religieuse, politique, sociale, où l'Autriche n'ait été forcée de céder à la Diète ? Encore recule-

t-elle après une foule de lenteurs, de tentatives, de détours, afin qu'il soit bien constaté qu'elle fait des concessions, lorsqu'il lui serait si facile de s'attacher le pays en accordant de bonne grâce ce qui lui est arraché. Pour tout exprimer par un mot, ne suffit-il pas de dire que le futur héritier du trône parle depuis sa naissance, dans le palais impérial de Vienne, cette langue hongroise dont Joseph avait décrétél a suppression? Quoi de plus significatif?

Il n'est pas étonnant qu'il en soit ainsi, car la Hongrie, dans sa marche providentielle, a tout ce qui donne la puissance et la vie; tandis que l'Autriche, que des tendances rétrogrades condamnent à l'avance, ne trouve dans aucun de ses Etats des forces sûres qu'elle puisse opposer à celles de la Hongrie.

Puisque l'Autriche est fatalement entraînée par les Hongrois, mieux vaudrait pour elle les seconder dans leurs efforts que d'attendre le jour où ils se lasseront de pousser une masse inerte : car le système d'étouffement, de paralysation, que les empereurs font succéder depuis cent ans à la politique brutalement oppressive qu'ils suivirent pendant deux siècles, a déjà porté des fruits amers. Si le Ciel donnait à l'Autriche

un grand homme d'état, il se dirait (et en suivant cette inspiration il sauverait la monarchie), il se dirait que le plus saint devoir du gouvernement impérial est de réparer désormais le mal qu'il a fait à la Hongrie depuis l'époque où, par ses intrigues, il livrait le pays aux Turcs, jusqu'au jour où, en 1809, Napoléon lui adressait, au nom de l'histoire, les plus vrais, les plus sanglants reproches qui puissent être formulés contre une dynastie. Il se rappellerait, avant que les Hongrois s'en souviennent, que les plus cruelles calamités qui frappèrent la malheureuse Hongrie lui furent attirés par le gouvernement auquel elle s'était loyalement, volontairement soumise. Il se demanderait ce qu'est devenue entre les mains de l'Autriche ce royaume que le grand Louis et le grand Mathias firent si glorieux et si florissant; ce pays, le plus riche et le plus fertile de l'Europe; ce peuple si intelligent, si avide de nobles exemples, si digne d'une grande destinée.. Il reconnaîtrait qu'il y a impiété à entraver la marche de tout un peuple. La Hongrie veut-elle réformer sa législation, proclamer l'égalité civile, développer sa richesse nationale; mue par un instinct sacré, aspire-t-elle enfin à prendre

rang entre les nations civilisées, elle se heurte contre l'Autriche, qui, muette, raide, immobile, pèse sur elle, l'arrête et la comprime. Or l'histoire et le bon sens disent assez qu'un antagonisme de cette sorte n'est pas un fait durable. Ils disent que la lutte n'est pas entre un gouvernement et un peuple, mais entre un roi et la Providence : d'où il suit que l'on peut prévoir le jour où cette lutte cessera.

En dernière analyse, que demande la Hongrie? Elève-t-elle des prétentions injustes, inacceptables, pour que le gouvernement impérial, dans le seul but de se la rendre moins redoutable, aille jusqu'à compromettre le salut de l'empire? Que réclame-t-elle et que veut-elle? Elle veut vivre; elle veut que son roi soit pour elle un bon père, et non un père dénaturé ; que, fidèle à son serment, il contribue de toutes ses forces à la sûreté, à la prospérité, à la grandeur de la Hongrie, tandis que par sa politique insensée il compromet cette sûreté, cette propriété et cette grandeur. S'élève-t-il, par exemple, au milieu des Hongrois, un parti qui cherche son appui chez les ennemis de la Hongrie et de l'Europe, l'empereur d'Autriche, le roi de Hongrie, l'encourage, le protége, et

accorde à ses chefs des distinctions flatteuses. Dans ces circonstances, qui reprochera aux Hongrois de regarder le gouvernement impérial comme étranger, comme hostile aux intérêts de leur pays? Qui les condamnerait si, s'éloignant de l'Autriche, ils se décidaient à n'attendre que d'eux-mêmes leur salut?

Les Hongrois ont déjà pris une mesure qui peut exercer sur leur avenir une immense influence, et que l'exemple de l'Autriche leur donnait le droit d'adopter. A la fin de la dernière Diète, lorsque le cabinet eut pris ouvertement une attitude hostile, ils ont fondé le *Védegylet* « union défensive », par représailles des douanes autrichiennes. On sait que l'Autriche, qui inonde la Hongrie de ses produits, frappe de droits énormes les denrées hongroises, sous prétexte que, le sol étant entre les mains de la noblesse, qui ne paie pas d'impôt, ce pays ne peut être traité aussi favorablement que les états héréditaires. Mais ce qu'on ne sait pas, c'est que dès aujourd'hui, même dans les conditions actuelles, les recettes de la Hongrie excèdent ses dépenses ; c'est que, loin d'être une charge pour les Etats héréditaires, elle aide au contraire à

combler leur déficit par l'excédant de ses recettes (1). L'acte du gouvernement impérial n'est donc qu'une monstrueuse injustice. « Que retire de nous la Hongrie ? disait récemment un Autrichien de bonne foi. Nous lui demandons son sang quand nous déclarons la guerre, et nous fermons nos frontières à ses produits. Ce que nous lui donnons, ce sont nos vices et nos exemples ! »

Avant d'invoquer les chiffres, il faut dire que la Hongrie se trouve placée en tous points dans une situation exceptionnelle. Elle est régie par une administration municipale, administration à bon marché s'il en fût jamais, et qui est exclusivement à la charge du pays. Il en est de même des frais de justice, des écoles, du clergé, des routes. La Hongrie se suffit à elle-même. De ce pays, où il ne dépense pas un seul kreuzer autrichien, l'empereur tire des armées tout aguerries, les meilleures de la monarchie autrichienne. La Hongrie donne, en troupes de ligne, 15

(1) La somme des emprunts contractés par l'Autriche, de 1816 à 1840, se monte à 613,300,000 florins.

régiments d'infanterie représentant une force de 55,000 hommes, et 11 de hussards, de 1,700 hommes chacun, qu'elle solde elle-même; car l'impôt militaire qu'elle acquitte suffirait à l'entretien de ces troupes si les anciens pactes conclus entre le roi et la nation étaient observés, c'est-à-dire si les régiments hongrois ne sortaient pas de Hongrie (1). Elle donne en outre 17 régiments formés de colons militaires représentant un effectif de 80,000 hommes, soutenus par une réserve de même force. Grâce à son organisation particulière, cette excellente armée, qui est toujours prête à entrer en campagne, ne coûte que 1,398,617 florins, laquelle somme est levée par l'empereur en Hongrie.

Ceci établi, venons aux chiffres.

Le statisticien Fényes, puisant aux sources officielles, a donné ainsi qu'il suit l'état des finances de la Hongrie. On sait assez la répugnance de l'Autriche

(1) Les produits agricoles n'ont pour ainsi dire pas de prix dans ce pays, doué d'une fertilité extraordinaire. Aussi le paysan qui doit livrer aux troupes le bois, les vivres et les fourrages au dessous de leur valeur, les livre-t-il à peu près pour rien.

à se montrer au grand jour. Aussi, regardant les chiffres livrés par elle comme trop modérés, les Hongrois font-ils monter l'impôt du royaume, y compris la Transylvanie, à 34 millions de florins. Toutefois, nous nous en tiendrons aux renseignements de Fényes, si incomplets qu'ils puissent être. Dans la Hongrie seule, les recettes sont de 23,079,399 florins 43 kreuzers, et les dépenses n'excèdent pas 15,912,779 florins 55 kreuzers (1).

RECETTES.

	flor.	kr.
Biens de la couronne.	1,600,000	»
Sel	4,985,440	»
Mines	1,096,400	»
Poste	80,000	»
Douane.	4,000,000	»
Loterie.	153,750	»
Fiscalités	41,982	»
Impôt militaire et recrutement. . . .	4,470,244	38
Impôt domestique et *deperdita*. . . .	4,396,243	19
Impôt sur les Juifs.	158,700	»
A reporter	20,982,759	57

(1) Les revenus de tout l'empire autrichien s'élèvent à 135 millions de florins. Le florin vaut 2 fr. 60 c.

Report	20,982,759	57
Taxe sur les 16 villes de la Scépasie. .	18,221	20
Taxe sur les villes libres royales. . .	18,031	42
Impôt du clergé catholique pour l'entretien des places fortes.	50,136	24
Impôt des districts des frontières. . .	1,509,230	20
Revenus éventuels (ventes, taxes, jouissances de revenus épiscopaux dans l'intervalle des nominations, etc.). . .	500,000	»
Total	23,079,399	43

DÉPENSES.

	flor.	kr.
Frais de cour.	1,500,000	»
Armée régulière.	6,828,000	»
Régiments-frontières.	1,398,617	26
Arriéré	445,568	11
Administration des comitats et des villes.	3,485,203	48
Administration des districts militaires. .	1,157,390	30
Chancellerie royale, conseil de lieutenance, chambre de finances, etc.	1,098,000	»
Total	15,912,779	55

Les recettes excèdent donc les dépenses de 7,166,619 florins 48 kreuzers, en supposant que ces données soient exactes. Remarquez en outre que dans ce tableau on a omis la Transylvanie, qui con-

tient les plus riches mines de l'Europe. Les appréciations ici seraient hasardées. Disons seulement que les seules mines de sel du district de Maros Ujvár passent pour rapporter 20 millions de francs (1).

Alors même que la noblesse n'acquitterait aucun impôt, les détails qui précèdent prouvent assez que l'empereur n'a nul droit de traiter la Hongrie comme une colonie déshéritée et de la sacrifier à ses États de prédilection. Mais il est faux d'avancer que la noblesse ne contribue pas. Si elle est exempte des charges ordinaires, en vertu de ses priviléges, elle ne se refuse jamais, en revanche, de s'imposer des sacrifices chaque fois que l'intérêt ou le salut du pays lui en fait un devoir. Nous comprenons que le cabinet autrichien ne soit guère touché des dons généreux de l'aristocratie appliqués à des buts patriotiques ; les entreprises nationales, les fondations hongroises l'intéressent peu. Mais a-t-il oublié les secours offerts par la noblesse dans toutes les guerres qu'il lui a plu

(1) Ce calcul n'est pas exagéré, puisque le quintal de sel (56 kilog.) qui coûte 73 centimes à l'empereur, tous frais comptés, est vendu, au sortir même des mines, 8 fr. 44 c. (*Transylvanie*, I, 174.)

de déclarer? Si l'on consulte le livre des lois, on trouve que fort souvent les dons volontaires des nobles surpassent l'impôt dû et soldé par les contribuables. Durant les guerres napoléoniennes, entreprises contre les sympathies et les intérêts de la Hongrie, la noblesse hongroise n'hésita pas à donner jusqu'à 70 millions de francs à l'empereur. A-t-on oublié le gigantesque effort de la Hongrie sous Marie-Thérèse? Au moment où j'écris, j'ai sous les yeux le portrait d'un magnat qui, pour sa part, amena à l'impératrice mille hussards levés à ses frais, apportant de plus deux cent mille florins du Rhin. Les florins seuls représentaient plus d'un million de francs de notre monnaie actuelle. Et lorsque ces gentilshommes avec de tels dons offraient leurs épées et sauvaient la monarchie autrichienne, on ose dire que l'empereur, ne recevant rien de la Hongrie, ne doit rien faire pour elle!

L'établissement des douanes autrichiennes le long de la frontière hongroise n'est donc, comme nous le disions tout à l'heure, qu'une monstrueuse injustice. Aussi fut-il nettement déclaré à Presbourg que chaque citoyen, au seuil de sa maison, devait élever une

douane contre les produits étrangers. L'association de l'union défensive (*védegylet*) se forma dans le but de répandre cette idée en Hongrie. Le gouvernement tenta de l'étouffer tout d'abord en rappelant que les sociétés secrètes sont interdites par la loi. Aussitôt les chefs de l'union arrêtèrent que tous les membres cloueraient sur leur porte leur carte d'admission. Les séances du *védegylet* furent publiques, et les espions autrichiens purent y assister. Dans l'impossibilité d'appliquer à l'union la loi sur les sociétés secrètes, on décréta, au nom de l'empereur, que toute association devait être autorisée par le gouvernement. Mais, comme ce n'était là qu'un décret arbitraire, il fut bravé; et le cabinet l'abrogea lui-même, lorsqu'il eut reconnu son impuissance. Avec l'intention de réparer une faute, il proclama sa défaite.

L'attention de l'Europe se porta un moment sur la Hongrie, à l'époque où se forma l'union défensive. Les journaux anglais et français, qui, pour renseigner leurs lecteurs sur ce pays, se contentent d'ordinaire de traduire les feuilles allemandes, essayèrent d'apprécier le caractère et l'avenir de l'association. Tout en reconnaissant que cette mesure pouvait être

justifiée au point de vue national, ils rappelèrent qu'elle était intempestive à une époque où le système protecteur allait disparaître; que la Hongrie, pays éminemment agricole, ne serait jamais une puissance industrielle, que d'ailleurs les marchés du monde étaient déjà encombrés, etc. Ces raisonnements pouvaient être fort bons en eux-mêmes, mais on avait tort de les appliquer à la Hongrie. Les fondateurs de l'union n'ont pas eu le projet de détourner les forces de la nation et de convertir en peuple industriel le peuple le plus essentiellement agricole qui soit en Europe. Ils ont voulu seulement priver l'Autriche du tribut que les Hongrois payaient à son industrie. Ils ont voulu que la séparation des deux pays, consacrée déjà à Vienne, fût encore sanctionnée à Pest.

Pour arriver là, fallait-il créer une industrie qui rivalisât avec celles des autres puissances? Nullement. Il suffisait d'encourager les quelques fabriques qui végétaient dans le pays, et d'en ériger de nouvelles. Les Hongrois, habitués aux marchandises de Vienne, trouvèrent leur industrie bien arriérée, quand, pour la première fois, ils jetèrent les yeux sur

leurs produits nationaux. Il leur fallut, au début, s'imposer des privations pénibles pour une société riche et élégante, mais que l'enthousiasme du moment sut convertir en une mode patriotique. Les grands seigneurs de Hongrie s'honorèrent de paraître aux réunions les plus brillantes dans des habits d'épais draps de Gáts, et les plus nobles dames se montrèrent dans des robes grossières qu'elles disputaient aux villageoises. Leur persistance amena des résultats merveilleux. On vit alors, et comme par enchantement, s'élever des fabriques de toutes sortes, dont les produits, imités des modèles parisiens, acquirent bientôt sur ceux de Vienne la supériorité du goût, en sorte que les objets manufacturés en Hongrie furent recherchés par tout le monde. On fit des expositions publiques, on distribua des récompenses nationales, et, l'émulation étant donnée aux esprits, on parvint à affranchir le pays de l'impôt qu'il payait à Vienne. Au mois de novembre 1845, un an après la fondation de l'Union, on comptait déjà, en Hongrie, 138 succursales du bureau de Pest, et les produits que l'on exposa avaient atteint une perfection inespérée. Juste

à cette époque, la *Gazette d'Augsbourg* annonçait solennellement à ses lecteurs que le *védegylet* rendait le dernier soupir (1).

Aujourd'hui, l'Union défensive a rempli sa mission, et ses résultats ont été immenses. D'un côté, elle a eu du retentissement dans le commerce autrichien, quoi qu'ait pu dire à cet égard la presse servile, en même temps qu'elle a répandu l'aisance dans certaines contrées pauvres de la Hongrie, où les habitants demandaient à une industrie grossière le pain que leur refuse le sol. D'autre part, elle a fortifié en Hongrie le sentiment national; elle a montré au pays ce qu'il peut faire chaque fois qu'il unira ses forces, et dirigé son attention vers les questions agricoles et commerciales, trop négligées jusqu'ici. Les Hongrois ont senti qu'elles avaient pris de nos jours une immense im-

(1) S'il n'en fut pas ainsi, ce ne fut pas la faute de la police autrichienne, qui s'ingénia à créer contre l'Union toutes sortes d'obstacles. Entre autres ruses, elle essaya de faire vendre, par des marchands à elle, des produits autrichiens que l'on décorait du nom de *honi*, « indigènes. » Mais les Hongrois surent toujours la prévenir. Des avis imprimés et publiés, malgré la plus active surveillance, avertissaient les patriotes des piéges qui leur étaient tendus.

portance politique, et que les transactions et les entreprises pacifiques remplaçaient, jusqu'à nouvel ordre, les alliances et les déclarations de guerre.

La fondation du *Védegylet* n'était qu'une mesure défensive contre l'Autriche; il fallait, pour la compléter, que la Hongrie, tout en repoussant les produits de Vienne, se mît en état de recevoir directement ceux de l'Europe; il fallait qu'elle pût également lui offrir les siens, et, pour cela, qu'elle se tournât vers la mer. La Hongrie a perdu beaucoup de ces anciennes limites (1); mais elle a conservé encore le port de Fiume : c'est là qu'est son avenir. Des voies de communication ne tarderont pas à relier cette ville aux principales cités du royaume : les ingénieurs ont fait leurs études; les plans, les devis ont été dressés, et la prochaine Diète votera le chemin de fer de Fiume

(1) L'idée traditionnelle des rois nationaux fut d'étendre leur empire entre les Carpathes et les Balkans. Aussi régnèrent-ils non seulement sur la Hongrie actuelle, la Lodomerie et la Gallicie, mais encore sur la Bosnie, la Servie, la Moldavie, la Valachie et la Bulgarie. Aujourd'hui encore le roi, à son couronnement, jure de faire rentrer ces provinces sous la domination hongroise.

à Pest. Il faut s'attendre, sans doute, à des lenteurs, à des difficultés, à des obstacles de toute sorte, de la part du cabinet autrichien ; mais la question sera résolue suivant la volonté de la Hongrie, comme l'ont été jusqu'ici toutes celles qui touchaient à ses intérêts. Fiume deviendra fatalement et rapidement la première place commerciale de la Hongrie. On y achève en ce moment des navires qui ne tarderont pas à montrer les couleurs hongroises à Marseille et à Liverpool. Les Hongrois amèneront sur leur littoral leurs laines, leurs tabacs, leurs vins, leurs cuirs, leurs grains, produits que le pays fournit en abondance et en excellente qualité. Déjà le gouvernement français a passé un traité avec des propriétaires hongrois qui lui livrent une masse de tabac considérable. On annonce que des ouvertures ont été faites à Pest par des capitalistes de Londres. En Hongrie, où le gouvernement ne prend aucune initiative, ce sont des particuliers qui, réunis en sociétés, dirigent les sentiments du pays et pourvoient à ses besoins. Chaque entreprise patriotique est conduite par une association qui exerce toutes les fonctions et tout le pouvoir d'une administration constituée. Il s'est formé déjà des sociétés industrielles et

commerciales qui ont pris en main les intérêts matériels de la Hongrie, et qui se sont mises en rapport avec les principaux états de l'Europe et de l'Amérique. La Hongrie fera donc ses traités de commerce, comme l'Autriche fait les siens, et aux yeux du monde les intérêts des deux pays seront parfaitement distincts.

La dernière conséquence de ce fait peut-elle échapper au moins clairvoyant?

Si nous avons été clair jusqu'ici, la situation morale et politique de la Hongrie doit être désormais nettement expliquée. Depuis trois siècles qu'elle s'est donnée aux princes de Habsbourg, elle a dû constamment défendre contre eux son existence comme nation. Les rois, qui avaient juré de la gouverner avec justice et de la protéger contre tous les périls, ont tenté de l'effacer du rang des peuples, ici en l'écrasant par les armes, là en allumant la guerre civile, soit au nom des intérêts religieux, soit au nom des nationalités; mais, à toutes les époques, les tentatives du despotisme brutal ont été repoussées, et les

Hongrois de toutes les races se sont trouvés d'accord pour défendre les intérêts d'une patrie commune. Tantôt en armes contre des rois parjures, tantôt combattant généreusement pour une dynastie qui implorait à genoux sa pitié, la Hongrie a vu son sol se dépeupler, sa prospérité s'engloutir, son génie s'effacer, et s'éteindre cet élan sacré qui pousse les nations vers leur grandeur. Appauvrie, mutilée, sanglante, elle n'a été sauvée de la ruine que par un courage indomptable et une impérissable foi dans sa destinée.

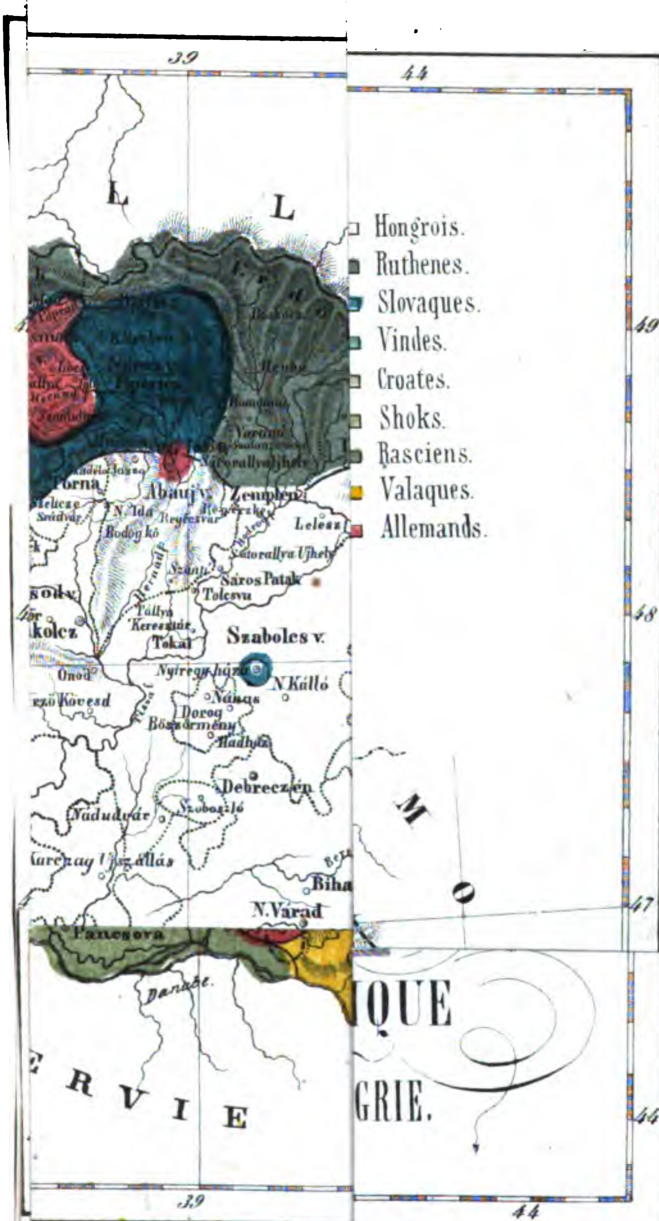
Cette destinée, elle veut l'accomplir aujourd'hui. Réalisant les idées de justice qui sont au fond de son histoire, de ses mœurs et de sa constitution, elle veut que l'égalité soit acquise à tous les citoyens, que tous jouissent d'une même protection et d'une même liberté. En présence de ce travail social marqué du doigt de la Providence, que fait le gouvernement chargé des intérêts vitaux du pays? Aide-t-il de toutes ses forces à la régénération du peuple, comme le lui prescrit la morale divine et humaine? De sa main de plomb, il l'arrête autant qu'il est en lui, en sorte que la Hongrie doit conquérir sur lui sa prospérité; en sorte qu'après avoir repoussé durant trois cent

ans le cœur d'un peuple, il lutte à cette heure contre toutes les forces de l'avenir et décrète sa propre condamnation. Entraînée par une pente fatale, l'Autriche s'enfonce d'un pas dans l'abyme chaque fois que la Hongrie s'imprime un essor nouveau. A mesure que le vieux chêne se dépouille et se penche, il laisse à découvert des arbres vigoureux et ignorés, qui, grandis sous lui, l'étreindront tout à l'heure et le remplaceront.

Jamais, à aucune époque, dans aucune contrée, un état n'a présenté l'étrange spectacle qu'offre aujourd'hui l'Autriche. Voici une monarchie séculaire qui, selon la fantaisie de ses gouvernants, est à la veille de s'abymer ou de s'inoculer une vie nouvelle. On a vu des empires s'écrouler sous le choc d'invasions barbares ou sous le poids de leur ruine intérieure. Il ne s'en est pas encore rencontré qui aient été à ce point maîtres de leur destinée. Que l'Autriche entre enfin dans la voie d'avenir qui s'ouvre à elle, et elle compte encore entre les puissances de l'Europe. Mais qu'elle persiste dans la politique funeste où elle s'est engagée, politique signalée au dedans et au dehors par des signes certains de déca-

dence, et ce siècle ne finira pas sans qu'un jour le monde étonné apprenne tout à coup qu'une vieille monarchie *a cessé d'exister*.

FIN.


Hongrois.
Ruthenes.
Slovaques.
Vindes.
Croates.
Shoks.
Rasciens.
Valaques.
Allemands.
Abaujv.
Zemplen
Lelesz
Sátoralja Ujhely
Saros Patak
Tolcsva
Tállya
Keresztur
Tokai
Szabolcs v.
Nyiregyháza
N.Kálló
Nánás
Dorog
Böszörmény
Hadház
Debreczen
Nadudvar
Szoboszló
Karczag
Ujszállás
N.Várad
Pancsova
Danube.
Onod
M
O
IQUE
GRIE.
R V I E
39
44
49
48
47
44